

AUTOMOBILES
CITROËN

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Les détections des pressions et des températures s'effectuent au moyen d'appareils qui doivent être manipulés et montés avec précaution.

Les tableaux figurant ci-après précisent la nature de ces appareils, la référence, leur emplacement, les valeurs de tarage, ainsi que les couples de serrage.

Dans les tableaux relatifs aux véhicules «D» et «S», l'appellation «*Ancien joint*» correspond aux joints en cuivre recuit qui ont été remplacés par des joints métalloplastiques appellation «*Nouveau joint*».

IMPORTANT :

Le respect impératif des couples de serrage, au montage, conditionne le bon fonctionnement de ces appareils.

T.S.V.P.



NOTE
D'INFORMATION

N° 56 TT

Le 3 Juillet 1974

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

MOTEUR

Appareils de détection

Véhicules	Désignation	Emplacement et φ de filetage	Tarage	Numéro P.R	Numéro P.R du joint	Couple de serrage
2 CV 6 Dyane 6 Méhari Camionnette 400 AMI 8	Mano-contact de pression d'huile moteur	Sous cylindre G 12 x 150	Ouverture : 0,47 à 0,80 bar	AYB.614112A	22 458 009 U	20 à 22 mAN
AMI Super	Mano-contact de pression d'huile moteur Thermo-contact d'huile moteur	Près de la cartouche d'huile 12 x 150 Sous l'alternateur 16 x 150	Ouverture : 0,47 à 0,67 bar Fermeture : 132° C à 138° C	GX.01 477 02 A GX.01 487 02 A	22 458 009 U 22 478 009 K	20 à 25 mAN 25 à 30 mAN
GS 1015	Mano-contact de pression d'huile moteur → 11/72 11/72 → Thermo-contact d'huile moteur 3/71 → 6/72 6/72 →	Près de la cartouche d'huile 12 x 150 12 x 150 Sous l'alternateur 16 x 150 16 x 150	Ouverture : { 0,47 à 0,67 bar 0,47 à 0,67 bar Fermeture : { 125° C à 131° C 132° C à 138° C	5 403 215 Y GX.01 477 02 A GX.01 487 01 A GX.01 487 02 A	22 458 009 U 22 458 009 U 22 478 009 K 22 478 009 K	20 à 25 mAN 20 à 25 mAN 25 à 30 mAN 25 à 30 mAN

GS 1220	Mano-contact de pression d'huile moteur 9/72 → Thermo-contact d'huile moteur 9/72 → Thermo-contact d'huile de BV	Près de la cartouche d'huile 12 x 150 Sous l'alternateur 16 x 150 Distributeur sur carter d'embrayage 18 x 150	Ouverture : 0,47 à 0,67 bar Fermeture : 132° C à 138° C Fermeture : 132° C à 138° C	GX.01 477 02 A GX.01 487 02 A GX.08 171 01 A	22 458 009 U 22 478 009 K 22 416 009 X	20 à 25 mAN 25 à 30 mAN 32 à 35 mAN
GS T.T	Mano-contact circuit hydraulique → 3/73 3/73 →	Raccord quatre voies 9 x 125 9 x 125	Ouverture : { 60 à 80 bars 75 à 95 bars	5 403 326 E 5 437 357 G	24 892 009 R 24 892 009 R	11 à 13 mAN 11 à 13 mAN
A 112 T.T	Sonde de température d'eau Thermo-contact de mano-ventilateur	Cufasse 16 x 150 Radiateur 22 x 150	Codran sur planche de bord Fermeture : 90° à 94° C et Ouverture : 85° à 89° C	ZA.4 108 672 ZA.4 318 331 ou ZA.4 263 597	Filets. coniques ZA. 4 085 631	48 à 50 mAN 18 à 20 mAN
A 112 T.T sauf Abarth	Mano-contact de pression d'huile moteur	Bloc moteur 12 x 150	Fermeture : 0,6 à 0,8 bar	ZA.4 151 243 ou ZA.4 304 418 ou ZA.4 305 685	ZA. 10 298 460	18 à 20 mAN

Véhicules	Désignation	Emplacement et Ø de filetage	Tarage	Numéro P.R.	Numéro P.R. du joint	Couple de serrage	
A 112 Abarth	Sonde de température d'huile	Cartier inférieur 16 x 150	Fermeture : 0,6 à 0,8 bar	ZA. 4 159 681	22 478 009 K	28 à 30 mAN	
	Mano-contact de pression d'huile moteur	Bloc moteur 12 x 150		ZA. 4 151 890	ZA. 10 298 458	18 à 20 mAN	
GS Birotor	Mano-contact de pression d'huile moteur	Cartier avant 10 x 100	Ouverture : 0,2 à 0,5 bar	5 431 710 B	Pas de joints - Filetage conique	9 à 10 mAN	
	Thermo-contact d'huile moteur	Cartier avant 14 x 150	Fermeture : 90° à 96° C Ouverture : 5° C en moins à partir de la fermeture	5 426 073 E	22 471 009 Y	27 à 30 mAN	
	Thermo-contact des moto-ventilateurs	Radiateur 22 x 150	Fermeture : 92° 5 à 95° C Ouverture : 83° à 86° C	5 448 453 R	21 882 009 Z	18 à 20 mAN	
	Thermo-contact des moto-ventilateurs	Echangeur d'huile BV 22 x 150	Fermeture : 95° 5 à 98° C Ouverture : 86° 5 à 89° 5 C	5 435 033 W	21 795 009 X (A enduire d'huile de lin)	18 à 20 mAN	
	Thermo-contact d'alerte (eau)	Flasque arrière 14 x 150	Fermeture : 99° 5 à 105° 5 C	5 456 897 C	22 471 009 Y	27 à 30 mAN	
	Thermo-contact d'huile BV	Distributeur sur carter d'embrayage 18 x 150	Fermeture : 133° 5 à 136° 5 Ouverture : 3° 5 C en moins à partir de la fermeture	5 448 454 B	22 416 009 X	32 à 35 mAN	
	Mano-contact circuit hydraulique	Raccord quatre voies 9 x 125	Ouverture : 80 à 90 bars	5 437 357 G	24 892 009 R	11 à 13 mAN	

D.T.T. sauf D.I.E	Thermo-contact d'alerte (eau)	Culasse 18 x 150	Fermeture : 104° 5 à 106° 5 C Ouverture : 99° à 103° C	Ancien		Nouveau	
				22 466 009 A	22 472 009 T	22 466 009 A	22 472 009 T
D.T.T. et D.I.E → 9/72	Mano-contact de pression d'huile moteur	Bloc moteur 10 x 150	Ouverture : 0,80 bar	5 414 426 G	5 413 616 C	22 469 009 J	18 à 20 mAN
	Sonde de température (eau)	Pompe à eau 18 x 150	Cadran sur planche de bord	5 413 327 L	22 466 009 A	22 472 009 T	32 à 35 mAN
D.I.E → 9/72	Thermo-contact d'alerte	Commande d'air additionnelle 16 x 150	Fermeture : 95° à 101° C Ouverture : 91° 5 à 97° 5 C	DX. 614 114 A	22 478 009 K	22 454 009 R	25 à 30 mAN
	Sonde de température (eau)	Commande d'air additionnelle 16 x 150	Cadran sur planche de bord	5 428 845 K	22 478 009 K	22 454 009 R	25 à 30 mAN
D.I.E → 7, 72	Thermo-contact d'alerte	Pompe à eau 18 x 150	Fermeture : 102° 5 à 106° 5 C Ouverture : 99° à 103° C	5 435 031 Z	22 466 009 A	22 472 009 T	32 à 35 mAN
	Mano-contact de pression d'huile moteur	Réfrigérateur d'huile 10 x 150	Ouverture : 0,80 bar	5 413 615 S	5 413 616 C	22 469 009 J	18 à 20 mAN
D.I.E	Thermo-contact temporisé	Culasse 18 x 150	Fermeture < 20° C Ouverture < 37° C	DX. 144 256 B	22 416 009 K	22 472 009 T	32 à 35 mAN
	Sonde de température d'eau	Bloc moteur 10 x 100	2500 Ω à 20° C	5 412 358 D	5 424 957 Z	22 469 009 J	18 à 20 mAN
DX Option climatiseur	Sonde de température d'air	Filtre à air 8 x 125	378 à 498 Ω à 10° C	5 412 360 A	ZD 9 246 200 U	ZD 9 246 800 U	14 à 15 mAN
	Thermo-contact du ventilateur	Radiateur 22 x 150	Fermeture : 94° à 96° 5 C Ouverture : 84° 5 à 88° C	5 418 467 F	21 795 009 X	21 882 009 Z	18 à 20 mAN
DS 21 BW → 7, 72	Thermo-contact du ventilateur	Radiateur 22 x 150	Fermeture : 89° 5 à 92° 5 C Ouverture : 81° 5 à 84° 5 C	5 418 467 F	21 795 009 X	21 882 009 Z	18 à 20 mAN
	Thermo-contact du ventilateur	Radiateur 22 x 150	Fermeture : 95° 5 à 98° 5 C Ouverture : 86° à 89° C	5 435 033 W	21 795 009 X	21 882 009 Z	18 à 20 mAN

Véhicules	Désignation	Emplacement et ϕ de filetage	Tarage	Numéro P.R. du joint		Couple de serrage
				Ancien	Nouveau	
SM T.T	Thermo-contact des moto-ventilateurs	Radiateur 22 x 150	Fermeture : 89° 5 à 92° 5 C Ouverture : 81° 5 à 84° 5 C	5 418 467 F	21 882 009 Z	18 à 20 mAN
	Mano-contact de pression d'huile moteur	Carter de distribution 12 x 150	Ouverture : 0,80 bar	5 403 215 Y	22 470 009 D	18 à 20 mAN
	Sonde de température d'huile	Carter de distribution 18 x 150	à température 140° C 120 Ω \leq R \leq 136 Ω	5 407 539 Y	22 466 009 A	27 à 30 mAN
	Thermo-contact d'alerte	Couvercle du boîtier thermostatique 22 x 150	Fermeture : 97° 5 à 100° 5 C Ouverture : 89° 5 à 92° 5 C	5 418 460 E	21 882 009 Z	32 à 35 mAN
	Sonde de température d'eau	Couvercle du boîtier thermostatique 18 x 150	Cadran sur planche de bord	5 413 327 L	22 472 009 T	27 à 30 mAN
SM,IE	Thermo-contact temporisé	Culasse droite 18 x 150	Fermeture \leq 20° C Ouverture \leq 37° C	5 413 481 K	22 466 009 A	32 à 35 mAN
	Sonde de température d'eau	Culasse droite 10 x 100	2500 Ω à 20° C	5 412 358 D	5 424 957 Z	18 à 20 mAN
	Sonde de température d'air	Filtre à air droit 8 x 125	378 à 498 Ω à 10° C	5 412 360 A	22 462 009 X	14 à 15 mAN

C 32 } C 35 } C 35 } Diesel Essence	Mano-contact de pression d'huile moteur	Support de filtre à huile 14 x 150	Ouverture : 0,475 à 0,675 bar	5 415 721 H	22 459 009 N	30 à 35 mAN
	Thermo-contact température d'eau	Pompe à eau 18 x 150	Fermeture : 93° 5 à 96° 5 C Ouverture : 90° à 95° C	5 428 849 D	22 466 009 A	25 à 30 mAN
C 32 } C 35 } C 35 } Diesel Essence	Thermo-contact température d'eau	Pompe à eau 18 x 150	Fermeture : 102° 5 à 106° 5 C Ouverture : 99° à 104° 5 C	5 430 044 T	22 466 009 A	25 à 30 mAN
	Mano-contact de pression d'huile moteur	Carter avant gauche 14 x 150	Ouverture : 0,495 à 0,605 bar	HY. 614-06	ZD 9 247 100 U	27 à 30 mAN
H T.T 3/65 } 10/69 } 5/71 } Essence Diesel Essence	Mano-contact de pression d'huile moteur	Support de filtre à huile 18 x 150	Ouverture : 0,80 bar	HG. 222-27	HG. 222-63	20 à 30 mAN
	Mano-contact de pression d'huile moteur	Support de filtre à huile 18 x 150	Ouverture : 0,80 bar	HG. 222-127A	HG. 222-63	20 à 30 mAN
5/71 } Essence Diesel	Sonde de température d'eau	Arrière gauche de la culasse 18 x 150	Cadran sur planche de bord	5 413 327 L	HG. 112-85	32 à 35 mAN
	Sonde de température d'eau	Arrière gauche de la culasse 18 x 150	89° 5 C à 92° 5 C	5 418 111 L	HG. 112-85	25 à 30 mAN

CITROËNA

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

COMPLÈMENT A LA NOTE D'INFORMATION N° 56 TT DU 3/7/74

Les détections des pressions et des températures s'effectuent au moyen d'appareils qui doivent être manipulés et montés avec précaution.

Les tableaux figurant ci-après précisent la nature de ces appareils, la référence, leur emplacement, les valeurs de tarage, ainsi que les couples de serrage.

IMPORTANT :

Le respect impératif des couples de serrage, au montage, conditionne le bon fonctionnement de ces appareils.

T.S.V.P.

NOTE
D'INFORMATION

N° 56 TT

Le 22 Juin 1977

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

Appareils de détection

Véhicules	Désignation	Emplacement et à filetage	Tarage	Numéro P.R.	Numéro P.R. du joint	Couple de serrage
A	Mano-contact de pression d'huile moteur	Sous-cylindre G 12 x 150	Le témoin s'éteint entre : 0,475 et 0,675 bar	AYB. 614 112 A 5 460 577 Y	22 458 009 U	2 à 2,2 da Nm
				LN	Mano-contact de pression d'huile moteur	Sous-cylindre G 12 x 150
GS	Mano-contact circuit hydraulique 3/73 → 3/73 →	Raccord quatre voies ou vanne de sécurité 9 x 125 9 x 125	Le témoin s'allume entre : 60 et 80 bars 80 et 90 bars	5 403 326 E 5 466 923 B (repère UN)	24 892 009 R	1,1 à 1,3 da Nm
				1015		
1220	Thermo-contact d'huile moteur 3/71 → 6/72 6/72 → 3/76	Sous l'alternateur 16 x 150 16 x 150	Le témoin s'allume entre : 125° C et 131° C 132° C et 138° C	GX. 01 487 01 A GX. 01 487 02 A	22 478 009 K	2,5 à 3 da Nm
				1220		
Convertisseur	Thermo-contact d'huile de B.V. 9/72 → 3/76	Sous l'alternateur 16 x 150	Le témoin s'allume entre : 132° C et 138° C	GX. 01 487 02 A	22 478 009 K	2,5 à 3 da Nm
				Convertisseur		

Véhicules	Désignation	Emplacement et à filetage	Tarage	Numéro P.R.	Numéro P.R. du joint	Couple de serrage	
T.T.	Mano-contact de pression d'huile moteur	Sur carter moteur 14 x 150	Le témoin s'éteint entre : 0,475 et 0,675 bar	5 490 801 V	22 459 009 N	2,5 à 3 da Nm	
				Thermo-contact d'huile moteur 6/75 → 6/75 →	Sur support filtre à huile 18 x 150	Le témoin s'allume entre : 147° C et 150° C 135° C et 138° C	5 448 450 H 5 490 569 Y
Radiateur 16 dm ² 20 et 23 dm ² Diesel	Mano-contact circuit hydraulique	Vanne de sécurité 9 x 125	Le témoin s'allume entre : 80 et 90 bars	SL 5 466 923 B (repère UN1)	24 892 009 R	1,1 à 1,2 da Nm	
				Thermo-contact température d'eau 1/75 → 1/75 →	Sur radiateur d'eau 22 x 150	Mise en marche : 101° à 103,5° C Arrêt : 95° à 92° C Mise en marche : 95° à 100° C Arrêt : 95° à 90° C Mise en marche : 87° à 92° C Arrêt : 87° à 82° C	5 446 115 C 5 490 542 E 5 490 927 P
Essence Diesel	Thermo-contact température d'eau moteur	Sur culasse 16 x 150	S'allume de 110,5° à 113,5° C S'éteint de 110° à 107° C S'allume de 103,5° à 106,5° C S'éteint de 103° à 100° C	5 490 468 A 5 490 756 F	22 454 009 R	2,5 à 3 da Nm	
				Fr-20 Prestige Diesel «Attrem» Injection	Sonde thermométrique d'eau de refroidissement moteur	Sur pompe à eau 18 x 150	Cadran sur planche de bord
Embout	Thermo-contact d'huile de BV	Distributeur sur carter d'embrayage 18 x 150	Le témoin s'allume entre : 132° et 138° C	GX. 08 171 01 A	22 416 009 X	3,2 à 3,5 da Nm	
				Climatisation	Pressostat	Bouteille déshydratante	Mise en action : 17 à 22 bars
Injection	Thermo-contact temporisé	Sur culasse 14 x 150	Mise en action : 1 < 20° C Hors service : 20° C < 1 < 37° C	5 502 641 R	22 471 009 Y	2,5 à 3 da Nm	
				Sonde de température d'eau	Sur culasse 12 x 150	2,1 à 2,9 Ω à 20° C ± 1°	5 502 644 Y
	Sonde de température d'air	Sur débit-mètre d'air	2,28 à 2,72 kΩ à 20° C ± 0,5°	Incorporée au débit-mètre (non vendue)			

Véhicules	Désignation	Emplacement et ϕ filetage	Tarage	Numéro P.R.	Numéro P.R. du joint	Couple de serrage
C35	T.T. Mano-contact de pression d'huile moteur	Support de filtre à huile 14 x 150	Le témoin s'éteint entre : 0,475 et 0,675 bar	5 415 721 H	22 459 009 N	3 à 3,5 daNm
		Mano-contact circuit hydraulique 10/76 → 10/76 →	Le témoin s'allume entre : 110 et 120 bars 75 à 95 bars	5 415 605 X 5 466 923 B (repère UN1)	24 892 009 R	1,1 à 1,2 daNm
	Diesel Thermo-contact de température d'eau	Pompe à eau 18 x 150	Le témoin s'allume entre : 93,5° et 96,5° C	5 428 849 D	22 466 009 A	2,5 à 3 daNm
	Essence Thermo-contact de température d'eau	Pompe à eau 18 x 150	Le témoin s'allume entre : 102,5° et 106,5° C	5 430 044 T	22 466 009 A	2,5 à 3 daNm
H	T.T. Essence Mano-contact de pression d'huile moteur 3/65 →	Carter avant gauche 14 x 150	Le témoin s'éteint entre : 0,495 et 0,605 bar	HY 614-06	ZD 9 247 100 U	2,7 à 3 daNm
		Mano-contact de pression d'huile moteur 10/69 → 10/69 →	Support de filtre à huile 18 x 150	Le témoin s'éteint à : 0,80 bar 0,80 bar	HG 222-27 HG 222-127 A	HG 222-63
	T.T. Diesel Thermistance de température d'eau 5/71 →	Arrière gauche de la culasse 18 x 150	Cadran sur planche de bord	5 413 327 L	HG 112-85	3,2 à 3,5 daNm
	Thermo-contact de température d'eau 5/71 → 6/76 →	Arrière gauche de la culasse 18 x 150	Le témoin s'allume entre : 89,5° et 92,5° C 91,5° et 94,5° C	5 418 111 L 7932 566 904	HG 112-85	2,5 à 3 daNm

AUTOMOBILES
CITROËN

SERVICES A LA CLIENTELE

DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Conformément aux dispositions du Décret de Mars 1972 relatif aux analyseurs de CO et CO₂, seuls les appareils homologués par le Service des Instruments de Mesure peuvent être utilisés dans les locaux des entreprises intervenant de façon principale, ou accessoire, dans le commerce, la réparation, l'entretien ou le contrôle des moteurs.

En particulier, l'installation, dans ces mêmes locaux, d'appareils dits « à fil chaud » ou à « catalyse », n'est plus autorisée depuis le 12 Février 1973.

Toutefois les analyseurs mis en service avant cette date peuvent être utilisés jusqu'au 12 Février 1976.

LES DIFFERENTS « APPAREILS DE REGLAGE DE CARBURATION », PRECONISES PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE L'USINE POUR LA MISE AU POINT DES MOTEURS, NE DOIVENT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERES COMME DES ANALYSEURS DE GAZ.

Ce sont des appareils à utiliser au même titre que les compte-tours et les thermomètres d'huile afin d'être conforme aux Normes de réglage des constructeurs d'automobiles.

Ces Normes ont d'ailleurs pour but de répondre à la législation concernant l'émission des gaz toxiques par l'échappement des véhicules à moteur à essence.

Les véhicules réglés avec les appareils de réglage de carburation et suivant les Normes du constructeur fonctionnent parfaitement et satisfont à la législation en vigueur, sous réserve de vérification de l'état et de l'étanchéité des tubulures et du système d'échappement.

000 Ceresfin



NOTE
D'INFORMATION

N° 57 T.T

Le 26 Juin 1974

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

FRANCE

VEHICULES

TOUS TYPES

MOTEUR

Réglage du ralenti

SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN

CAPITAL 600.000.000 F - SIEGE SOCIAL 117 à 167, QUAI ANDRE CITROEN - 75747 PARIS CEDEX 15 - R.C. SEINE 64 B 5019
DTAV (ASSISTANCE TECHNIQUE) - 163, Avenue Georges Clémenceau - 92 000 NANTERRE - Tél. 204-40-00 - Postes 577 et 578

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, modèles 1976.

Ils précisent également le « TYPE GARANTIE » de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs.

NOTE
D'INFORMATION

N° 63 TT

Le 22 Octobre 1975

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

APPELLATIONS
COMMERCIALES

APPELLATIONS
TECHNIQUES

Tableaux de correspondance

VEHICULES « A - G - CX » MODELES 1976

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1976	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE COURSE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE CH
2 CV 4	AZ Série KB	Février 1970	00 KB 0001	AYA 2	68,5 x 59	8,5/1	24 DIN
2 CV 6	AZ Série KA	Février 1970	30 KA 9001	AK 2	74 x 70	8,5/1	26 DIN
DYANE 6	AY Série CB	Février 1970	37 CB 4001	AM 2	74 x 70	9/1	32 DIN
MEHARI	AY Série CA	Octobre 1968	07 CA 0001	AK 2	74 x 70	8,5/1	26 DIN
Camionnette 250	AZU Série B	Août 1972	00 AP 0001	AYA 2	68,5 x 59	8,5/1	24 DIN
Fourgonnette 400	AK Série AK	Juillet 1970	15 AK 2001	AK 2	74 x 70	8,5/1	26 DIN
AMI 8 Berline	AM Série JA	Mars 1969	23 JA 9501	AM 2	74 x 70	9/1	32 DIN
AMI 8 Break	AM Série JB	Septembre 1969	22 JB 7001	AM 2	74 x 70	9/1	32 DIN
AMI 8 Service	AM Série JC	Septembre 1969	02 JC 1701	AM 2	74 x 70	9/1	32 DIN
AMI Super Berline	AM Série JF	Janvier 1973	02 JF 6301	} G 10/613	74 x 59	9/1	53,5 DIN
AMI Super Break	AM Série JG	Janvier 1973	01 JG 8701		74 x 59	9/1	53,5 DIN
GS 1015 Berline	GX Série GA	Septembre 1970	39 GA 2001	} G 10/612	74 x 59	9/1	55,5 DIN
GS 1015 Break	GX Série GE	Septembre 1971	09 GE 9001		74 x 59	9/1	55,5 DIN
GS 1015 Service	GX Série GF	Janvier 1972	01 GF 0451		74 x 59	9/1	55,5 DIN
GSX 1015	GX Série GA	Septembre 1974	39 GA 2001		74 x 59	9/1	55,5 DIN
GS 1220 Berline	GX Série GB	Août 1972	38 GB 1001	} Embrayage normal : G 12/612 Convertisseur : G 12/611	77 x 65,6	8,2/1	60 DIN
GS 1220 Break	GX Série GC	Août 1972	14 GC 2501		G 12/612	77 x 65,6	8,2/1
GSX 2 1220	GX Série GH	Octobre 1974	01 GH 2501	G 12/619	77 x 65,6	8,9/1	65 DIN
CX 2000	MA Série MB	Août 1974	04 MB 0001	M 20/616	86 x 85,5	9/1	102 DIN
CX 2200	MA Série MC	Janvier 1975	02 MC 3001	M 22/617	90 x 85,5	9/1	112 DIN

VEHICULES « H » et « C » TOUS TYPES MODELES 1976

VEHICULES				MOTEURS				
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1976	P.T.C.	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE COURSE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE CH
1000 9 CV Essence	HZ 72 Série B	Septembre 1968	5 253 851	2440 kg	H 72	72 x 100	7,5/1	40 DIN
1000 8 CV Diesel	HZ Série IN 2	Octobre 1968	5 352 701	2440 kg	Indenor	88 x 80	21	51,5 DIN
1600 9 CV Essence	HY 22	Décembre 1967	5 193 401	2975 kg	H 72	72 x 100	7,5/1	40 DIN
1600 11 CV Essence	HY	Septembre 1968	5 315 601	2975 kg	H 78	78 x 100	7,5/1	52 DIN
1600 11 CV Essence HW	HW	Octobre 1969	5 281 001	3200 kg	H 78	78 x 100	7,5/1	52 DIN
1600 8 CV Diesel	HY Série IN 2	Octobre 1968	5 457 801	2975 kg	Indenor	88 x 80	21	51,5 DIN
1600 8 CV Diesel CAR	HY Série IN 2 CAR	Octobre 1968	5 420 601	3100 kg	Indenor	88 x 80	21	51,5 DIN
1600 8 CV Diesel HW	HW Série IN 2	Octobre 1969	5 428 301	3200 kg	Indenor	88 x 80	21	51,5 DIN
C 35 Essence	BF Série BC	Mars 1974	00 BC 2161	3500 kg	B 20/614	86 x 85,5	8/1	65 DIN
C 35 Diesel	BF Série BD	Mars 1974	00 BD 4871	3500 kg	B 22/615	90 x 85,5	22,5/1	61,5 DIN

DEFINITION DU TYPE GARANTIE

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3 CV dont la fabrication est arrêtée.....	2 CV ou 3 CV	AZZ
Berlines 2 CV 4	2 CV 4	AZA
Berlines 2 CV 4 (modèle 1976)	2 CV 4	KB
Berlines 2 CV 6	2 CV 6	KA
Dyane 4	DYANE 4	AYA
Dyane 6	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B)	F 250	AZU
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série B) (modèle 76)	F 250	AP
AMI 8 Berline freins à disques	AMI 8	JA
AMI 8 Break freins à disques	AMI 8 B	JB
AMI 8 Service freins à disques	AMI 8 S	JC
Fourgonnette AK Type 400	F 400	AK
MEHARI CITROEN	MEHARI	CA
AMI Super berline	AM SUP	JF
AMI Super break et Commerciale	AM SUP B	JG
AMI Super fourgonnette Service	AM SUP S	JH
M 35	M 35	AZZ
GS Berline 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur ou GSX	GS 10 - GSX 10	GA
GS Break et Commerciale 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 B	GE
GS Service 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 S	GF
GS Berline 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12	GB
GS Berline 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12	GBC
GS Berline 1220 cm ³	GSX 2 - 12	GH
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 B	GC
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 B	GCC
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 S	GD
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 S	GDC
GS Birotor 1990 cm ³ avec convertisseur	GS Birotor	GG
CX Berline 1985 cm ³ ou CX Berline 1985 cm ³ Economique	CX 2000	MB
CX Berline 2175 cm ³	CX 2200	MC
CX Break 1985 cm ³ Essence	CX 2000 BK	MD
CX Berline 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BDI	MG
CX Break 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BKDI	MH
A 111	A 111	PF
A 112	A 112	PH
A 112 Abarth	A 112 AB	PC
D Spécial 1973 - 1974 - 1975	D SPEC.	FD
D Super 1972 - D Super 1973 - 1974 - 1975	D SUP.	FD
DS 20 Hydraulique 1972 et suivantes	DS 20 H	DY
D Super 5 (5 vitesses) 1973 - 1974 - 1975	D SUP. 5	DP
DS 23 Carburateur Boîte mécanique	DS 23 C	FEM
DS 23 Carburateur Boîte hydraulique	DS 23 C	FEH
DS 23 Carburateur Boîte Borg-Warner	DS 23 C	FEW
DS 23 Injection Boîte mécanique	DS 23	FGM
DS 23 Injection Boîte hydraulique	DS 23	FGH
DS 23 Injection Boîte Borg-Warner	DS 23	FGW
ID 20 F Break 20 Boîte mécanique	BK 20 M	DF
ID 21 F Break 21 Boîte mécanique	BK 21 M	DF
ID 21 FH Break 21 Boîte hydraulique	BK 21 H	DF
Break 23 - Break 23 Boîte mécanique 5 vitesses	BK 23	FF
Tous modèles D (anciens) non indiqués ci-dessus	D	DZZ
Coupé SM Carburateurs	SM	SB
Coupé SM à injection	SM INJ.	SC
Coupé SM - Carburateurs - 2965 cm ³ - Boîte Borg-Warner	SM Automatique	SD
1000 Essence	1000 ES	HES
1600 Essence	1600 ES	HES
1000 Diesel	1000 DI	HDL
1600 Diesel	1600 DI	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel	C 32	BB
Fourgon - Pick-up Essence	C 35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel	C 35	BD

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

I. BLOCS PNEUMATIQUES DE SUSPENSION - ACCUMULATEUR PRINCIPAL - ACCUMULATEUR DE FREIN.

Les tableaux ci-dessous indiquent les valeurs minima de pression de tarage admises pour le bon fonctionnement de ces organes.
En-dessous de ces valeurs, l'échange des organes est impératif.

a) BLOCS PNEUMATIQUES DE SUSPENSION :

BLOCS PNEUMATIQUES TYPE VISSÉ				
VEHICULES	AVANT		ARRIERE	
	Repère sur bouchon	Tarage minimum	Repère sur bouchon	Tarage minimum
D Berline	59	33	26	16
D Break	59	48	37	27
D Ambulance	40	30	37	27
SM T.T.	40 ou 45	32	26	17
HY Ambulance	—	—	47	36

BLOCS PNEUMATIQUES TYPE TÔLE EMBOUTIE (500 cm ³)				
VEHICULES	AVANT		ARRIERE	
	Repère sur bouchon	Tarage minimum	Repère sur bouchon	Tarage minimum
CX Berline	75	48	40	25
D Berline 11/74 →	75	52	35	25
D Break 11/74 →	75	52	40	30

BLOCS PNEUMATIQUES TYPE TÔLE EMBOUTIE (400 cm ³)				
VEHICULES	AVANT		ARRIERE	
	Repère sur bouchon	Tarage minimum	Repère sur bouchon	Tarage minimum
GS T.T. → 3/73	50	40	35	25
GS T.T. 3/73 →	55	40	35	25
GS birotor	62	50	40	30

b) ACCUMULATEUR PRINCIPAL - ACCUMULATEUR DE FREIN :

Pression de tarage minimum admise : 30 bars.
(Quel que soit le modèle et quel que soit le repère gravé sur le bouchon).

Le 1er Octobre 1975

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTÉRESSÉS :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

CONSEILS DE

REPARATION

I. Hydraulique

II. Carrosserie

T.S.V.P

II. NETTOYAGE DES VITRES DES VEHICULES.

Après un certain temps d'utilisation, les vitres d'un véhicule et principalement les faces intérieures du pare-brise et de la lunette arrière se recouvrent d'une pellicule grasse gênante pour la visibilité de nuit ou par soleil de face.

Il est possible d'éliminer cette pellicule, à l'aide du produit suivant :

NETTOIE-VITRES N° 19
des Ets SO. DI. MAC
25-27, rue Francisco Ferrer
93170 - BAGNOLET
Tél. 287-07-84

NOTA : Ce produit fait partie de ceux préconisés dans le catalogue Equipements et Produits de Réparation (pour la préparation des véhicules V.O.) et dans la note Outillage et Equipements N° 73-10 du 7 Février 1973.

MODE D'EMPLOI :

Agiter fortement le bidon pour rendre le produit bien homogène et transvaser celui-ci dans un pulvérisateur à main.

Pulvériser le produit sur les vitres et laisser sécher totalement.

Essuyer avec du papier journal roulé en boule, ou mieux, avec du papier ménager genre SOPALIN.

Nettoyer l'intérieur et l'extérieur des vitres.

Rincer abondamment le pulvérisateur après usage.

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Depuis Octobre 1976, le Département des Pièces de Rechange fournit, sous la référence ZC 9 857 221 U, un :

ANTIGEL SPECIAL CITROËN

Conditionné en bidons de 1 litre, cet antigel est spécialement composé pour répondre au Cahier des Charges CITROËN du dispositif de refroidissement des moteurs.

La protection obtenue, en fonction de la capacité du circuit de refroidissement et de la quantité d'antigel, figure sur le conditionnement.

IMPORTANT

TYPE DE MOTEUR	ANTIGEL A UTILISER
Essence	SPECIAL CITROËN ou TOTAL ANTIGEL
Diesel	SPECIAL CITROËN exclusivement

NOTE D'INFORMATION

N° 69 TT

Le 10 Novembre 1976

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

D

SM

CX

H

C 35

MOTEURS

ESSENCE ET DIESEL

Circuit de refroidissement

Antigel

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Les poids maxima tractables sont donnés dans les tableaux ci-après.
Cependant, il faut se conformer à la réglementation en vigueur dans chaque pays.

Les trois cas suivants sont considérés :

- a) La remorque est dépourvue de dispositif de freinage (colonne 1).
- b) La remorque est seulement munie d'un frein à inertie (colonne 2)
- c) La remorque est équipée d'un frein continu commandé par le système de freinage du véhicule tracteur : commande hydraulique, électrique ou à dépression (colonne 3).

Le poids maximum autorisé sur la flèche est indiqué colonne 4. Dans tous les cas, la remorque doit être en appui sur l'attelage.

La pente maximum jusqu'à laquelle le démarrage en côte est possible, est indiquée colonne 5 (véhicule à pleine charge et remorque au poids maximum tractable indiqué colonne 2 ou 3).

Le poids maximum à placer sur une galerie de toit est indiqué colonne 6.

T.S.V.P.

ATTENTION : Voir en dernière page

CORRECTIF à la Note d'Information n° 68 TT du 27 Octobre 1976

NOTE D'INFORMATION

*Complément à la Note d'Information
n° 50 TT du 4 avril 1973*

N° 70 TT

Le 5 Janvier 1977

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

Modèles 1977

CARROSSERIE

Possibilités de traction
d'une remorque et
chargement d'une galerie
de toit

VEHICULE		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
Appellation Commerciale	Désignation au Service des Mines	Remorque sans dispositif de freinage	Remorque avec frein à inertie	Remorque avec frein continu	Poids maxi sur la flèche	Pente maxi pour démarrage en charge	Poids maxi sur galerie de toit
2 CV 4	AZ série KB	270	400		35	12 %	30
2 CV 6	AZ série KA	270	400		35	12 %	30
DYANE 6	AY série CB	270	400		35	12 %	30
MEHARI	AY série CA	270	400		35	11 %	30
Camionnette 250	AK série AP (AZU)	270	400		35	12 %	30
Fourgonnette 400	AK série AK	270	500		35	12 %	30
AMI 8 Berline	AM série JA	360	500		35	11 %	30
AMI 8 Break	AM série JB	360	500		35	11 %	30
G Spécial	GX série GA	460	800	800	50	11 %	60
GS X	GX série GA	460	800	800	50	11 %	60
GS « Club »	GX série GB	465	800	800	50	14 %	60
GS « Pallas »	GX série GB	465	800	800	50	14 %	60
GS X 2	GX série GH	470	800	800	50	14 %	60
G Spécial Break	GX série GE	460	800	800	50	11 %	80
G Spécial Break Service	GX série GF	445	800	800	50	11 %	80
G Spécial 1220 Break	GX série GC	465	800	800	50	14 %	80
GS « Club » Break	GX série GC	465	800	800	50	14 %	80
G Spécial 1220 Break Service « Tôlé »	GX série GD	450	800	800	50	14 %	80
CX 2000	MA série MB	630	1300	* 1300	100	12 %	80
CX 2200 Diesel	MA série MG	665	1300	* 1300	100	12 %	80
CX 2000 Break	MA série MD	690	1300	* 1300	100	11 %	80
CX 2200 Diesel Break	MA série MH	725	1300	* 1300	100	11 %	80
Prestige	MA série MK	725	1300	* 1300	100	12 %	80
CX 2400	MA série MJ	650	1300	* 1300	100	12 %	80
CX 2400 Break	MA série MF	700	1300	* 1300	100	12 %	80
LN et LN Entreprise	RB série RB	350	500	500	40	11 %	50
1000 (9 CV essence)	HZ 72 série B	645	1250	1250	50	12 %	250
1000 (8 CV Diesel)	HZ série IN 2	675	1250	1250	50	12 %	250
1000 (11 CV essence)	HZ série B	645	1250	1250	50	12 %	250
1600 (9 CV essence)	HY 72	650	1250	1250	50	11,5 %	250
1600 (11 CV essence HW)	HW	650	1250	1250	50	11 %	250
1600 (8 CV Diesel)	HY série IN 2	675	1250	1250	50	11,5 %	250
1600 (8 CV Diesel HW)	HW série IN 2	675	1250	1250	50	11,5 %	250
C 35 (essence)	BF série BC	750	1250	1250	50	12 % BV 28 47 14 % BV 26 49	300
C 35 (Diesel)	BF série BD	750	1250	1250	50	11,5 % BV 28 47 13 % BV 26 49	300

* Ces valeurs peuvent être augmentées de 200 kg à condition de réduire le Poids Total en Charge du véhicule de 200 kg.

CORRECTIF à la Note d'Information n° 68 TT

du 27 Octobre 1976

Page 2 - ligne 5 : Camionnette 250 - au lieu de AZU série B lire - AK série AP

Page 3 - ligne 2 : 1000 8 CV Diesel - Premier N° en 1977 - au lieu de 5 462 001 lire 5 353 001

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Avant toute manœuvre d'un véhicule neuf à moteur Diesel, il convient de faire chauffer le moteur pendant quinze minutes, au minimum.

En effet, la mise en action brutale, à froid, d'un moteur Diesel neuf peut être cause de sa destruction ultérieure, même à des kilométrages élevés.

NOTE
D'INFORMATION

N° 71 TT

Le 6 Octobre 1976

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

DIESEL

MOTEUR

Mise en route du véhicule

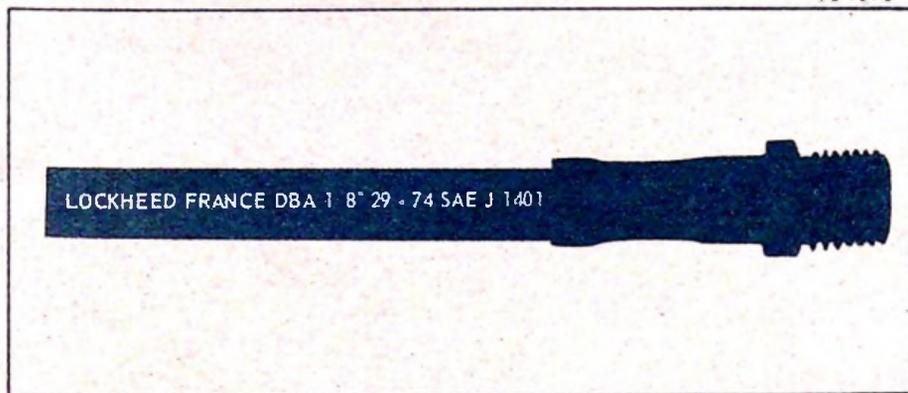
CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Le marquage des canalisations flexibles de frein vendues par le Département des Pièces de Rechange est modifié.

76 1378



Le marquage, indiquant : Nom du fournisseur - Dimensions - Date de fabrication - Qualité, est :

- de couleur verte, pour utilisation avec huile minérale (LHM)
- de couleur blanche, pour utilisation avec huile végétale ou synthétique.

NOTA : Pour permettre le contrôle du « non vrillage » des flexibles au montage, ceux-ci possèdent une bande blanche longitudinale, quelle que soit l'huile employée.

NOTE
D'INFORMATION

N° 72 TT

Le 5 Janvier 1977

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

Sauf GS

FREINS

Canalisations flexibles

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Certains éléments d'habillage de l'habitacle des véhicules sont revêtus suivant un procédé particulier appelé « flochage ».

Ce procédé consiste à projeter de fines particules de nylon, sur une tôle enduite d'un adhésif polymérisant à chaud.

Le nettoyage des éléments floqués peut être réalisé, suivant le type de salissure.

I. SALISSURE NATURELLE

Traiter chaque élément dans sa totalité.

a) Mousse sèche pour tissus :

- Vaporiser la mousse.
- Frotter uniformément avec une éponge légèrement dure.
- Laisser sécher.
- Essuyer avec un chiffon propre.

b) Nettoyant pour tissus :

- Préparer le produit (dilution dans l'eau, suivant la Norme du Fabricant)
- Imprégner les parties à nettoyer.
- Frotter uniformément avec une éponge humide.
- Essuyer avec un chiffon propre.

II. TACHES D'HUILES (L.H.M.) ET GRAISSES

Détachant « S » :

- Frotter légèrement les parties tachées avec un chiffon imprégné de détachant.
- Attendre l'évaporation des solvants entre chaque passage.

NOTE D'INFORMATION

N° 73 TT

Le 5 Janvier 1977

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

ENTRETIEN

Nettoyage des éléments
floqués

T.S.V.P.

III. PRODUITS CONSEILLÉS

PRODUITS	FOURNISSEURS
DETACHANT « S »	Société P.C.A.S. 23, rue Bossuet 91160 LONGJUMEAU Tél. 909-77-85
MOUSSE SECHE 421	Société S.A.D.A.P.S. 27, boulevard du Général Leclerc 59051 ROUBAIX Tél. (20) 70-02-12
NETTOYANT N° 4	SO. DI. MAC 25, rue Francisco Ferrer 93170 BAGNOLET Tél. 287-07-84
RENOV'TEXTILES - AUTOMIROR	Société SOLITAIRE - PRODEF 1, rue Jules Guesde 92306 LEVALLOIS-PERRET Tél. 739-33-03

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Les éléments d'habillage de certains véhicules sont pourvus d'une application de peinture sur un revêtement inoxyidable.
Le procédé utilisé fait appel à des moyens industriels incompatibles avec les méthodes possibles en réparation automobile.

Dans le cas d'une remise en état de ces éléments, l'application de la laque ne peut être envisagée qu'après le ponçage et le nettoyage de l'élément complet, afin de retrouver un accrochage physique pour la laque.

A l'origine, ces éléments sont revêtus, en majorité, d'une laque « noir mat ».
En réparation, il est conseillé d'utiliser la laque POLIREX, référence 368.0717, déjà mentionnée dans la Note d'Information N° 1 MA, du 12 Février 1975 (Fournisseur : Sté ASTRAL).

GAMME D'APPLICATION

Préparer l'élément :

Nettoyer, poncer complètement l'élément au papier abrasif (protéger les parties filetées).

Dégraisser soigneusement et essuyer.

Appliquer un voile de primaire :

TRANSPAC, référence 005 0043.

Dilution : 100 % avec diluant catalyseur, référence 005 0038.

Laisser sécher 1 heure minimum.

Préparer et filtrer la laque :

Laque POLIREX, référence 368 0717.

Mélanger les éléments A et B, dans la proportion de 80 parties de A pour 20 parties de B, en poids.

Durée d'utilisation du mélange : 3 heures, à 20° C.

Dilution : 25 à 30 % avec le diluant POLIREX, référence 033 0099

(18 à 20-secondes, à la coupe AFNOR N° 4).

Appliquer la laque :

Deux couches croisées.

Pression au pistolet : 2,5 à 3 bars.

Séchage à température ambiante de 20° C :

- Hors poussière : 40 minutes,

- Sec : 3 heures,

- Ponçable : 12 heures.

Séchage en étuve (15 minutes de pré-séchage) :

- Sec et ponçable : 30 à 60 minutes, à 60° C.

NOTE D'INFORMATION

N° 74 TT

Le 16 Février 1977

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

CARROSSERIE

Conseils de réparation

Peinture sur revêtement
 inoxyidable

CITROËNA

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

La présence de fondants chimiques sur la route pendant une période de l'année, la condensation qui se forme dans les « corps creux », l'air salin et les pollutions atmosphériques sont à l'origine de la corrosion des éléments de carrosserie.

Dans les « corps creux », la rouille se propageant de l'intérieur vers l'extérieur, il est très difficile d'en déceler la présence avant qu'il ne soit trop tard.

La protection des différents types de carrosseries est réalisée d'origine par un traitement « Phosphatation » ou un revêtement « électrophorèse » ou par « trempé ». Un traitement complémentaire des « corps creux », des tôles de dessous de caisse ainsi que celles soumises aux projections des roues, peut être effectué par pulvérisation et application de produits spéciaux.

L'entretien de cette protection devra être effectué au début de chaque saison hivernale, par un traitement anti-corrosion complet.

Ce traitement s'applique dans tous les « corps creux », par les orifices prévus par le constructeur, et sur le dessous de caisse.

L'application des produits peut s'effectuer à l'aide d'un procédé « Air-less » (pour les dessous de caisse) ou par pulvérisation pneumatique (pour les « corps creux »).

REMARQUES :

- 1°) Pour chaque type de véhicule une gamme jointe précise les points d'application des produits anti-corrosion.
- 2°) Il est nécessaire de laver le véhicule à l'eau chaude, notamment les dessous de caisse et les passages de roues puis d'effectuer un séchage.
- 3°) L'application des produits ne peut être effectuée à une température inférieure à 10°, ceux-ci n'étant plus assez fluides.
- 4°) Les portes latérales, la porte de coffre et le capot moteur doivent être maintenus ouverts pendant l'application des produits.

Les sociétés dont les noms figurent au tableau ci-après, distribuent des produits conformes au Cahier des Charges établi par le Laboratoire Chimie Citroën.

Ces produits sont miscibles avec le produit utilisé à l'origine sur certains types de véhicules

Les prix H.T. indiqués sont valables à la date de parution de cette Note.

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 75 TT

Le 20 Juillet 1977

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

2 CV 4 - 2 CV 6 - DYANE

LN

AMI 8

G Tous Types

CX Tous Types

AZU - AK

H

C 35

CARROSSERIE

Complément
de protection
anti-corrosion

Les prix indiqués sont les prix clients H.T à la date de parution de cette note.

FOURNISSEURS	Produit PN 30 (corps creux)	Prix H.T	Produit PNB (dessous de caisse)	Prix H.T
BLACKSON S.A. 42 bis, rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 BOULOGNE Tél : 605-39-56	B. 70 SA	le litre par 20 litres	AIR-LESS	le kilogramme par 50 kilogrammes
SOFATA 55, avenue Anatole France 92700 COLOMBES Tél : 242-30-58	ISOTROL M.L.	10,63 Francs le litre par 200 litres	ISOTROL S.C.	10,63 Francs le litre par 200 litres
LUBREFOR S.A. 5 ter, rue F. de Pressence 92800 PUTEAUX Tél : 506-06-16	Pérotect 1 x 50	6,52 Francs le kg par 50 Kg	Pérotect L.W. 1	6,75 Francs le kg par 50 Kg
TEROSON 175, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS Tél : 202-50-72	Térotex H. V.	10,50 Francs le litre par 60 litres	Térotex C. R.	7,60 Francs le litre par 60 litres
ASHLAND CHEMICAL FRANCE S.A. Division VALVOLINE Route d'Evry 91360 MAROLLES-EN-HUREPOIX Tél : 083-14-63	Tectyl 400 C	9,80 Francs le litre par 60 litres	Tectyl 894 C	9,80 Francs le litre par 60 litres

M. V. V. V. V.

NOTE
D'INFORMATION

N° 78 TT

Le 7 Septembre 1977

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

APPELLATIONS
COMMERCIALES

APPELLATIONS
TECHNIQUES

Tableaux de correspondance

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, modèles 1978.

Ils précisent également le « TYPE GARANTIE » de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 5 et 6).

NOTA : Tous les véhicules correspondant à l'année Automobile 1978 portent « 78 » (Année Modèle) frappé sur la plaque « Constructeur ».

T.S.V.P.

VOITURES PARTICULIERES ET COMMERCIALES « A - LN - G » MODELES 1978

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1978	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDREE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE CH
2 CV	AZ série KB	Février 1970	12 KB 3001	AYA 2	68,5 × 59 (435 cm ³)	8,5/1	24 DIN
2 CV 4 Berline « Spécial »							
2 CV 4 Berline							
2 CV 6 Berline	AZ série KA	Février 1970	44 KA 5001	AK 2	74 × 70 (602 cm ³)	8,5/1	26 DIN
DYANE 6 Berline Confort	AY série CB	Février 1970	54 CB 5001	AM 2	74 × 70 (602 cm ³)	9/1	32 DIN
MEHARI Mehari 2 places + 2 Mehari 2 places	AY série CA	Octobre 1968	09 CA 0001	AK 2	74 × 70 (602 cm ³)	8,5/1	26 DIN
AMI 8 Berline Confort Break Confort							
	AM série JB	Septembre 1969	27 JB 8501	AM 2	74 × 70 (602 cm ³)	9/1	32 DIN
LN Berline	RB série RB	Décembre 1976	03 RB 5001	R 06/627	74 × 70 (602 cm ³)	9/1	32 DIN
GS Berline G Spécial (6CV)	GX série GA	Juillet 1977	50 GA 2001	G 11/631	74 × 65,6 (1129 cm ³)	9/1	56,5 DIN
Berline GS X (6CV)	GX série GA	Juillet 1977	50 GA 2001	G 11/631	74 × 65,6 (1129 cm ³)	9/1	56,5 DIN
Berlines : GS Club - GS Pallas (7CV)	GX série GB	Août 1972	56 GB 5001	G 12/612	77 × 65,6 (1222 cm ³)	8,2/1	60 DIN
Berlines C Matic : GS Club - GS Pal. (7CV)	GX série GB	Août 1972	56 GB 5001	G 12/611	77 × 65,6 (1222 cm ³)	8,2/1	60 DIN
Berline GS X 2 (7CV)	GX série GH	Octobre 1974	06 GH 2001	G 12/619	77 × 65,6 (1222 cm ³)	8,2/1	63 DIN
Break G Spécial (6CV)	GX série GE	Juillet 1977	13 GE 3001	G 11/631	74 × 65,6 (1129 cm ³)	9/1	56,5 DIN
Break GS Club (7CV)	GX série GC	Août 1972	21 GC 2001	G 12/612	77 × 65,6 (1222 cm ³)	8,2/1	60 DIN

VOITURES PARTICULIERES ET COMMERCIALES «CX» MODELES 1978

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1978	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDREE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE CH
CX							
CX 2000 Essence							
Berlines : Confort - Super - Pallas	MA série MB	Août 1974	12 MB 5001	M 20/ 616	86 × 85,5 (1985 cm ³)	9/ 1	102 DIN
Breaks et Dérivés : Confort	MA série MD	Janvier 1976	00 MD 7001	M 20/ 616	86 × 85,5 (1985 cm ³)	9/ 1	102 DIN
CX 2200 Diesel							
Berlines : Confort - Super - Pallas	MA série MG	Décembre 1975	04 MG 0001	M 22/ 621	90 × 85,5 (2175 cm ³)	22,25/ 1	66 DIN
Breaks et Dérivés : Confort - Super	MA série MH	Janvier 1976	01 MH 1001	M 22/ 621	90 × 85,5 (2175 cm ³)	22,25/ 1	66 DIN
CX 2400 Essence							
Berlines : Super - Pallas	MA série MJ	Août 1976	03 MJ 7501	M 23/ 623	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/ 1	115 DIN
Berline Prestige	MA série MK	Février 1976	00 MK 6001	M 23/ 623	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/ 1	115 DIN
Berline Injection	MA série ME	Mai 1977	00 ME 2001	M 23/ 622	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/ 1	128 DIN
Berline Prestige Injection	MA série ML	Août 1977	00 ML 0001	M 23/ 622	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/ 1	128 DIN
Breaks et Dérivés : Super	MA série MF	Août 1976	00 MF 4001	M 23/ 623	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/ 1	115 DIN

CAMIONNETTES ET UTILITAIRES « A - G - LN - H et C » TOUS TYPES MODELES 1978

VEHICULES					MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1978	P.T.C.	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE COURSE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE CH
2 CV Fourgonnette 250	AK série AP	Août 1972	01 AP 6001	910 kg	AYA 2	68,5 × 59	8,5/1	24 DIN
3 CV Fourgonnette 400	AK série AK	Juillet 1970	20 AK 6001	1115 kg	AK 2	74 × 70	8,5/1	26 DIN
AMI 8 « Entreprise »	AM série JC	Septembre 1969	02 JC 8501	1100 kg	AM 2	74 × 70	9/1	32 DIN
LN « Entreprise »	RB série RC	Avril 1977	00 RC 3501	1035 kg	R 06/627	74 × 70	9/1	32 DIN
GS G Spécial « Entreprise » (6 CV)	GX série GF	Juillet 1977	01 GF 7501		G 10/631	74 × 65,6	9/1	56,5 DIN
1000 9 CV Essence	HZ 72 série B	Septembre 1968	5 255 501	2440 kg	H 72	72 × 100	7,5/1	40 DIN
8 CV Diesel	HZ série IN 2	Octobre 1968	5 353 201	2440 kg	Indénor	88 × 80	21/1	51,5 DIN
11 CV Essence	HZ série B	Septembre 1968	5 025 301	2440 kg	H 78	78 × 100	7,5/1	52 DIN
1600 9 CV Essence	HY 72	Décembre 1967	5 197 001	2975 kg	H 72	72 × 100	7,5/1	40 DIN
11 CV Essence	HY	Septembre 1968	5 329 001	2975 kg	H 78	78 × 100	7,5/1	52 DIN
11 CV Essence HW	HW	Octobre 1969	5 282 501	3200 kg	H78	78 × 100	7,5/1	52 DIN
8 CV Diesel	HY série IN 2	Octobre 1968	5 466 501	2975 kg	Indénor	88 × 80	21/1	51,5 DIN
8 CV Diesel HW	HW série IN 2	Octobre 1969	5 429 201	3200 kg	Indénor	88 × 80	21/1	51,5 DIN
C35 9 CV Essence	BF série BC	Mars 1974	01 BC 2001	3500 kg	B 20/614	86 × 85,5	8/1	65 DIN
7 CV Diesel	BF série BD	Mars 1974	02 BD 6001	3500 kg	B 22/615	90 × 85,5	22,25/1	61,5 DIN

DEFINITION DU TYPE GARANTIE

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3 CV dont la fabrication est arrêtée	2 CV ou 3 CV	AZZ
Berlines 2 CV 4	2 CV 4	AZA
Berlines 2 CV 4 (modèle 1976)	2 CV 4	KB
Berlines 2 CV 6	2 CV 6	KA
Dyane 4	DYANE 4	AYA
Dyane 6	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B)	F 250	AZU
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série B) (modèle 76)	F 250	AP
AMI 8 Berline freins à disque	AMI 8	JA
AMI 8 Break freins à disque	AMI 8 B	JB
AMI 8 Service freins à disque	AMI 8 S	JC
Fourgonnette AK Type 400	F 400	AK
MEHARI	MEHARI	CA
AMI Super Berline	AM SUP	JF
AMI Super Break et Commerciale	AM SUP B	JG
AMI Super fourgonnette Service	AM SUP S	JH
LN Berline	LN	RB
LN «Entreprise»	LN	RC
GS Berline 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur ou GS X	GS 10 - GS X 10	GA
GS Break et Commerciale 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 B	GE
GS Service 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 S	GF
GS Berline 1130 cm ³ ou GS X	GS 11 - GS X 11	GA
GS Break 1130 cm ³	GS 11 B	GE
GS «Entreprise» 1130 cm ³	GS 11 S	GF
GS Berline 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12	GB
GS Berline 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12	GBC
GS Berline 1220 cm ³	GS X2 - 12	GH
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 B	GC
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 B	GCC
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 S	GD
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 S	GDC
CX Berline 1985 cm ³ ou CX Berline 1985 cm ³ Economique	CX 2000	MB
CX Berline 2175 cm ³	CX 2200	MC
CX Break 1985 cm ³ Essence	CX 2000 BK	MD
CX Berline 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BDI	MG
CX Break 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BKDI	MH
CX Berline 2350 cm ³ Essence	CX 2400	MJ
CX Break 2350 cm ³ Essence	CX 2400	MF
CX Prestige 2350 cm ³	CX 2400	MK
CX Berline 2350 cm ³ Injection	CX 2400 IE	ME
CX Prestige Injection	CX 2400 IE	ML

DEFINITION DU TYPE GARANTIE (suite)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
1000 Essence	1000 ES	HES
1600 Essence	1600 ES	HES
1000 Diesel.....	1000 DI	HDL
1600 Diesel	1600 DI	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel	C 32	BB
Fourgon - Pick-up Essence	C 35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel	C 35	BD
D Spécial 1973 - 1974 - 1975	D SPEC.	FD
D Super 1972 - D Super 1973 - 1974 - 1975.....	D SUP.	FD
DS 20 Hydraulique 1972 et suivantes.....	DS 20 H	DY
D Super 5 (5 vitesses) 1973 - 1974 - 1975	D SUP. 5	DP
DS 23 Carburateur Boîte mécanique	DS 23 C	FEM
DS 23 Carburateur Boîte hydraulique	DS 23 C	FEH
DS 23 Carburateur Boîte Borg-Warner	DS 23 C	FEW
DS 23 Injection Boîte mécanique	DS 23	FGM
DS 23 Injection Boîte hydraulique.....	DS 23	FGH
DS 23 Injection Boîte Borg-Warner	DS 23	FGW
ID 20 F Break 20 Boîte mécanique	BK 20 M	DF
ID 21 F Break 21 Boîte mécanique	BK 21 M	DF
ID 21 FH Break 21 Boîte hydraulique	BK 21 H	DF
Break 23 - Break 23 Boîte mécanique 5 vitesses	BK 23	FF
Tous modèles D (anciens) non indiqués ci-dessus	D	DZZ

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Depuis Janvier 1978, dans le but de mieux adapter les lubrifiants aux exigences de différents matériels, les préconisations de la gamme TOTAL sont modifiées ainsi que les périodicités des vidanges des moteurs.

MOTEURS ESSENCE TOUS TYPES

FRANCE	Toutes saisons	▶	TOTAL GTS 15 W 40
	Régions très froides (à partir de - 10° C)	▶	TOTAL Altigrade GT 10 W 30

MOTEURS DIESEL

Véhicules CX

FRANCE	Toutes saisons	▶	TOTAL SUPER DIESEL 20 W 40
	0° C à - 15° C	▶	TOTAL SUPER DIESEL 10 W 30
	à partir de - 12° C	▶	TOTAL RUBIA S 10 W

Véhicules C35

FRANCE	Toutes saisons	▶	TOTAL SUPER DIESEL 20 W 40 TOTAL RUBIA S 30 TOTAL RUBIA K 30
	0° C à - 15° C	▶	TOTAL SUPER DIESEL 10 W 30 TOTAL RUBIA S 20 W 20 TOTAL RUBIA K 20 W 20
	à partir de - 12° C	▶	TOTAL RUBIA S 10 W

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 78- 81 TT

Le 16 Mars 1978

Cette note concerne :

L'ATELIER
LE MAGASIN
LA STATION SERVICE

PAYS INTERESSES :

FRANCE

VEHICULES

TOUS TYPES

PRECONISATIONS

TOTAL

Véhicules H

FRANCE

Toutes saisons



TOTAL SUPER DIESEL 20 W 40
TOTAL RUBIA S 30
TOTAL RUBIA H 30

0°C à - 15° C



TOTAL SUPER DIESEL 10 W 30
TOTAL RUBIA S 20 W 20
TOTAL RUBIA H 20 W 20

à partir de - 12° C



TOTAL RUBIA S 10 W
TOTAL RUBIA H 10 W

BOITES DE VITESSES MECANQUES TOUS TYPES

FRANCE

Toutes saisons



TOTAL EXTREME PRESSION
SAE 80 W/ 85 W

BOITES DE VITESSES C MATIC TOUS TYPES

FRANCE

Toutes saisons



TOTAL FLUIDE T

FREINS HYDRAULIQUES - FLUIDE SYNTHETIQUE

FRANCE

Toutes saisons



TOTAL FLUIDE SY

FREINS HYDRAULIQUES - LIQUIDE MINERAL - INSTALLATION HYDRAULIQUE

FRANCE

Toutes saisons



LIQUIDE VERT
TOTAL LHM

CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT

Moteurs Essence ou Diesel Tous Types

TOTAL ANTIGEL

PÉRIODICITÉ DES VIDANGES DES MOTEURS

Moteurs ESSENCE ≈ 7500 km
Moteurs DIESEL ≈ 5000 km

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Depuis Janvier 1978, dans le but de mieux adapter les lubrifiants aux exigences de différents matériels, les préconisations de la gamme TOTAL sont modifiées ainsi que les périodicités des vidanges des moteurs.

MOTEURS ESSENCE TOUS TYPES

EUROPE sauf ESPAGNE ANGLETERRE	Toutes saisons	▶	TOTAL GTS 15 W 50
	Régions très froides (à partir de - 10° C)	▶	TOTAL GTS 10 W 30
ANGLETERRE ESPAGNE	Toutes saisons	▶	TOTAL GTS 20 W 50

MOTEURS DIESEL Véhicules CX

EUROPE	Toutes saisons	▶	TOTAL RUBIA TM 20 W 40 TOTAL RUBIA S 30 TOTAL HD 3 C 30
	0° C à - 15° C	▶	TOTAL RUBIA TM 10 W 30 TOTAL RUBIA S 20 W 20 TOTAL HD 3 C 20 W 20
	à partir de - 12° C	▶	TOTAL RUBIA S 10 W TOTAL HD 3 C 10 W

Véhicules C35

EUROPE	Toutes saisons	▶	TOTAL RUBIA TM 20 W 40 TOTAL RUBIA S 30 TOTAL HD 3 C 30
	0° C à - 15° C	▶	TOTAL RUBIA TM 10 W 30 TOTAL RUBIA S 20 W 20 TOTAL HD 3 C 20 W 20
	à partir de - 12° C	▶	TOTAL RUBIA S 10 W TOTAL HD 3 C 10 W

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 78 - 82 TT

Le 16 Mars 1978

Cette note concerne :

L'ATELIER
LE MAGASIN

LA STATION SERVICE

PAYS INTERESSES :

EUROPE
sauf FRANCE

VEHICULES

TOUS TYPES

PRECONISATIONS

TOTAL

Véhicules H

EUROPE

Toutes saisons



TOTAL RUBIA TM 20 W 40
TOTAL RUBIA S 30
TOTAL RUBIA H 30

0° C à - 15° C



TOTAL RUBIA TM 10 W 30
TOTAL RUBIA S 20 W 20
TOTAL HD 3 C 20 W 20

à partir de - 12° C



TOTAL RUBIA S 10 W
TOTAL HD 3 C 10 W

BOITES DE VITESSES MECANIKES TOUS TYPES

EUROPE

Toutes saisons



TOTAL EP 80 W/85 W
TOTAL EP 80

BOITES DE VITESSES C MATIC TOUS TYPES

EUROPE

Toutes saisons



TOTAL FLUIDE T

FREINS HYDRAULIQUES - FLUIDE SYNTHETIQUE

EUROPE

Toutes saisons



TOTAL H B F

FREINS HYDRAULIQUES - LIQUIDE MINERAL - INSTALLATION HYDRAULIQUE

EUROPE

Toutes saisons



LIQUIDE VERT
TOTAL LHM

CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT

Moteurs Essence ou Diesel Tous Types

TOTAL ANTIGEL

PÉRIODICITÉ DES VIDANGES DES MOTEURS

Moteurs ESSENCE = 7500 km
Moteurs DIESEL = 5000 km

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE

DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

La circulaire 78-62 du Ministère de l'Intérieur rappelle, aux Services de Police chargés des contrôles anti-pollution, les conditions dans lesquelles les intractions doivent être relevées :

- 1°) Les propriétaires de véhicules mal entretenus, et manifestement polluants, sont immédiatement sanctionnés en vertu des dispositions de l'article R 239 du Code de la Route, de même qu'en cas d'absence ou de détérioration des témoins d'inviolabilité des vis de réglage de carburateur.
- 2°) Les propriétaires de véhicules en infraction, mais munis d'une attestation, datant de moins d'un an, de mise en conformité au taux de monoxyde de carbone prévu par la réglementation, sont invités à faire effectuer un réglage par leur réparateur habituel et à se présenter au Service de contrôle sous un bref délai.

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 78 - 83 - TT

Le 29 Juin 1978

Cette note concerne :

L'ATELIER
LA STATION SERVICE

PAYS INTERESSES :

FRANCE

VEHICULES

TOUS TYPES

MOTEURS

« ESSENCE »

Contrôle de la teneur

en CO - CO²

Les détenteurs de véhicules mal réglés, peuvent exercer un recours auprès des réparateurs qui ont effectué et facturé leur mise en conformité Anti-pollution. Nous rappelons que :

1°) Les réglages anti-pollution doivent être :

- a) effectués à la révision des 1000 km, lors des opérations d'entretien périodique et au minimum une fois par an.
- b) proposés pour toute intervention sur le moteur ou l'échappement.

2°) Les réglages doivent être impérativement effectués avec un analyseur de gaz CO - CO² approuvé par le Service des Instruments de Mesure.

(Voir Notes Outillages et Equipements ou Catalogue Equipements et Produits de Réparation).

3°) Les réglages doivent être effectués en respectant les conditions et valeurs figurant sur la Note d'Information N° 77 TT de Juin 1977.

4°) Les réglages doivent donner lieu à l'établissement d'une attestation de mise en conformité sur laquelle figurent :

- Date et Cachet du Vérificateur
- Kilométrage
- Régime de ralenti tr/mn
- Taux de CO
- Taux de CO²
- Taux de CO corrigé
- N° d'Homologation de l'analyseur

5°) Les témoins d'inviolabilité, détruits pour effectuer la mise en conformité anti-pollution, doivent impérativement être remplacés par des témoins neufs.

CITROËNA

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, modèles 1979.

Ils précisent également le « TYPE GARANTIE » de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 5 et 6).

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 78 - 84 TT

Le 9 Octobre 1978

Cette note concerne :

L'ATELIER
LE MAGASIN

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

TOUS TYPES

APPELLATIONS
COMMERCIALES

APPELLATIONS
TECHNIQUES

Tableaux de correspondance

VOITURES PARTICULIÈRES ET COMMERCIALES VA - LN - VISA - Gⁿ MODELES 1979

VEHICULES			MOTEURS				PUISSANCE CH
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1979	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE-COURSE CYLINDREE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	
2 CV							
2 CV 4 Berline « Spécial »	AZ série KB	Février 1970	18 KB 6001	AYA 2	68,5 x 59 (435 cm ³)	8,5/1	24 DIN
2 CV 6 Berline	AZ série KA	Février 1970	50 KA 5001	AK 2	74 x 70 (602 cm ³)	8,5/1	26 DIN
DYANE 6							
Berline Confort	AY série CB	Février 1970	61 CB 6001	AM 2	74 x 70 (602 cm ³)	9/1	32 DIN
MEHARI							
Mehari 2 places + 2	AY série CA	Octobre 1968	09 CA 8001	AK 2	74 x 70 (602 cm ³)	8,5/1	26 DIN
Mehari 2 places							
LN							
Berline	RB série RB	Décembre 1976	10 RB 4001	R 06/627	74 x 70 (602 cm ³)	9/1	32 DIN
VISA							
Berlines Spécial et Club (4 CV)	VD série VA	Septembre 1978	00 VA 0001	V 06/630	77 x 70 (652 cm ³)	9/1	36 DIN
Berline Super	VD série VB	Septembre 1978	00 VB 0001	109/5	72 x 69 (1124 cm ³)	9,2/1	57 DIN
GS							
Berline G Spécial (6 CV)	GX série GA	Juillet 1977	56 GA 5001	G 11/631	74 x 65,6 (1129 cm ³)	9/1	56,5 DIN
Berline GS X (6 CV)	GX série GA	Juillet 1977	56 GA 5001	G 11/631	74 x 65,6 (1129 cm ³)	9/1	56,5 DIN
Berlines : GS Club-GS Pallas (7 CV)	GX série GB	Août 1972	64 GB 3501	G 12/612	77 x 65,6 (1222 cm ³)	8,2/1	60 DIN
Berlines C/Matic: GS Club-GS Pal. (7 CV)	GX série GB	Août 1972	64 GB 3501	G 12/611	77 x 65,6 (1222 cm ³)	8,2/1	60 DIN
Berline GS X3 (7 CV)	GX série GL	Juillet 1978	00 GL 0001	G 13/625	79,4 x 65,6 (1299 cm ³)	8,7/1	65 DIN
Break G Spécial (6 CV)	GX série GE	Juillet 1977	15 GE 0001	G 11/631	74 x 65,6 (1129 cm ³)	9/1	56,5 DIN
Break GS Club (7 CV)	GX série GC	Août 1972	24 GC 2501	G 12/612	77 x 65,6 (1222 cm ³)	8,2/1	60 DIN

DEFINITION DU TYPE GARANTIE

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3 CV dont la fabrication est arrêtée	2 CV ou 3 CV	AZZ
Berlines 2 CV 4	2 CV 4	AZA
Berlines 2 CV 4 (modèle 1976)	2 CV 4	KB
Berlines 2 CV 6	2 CV 6	KA
Dyane 4	DYANE 4	AYA
Dyane 6	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B)	F 250	AZU
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série B) (modèle 76)	F 250	AP
AMI 8 Berline freins à disque	AMI 8	JA
AMI 8 Break freins à disque	AMI 8 B	JB
AMI 8 Service freins à disque	AMI 8 S	JC
Fourgonnette AK Type 400	F 400	AK
MEHARI	MEHARI	CA
Fourgonnette ACADIANE	ACADIANE	CD
AMI Super Berline	AM SUP	JF
AMI Super Break et Commerciale	AM SUP B	JG
AMI Super Fourgonnette Service	AM SUP S	JH
LN Berline	LN	RB
LN «Entreprise»	LN	RC
VISA Berlines (652 cm ³)	VISA	VA
VISA Berline (1124 cm ³)	VISA	VB
GS Berline 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur ou GS X	GS 10 - GS X 10	GA
GS Break et Commerciale 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 B	GE
GS Service 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 S	GF
GS Berline 1130 cm ³ ou GS X	GS 11 - GS X 11	GA
GS Break 1130 cm ³	GS 11 B	GE
GS «Entreprise» 1130 cm ³	GS 11 S	GF
GS Berline 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ sans convertisseur	GS 12	GB
GS Berline 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ avec convertisseur	GS 12	GBC
GS Berline 1220 cm ³ (GS X2)	GS X2 - 12	GH
GS Berline 1300 cm ³ (GS X3)	GS X3 - 13	GL
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 B	GC
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 B	GCC
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 S	GD
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 S	GDC

DEFINITION DU TYPE GARANTIE (suite)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
CX Berline 1985 cm ³	CX 2000	MB
CX Berline 2175 cm ³	CX 2200	MC
CX Break 1985 cm ³ Carburateur	CX 2000 BK	MD
CX Berline 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BDI	MG
CX Break 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BKDI	MH
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur	CX 2400	MJ
CX Break 2350 cm ³ Carburateur	CX 2400	MF
CX Prestige 2350 cm ³ Carburateur	CX 2400	MK
CX Berline 2350 cm ³ Injection d'essence	CX 2400 IE	ME
CX Prestige Injection	CX 2400 IE	ML
CX Berline 2500 cm ³ Diesel	CX 2500 BDI	MM
CX Break 2500 cm ³ Diesel	CX 2500 BKDI	MN
CX Breaks dérivés :		
- Ambulance Normalisée	CX 2400 Carbu.	MFA
	CX 2200 Di.	MHA
	CX 2500 Di.	MNA
	CX 2400 Carbu.	MFF
- Familiale	CX 2200 Di.	MHF
	CX 2500 Di.	MNF
D Spécial 1973 - 1974 - 1975	D SPEC.	FD
D Super 1972 - D Super 1973 - 1974 - 1975	D SUP.	FD
DS 20 Hydraulique 1972 et suivantes	DS 20 H	DY
D Super 5 (5 vitesses) 1973 - 1974 - 1975	D SUP. 5	DP
DS 23 Carburateur Boîte mécanique	DS 23 C	FEM
DS 23 Carburateur Boîte hydraulique	DS 23 C	FEH
DS 23 Carburateur Boîte Borg-Warner	DS 23 C	FEW
DS 23 Injection Boîte mécanique	DS 23	FGM
DS 23 Injection Boîte hydraulique	DS 23	FGH
DS 23 Injection Boîte Borg-Warner	DS 23	FGW
ID 20 F Break 20 Boîte mécanique	BK 20 M	DF
ID 21 F Break 21 Boîte mécanique	BK 21 M	DF
ID 21 FH Break 21 Boîte hydraulique	BK 21 H	DF
Break 23 - Break 23 Boîte mécanique 5 vitesses	BK 23	FF
Tous modèles D (anciens) non indiqués ci-dessus	D	DZZ
1000 Essence	1000 ES	HES
1600 Essence	1600 ES	HES
1000 Diesel	1000 DI	HDL
1600 Diesel	1600 DI	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel	C 32	BB
Fourgon - Pick-up Essence	C 35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel	C 35	BD

VOITURES PARTICULIÈRES ET COMMERCIALES «CX» MODELES 1979

VEHICULES	MOTEURS							
	APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1979	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYL INDREE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE CH
CX CX 2000 Essence Berlines : Confort - Super - Pallas Breaks et Dérivés : Confort CX 2400 Essence Berlines : Super - Pallas Berlines C.Matic - Pallas - Injection Berline Injection - GTI Berline Prestige Injection Breaks et Dérivés (Carbu) : Super CX 2500 Diesel Berlines : Confort - Super - Pallas Breaks et Dérivés : Confort - Super		MA série MB MA série MD	Août 1974 Janvier 1976	16 MB 2501 00 MD 8501	M 20/616 M 20/616	86 x 85,5 (1985 cm ³) 86 x 85,5 (1985 cm ³)	9/1 9/1	102 DIN 102 DIN
		MA série MJ MA série ME MA série ME MA série ML MA série MF	Août 1976 Août 1977 Mai 1977 Août 1977 Août 1976	05 MJ 9001 02 ME 4501 02 ME 4501 00 ML 3501 00 MF 9501	M 23/623 M 23/622 M 23/622 M 23/622 M 23/623	93,5 x 85,5 (2350 cm ³) 93,5 x 85,5 (2350 cm ³)	8,75/1 8,75/1 8,75/1 8,75/1 8,75/1	115 DIN 128 DIN 128 DIN 128 DIN 115 DIN
		MA série MM MA série MN	Avril 1978 Avril 1978	01 MM 5001 00 MN 3001	M 25/629 M 25/629	93 x 92 (2500 cm ³) 93 x 92 (2500 cm ³)	22,25/1 22,25/1	75 DIN 75 DIN

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Un arrêté ministériel paru au Journal Officiel du 25 Juin 1976, régleme la vitesse affichée par les compteurs de vitesse, par rapport à la vitesse réelle.

Le texte de cet arrêté stipule :

- La vitesse indiquée par un compteur de vitesse ne doit jamais être inférieure à la vitesse réelle du véhicule.
- Il doit toujours y avoir entre la vitesse lue « VL » sur le cadran de l'indicateur et la vitesse réelle « VR » la relation suivante :

$$VR \leq VL \leq 1,10 VR + 4 \text{ km/h}$$

Exemple : Pour une vitesse réelle de 100 km/h la valeur lue sur le compteur de vitesse peut être comprise entre 100 et 114 km/h.

La vitesse indiquée par le compteur de vitesse peut être influencée par :

- Le compteur de vitesse
- La monte des pneumatiques
- Le rapport du couple conique ou cylindrique
- Le rapport du couple tachymétrique.

Chacun de ces organes peut être contrôlé sans être déposé du véhicule.

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 78 - 85 TT

Le 19 Octobre 1978

Cette note concerne :

L'ATELIER
LE MAGASIN

PAYS INTERESSES :

FRANCE

VEHICULES

TOUS TYPES

COMPTEUR DE VITESSE

Contrôle de l'étalonnage du
compteur

Contrôle du couple conique
ou cylindrique et du couple
tachymétrique

I - MATERIEL UTILISÉ POUR LE CONTROLE

a) Du compteur de vitesse :

Banc d'allumeur MOHICAN ou SOURIAU.

Embout spécial référence 903 pour banc MOHICAN.

Embout spécial référence 1261-11 et embout spécial à réaliser suivant le plan ci-joint pour banc SOURIAU (repère B page 7).

Compte-tours CHAUVIN ARNOUX Tachy-Tronic 37.

Câble de compteur HY 521-83, longueur 1,565 m.

Câble de compteur HY 521-84, longueur 0,60 m.

Câble de compteur 5 472 714, longueur 0,55 m.

Manchon de prise de compteur GX 09 155 01 A à modifier suivant le plan ci-joint (repère C page 7).

Adaptateur spécial à réaliser suivant le plan ci-joint (repère A page 7).

NOTA : Le banc d'allumeur et les câbles de compteur sont utilisés pour entraîner le compteur de vitesse.

b) Des pneumatiques :

Appareil de gonflage.

c) Du rapport couple conique ou cylindrique et couple tachymétrique :

Câbles de compteurs cités ci-dessus.

Vérificateur de prise JAEGER référence 315-886-01.

Décamètre.

II - CONTROLE ET ETALONNAGE DES APPAREILS

Remarque :

Avant d'effectuer le contrôle du compteur de vitesse, il est impératif de connaître la vitesse de rotation réelle du banc d'allumeur, car une erreur de 100 tr/mn entraîne une erreur de 6 km/h sur le compteur de vitesse.

a) Compte-tours Tachy-Tronic 37 :

- Raccorder la pince à induction sur l'appareil.
- Placer le commutateur de fonction sur la position « Essence ».
- Placer le commutateur de calibre sur la position 12000 tr/mn 4 T.
- Engager la pince sur l'un des deux conducteurs d'alimentation d'un appareil électrique (puissance minimum 150 watts).

L'aiguille doit se trouver sur 6000 tr/mn en milieu d'échelle.

Sinon agir sur la vis de tarage placée en-dessous du sélecteur de fonction.

b) Compte-tours banc d'allumeur :

- Est à contrôler aux vitesses suivantes :

- 1000, 1500 et 2000 tr/mn.

- Ces vitesses correspondent sur le compteur aux vitesses suivantes :

- 60, 90 et 120 km/h.

- Placer un ruban adhésif blanc sur le plateau mobile du banc.

- Placer le commutateur de fonction sur Diesel marque blanche.

- Raccorder le capteur photo-électrique à la prise de l'appareil.

- Placer le sélecteur de calibre sur la position 1500 Diesel.

- Appuyer sur le bouton-poussoir de mesure.

- Diriger le faisceau lumineux du capteur vers la marque (1 à 2 cm).

- Stabiliser la vitesse de rotation du banc à 1000 tr/mn, vitesse lue avec Tachy-Tronic 37 et relever la vitesse indiquée par le compte-tours du banc.

- Procéder de même pour les vitesses 1500 et 2000 tr/mn.

III - CONTROLE SUR VEHICULE

a) Monte des pneumatiques :

Pour tous les véhicules de la gamme, s'assurer qu'elle soit conforme à celle préconisée.

Contrôler la pression de gonflage et la corriger si nécessaire.

b) Compteur de vitesse :

- Préparation du matériel :

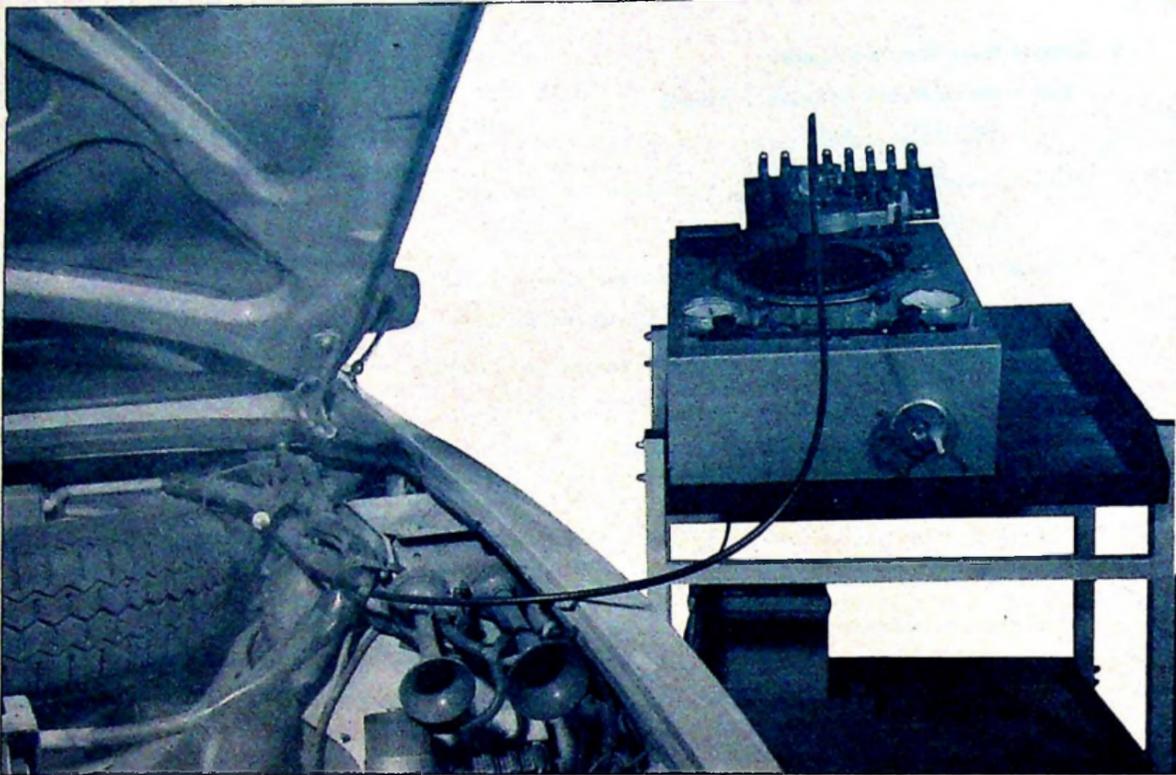
Monter le ou les embouts spéciaux sur le banc.

Monter sur le câble de compteur HY 521-83 le manchon de prise modifié, les serrer ensemble dans la potence universelle.

Rendre solidaire le plateau du banc et le câble de compteur.

- Raccordement sur véhicule

78-934



2 CV 4 - 2 CV 6 - MEHARI - DYANE - AMI 8

- Débrancher le câble de compteur côté boîte de vitesses.
- A l'aide de l'adaptateur spécial (repère A page 7), relier le câble du véhicule et le câble du banc.

LN

- Débrancher le câble de compteur à la jonction dans l'habitacle du véhicule.
- Raccorder le câble du banc au câble venant du compteur en ayant au préalable intercalé le câble de compteur HY 581-84.

GS

- Débrancher le câble du compteur de vitesse.
- Brancher le câble de compteur du banc sur le compteur de vitesse en ayant au préalable intercalé le câble de compteur 5 472 714.

CX et YISA

- Débrancher le câble de compteur à la jonction sous le capot moteur.
- Raccorder le câble du banc au câble venant du compteur.

H

- Débrancher le câble du compteur à la jonction, à l'avant gauche.
- Raccorder le câble du banc au câble venant du compteur.

C35

- Débrancher le câble de compteur à la jonction sous le capot moteur côté droit.
- Raccorder le câble du banc au câble venant du compteur en ayant au préalable intercalé le câble de compteur HY 521-84.
- Contrôle de l'étalonnage du compteur.
- Après raccordement des appareils sur le véhicule :
- Mettre le moteur du banc en marche (sens aiguille d'une montre).
- Les relevés sont à effectuer aux vitesses de rotation suivantes :
 - 1000, 1500 et 2000 tr/mn (ne pas oublier de tenir compte de l'erreur éventuelle du compte-tours du banc).
- Ces vitesses de rotation correspondent aux vitesses suivantes :
 - 60, 90 et 120 km/h indiquées par le compteur de vitesse.

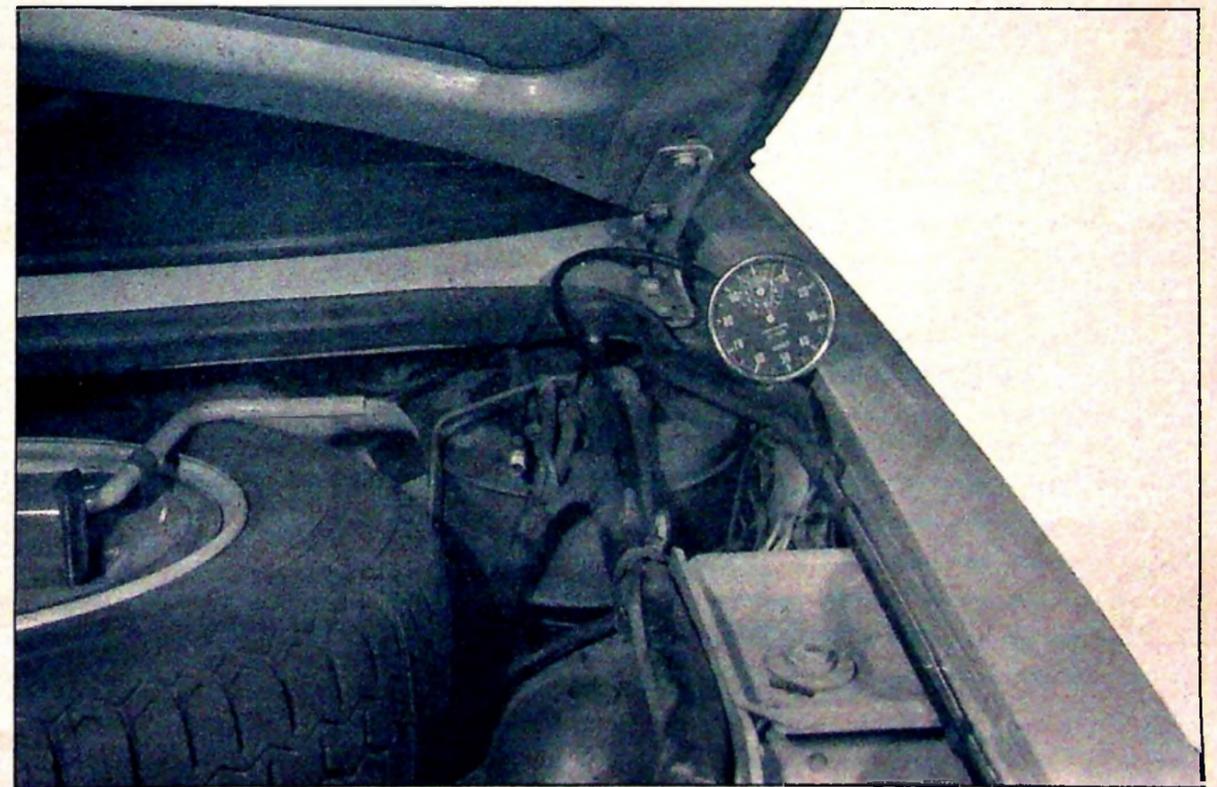
REMARQUE :

La vitesse indiquée par le compteur doit être :

- à 60 km/h : comprise entre 60 et 70 km/h
- à 90 km/h : comprise entre 90 et 103 km/h
- à 120 km/h : comprise entre 120 et 136 km/h.

c) Couple conique ou cylindrique et couple tachymétrique :

78-935



1. Montage du vérificateur de prise JAEGER sur véhicule :

2 CV 4 - 2 CV 6 - MEHARI - DYANE - AMI 8 - GS

- Débrancher le câble de compteur côté boîte de vitesses.
- Brancher le câble de compteur HY 521-83 sur la boîte de vitesses.
- Monter le vérificateur de prise à l'extrémité du câble.

LN

- Débrancher le câble de compteur à la jonction dans l'habitacle du véhicule.
- Brancher le câble de compteur HY 521-84 au câble de compteur venant de la boîte de vitesses.
- Monter le vérificateur de prise à l'extrémité du câble.

CX et VISA

- Débrancher le câble de compteur à la jonction dans le compartiment moteur.
- Brancher le câble de compteur HY 521-84 au câble de compteur venant de la boîte de vitesses.
- Monter le vérificateur de prise à l'extrémité du câble.

H

- Débrancher le câble de compteur à la jonction à l'avant gauche.
- Brancher le câble de compteur HY 521-84 au câble de compteur venant de la boîte de vitesses.
- Monter le vérificateur de prise à l'extrémité du câble.

C35

- Débrancher le câble de compteur à la jonction sous le capot moteur côté droit.
- Brancher le câble de compteur HY 521-84 au câble de compteur venant de la boîte de vitesses.
- Monter le vérificateur de prise à l'extrémité du câble.

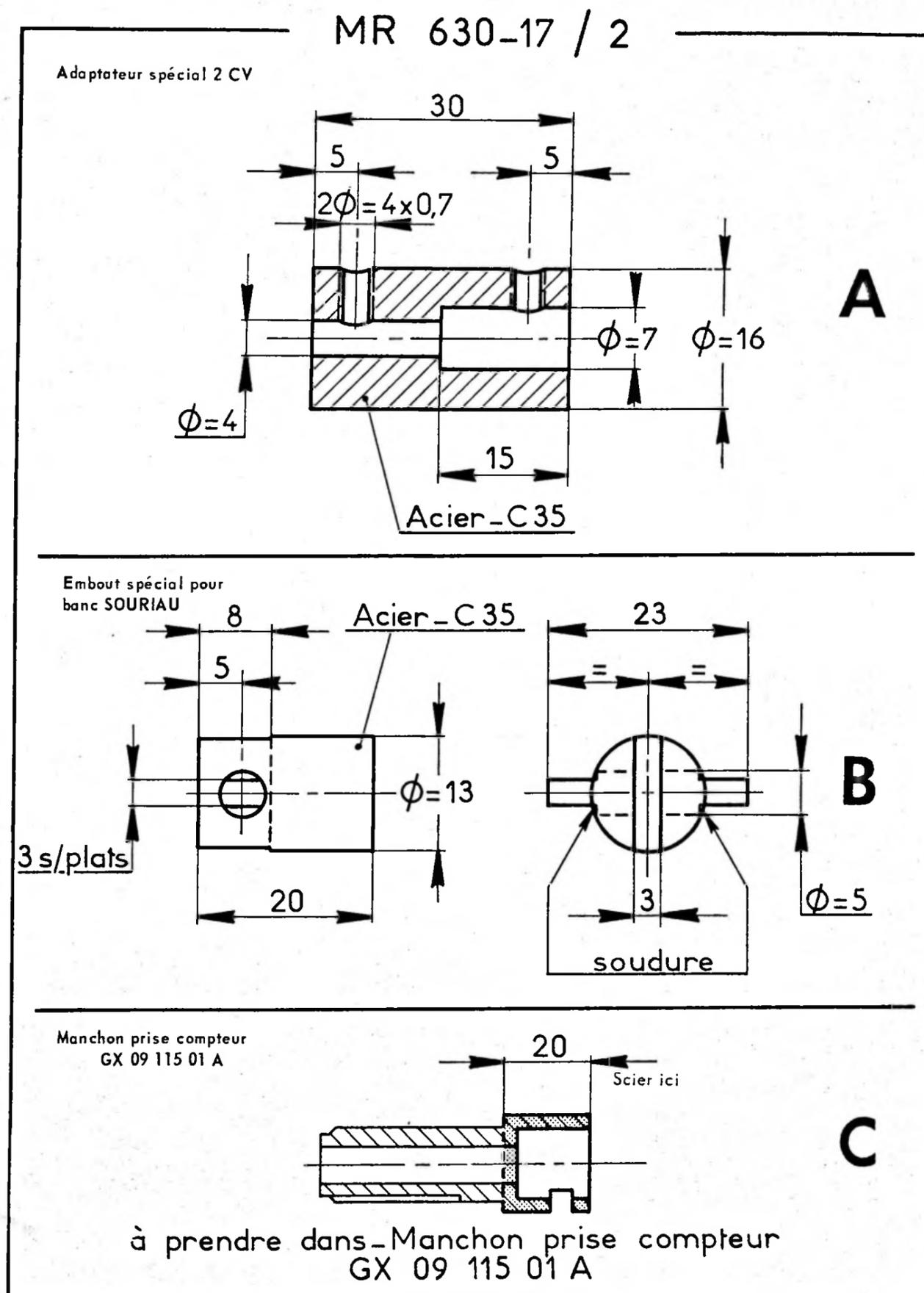
2. Vérification :

- Choisir sur le sol un parcours rectiligne de 15 m environ.
- Manœuvrer le véhicule en marche avant de façon à faire coïncider les deux aiguilles sur la graduation 20 du vérificateur.

NOTA : En aucun cas ne se mettre dans cette position en marche arrière, car la précédente opération a pour but d'éliminer toute erreur résultant de la somme des jeux de pignons de la boîte de vitesses.

- Faire un repère sur le sol à l'aplomb de l'axe de la roue avant.
- Faire avancer lentement le véhicule. Lorsque la grande aiguille du vérificateur aura effectuée 10 tours, arrêter le véhicule (ne jamais revenir en arrière).
- Faire un nouveau repère sur le sol à l'aplomb de l'axe de la roue avant.
- Mesurer la distance entre les deux repères avec le décimètre ; elle doit être comprise entre 9,50 m et 10,20 m.
- Si la distance parcourue est en dehors de cette plage, contrôler le couple tachymétrique, et si ce dernier est correct, contrôler le couple conique ou cylindrique.

Le prix « Client », du vérificateur de prise JAEGER, à la date de parution de cette Note, est de 204,36 Francs H.T.V.A.



CITROËNA

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

La présence de fondants chimiques sur la route pendant une période de l'année, la condensation qui se forme dans les « corps creux », l'air salin et les pollutions atmosphériques sont à l'origine de la corrosion des éléments de carrosserie.

La protection des différents types de carrosseries est réalisée d'origine par un traitement « Phosphatation » ou un revêtement « électrophorèse » ou par « trempé ». Un traitement complémentaire des « corps creux », des tôles de dessous de caisse ainsi que celles soumises aux projections des roues, peut être effectué par pulvérisation et application de produits spéciaux.

L'entretien de cette protection devra être effectué périodiquement, par un traitement anti-corrosion complet. La fréquence est fonction des conditions d'utilisation et du milieu ambiant (route enneigée, bord de mer ...).

Ce traitement s'applique dans tous les « corps creux », par les orifices prévus par le constructeur, et sur le dessous de caisse.

L'application des produits peut s'effectuer à l'aide d'un procédé « Air-less » (pour les dessous de caisse) ou par pulvérisation pneumatique (pour les « corps creux »).

REMARQUES :

- 1°) Pour chaque type de véhicule une gamme jointe précise les points d'application des produits anti-corrosion.
- 2°) Il est nécessaire de laver le véhicule à l'eau chaude, notamment les dessous de caisse et les passages de roue puis d'effectuer un séchage.
- 3°) L'application des produits ne doit pas être effectuée à une température inférieure à 10° C, ceux-ci n'étant plus assez fluides.
- 4°) Les portes latérales, la porte de coffre et le capot moteur doivent être maintenus ouverts pendant l'application des produits.

Les sociétés dont les noms figurent au tableau ci-après, distribuent des produits conformes au Cahier des Charges établi par le Laboratoire Chimie Citroën.

Ces produits sont miscibles avec le produit utilisé à l'origine sur certains types de véhicules.

Les prix H.T. indiqués sont valables à la date de parution de cette Note.

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 78 - 86 TT

Additif - correctif à la Note
d'Information N° 75 T.T. du
20 Juillet 1977

Le 4 Décembre 1978

Cette note concerne :

L'ATELIER
LE MAGASIN
LA STATION SERVICE

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

ACADIANE

VISA

CARROSSERIE

Complément
de protection
anti-corrosion

Les prix indiqués sont les prix « Clients » H.T. à la date de parution de cette note.

FOURNISSEURS	Produit PN 30 (corps creux)	Prix H.T.	Produit PNB (dessous de caisse)	Prix H.T.
BLACKSON S.A. 42 bis, rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 BOULOGNE Tél.: 620-49-41	B. 70 SA	10,30 Francs le litre par 50 litres	AIR-LESS	6,40 Francs le kilogramme par 50 kilogrammes
SOFATA 55, avenue Anatole France 92700 COLOMBES Tél.: 242-30-58	ISOTROL M.L.	13 Francs le kg par 60 kg	ISOTROL S.C.	13 Francs le kg par 60 kg
LUBREFOR S.A. 5 ter, rue F. de Pressensé 92800 PUTEAUX Tél.: 506-06-16	Pérotect 1 x 50	6,95 Francs le kg par 50 kg	Pérotect LW. 1	7,19 Francs le kg par 50 kg
TEROSON 175, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS Tél.: 202-50-72	Térotex H.V.	11 Francs le litre par 60 litres	Térotex C.R.	8,40 Francs le litre par 60 litres
ASHLAND CHEMICAL FRANCE S.A. Division VALVOLINE Route d'Evry 91360 MAROLLES-EN-HUREPOIX Tél.: 285-80-08	Tectyl 400 C	10,60 Francs le litre par 60 litres	Tectyl 122 A	10,60 Francs le litre par 57 litres

REXSON 21, rue Carnot Z.I. 91300 MASSY Tél.: 920-62-63	GAMMA 6	7,30 Francs le litre par 60 litres	GAMMA 13	10,50 Francs le litre par 60 litres
STOPSON 12, boulevard Baptistin Cayol 13800 MARSEILLE Tél.: (91) 73-26-14	GAMMA 6	7,03 Francs le kg par 32 kg	GAMMA 13 ou CC 13	11 Francs le litre par 30 litres
C.E.P.A.C. 3, route de Strains 93130 NOISY-LE-SEC Tél.: 847-34-53	CEPACTOL F.30	9,20 Francs le litre par 60 litres	CEPACTOL F.10	8,13 Francs le litre par 60 litres

- Les temps d'application des protections anti-corrosion figurent dans la Note « Organisation Réseau » n° 076 du 30/03/78 sous les numéros de Code 00130000 et 00140000.

- Les quantités de produits utilisés sont, approximativement en fonction des véhicules, de 1 à 3 litres pour les corps creux et de 4 à 6 litres pour le dessous de caisse.

CITROËNA

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, modèles 1980.

Ils précisent également le « TYPE GARANTIE » de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 5 et 6).

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 79 - 88 TT

Le 26 Octobre 1979

Cette note concerne :

L'ATELIER
LE MAGASIN

PAYS INTERESSES :

FRANCE

VEHICULES

TOUS TYPES

APPELLATIONS
COMMERCIALES

APPELLATIONS
TECHNIQUES

Tableaux de correspondance

VOITURES PARTICULIERES ET COMMERCIALES « A - LNA - VISA - G - GSA » MODELES 1980									
VEHICULES					MOTEURS				
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1980	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE-COURSE CYLINDREE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE		
							DIN (CV)	ISO (kW)	
2 CV									
2 CV 6 Berline } Spécial Club	AZ série KA	Février 1970	56 KA 4001	A 06/635	74 x 70 (602 cm ³)	8,5/1	29	21	
DYANE 6 Berline Confort	AY série CB	Février 1970	67 CB 2001	AM 2	74 x 70 (602 cm ³)	9/1	32	23	
MEHARI Mehari 2 places + 2 Mehari 2 places	AY série CA	Octobre 1968	10-CA 4001	A 06/635	74 x 70 (602 cm ³)	8,5/1	29	21	
LNA Berline LNA (4 CV)	RB série RD	Novembre 1978	02 RD 9501	V 06/630	77 x 70 (652 cm ³)	9/1	36	26	
VISA Berlines Spécial et Club (4 CV) Berline Super (5 CV)	VD série VA VD série VB	Septembre 1978 Septembre 1978	08 VA 2001 04 VB 2501	V 06/630 109/5	77 x 70 (652 cm ³) 72 x 69 (1124 cm ³)	9/1 9,2/1	36 57	26 41	
GS Berline G Spécial (6 CV) Break G Spécial (6 CV)	GX série GA GX série GE	Juillet 1977 Juillet 1977	62 GA 0001 16 GE 9001	G 11/631 G 11/631	74 x 65,6 (1129 cm ³) 74 x 65,6 (1129 cm ³)	9/1 9/1	56,5 56,5	41 41	
GSA Berline : - BV mécanique 7 CV - BV convertisseur 8 CV	GX série YL GX série YR	Septembre 1979 Septembre 1979	00 YL 0001 00 YR 0001	G 13/625 G 13/625	79,4 x 65,6 (1299 cm ³) 79,4 x 65,6 (1299 cm ³)	8,7/1 8,7/1	65 65	47,8 47,8	
Break : - BV mécanique 7 CV - BV convertisseur 8 CV	GX série YS GX série YV	Septembre 1979 Septembre 1979	00 YS 0001 00 YV 0001	G 13/625 G 13/625	79,4 x 65,6 (1299 cm ³) 79,4 x 65,6 (1299 cm ³)	8,7/1 8,7/1	65 65	47,8 47,8	

DEFINITION DU TYPE GARANTIE

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3 CV dont la fabrication est arrêtée	2 CV ou 3 CV	AZZ
Berlines 2 CV 4	2 CV 4	DZZ
Berlines 2 CV 4 (modèles 1976)	2 CV 4	KB
Berlines 2 CV 6	2 CV 6	KA
Dyane 4	DYANE 4	DZZ
Dyane 6	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B)	F 250	DZZ
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série B) (modèles 76)	F 250	AP
AMI 8 Berline freins à disque	AMI 8	JA
AMI 8 Break freins à disque	AMI 8 B	JB
AMI 8 Service freins à disque	AMI 8 S	JC
Fourgonnette AK Type 400	F 400	AK
MEHARI	MEHARI	CA
Fourgonnette ACADIANE	ACADIANE	CD
AMI Super Berline	AM SUP	JF
AMI Super Break et Commerciale	AM SUP B	JG
AMI Super Fourgonnette Service	AM SUP S	JH
LN Berline (3 CV)	LN	RB
LN « Entreprise » (3 CV)	LN	RC
LNA Berline (4 CV)	LN A	RD
LN « Entreprise » (4 CV)	LN	RE
VISA Berlines (652 cm ³)	VISA	VA
VISA Berline (1124 cm ³)	VISA	VB
GS Berline 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur et GS X	GS 10 - GS X 10	GA
GS Break et Commerciale 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 B	GE
GS Service 1015 cm ³ avec ou sans convertisseur	GS 10 S	GF
GS Berline 1130 cm ³ et GS X	GS 11 - GS X 11	GA
GS Break 1130 cm ³	GS 11 B	GE
GS « Entreprise » 1130 cm ³	GS 11 S	GF
GS Berline 1220 cm ³ sans convertisseur	GS 12	GB
GS Berline 1220 cm ³ avec convertisseur	GS 12	GBC
GS Berline 1220 cm ³ (GS X2)	GS X2 - 12	GH
GS Berline 1300 cm ³ (GS X3)	GS X3 - 13	GL
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 B	GC
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 B	GCC
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 S	GD
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 S	GDC
GSA Berline (BV mécanique)	GSA Berline	YL
GSA Berline (BV convertisseur)	GSA Berline	YR
GSA Break (BV mécanique)	GSA Break	YS
GSA Break (BV convertisseur)	GSA Break	YV

DEFINITION DU TYPE GARANTIE (suite)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
CX Berline 1985 cm ³	CX 2000	MB
CX Berline 2175 cm ³	CX 2200	MC
CX Break 1985 cm ³ Carburateur	CX 2000 BK	MD
CX Berline 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BDI	MG
CX Break 2175 cm ³ Diesel	CX 2200 BKDI	MH
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur	CX 2400	MJ
CX Break 2350 cm ³ Carburateur	CX 2400	MF
CX Prestige 2350 cm ³ Carburateur	CX 2400	MK
CX Berline 2350 cm ³ Injection d'essence	CX 2400 IE	ME
CX Prestige Injection	CX 2400 IE	ML
CX Berline 2500 cm ³ Diesel	CX 2500 BDI	MM
CX Break 2500 cm ³ Diesel	CX 2500 BKDI	MN
CX Breaks dérivés :		
- Ambulance Normalisée	CX 2400 Carbu.	MF
	CX 2200 Diesel	MH
	CX 2500 Diesel	MN
- Familiale	CX 2400 Carbu.	MF
	CX 2200 Diesel	MH
	CX 2500 Diesel	MN
CX Berline REFLEX et ATHENA	CX 2 litres	MP
CX Break REFLEX	CX 2 litres	MR
D Spécial 1973 - 1974 - 1975	D SPEC.	DZZ
D Super 1972 - D Super 1973 - 1974 - 1975	D SUP.	DZZ
DS 20 Hydraulique 1972 et suivantes	DS 20 H	DZZ
D Super 5 (5 vitesses) 1973 - 1974 - 1975	D SUP. 5	DZZ
DS 23 Carburateur Boîte mécanique	DS 23 C	DZZ
DS 23 Carburateur Boîte hydraulique	DS 23 C	DZZ
DS 23 Carburateur Boîte Borg-Warner	DS 23 C	DZZ
DS 23 Injection Boîte mécanique	DS 23	DZZ
DS 23 Injection Boîte hydraulique	DS 23	DZZ
DS 23 Injection Boîte Borg-Warner	DS 23	DZZ
ID 20 F Break 20 Boîte mécanique	BK 20 M	DZZ
ID 21 F Break 21 Boîte mécanique	BK 21 M	DZZ
ID 21 FH Break 21 Boîte hydraulique	BK 21 H	DZZ
Break 23	BK 23	DZZ
1000 Essence	1000 ES	HES
1600 Essence	1600 ES	HES
1000 Diesel	1000 DI	HDL
1600 Diesel	1600 DI	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel	C 32	BB
Fourgon - Pick-up Essence	C 35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel	C 35	BD

VOITURES PARTICULIÈRES ET COMMERCIALES « CX » MODELES 1980

VEHICULES	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1980	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALEPAGE-COURSE CYLINDREE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE	
							DIN (CV)	ISO (kW)
CX CX 2000 Essence Berlines : REFLEX - ATHENA Breaks et Dérivés : REFLEX CX 2400 Essence Berline : Pallas Carbu. Berlines C.Matic - Pallas - Injection Berline Injection - GTi Berline Prestige Injection Breaks et Dérivés (Carbu) : Super Berline Prestige (Carbu)	MA série MP	Juillet 1979	00 MP 0201	829 A 501 829 A 500	88 × 82 (1995 cm ³)	9,2/1	106	76,5
	MA série MR	Juillet 1979	00 MR 0051	829 A 501	88 × 82 (1995 cm ³)	9,2/1	106	76,5
	MA série MJ	Août 1976	07 MJ 3001	M 23/623	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/1	115	83
	MA série ME	Août 1977	04 ME 5501	M 23/622	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/1	128	92
	MA série ME	Mai 1977	04 ME 5501	M 23/622	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/1	128	92
	MA série ML	Août 1977	00 ML 6201	M 23/622	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/1	128	92
	MA série MF	Août 1976	01 MF 6001	M 23/623	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/1	115	83
	MA série MK	Février 1976	00 MK 7501	M 23/623	93,5 × 85,5 (2350 cm ³)	8,75/1	115	83
	MA série MM	Avril 1978	06 MM 5501	M 25/629	93 × 92 (2500 cm ³)	22,25/1	75	55,2
	MA série MN	Avril 1978	01 MN 1001	M 25/629	93 × 92 (2500 cm ³)	22,25/1	75	55,2
	MA série MN	Avril 1978	01 MN 1001	M 25/629	93 × 92 (2500 cm ³)	22,25/1	75	55,2

CAMIONNETTES ET UTILITAIRES « A - LNA - G - H et C » TOUS TYPES MODELES 1980

VEHICULES						MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1980	P.T.C.	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE COURSE	RAPPORT VOLUMETRIQUE	PUISSANCE	
								DIN (CV)	ISO (kW)
3 CV « ACADIANE »	AY série CD	Février 1978	04 CD 0001	1155 kg	AM 2 A	74 x 70	8,5/1	31	22,8
LNA « Entreprise » (4 CV)	RB série RE	Novembre 1978	00 RE 7001	1035 kg	V 06/630	77 x 70	9/1	36	26
GS G Spécial « Entreprise » (6 CV)	GX série GF	Juillet 1977	02 GF 3201	1340 kg	G 10/631	74 x 65,6	9/1	56,5	41
1000									
9 CV Essence	HZ 12 série B	Septembre 1968	5 256 201	2440 kg	H 72	72 x 100	7,5/1	40	29
8 CV Diesel	HZ série IN 2	Octobre 1968	5 353 280	2440 kg	Indénor	88 x 80	21/1	51,5	37
11 CV Essence	HZ série B	Septembre 1968	5 025 471	2440 kg	H 78	78 x 100	7,5/1	52	36
1600									
9 CV Essence	HY 72	Décembre 1967	5 198 601	2975 kg	H 72	72 x 100	7,5/1	40	29
11 CV Essence	HY	Septembre 1968	5 337 601	2975 kg	H 78	78 x 100	7,5/1	52	38
11 CV Essence HW	HW	Octobre 1969	5 283 061	3200 kg	H 78	78 x 100	7,5/1	52	38
8 CV Diesel	HY série IN 2	Octobre 1968	5 473 701	2975 kg	Indénor	88 x 80	21/1	51,5	37
8 CV Diesel HW	HW série IN 2	Octobre 1969	5 429 507	3200 kg	Indénor	88 x 80	21/1	51,5	37
C 35									
9 CV Essence	BF série BC	Mars 1974	01 BC 8200	3500 kg	B 20/614	86 x 85,5	8/1	65	47
7 CV Diesel	BF série BD	Mars 1974	04 BD 8000	3500 kg	B 22/615	90 x 85,5	22,25/1	61,5	45

SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Lorsque vous vous trouvez devant un véhicule à embrayage mécanique présentant une anomalie au niveau « passage des vitesses » ou au niveau « embrayage » changez-vous le mécanisme et le disque d'embrayage sans contrôler la pédale, le câble d'embrayage, les fixations. Lorsqu'il s'agit d'un véhicule à convertisseur de couple, contrôlez-vous toutes les commandes annexes avant de changer le convertisseur ?

Le processus du raisonnement, quant au diagnostic, doit être le MÊME.

Vous trouverez, dans ce qui suit, une description sommaire du convertisseur, orientée vers la réparation, et un tableau qui vous permettra de diagnostiquer, sans trop de difficultés, la majorité des incidents sur le système à convertisseur.

NOTA : Si vous utilisez ce tableau, ou une photocopie de celui-ci, dans l'atelier, nous vous conseillons de le protéger en utilisant les pochettes en plastique vendues par le Département des Pièces de Rechange sous la référence MAN 006030.

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 80-89 T.T.

Le 4 Juillet 1980

Cette note concerne :

- L'ATELIER
 LE MAGASIN
 LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

TOUS PAYS

APPLICATION :

TOUS PAYS

**VÉHICULES
GS - GSA
CX
à convertisseur
de couple**

Conseils de réparation

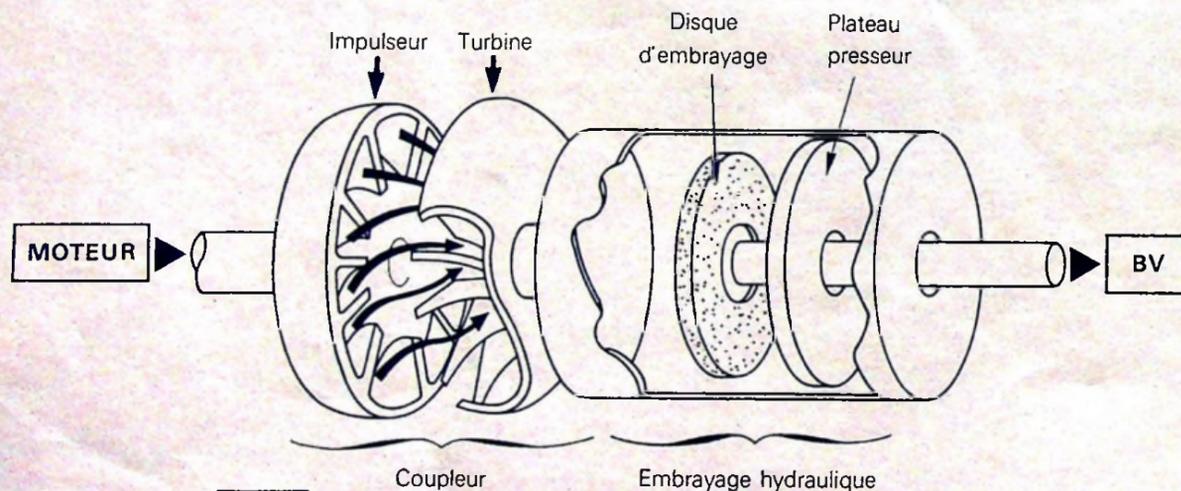
QUE TROUVE-T-ON DANS UN CONVERTISSEUR DE COUPLE « C MATIC » ?

- Une partie : amplification de couple
- Une partie : embrayage

Ces deux parties fonctionnent dans et par l'huile sous pression.



80-976

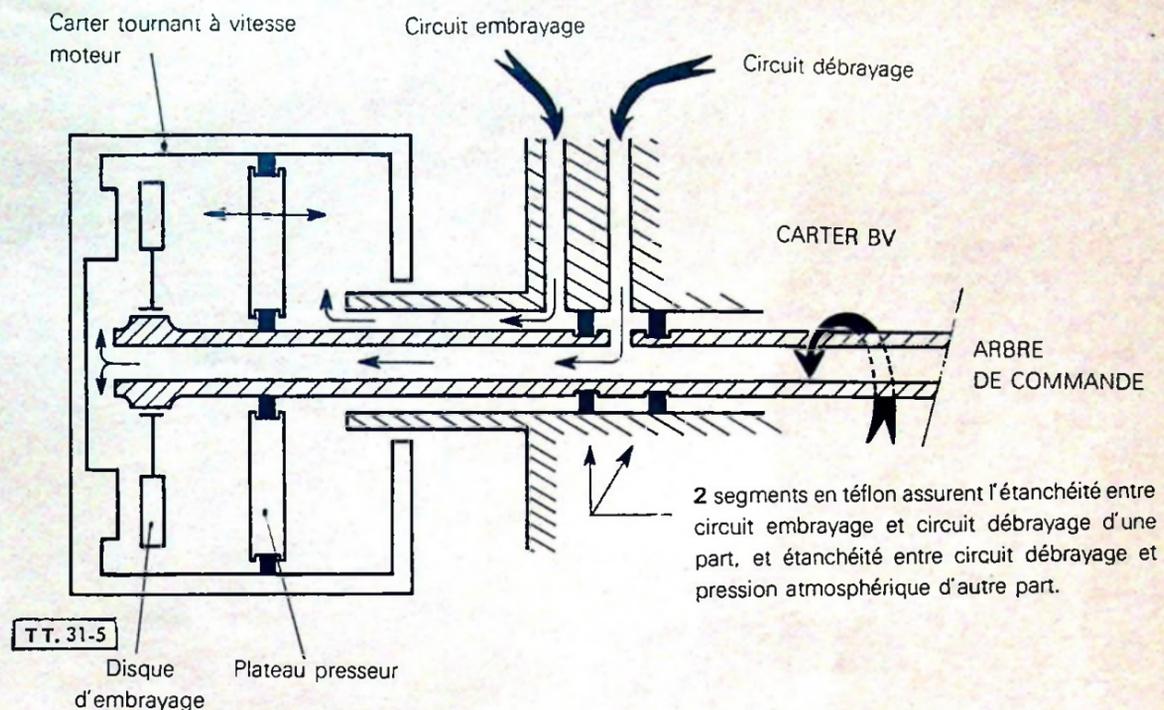


TT.32-1

Pour le réparateur le convertisseur de couple peut être comparé à un **EMBRAYAGE HYDRAULIQUE**. Dans la très grande majorité des cas, la façon de diagnostiquer une panne, un défaut, pourra être celle que l'on emploierait en présence d'un embrayage hydraulique (à commande électrique comme nous allons le voir dans le chapitre suivant).

Ce que le réparateur doit retenir :

CONVERTISSEUR = EMBRAYAGE HYDRAULIQUE



ALIMENTATION ET FONCTIONNEMENT DE L'EMBRAYAGE HYDRAULIQUE
(Cheminement de l'huile sous pression autour et au travers de l'arbre de commande)

Attention à l'étanchéité des deux segments téflon qui conditionnent un bon fonctionnement de l'embrayage hydraulique.

Encore faut-il que la pression d'huile soit convenablement dirigée :

- soit sur le circuit embrayage
- soit sur le circuit débrayage

Ceci sera réalisé grâce à :

UNE ÉLECTRO-VANNE

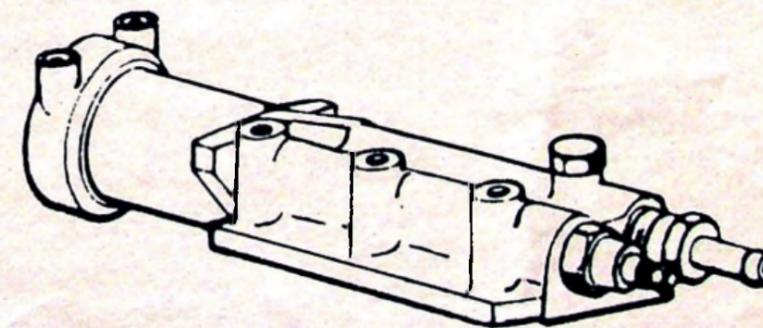
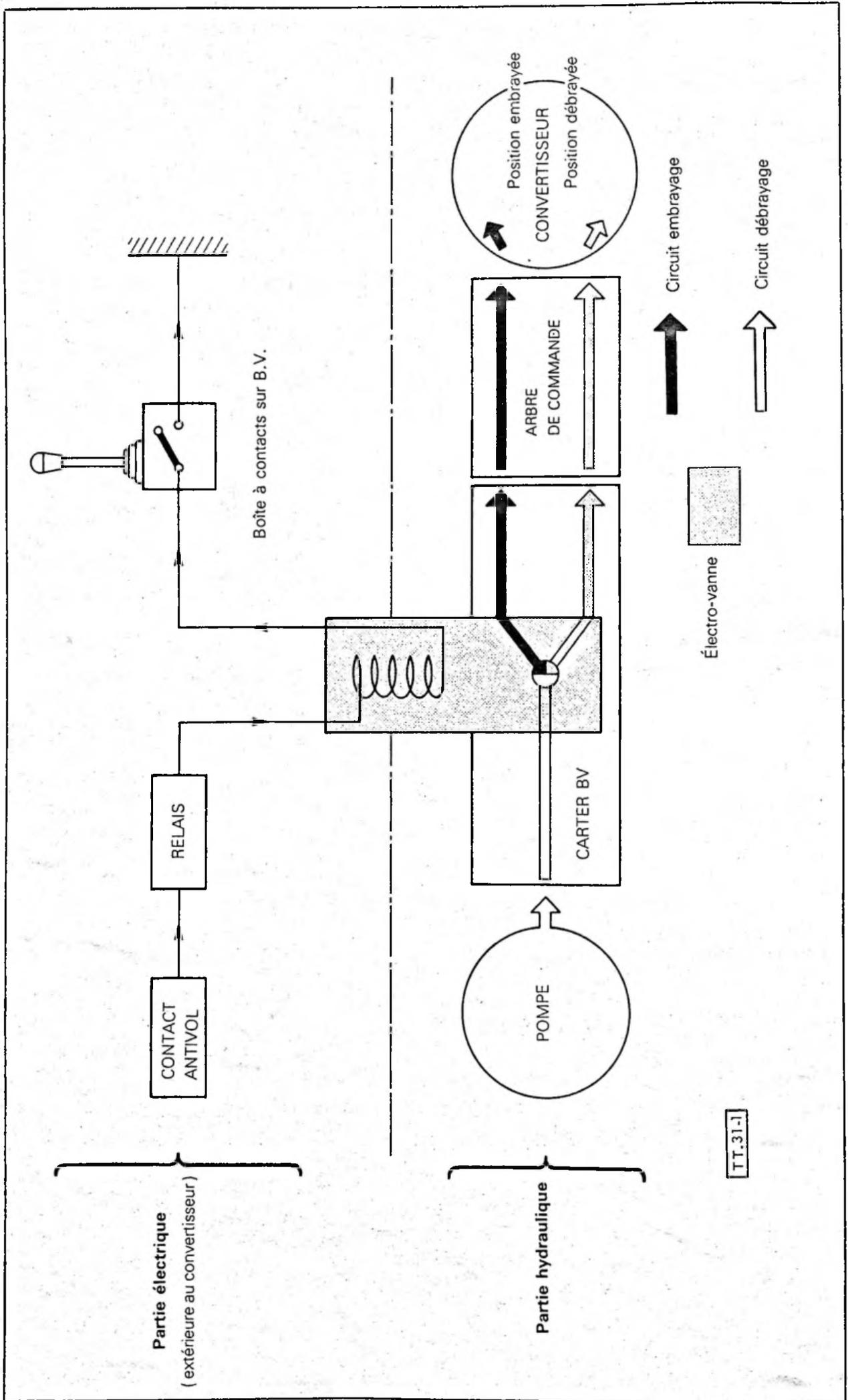


SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA COMMANDE DU CONVERTISSEUR (COMMANDE D'EMBRAYAGE)

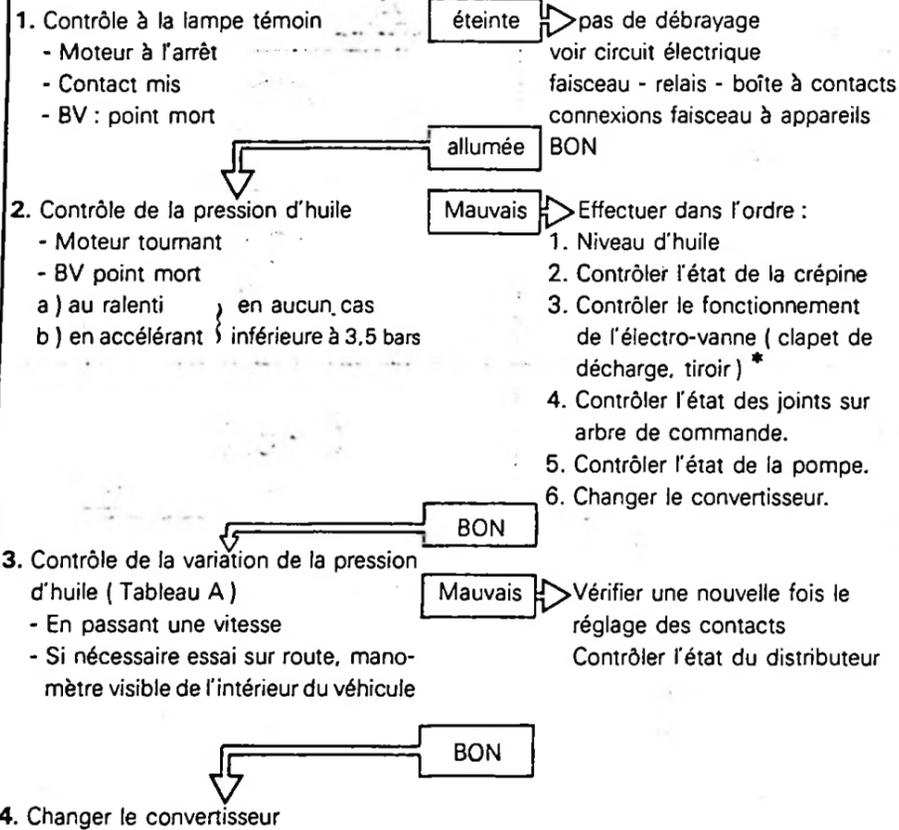


Avant toute intervention : 1. Vérifier le niveau d'huile.
Véhicule calé - frein à main serré
Moteur au ralenti - vitesse engagée

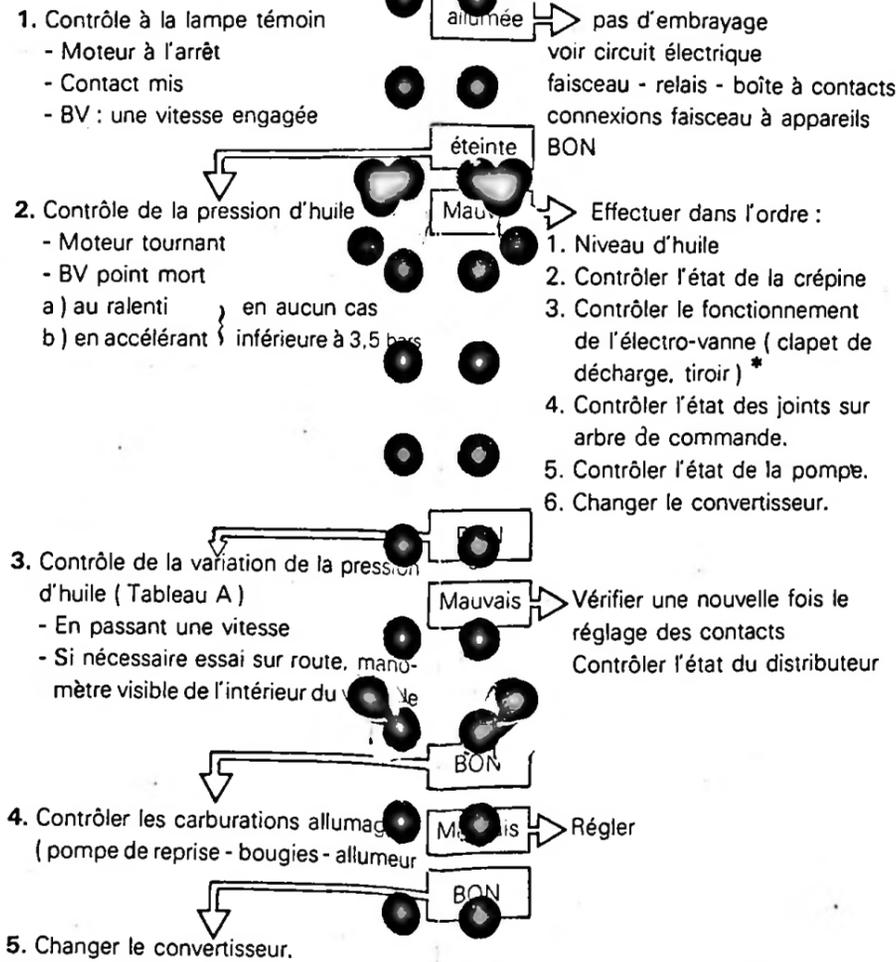
Vérifier le réglage des contacts sur BV.
GSA : 1.4 ± 0.1 mm - GSA : 1.45 ± 0.2 mm - CX : 1ère-M.AR 1.3 ± 0.2 mm
2ème-3ème 0.8 à 1.1 mm.

INCIDENTS

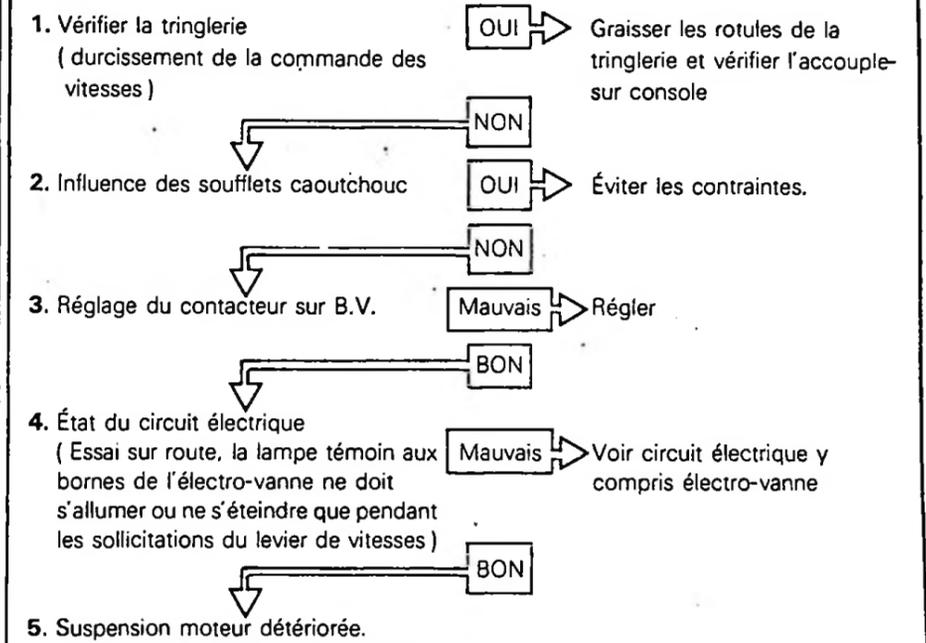
VITESSES DIFFICILES A PASSER



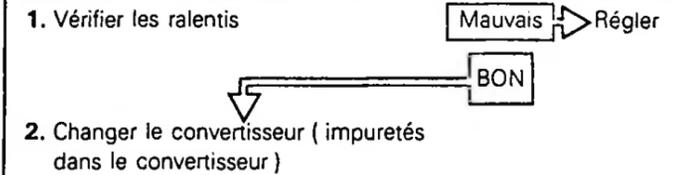
VITESSE PASSÉE, PATINAGE DU CONVERTISSEUR



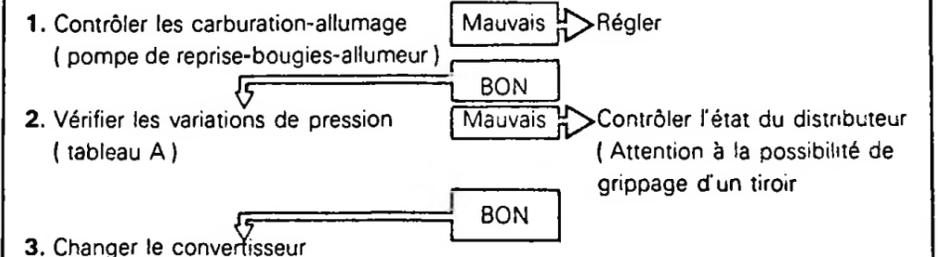
DÉBRAYAGES INTEMPESTIFS



EMBRAYAGE « SEC », AUSSITÔT LA VITESSE ENGAGÉE

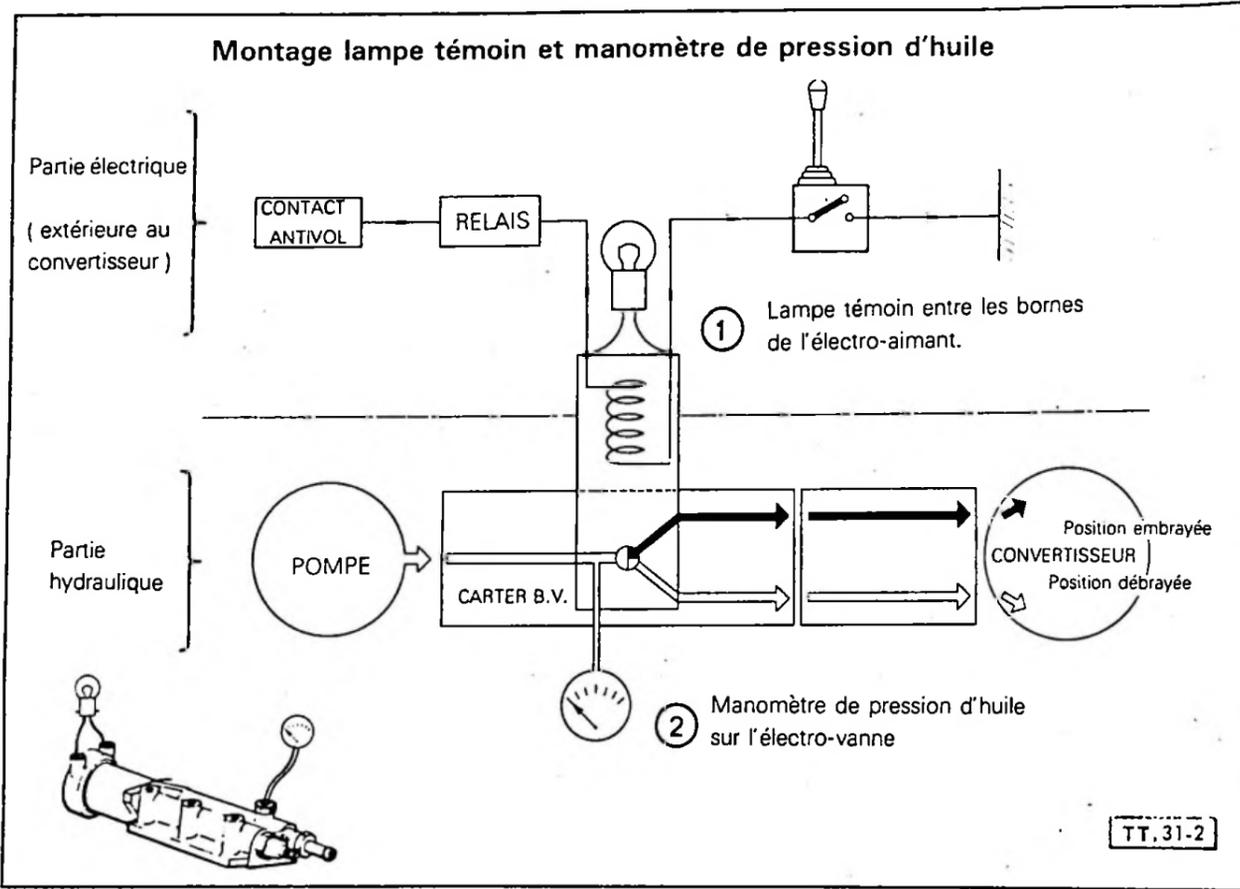


EMBRAYAGE « SEC », APRÈS UN TEMPS DE PATINAGE



NOTE : - Si la panne est intermittente, procéder à l'essai sur route, les appareils de contrôle étant en place à l'intérieur du véhicule.
- Il est reconnu qu'une « certaine » difficulté peut être ressentie pour passer les vitesses à froid. Cette difficulté existe à chacun de juger si elle est ou non acceptable sur un véhicule donné.
- En CX, il est possible de contrôler, les joints sur arbre de commande sans déposer l'ensemble moteur-BV, pour cela, déposer la pignonnerie par le passage de roue et retirer l'arbre de commande.

Contrôles à réaliser, véhicule en état de marche



État de la lampe témoin et manomètre de pression d'huile en fonction de la position du levier de vitesses		
Position du levier de vitesses	(Point mort)	(Vitesse passée)
Lampe témoin		
Manomètre	+ 2000 tr/mn	+ 2000 tr/mn
État de l'embrayage du convertisseur	Débrayé	Embrayé

TT. 31-3

Ce qui est le plus important

(Tableau A)

Étude de l'état de la lampe témoin et du manomètre de pression d'huile pendant le déplacement du levier

Position du levier de vitesses			
Lampe témoin			
Manomètre			
État de l'embrayage du convertisseur	Débrayé		Embrayé
	① à ②		② à ③
	Laps de temps pendant lequel ou crabote mécaniquement convertisseur débrayé.		Temps d'embrayage, la vitesse étant passée mécaniquement débrayé.

Top coupure électro-aimant

6 kg/cm² 1.2 Kg/cm² 6 kg/cm²

TT. 31-4

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

**SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE**

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Cette Note d'Information comporte huit affichettes concernant les périodicités d'entretien des véhicules suivants :

**A
LN - LNA
VISA Club Spécial
VISA Super
GS - GSA
CX Tous Types
C 35 Tous Types
H Tous Types**

**NOTE
D'INFORMATION**

N° 80-91 T.T.

Le 30 Avril 1980

Cette note concerne :

- L'ATELIER
- LE MAGASIN
- LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

TOUS PAYS

APPLICATION :

TOUS PAYS

VÉHICULES

TOUS TYPES

Périodicités d'entretien

SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

I - Tableaux de correspondance :

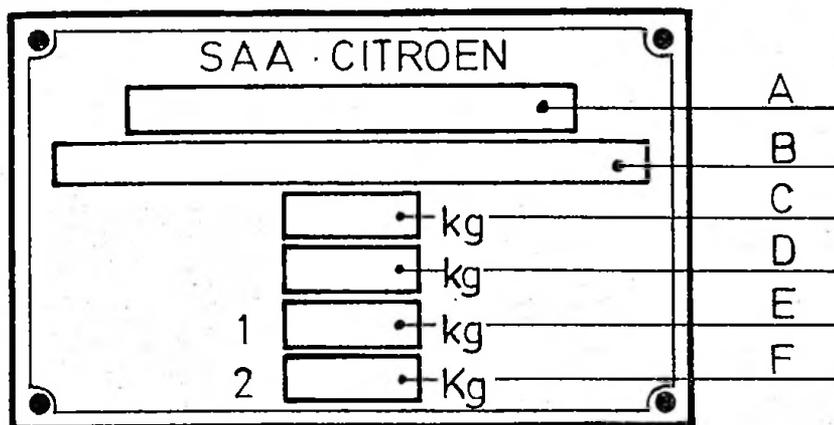
Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, pour l'année-modèle 1981.

Ils précisent également le « TYPE GARANTIE » de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 5 et 6).

II - Identité - Homologation :

Nouvelle plaque Constructeur, conforme aux Directives CEE, indiquant :

- en « A », le N° d'identification nationale (Exportation),
- en « B », le N° d'identification du Constructeur (VF 7), suivi des indications du type de véhicule, de la série du type, de deux zéros, du numéro dans la série du type,
- en « C », le poids total en charge (PTC), maximal autorisé,
- en « D », le poids total roulant (PTR), maximal autorisé,
- en « E », le poids maxi admissible sur l'essieu avant,
- en « F », le poids maxi admissible sur l'essieu arrière.



T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 80-93 TT

Le 3 Novembre 1980

Cette note concerne :

- L'ATELIER
- LE MAGASIN
- LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

TOUS PAYS

APPLICATION :

FRANCE

VÉHICULES

TOUS TYPES

ANNÉE 1981

APPELLATIONS
COMMERCIALES
APPELLATIONS
TECHNIQUES

I - Tableaux de
correspondance

II- Identité
Homologation

VÉHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1981	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉTRIQUE	PUISSANCE DIN (CV) ISO (KW)
2 CV Spécial Club 2 CV 6 Berline	AZ série KA	Février 1970	G8 KA 0001	A 06/635	74 X 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
DYANE 6 Berline Confort	AY série CB	Février 1970	74 CB 0001	AM 2	74 X 70 (602 cm³)	9/1	30 21,5 5750 tr/mn
MEHARI Mehari 4 X 2 Mehari 4 X 4	AY série CA AY série CE	Octobre 1968 Décembre 1979	11 CA 0501 00 CE 2001	A 06/635	74 X 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
LNA Berline LNA (4 CV)	RB série RD	Novembre 1978	06 RD 0001	V 06/630	77 X 70 (652 cm³)	9/1	35 25,2 3500 tr/mn
VISA Berlines Spécial et Club (4 CV) Berline Super « E » (5 CV) Berline Super « X » (7 CV)	VD série VA VD série VB VD série VE	Septembre 1978 Juillet 1980 Septembre 1980	18 VA 5001 08 VB 5001 00 VE 0001	V 06/630 109/5 129/5	77 X 70 (652 cm³) 72 X 69 (1124 cm³) 75 X 69 (1219 cm³)	9/1 9,2/1 9,3/1	35 25,2 3500 tr/mn 57 41 6250 tr/mn 64 46 6000 tr/mn
GSA Spécial Berline : 6 CV 4 vitesses 5 CV 5 vitesses Break : 6 CV 4 vitesses 5 CV 5 vitesses	GX série YA GX série YE	Juillet 1980	00 YA 0001 00 YE 0001	G 11/631	74 X 65,5 (1129 cm³)	9/1	56,5 41 5750 tr/mn
GSA Berline : - BV mécanique 7 CV - BV convertisseur 8 CV Break : - BV mécanique 7 CV - BV convertisseur 8 CV	GX série YL GX série YR GX série YS GX série YV	Septembre 1979	12 YL 5001 00 YR 6001 02 YS 0001 00 YV 2501	G 13/625	79,4 X 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	65 47 5500 tr/mn

DÉFINITION DU TYPE GARANTIE

VÉHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3CV dont la fabrication est arrêté :	2 CV ou 3 CV	AZZ
Berlines 2 CV 4 :	2 CV 4	DZZ
Berlines 2 CV 4 (modèles 1976) :	2 CV 4	KB
Berlines 2 CV 6 :	2 CV6	KA
Dyane 4 :	DYANE 4	DZZ
Dyane 6 :	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B) :	F 250	DZZ
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série B) (modèle 76) :	F 250	AP
AMI 8 Berline freins à disque :	AMI 8	JA
AMI 8 Break freins à disque :	AMI 8 B	JB
AMI 8 Service freins à disque :	AMI 8 S	JC
Fourgonnette AK Type 400 :	F 400	AK
MEHARI (4 X 4) :	MEHARI 4 X 4	CE
MEHARI (4 X 2) :	MEHARI 4 X 2	CA
Fourgonnette ACADIANE :	ACADIANE	CD
AMI Super Berline :	AM SUP	JF
AMI Super Break et Commerciale :	AMM SUP B	JG
AMI Super Fourgonnette Service :	AMI SUP S	JH
LN Berline (3 CV)		
LN « Entreprise » (3 CV) :	LN Entreprise	RC
LNA Berline (4 CV) :	LNA	RD
LNA « Entreprise » (4 CV) :	LN Entreprise	RE
VISA Berlines (652 cm³) :	VISA	VA
VISA « E » Berline (1124 cm³) :	VISA	VB
VISA « X » Berline (1219 cm³) :	VISA	VE
GS Berline 1015 cm³ et GSX :	GS 10 - GSX 10	GA
GS Break et Commerciale 1015 cm³ :	GS 10 B	GE
GS Service 1015 cm³ :	GS 10 S	GF
GS Berline 1130 cm³ et GS X :	GS 11 - GSX 11	GA
GS Break 1130 cm³ :	GS 11 B	GE
GS « Entreprise » 1130 cm³ :	GS 11 S	GF
GS Berline 1220 cm³ sans convertisseur :	GS 12	GB
GS Berline 1220 cm³ avec convertisseur :	GS 12	GBC
GS Berline 1220 cm³ (GSX2) :	GSX2-12	GH
GS Berline 1300 cm³ (GSX3) :	GSX3-13	GL
GS Break et Commerciale 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club sans convertisseur :	GS 12 B	GC
GS Break et Commerciale 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club avec convertisseur :	GS 12 B	GCC
GS Service 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club sans convertisseur :	GS 12 S	GD
GS Service 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club avec convertisseur :	GS 12 S	GDC
GSA Spécial Berline { 4 vitesses 5 vitesses :	GSA Spécial	YA
GSA Spécial Break { 4 vitesses 5 vitesses :	GSA Spécial BK	YE
GSA Berline (BV mécanique) :	GSA Berline	YL
GSA Berline (BV convertisseur) :	GSA Berline	YR
GSA Break (BV mécanique) :	GSA Break	YS
GSA Break (BV convertisseur) :	GSA Break	YV
GSA Spécial Entreprise :	GSA Entreprise	YF

DÉFINITION DU TYPE GARANTIE (suite)

VÉHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
CX Berline 1985 cm ³ :	CX 2000	MB
CX Berline 2175 cm ³ :	CX 2200	MC
CX Break 1985 cm ³ Carburateur :	CX 2000 BK	MD
CX Berline 2175 cm ³ Diesel :	CX 2200 BDI	MG
CX Break 2175 cm ³ Diesel :	CX 2200 BKDI	MH
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur (———→ 07/80) :	CX 2400	MJ
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur (07/80 ———→) :	CX 2400	MY
CX Break 2350 cm ³ Carburateur :	CX 2400	MW
CX Prestige 2350 cm ³ Carburateur (07/80 ———→) :	CX 2400	MZ
CX Berline 2350 cm ³ Injection Électronique :	CX 2400 IE	ME
CX Berline 2350 cm ³ BV automatique (Injection Electronique) :	CX 2400 IE	MT
CX Prestige Injection :	CX 2400 IE	ML
CX Prestige Injection BV automatique :	CX 2400 IE	MV
CX Berline 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BDI	MM
CX Limousine Diesel :	CX 2500 LDI	MS
CX Break 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BKDI	MN
CX Berline Prestige Carburateur :	CX Prestige Carbu.	MK
CX Breaks dérivés :		
- Ambulance Normalisée :	CX 2400 Carbu.	MF
	CX 2200 Diesel	MH
	CX 2500 Diesel	MN
- Familiale :	CX 2400 Carbu.	MF
	CX 2200 Diesel	MH
	CX 2500 Diesel	MN
CX Berline REFLEX et ATHENA :	CX 2 litres	MP
CX Break REFLEX :	CX 2 litres	MR
D Spécial 1973 - 1974 - 1975 :	D SPEC.	DZZ
D Super 1972 - D Super 1973 - 1974 - 1975 :	D SUP.	DZZ
DS 20 Hydraulique 1972 et suivantes :	DS 20 H	DZZ
D Super 5 (5 vitesses) 1973 - 1974 - 1975 :	SUP.5	DZZ
DS 23 Carburateur Boîte mécanique :	DS 23 C	DZZ
DS 23 Carburateur Boîte hydraulique :	DS 23 C	DZZ
DS 23 Carburateur Boîte Borg-Warner :	DS 23 C	DZZ
DS 23 Injection Boîte mécanique :	DS 23	DZZ
DS 23 Injection Boîte hydraulique :	DS 23	DZZ
DS 23 Injection Boîte Borg-Warner :	DS 23	DZZ
ID 20 F Break 20 Boîte mécanique :	BK 20 M	DZZ
ID 21 F Break 21 Boîte mécanique :	BK 21 M	DZZ
ID 21 FH Break 21 Boîte hydraulique :	BK 21 H	DZZ
Break 23 :	BK 23	DZZ
1000 Essence :	1000 ES	HES
1600 Essence :	1600 ES	HES
1000 Diesel :	1000 DI	HDL
1600 Diesel :	1600	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 32	BB
Fourgon - Pick-up Essence :	C 35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 35	BG

VOITURES PARTICULIÈRES ET COMMERCIALES « CX » MODÈLES 1981

VÉHICULES	MOTEURS						
	APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1981			
CX 2000 Essence Berlines : REFLEX - ATHENA Breaks et Dérivés : REFLEX	MA série MP MA série MR	Juillet 1979 Juillet 1979	04 MP 0001 00 MR 5001	829 A 501 829 A 500 829 A 501	88 X 82 (1995 cm ³)	9,2/1	106 76.5 5500 tr/mn
CX 2400 Essence Berline : Pallas Carbu. Berlines : BV, auto Pallas - Injection Berline Injection - GTI Berline Prestige - Injection Breaks et Dérivés (Carbu) : Super Berline Prestige (Carbu)	MA série MY MA série MT MA série MT MA série MV MA série MW MA série MZ	Juillet 1980	00 MY 0001 00 MT 0001 00 MT 0001 00 MV 0001 00 MW 0001 00 MZ 0001	M 23/622	93,5X85,5 (2350 cm ³)	8,75/1	128 92 4800 tr/mn
CX 2500 Diesel Limousine Berlines : Confor. - Super - Pallas Breaks et Dérivés : Confort - Super	MA série MS MA série MM MA série MN	Avril 1978	00 MS 5001 11 MM 0001 01 MN 9001	M 25/629	93 X 92 (2500 cm ³)	22,25/1	75 55.2 4250 tr/mn

VÉHICULES					MOTEURS		
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1981	P.T.C.	ALÉSAGE COURSE	RAPPORT VOLUMÉTRIQUE	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
3 CV « ACADIANE »	AY série CD	Février 1978	06 CD 8101	1155 kg	74 X 70	8.5/1	29 21 5750 tr/mn
LNA « Entreprise » (4 CV)	RB série RE	Novembre 1978	01 RE 6001	1035 kg	77 X 70	9/1	35 25.2 5250 tr/mn
GSA GSA Spécial « Entreprise » (6 CV)	GX série YF	Juillet 1980	00 YF 0001	1375 kg	74 X 65.6	9/1	56.5 41 5750 tr/mn
1000 9 CV Essence 8 CV Diesel 11 CV Essence	HZ 72 série B HZ série IN 2 HZ série B	Septembre 1968 Octobre 1968 Septembre 1968	05256501 05353351 05025601	2440 kg 2440 kg 2440 kg	72 X 100 88 X 80 78 X 100	7.5/1 21/1 7.5/1	40 29 51.5 37 52 36 4000 tr/mn
1600 9 CV Essence 11 CV Essence 11 CV Essence HW 8 CV Diesel 8 CV Diesel HW	HY 72 HY HW HY série IN 2 HW série IN 2	Décembre 1967 Septembre 1968 Octobre 1969 Octobre 1968 Octobre 1969	05199501 05341501 05283351 05479001 05429701	2975 kg 2975 kg 3200 kg 2975 kg 3200 kg	72 X 100 78 X 100 78 X 100 88 X 80 88 X 80	7.5/1 7.5/1 7.5/1 21/1 21/1	40 29 52 38 52 38 51.5 37 51.5 37 4000 tr/mn
C 35 9 CV Essence 7 CV Diesel	BF série BC BF série BG	Décembre 1979 Décembre 1979	02 BC 2501 00 BC 9001	3500 kg 3500 kg	86 X 85.5 93 X 92	8/1 22.25/1	65 47 4750 tr/mn 69.5 50 4000 tr/mn

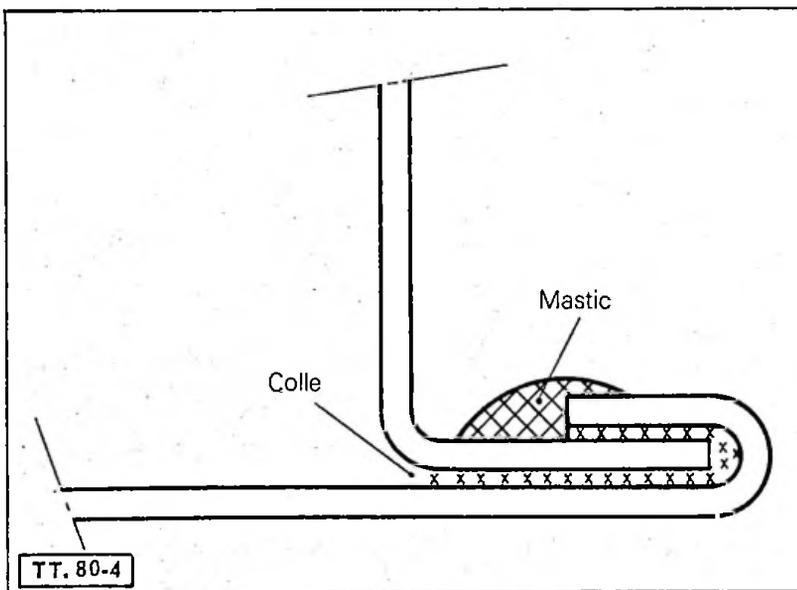
SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Depuis **Février 1980**, l'assemblage panneau extérieur-doublure intérieure des éléments d'habillage (portes latérales, capot, portes de coffre) est réalisé par un collage avant agrafage des bords (seuls quelques points de soudure subsistent dans certaines zones).

De plus, un joint de mastic est appliqué, par pulvérisation au pistolet, à la jonction des tôles intérieure et extérieure.

Ce mastic est également utilisé pour assurer la protection et l'étanchéité de l'encadrement de porte de coffre des véhicules GSA (Berline et Break), et VISA, ainsi que sur la zone inférieure avant des ailes arrière de CX.



NOTE D'INFORMATION

N° 80-94 T.T.

Le 19 Décembre 1980

Cette note concerne :

- L'ATELIER
- LE MAGASIN
- LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

TOUS PAYS

APPLICATION :

TOUS PAYS

VÉHICULES

TOUS TYPES

CARROSSERIE

I - Collage du panneau extérieur des éléments de carrosserie

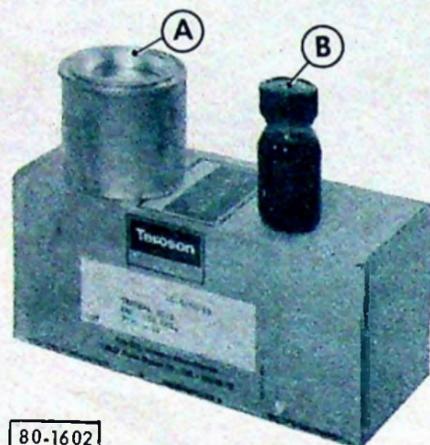
II - Protections des bords agrafés d'éléments de carrosserie et pulvérisation antigravillonnage

T.S.V.P.

I- COLLAGE DES PANNEAUX DE PORTES LORS DE LEUR REMPLACEMENT

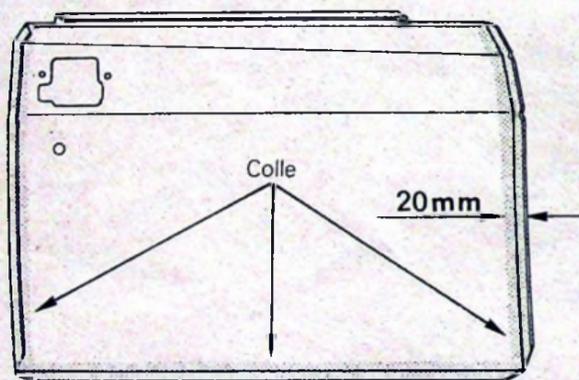
Produit à utiliser : Colle TEROKAL 6015
 Ensemble de 150 g de produit pour le collage d'un panneau de porte et comprenant :

- la boîte métallique (A) , contenant 135 g de colle
- le flacon en verre (B) , contenant 15 g de durcisseur



80-1602

Stockage : à l'abri de l'humidité, du soleil, à une température comprise entre 5° et 25° C.

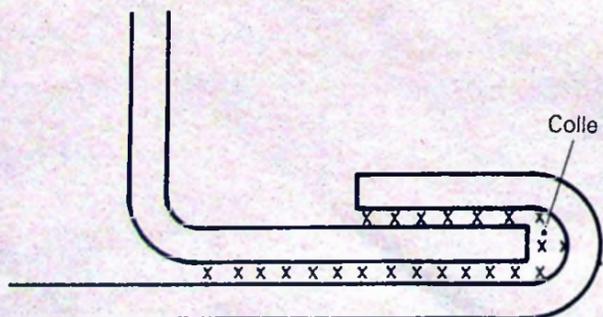


GX. 80-18

Utilisation de la colle :

Verser le durcisseur (flacon (B)) dans la boîte métallique (A) et mélanger intimement les deux composants jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.

A l'aide d'une spatule, appliquer un film épais de colle sur les bords verticaux et inférieur du panneau de porte (zones hachurées).



TT. 80-5

Présenter le panneau sur la porte et agraffer les bords.

REMARQUES :

Temps de travail : le mélange réalisé est utilisable pendant 35 minutes environ.

Temps de prise : Le collage réalisé est considéré comme suffisant après 6 heures. Il est définitif après 48 heures.

Mise en peinture : L'élément réparé peut être mis en peinture et en cabine sans délai à une température maximum de 80° C.

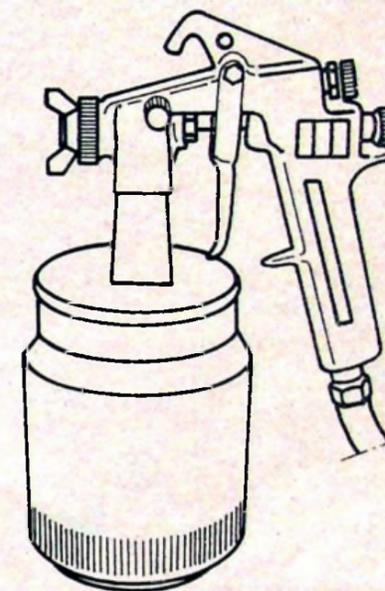
II- PROTECTION DES BORDS AGRAFÉS, LIAISONS DE TÔLES ET PULVÉRISATION ANTIGRAVILLONNAGE

Produit à utiliser : colle mastic TEROTEX 6018
 Ensemble de 1 kg de produit permettant de traiter les sertis d'environ six éléments et comprenant :

- la boîte métallique (C) , contenant 910 g de mastic
- le flacon en plastique (D) , contenant 91 g de durcisseur



80-1602



Matériel d'application :

Pour permettre les différents systèmes d'application de la colle-mastic préconisée, nous avons retenu le pistolet à pression « type PIPO 2 » vendu par la Société KREMLIN.

En effet, ce pistolet permet, suivant le réglage effectué, toutes les utilisations nécessaires (cordons extrudés, cordons pulvérisés, pulvérisation) pour appliquer la colle-mastic.

Nettoyage du pistolet :

Après chaque utilisation, il est indispensable de nettoyer soigneusement le pistolet avec du diluant de nettoyage, pour éviter le colmatage.

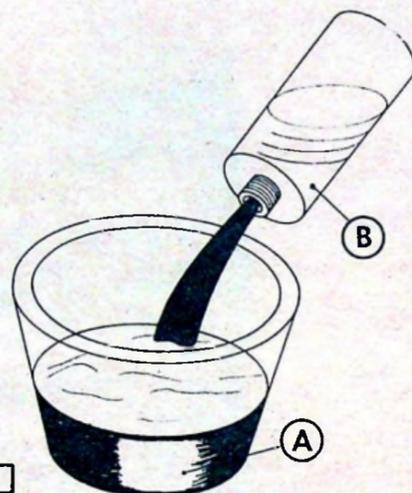
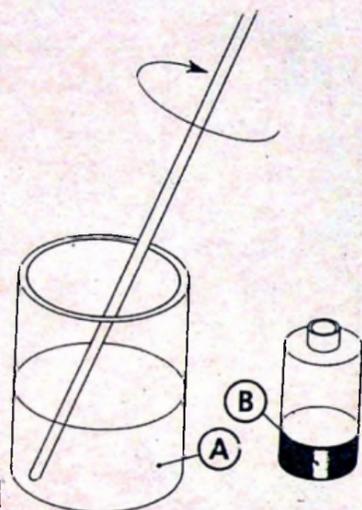
Préparation des surfaces :

Toutes les surfaces qui ont été mises à nu, doivent être recouvertes d'une impression phosphatante ou chromatante avant pulvérisation.

PREPARATION DU MELANGE :

1. Avant de mélanger les parties A et B, agiter soigneusement le mastic dans sa boîte jusqu'à obtention d'une pâte homogène (ceci est très important dans le cas où une fraction seulement de la boîte de mastic est utilisée).

Temps d'utilisation du mélange : Le mastic préparé est pulvérisable pendant 1 heure environ (20° C).



TT.81-2

TT.81-3

APPLICATION D'UN CORDON EXTRUDÉ (SUR BORDS AGRAFÉS) :

Régler l'arrivée d'air à une pression de 3 bars.

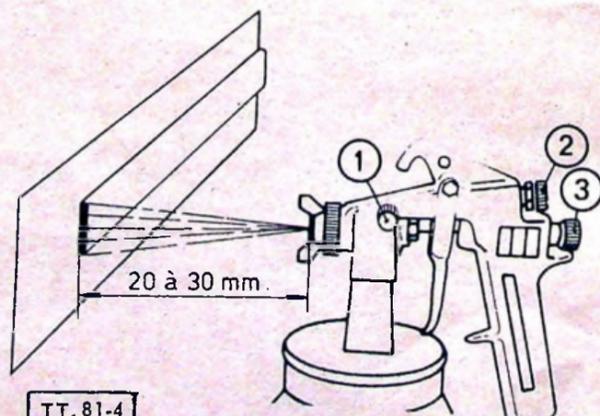
Mettre le pistolet sous pression (vis ① desserrée).

Fermer la vis ② d'air pulvérisé.

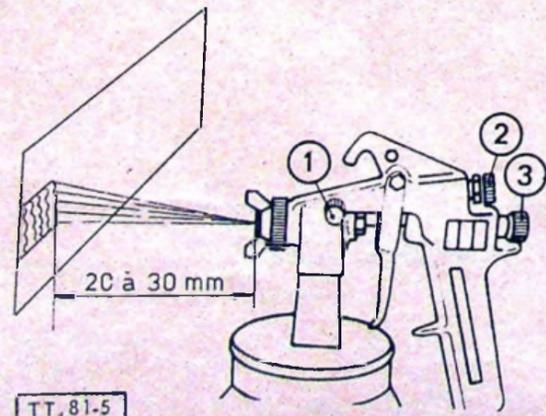
Desserrer la vis ③ de débit de produit de 2,5 à 3 tours.

Appliquer le cordon de mastic en tenant la buse du pistolet à une distance de 20 à 30 mm du support.

REMARQUE : Faire un essai sur un carton avant d'appliquer sur l'élément réparé.



TT.81-4



TT.81-5

APPLICATION D'UN CORDON PULVÉRISÉ (SUR BORDS AGRAFÉS) :

Régler l'arrivée d'air à une pression comprise entre 2,5 et 3 bars.

Mettre le pistolet sous pression (vis ① desserrée)

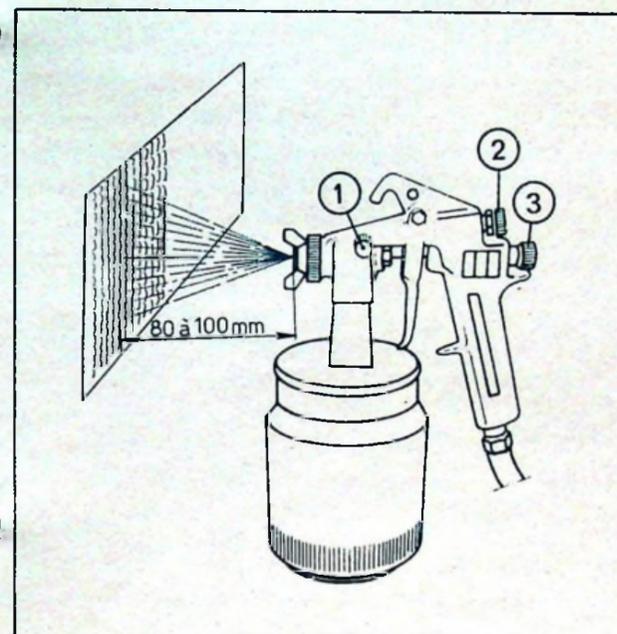
Desserrer la vis ② d'air pulvérisé de 3/4 de tour.

Desserrer la vis ③ de débit de produit de deux tours.

Pistoler à une distance de 20 à 30 mm du support.

NOTA : Avant application, il est conseillé de faire un essai de pistilage et, si nécessaire, parfaire le réglage du pistolet pour obtenir un cordon identique à ceux effectués en fabrication.

PULVÉRISATION ANTIGRAVILLONNAGE :



Régler la pression d'arrivée d'air à 3 bars.

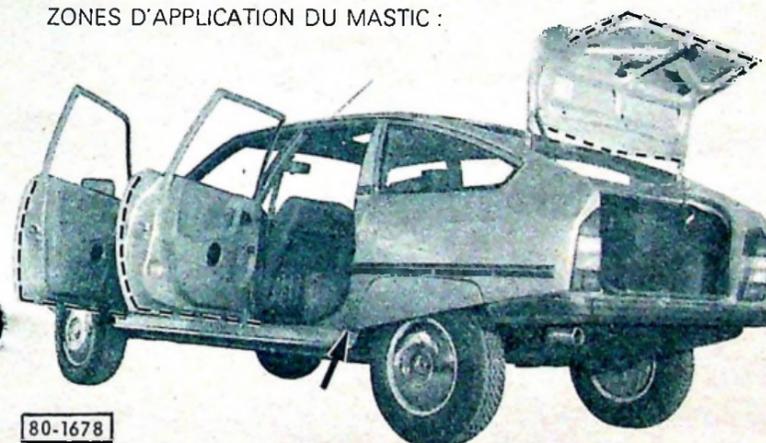
Mettre le pistolet sous pression (vis ① desserrée).

Desserrer la vis ② de débit d'air pulvérisé de un tour et demi.

Desserrer la vis ③ de débit de produit de 2,5 à 3 tours.

Pistoler à environ 8 à 10 cm du support en procédant par passes successives jusqu'à l'obtention de l'épaisseur désirée.

ZONES D'APPLICATION DU MASTIC :



80-1678

Cordon pulvérisé sur bords agrafés de :

- portes,
- capot,
- porte de coffre.

Surfaces pulvérisées :

- encadrement de porte de coffre (GS Berline, GS Break, VISA).

Zone intérieure avant d'ailes arrière (CX Tous Types).



80-1677

III- MISE EN PEINTURE DES ÉLÉMENTS MASTIQUÉS

Le mastic utilisé étant un produit à très faible teneur en solvant peut être peint environ une heure après application. Il n'est pas utile d'attendre son séchage, celui-ci se faisant lors du passage en cabine pour le séchage de la peinture. Tous les types de peinture (glycérophtalique, acrylique, polyuréthane) peuvent être appliqués sur le mastic.

ATTENTION :

L'utilisation de produits additionnés de solvants est à proscrire pour la protection des bords agrafés et la protection anti-gravillonnage car ils ne permettent pas une mise en peinture correcte.

Le blocage des solvants sous la couche de peinture (même si le produit a été séché en cabine) provoquera un décollement de la peinture dans une période comprise entre 1 et 15 jours.

Éléments P.R. :

Les éléments vendus par le Département des Pièces de Rechange ne comportant pas de protection sur les sertis doivent être traités avant montage sur un véhicule ayant subi ces protections en fabrication.

FOURNISSEURS :

TEROKAL 6015

(Ensemble de 135 g de colle + 15 g de durcisseur = collage d'un panneau)

TEROTEX 6018

(Ensemble de 910 g de mastic + 91 g de durcisseur = protection des bords de 6 éléments

Pistolet à pression type PIPO 2

Sté TEROSON

175, avenue Jean Jaurès

75922 PARIS CEDEX 19

Tél. : 202.50.72

Sté KREMLIN

150, avenue de Stalingrad

93240 STAINS

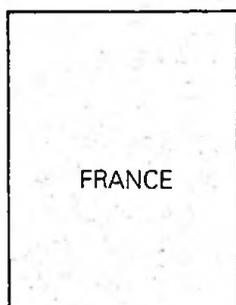
Tél. : 821.61.12

SERVICES A LA CLIENTÈLE DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Dans le but de mieux adapter les lubrifiants aux exigences de différents matériels, les préconisations de la gamme TOTAL sont modifiées.

MOTEURS ESSENCE TOUS TYPES



Toutes saisons :



TOTAL GTI Route-ville 10 W 30
TOTAL GTS 15 W 40

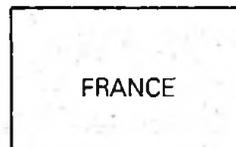
Régions très froides
à partir de - 10° C



TOTAL GTI Route-ville 10 W 30

MOTEURS DIESEL

Véhicules CX



Toutes saisons
jusqu'à - 15° C



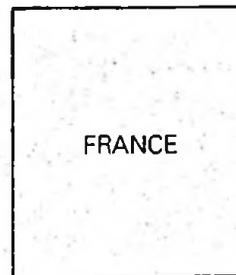
TOTAL SUPER DIESEL 15 W 40

à partir de - 12° C



TOTAL RUBIA S 10 W

Véhicules C 35 2,2 litres et 2,5 litres



Toutes saisons



TOTAL RUBIA S 30

0° C à - 15° C



TOTAL RUBIA S 20 W 20

à partir de - 12° C



TOTAL RUBIA S 10 W

T.S.V.P.

NOTE D'INFORMATION

N° 80-95 TT

Annule et remplace la Note Inf.
N° 80-90 T.T. du 5-9-80

Le 1er Décembre 1980

Cette note concerne :

- L'ATELIER
- LE MAGASIN
- LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

FRANCE

APPLICATION :

FRANCE

VÉHICULES

TOUS TYPES

PRÉCONISATIONS
TOTAL

Véhicules H

FRANCE

Toutes saisons

TOTAL SUPER DIESEL 15 W 40
TOTAL RUBIA S 30
TOTAL RUBIA H 30

0° C à - 15° C

TOTAL SUPER DIESEL 15 W 40
TOTAL RUBIA S 20 W 20
TOTAL RUBIA H 20 W 20

à partir de - 12° C

TOTAL RUBIA S 10 W
TOTAL RUBIA H 10 W

**BOÎTES DE VITESSES
Mécaniques Tous Types**

FRANCE

Toutes saisons

TOTAL EXTRÊME PRESSION
SAE 80 W/85 W

C Matic Tous Types

FRANCE

Toutes saisons

TOTAL FLUIDE T

Automatique CX

FRANCE

Toutes saisons

TOTAL DEXRON

FREINS HYDRAULIQUES - FLUIDE SYNTHÉTIQUE

FRANCE

Toutes saisons

TOTAL FLUIDE SY

FREINS HYDRAULIQUES - LIQUIDE MINÉRAL - INSTALLATION HYDRAULIQUE

FRANCE

Toutes saisons

LIQUIDE VERT
TOTAL LHM

**CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT
Moteurs Essence ou Diesel Tous Types**

TOTAL ANTIGEL

PÉRIODICITÉ DES VIDANGES DES MOTEURS

Moteurs ESSENCE = 7500 km
Moteurs DIESEL = 5000 km

CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION			N° 81-97 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS	CONCERNE : L'ALLUMAGE ELECTRONIQUE INTEGRAL			Le 22 Juillet 1981
APPLICATION : TOUS PAYS	ATELIER	MAGASIN	STATION SERVICE	LNA-VISA et VISA II } Spécial Club

INCIDENT : Pannes d'allumage.

CAUSES : Peuvent être diverses.

REMÈDE : Détermination exacte de la nature de la panne et de l'appareil en cause.

En électricité, en électronique et, par conséquent, en A.E.I., trois types de pannes sont possibles :

- 1^{ère} cas : Panne franche et durable.
- 2^{ème} cas : Panne par intermittence, prolongée.
- 3^{ème} cas : Panne par intermittence, fugitive.

1^{er} cas : pour le résoudre, procéder par substitution.

2^{ème} cas : il présente plus de difficulté : il faut reproduire l'incident et procéder ensuite par substitution de pièces.

3^{ème} cas : difficile à résoudre car il est nécessaire de reproduire l'incident et d'avoir le temps nécessaire aux investigations.

Pour ces trois cas, l'appareil de contrôle réf. OUT 104 063-T a été créé.

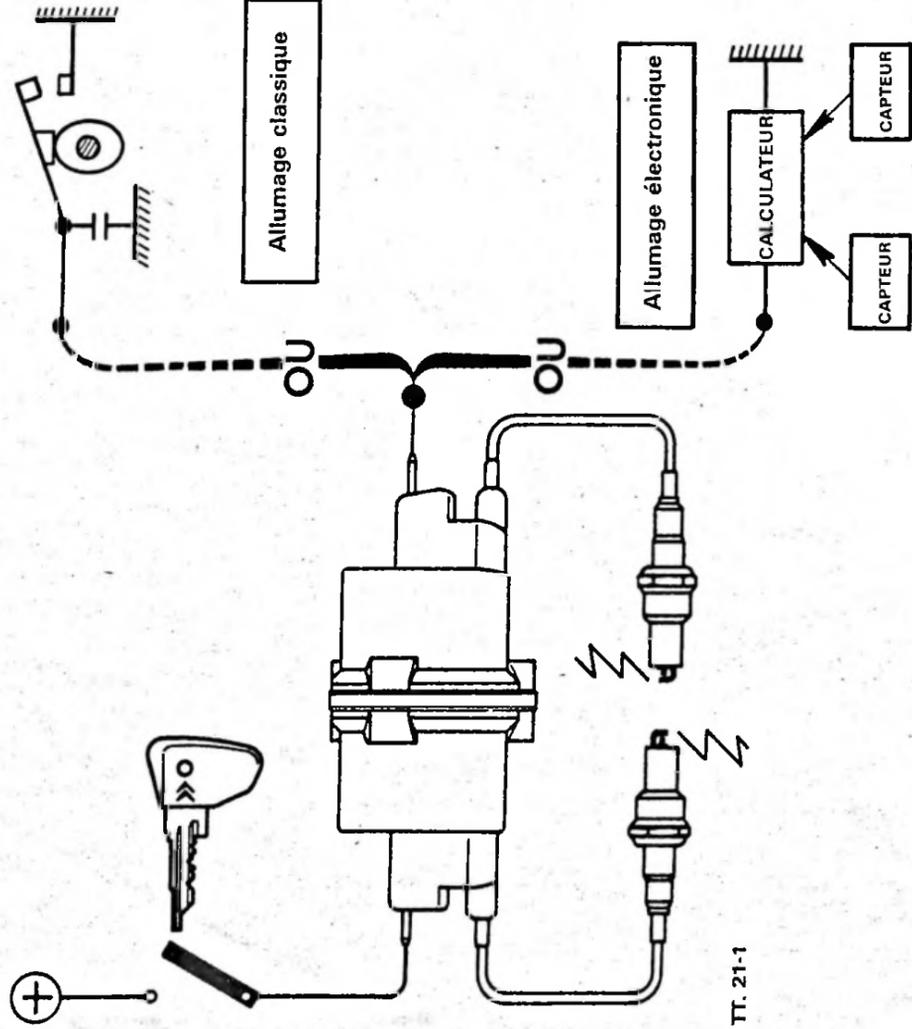
S'il n'évite pas la première difficulté, qui consiste à reproduire l'incident et s'il ne constitue pas, non plus, une micro-station de diagnostic complète, il permet, par contre, en écartant les problèmes spécifiques dus à la commande électronique, de ramener le diagnostic sur allumage électronique au niveau du diagnostic sur allumage classique.

Vous trouverez ci après :

- une description sommaire de l'A.E.I., orientée plus spécialement vers la réparation,
- un descriptif de l'appareil OUT 104 063-T,
- une fiche de diagnostic et son mode d'exploitation,
- l'explication de ce qui est visualisé sur l'appareil de contrôle.

T.S.V.P.

ALLUMAGE CLASSIQUE ET A.E.I.



TT. 21-1

Le déclenchement de l'allumage est provoqué par une interruption électrique produite par l'écartement des contacts du rupteur, commandé mécaniquement par la came.

Le déclenchement de l'allumage est provoqué par une interruption électrique produite par le calculateur, en fonction des signaux électriques émis par les capteurs. Ces capteurs sont des éléments qui envoient, à chaque passage d'un plot fixé sur le volant moteur, une impulsion électrique uniforme.

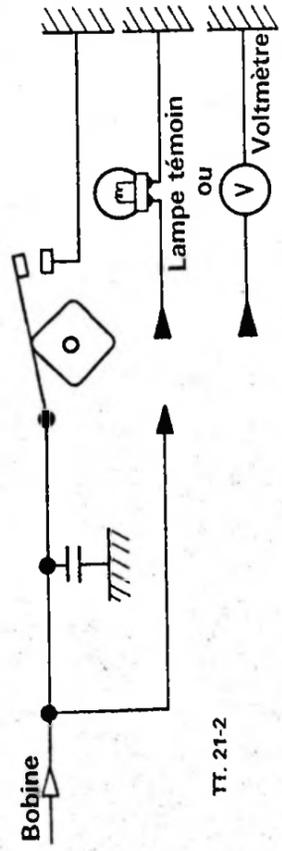


CONTRÔLE DU CIRCUIT PRIMAIRE

(A)

SUR UN ALLUMAGE CLASSIQUE

1. Circulation du courant entre bobine et masse :



TT. 21-2

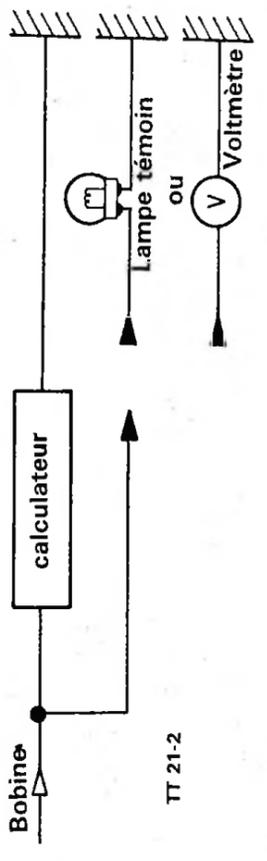
2. Commande mécanique du rupteur :

- état et réglage des contacts,
- état et fonctionnement des masselottes centrifuges,
- fonctionnement de la capsule à dépression.

(B)

SUR UN ALLUMAGE ELECTRONIQUE

1. Circulation du courant entre bobine et masse :

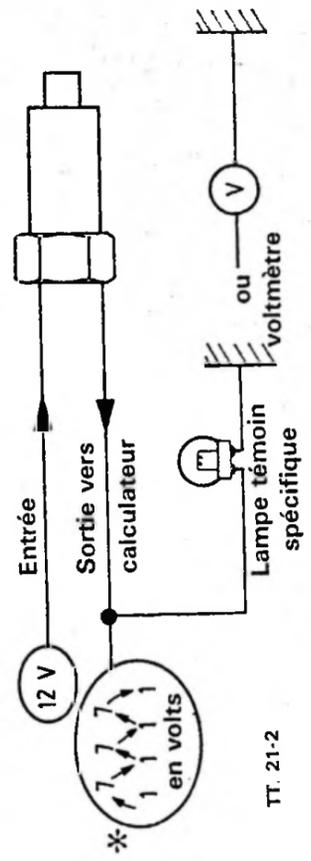


TT. 21-2

2. Commande électrique du calculateur :

- capteur (2) sur cloche d'embrayage : voir schéma ci-dessous,
- capsule à dépression, également appelée capteur de dépression.

Contrôle des capteurs (émission de signaux ou pas).



TT. 21-2

* Les seuils de 7 volts et 1 volt sont fonction de la présence, ou non, du plot du volant moteur en face du capteur.

DESCRIPTION DE L'APPAREIL DE CONTRÔLE
OUT 104 063 T

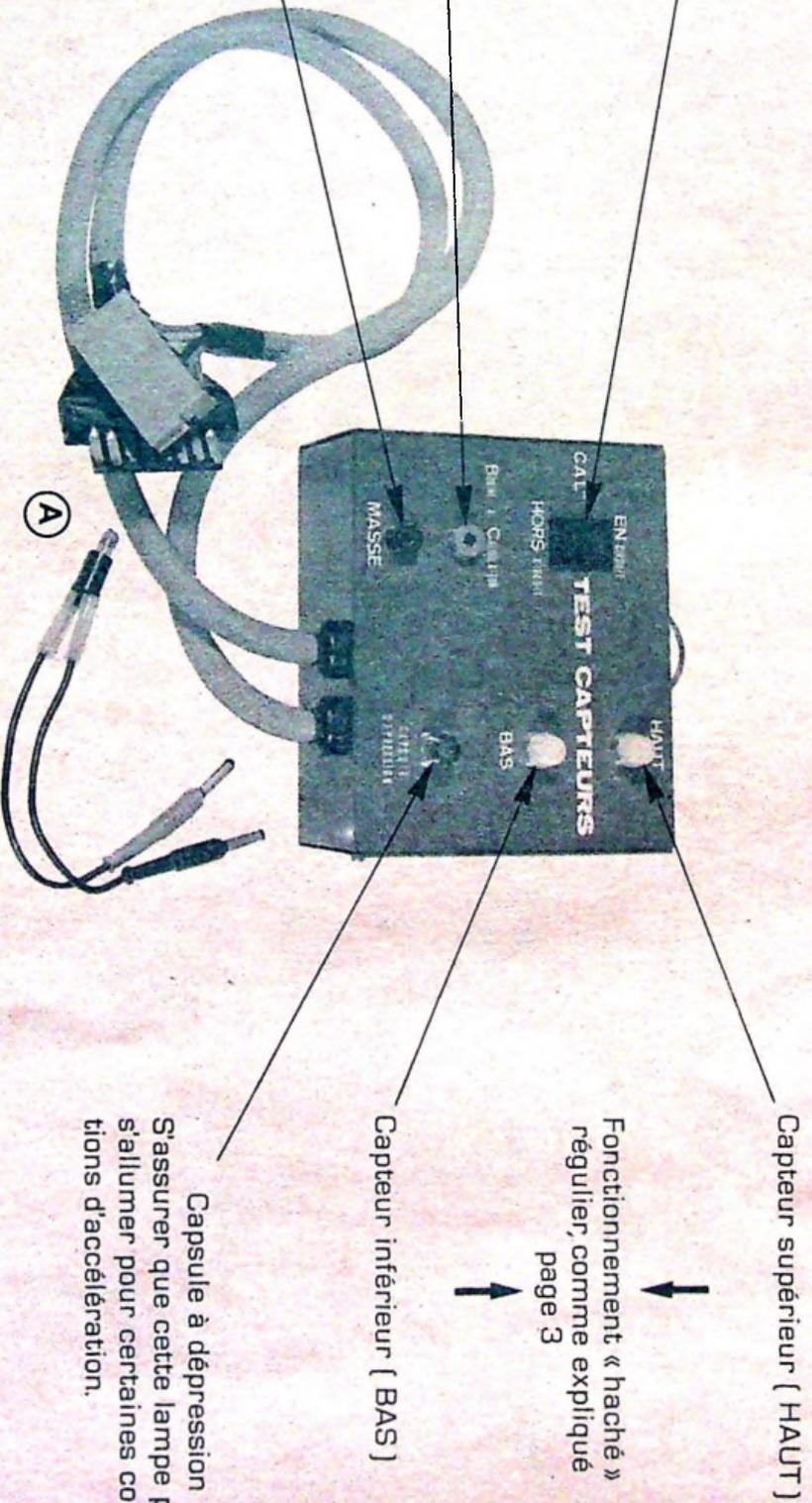
Pour s'assurer qu'aucune interférence ne puisse gêner le contrôle des capteurs, un interrupteur permet de couper la liaison calculateur/capteurs.

* L'allumage est coupé.

• La borne Bobine à Calculateur est une dérivation de la ligne reliant la bobine au calculateur.

• La borne Masse est une dérivation de la ligne Masse du calculateur.

• Ces 2 bornes permettent, en interposant la lampe témoin [A], de réaliser le contrôle proposé page 3.



L'appareil de contrôle est connecté entre faisceau et calculateur. Il sera donc nécessaire de déposer celui-ci. Il est possible - et même, dans le cas de pannes intermittentes, conseillé - de rouler avec l'appareil de contrôle sous tension.

* **ATTENTION** : L'interrupteur sur « HORS » circuit, les signaux des capteurs sont isolés, donc sans aucune possibilité de parasitage extérieur mais le moteur ne peut démarrer.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR CONTRÔLE DE L'A.E.I.

Utiliser :

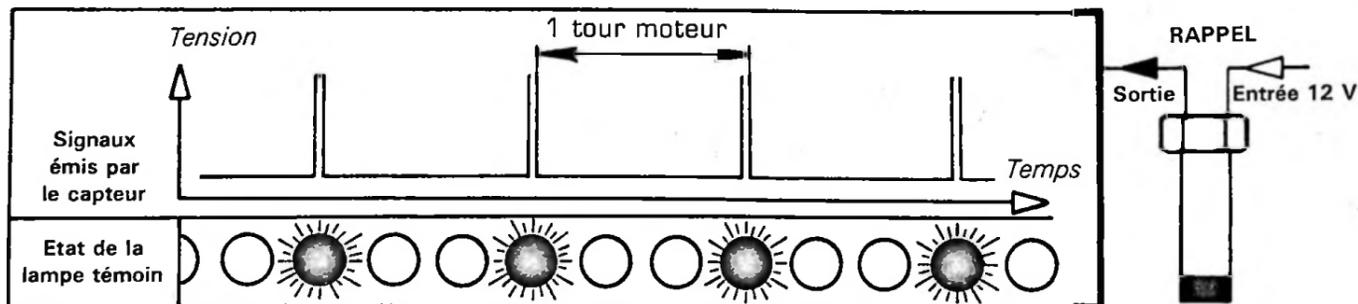
A) Soit un voltmètre et effectuer les contrôles un à un (Voir Opération VD. 210-0 du Manuel de Réparation MAN 008571).

B) Soit l'appareil de contrôle (n° OUT 104 063-T), connecté entre calculateur et faisceau, qui permet :
 - d'effectuer tous les contrôles dans le même temps. Une manipulation extrêmement rapide, liée à une visualisation commode des résultats, permet de vérifier tous les éléments (aspect important lors de pannes fugitives).
 - de rouler avec le dispositif de contrôle connecté.

Au lieu de contrôler sur un voltmètre la valeur des tensions délivrées par tel ou tel élément, il suffira de contrôler si une lampe témoin adaptée clignote ou ne clignote pas, reste constamment allumée ou éteinte.

FUNCTIONNEMENT DES DIFFERENTES LAMPES TEMOINS DE L'APPAREIL OUT 104 063 T.

① Lampes témoins associées aux circuits des capteurs (capteurs de proximité fixés sur le carter d'embrayage) :
 La lampe témoin s'allumera à chaque impulsion électrique délivrée par chacun des deux capteurs, lorsque le moteur tourne ou que le démarreur est actionné.



TT. 21-3

Un bon fonctionnement du capteur sera caractérisé par une luminosité hachée de la lampe témoin.

② Lampe témoin associée au circuit d'allumage primaire (lampe témoin disposée entre les fiches « Masse » et « Bobine à calculateur ») :

Deux notions fondamentales sont à retenir :

- Dans un circuit d'allumage, l'étincelle à la bougie ne peut être créée que s'il y a variation de courant à l'intérieur de la bobine.
 - UN CALCULATEUR EST UN INTERRUPTEUR électronique qui, COMME UN RUPTEUR CLASSIQUE, fera ou ne fera pas passer le courant.
- Il est donc possible, à l'aide d'une lampe témoin, de contrôler succinctement le fonctionnement du circuit primaire :
- le calculateur se comporte comme un rupteur dont les contacts sont ouverts : la lampe témoin est allumée,
 - le calculateur se comporte comme un rupteur dont les contacts sont fermés : la lampe témoin est éteinte.

Un bon fonctionnement du circuit Bobine-Calculateur-Masse sera donc caractérisé par une luminosité hachée de la lampe témoin.

NOTA : (Pour ① et ②) : la fréquence du ou des clignotements est fonction du régime moteur. Il est donc normal qu'à un régime supérieur à ≈ 1500 tr/mn, le ou les clignotements ne soient plus perceptibles à l'œil nu.

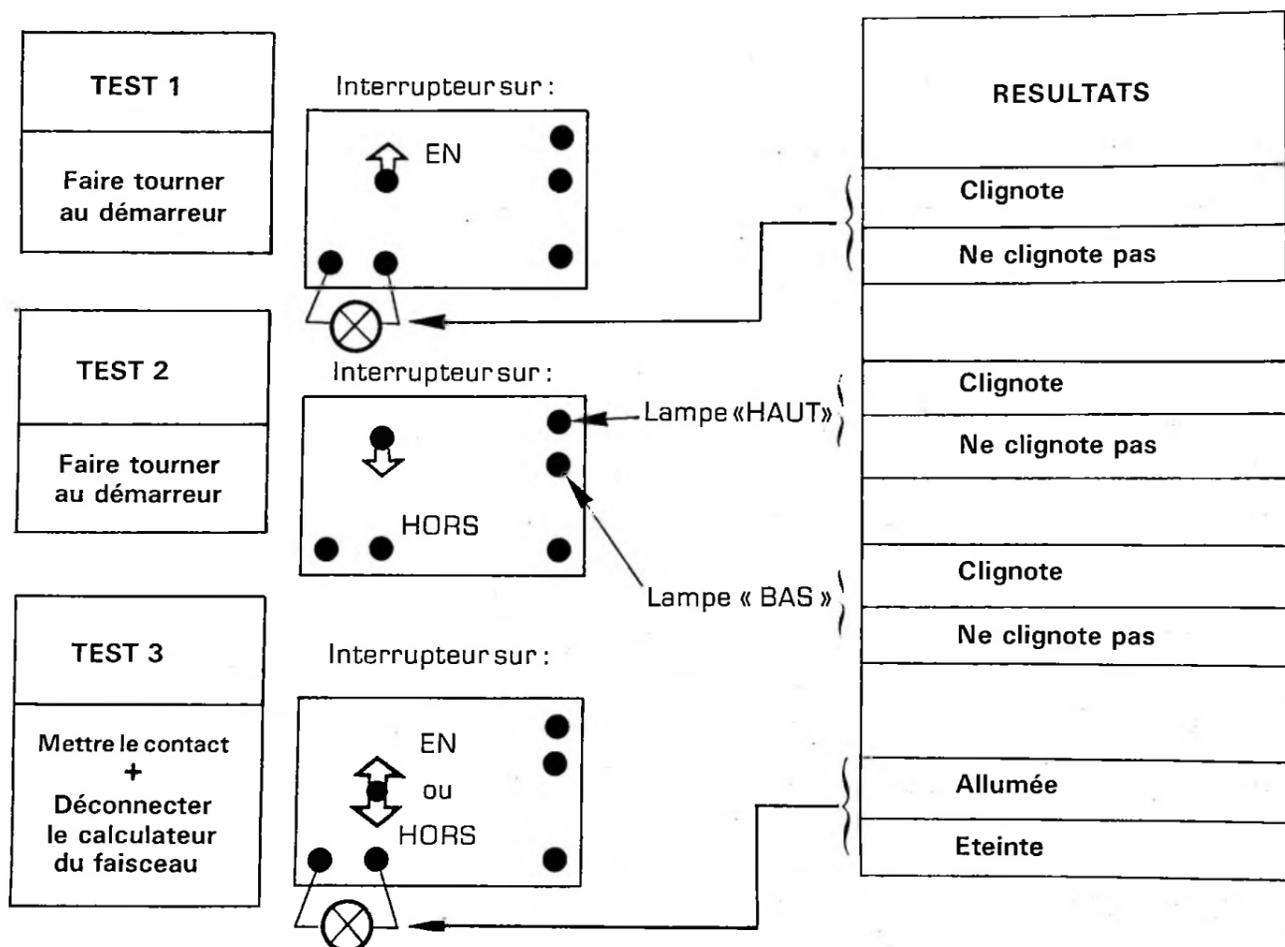
③ Lampe témoin, associée à la capsule à dépression :
 Le fonctionnement de la capsule à dépression est tributaire de la dépression régnant dans la tubulure, donc de la charge et de la vitesse du moteur. La lampe témoin aura donc un fonctionnement irrégulier :
 - allumée : le circuit électrique est fermé,
 - éteinte : le circuit électrique est ouvert.
 Pour obtenir l'allumage de la lampe, il suffit d'accélérer doucement en partant du ralenti moteur.

- Les lampes témoins sont du type Wedge Base, 1,2 W, identiques à celles utilisées dans les blocs de contrôle des tableaux de bord.
- Suivant le type de véhicule, la fixation de l'appareil OUT 104 063 T sur le tableau de bord est réalisée de deux façons différentes :
 VISA 4 : insérer le bord tombé de la languette entre l'aérateur latéral gauche et la planche de bord.
 LNA : passer l'anneau au travers de la commande d'essuie-glace (IMPÉRATIF)

Remarque importante :
 Ne jamais passer l'anneau au travers de la commande de starter.

FICHE A REMPLIR AU MOMENT DE L'INCIDENT

- Nature de l'incident : le moteur cale et ne repart plus. Effectuer systématiquement les trois tests suivants, les résultats seront exploités ultérieurement. Cocher la case correspondant à l'état des lampes.



- Vérifier systématiquement les points suivants. (Quel que soit le type d'incident touchant à l'A.E.I.) :
 - ① Masse de la batterie sur châssis voiture.
 - ② Masse calculateur Visa : fixation de la centrale clignotante sur support de direction (→07/81) : sur caisse, à proximité du phare droit (7/81→).
 - ③ Alimentation calculateur : état des fiches dans connecteur 8 broches (Voir INFO'RAPID N° 23-80).
 - ④ Fiche sur Y condensateur radio : souder les fiches à l'étain.
 - ⑤ Fiche sur « étouffoir » de carburateur.
 - ⑥ Serrage des cosses sur batterie et démarreur.

EXPLOITATION DES RENSEIGNEMENTS PORTES SUR LA FICHE DE DIAGNOSTIC

TEST 1	• Clignote	Le circuit primaire fonctionne correctement, y compris sa commande. La recherche de panne est donc ramenée à celle que l'on effectuerait pour un allumage classique. L'incident provient donc, soit du circuit secondaire de l'allumage (bobine-fils-bougies), soit d'une cause extérieure à l'allumage (compression-état du moteur-carburation).
	• Ne clignote pas <i>PASSER AU TEST 2</i>	Mauvais : Le circuit primaire ou sa commande ne fonctionne pas. L'incident provient : soit de la commande électronique du du calculateur, analysé par le test 2, soit du circuit primaire analysé par le test 3
TEST 2	• Une des deux lampes témoins ne clignote pas	Le capteur incriminé n'envoie plus de signaux. L'incident se situe : soit sur le capteur lui-même, soit sur son faisceau.
	• Les deux lampes ne clignent pas ou clignent irrégulièrement	Vérifier que l'incident ne provient pas d'une mauvaise masse, en tirant une ligne entre la borne négative de la batterie et la fiche « Masse » du boîtier de contrôle. Si les clignotements reprennent, refaire les « Masses » du véhicule. Sinon, changer les capteurs.
	• Les deux lampes clignent régulièrement <i>PASSER AU TEST 3</i>	Les capteurs fonctionnent correctement. Passer au test 3.
TEST 3	• Allumée	Le courant circule dans le circuit primaire, jusqu'au calculateur qui est défaillant. Changer le calculateur.
	• Eteinte	Le courant n'arrive pas au calculateur. Procéder comme sur un allumage classique : faisceau, bobine, connecteurs.

- Si aucune lampe ne s'allume, sous l'action du démarreur, l'appareil de contrôle n'est pas alimenté, pas plus que le calculateur ; voir faisceau et connexions.
- Problème d'à-coups : rouler avec l'appareil de contrôle sur le position « EN » circuit. Si l'à-coup provient de l'allumage, la lampe témoin connectée entre « Masse » et « Bobine » enregistrera le phénomène.

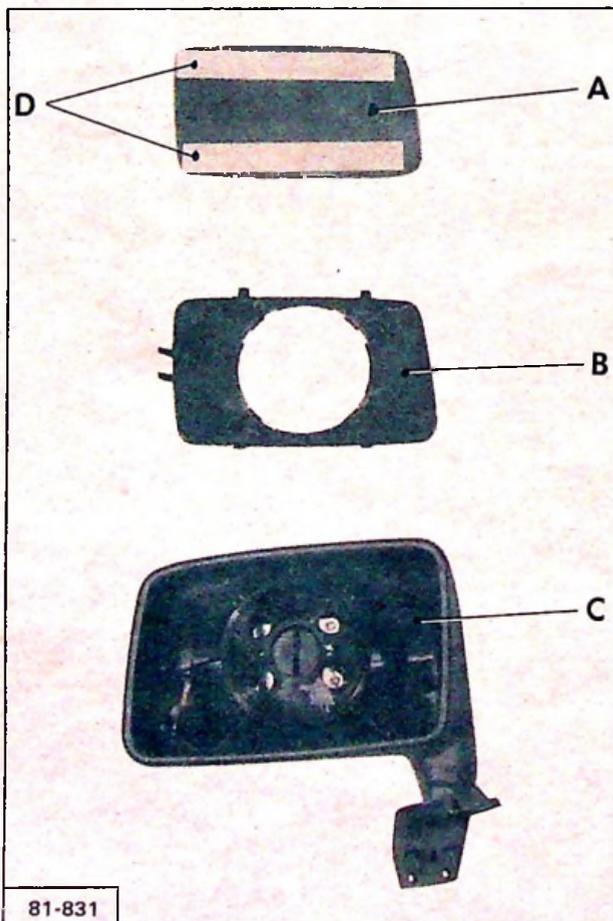
- La destruction d'un capteur peut être provoquée par des arcs électriques provenant d'une mauvaise connexion sur le faisceau d'allumage primaire. Il convient, après l'échange du capteur détruit, de s'assurer du bon état des connexions : voir les 6 points ci-dessus.
- En cas d'explosion à l'échappement, s'assurer du bon fonctionnement de la capsule à dépression, ce qui n'exclue pas l'utilisation d'une lampe stroboscopique pour vérifier l'avance à l'allumage (Voir Op. VD.210-0 du Manuel de Réparation MAN 008571).
- Ne pas mettre la batterie en charge sans la débrancher. Eviter l'utilisation des chariots de démarrage. Respecter IMPERATIVEMENT la polarité et la tension { 24 V = PROHIBÉ }.

CITROËN SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION		N° 81-98 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS	CONCERNE : La CARROSSERIE Glace de rétroviseur extérieur		Le 1 ^{er} Juillet 1981
APPLICATION : TOUS PAYS	ATELIER	MAGASIN	STATION SERVICE CX - GSA - VISA

INCIDENT : Bris d'une glace neuve, à l'occasion d'un remplacement.

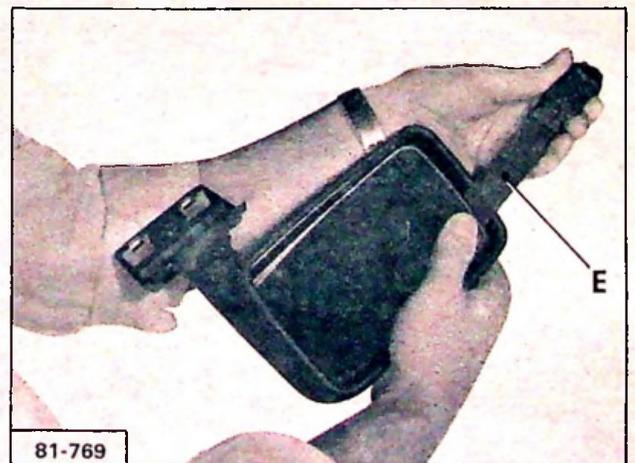
CAUSE : Collage de la glace sur la semelle, avant la mise en place dans le rétroviseur.

REMÈDE : Mettre en place la semelle dans le rétroviseur, avant de coller la glace.



RÉPARATION

- Agraffer la semelle B sur le rétroviseur C.
- Retirer les protections D des bandes auto-collantes.
- Appliquer la glace A sur la semelle B.
- Appliquer une lame E en-dessous de la semelle, pour pouvoir coller correctement la glace.



CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION		N° 81-99 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS	CONCERNE : MOTEUR DIESEL 2,6 L Dispositif de préchauffage		Le 22 Juillet 1981
APPLICATION : TOUS PAYS	ATELIER	MAGASIN	STATION SERVICE CX 2500 D Tous Types C 35 - 2500 Diesel

INCIDENT : Lors de la mise en action du "préchauffage", le voyant clignote ou s'allume puis s'éteint aussitôt.

CAUSE : Bougie (s) de préchauffage en court-circuit.

REMÈDE : Rechercher et remplacer la (ou les) bougie (s) défectueuse (s).

MODE OPERATOIRE :

- Déconnecter la bougie N° 1, isoler la cosse du fil d'alimentation correspondant.
 - Actionner la commande de préchauffage : si le voyant s'allume et reste allumé (temporisation) c'est cette bougie qui est en court-circuit.
- Si le voyant s'éteint aussitôt, reconnecter la bougie N° 1 et procéder de la même manière pour les bougies suivantes jusqu'à trouver la bougie en cause.

NE PAS REMPLACER LE BOÎTIER DE PRÉCHAUFFAGE SANS AVOIR VÉRIFIÉ LES BOUGIES ET LES CONNEXIONS.

IMPORTANT :

- En cas de difficultés de démarrage, s'assurer **en premier lieu** qu'il n'existe pas de prise d'air sur le circuit d'alimentation (joint cuivre sous tête de la vis du dessus de cuve de filtre, joints de vis-raccords, etc ...).

REMARQUES :

- Le boîtier de marque CARTIER est équipé d'une sécurité. Si une bougie est en court-circuit, le contact se coupe et le voyant s'éteint.
- Le boîtier de marque SEIM indique, par le clignotement du voyant et un bruit de "crécelle", qu'il y a une bougie en court-circuit. Néanmoins ne pas insister car le boîtier serait détruit.

CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION			N° 81-101 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS	CONCERNE : APPELLATION COMMERCIALES - APPELLATIONS TECHNIQUES			Le 26 Octobre 1981
APPLICATION : FRANCE	ATELIER	MAGASIN	STATION SERVICE	VEHICULES TOUS TYPES ANNEE MODELE 1982

Tableaux de correspondance :

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, pour l'année-modèle 1982.

Ils précisent également le « TYPE GARANTIE » de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 5 et 6).

T.S.V.P.

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1982	INDEXE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIQUÉ	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
2 CV 2CV 6 Berline Tous Types	AZ série KA	Février 1970	77 KA 5001	A 06/635	74 x 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
DYANE 6 Berline Confort	AY série CB	Février 1970	78 CB 0001	AM 2	74 x 70 (602 cm³)	9/1	30 21,5 5750 tr/mn
MEHARI Méhari 4 x 2 Méhari 4 x 4	AY série CA AY série CE	Octobre 1968 Décembre 1979	12 CA 0001 00 CE 4001	A 06/635	74 x 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
LNA Berline LNA (4 CV)	RB série RD	Novembre 1978	08 RD 4001	V 06/630	77 x 70 (652 cm³)	9/1	35 25,2 5250 tr/mn
VISA II Berline Spécial et Club (4 CV)	VD série VJ	Mars 1981	05 VJ 0001	V 06/630	77 x 70 (652 cm³)	9/1	35 25,2 5250 tr/mn
Berline Super «E» (5 CV)	VD série VG	Mars 1981	02 VG 3001	109/5	72 x 69 (1124 cm³)	10,2/1	50 36 5500 tr/mn
Berline Super «X» (7 CV) Berline Super «X» (6 CV)	VD série VH VD série VL	Mars 1981 Juillet 1981	00 VH 6001 00 VL 0001	129/5 E	75 x 69 (1219 cm³)	9,3/1	64 46 6500 tr/mn
GSA Berline 6 CV Break 6 CV	GX série YA GX série YE	Juillet 1980	04 YA 0001 01 YE 4001	G 11/631	74 x 65,5 (1129 cm³)	9/1	56,5 41 5750 tr/mn
GSA Berline: Spécial-Club-Pallas-X3 BV mécanique 7 CV Break : Spécial-Club BV mécanique 7 CV Berline : Club-Pallas BV convertisseur 8 CV	GX série YL GX série YS GX série YR	Juillet 1980 Juillet 1980 Juillet 1980	20 YL 0001 03 YS 4001 01 YR 0001	G 13/646	79,4 x 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	63,8 47 5500 tr/mn

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1982	INDEXE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIQUÉ	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
CX 2000 Essence Berlines : Reflex - Athéna Breaks et Dérivés : Reflex	MA série MP MA série MR	Juillet 1979 Juillet 1979	06 MP 3001 00 MR 7501	829 A5	88 x 82 (1995 cm³)	9,2/1	106 76,5 5500 tr/mn
CX 2400 Injection Essence Berlines Pallas BVA ou BV5 Berline GTI Berline Prestige BV.5 Berline Prestige BV.A	MA série MT MA série NA MA série NE MA série MV	Juillet 1980 Juillet 1981 Juillet 1981 Juillet 1980	01 MT 5001 00 NA 0051 00 NE 0051 00 MV 3501	M 23/622	93,5x85,5 (2350 cm³)	8,75/1	128 92 4800 tr/mn
CX 2500 Diesel Limousine Berlines : Reflex - Pallas Breaks et Dérivés : Reflex	MA série MS MA série MM MA série MN	Décembre 1979 Février 1978 Février 1978	00 MS 8001 14 MM 0051 02 MN 5001	M 25/629	93 x 92 (2500 cm³)	22,25/1	75 54 4250 tr/mn

VEHICULES		MOTEURS						
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1982	P.T.C.	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE COURSE	RAPPORT VOLUME-TRIPIQUE	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
3 CV « ACADIANE »	AY série CD	Février 1978	10 CD 0001	1155 kg	AM 2 A	74 x 70	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
LNA « Entreprise » [4 CV]	RB série RE	Novembre 1978	02 RE 7501	1035 kg	V 06/630	77 x 70	9/1	35 25,2 5250 tr/mn
GSA GSA Spécial « Entreprise » [7 CV]	GX série YM	Juillet 1981	00 YM 0005	1365 kg	G 13/646	79,4 x 65,6	8,7/1	63,8 47 5500 tr/mn
1000 9 CV Essence 8 CV Diesel 11 CV Essence	HZ 72 série B HZ série IN 2 HZ série B	Septembre 1968 Octobre 1968 Septembre 1968	05 256 801 05 353 456 05 025 706	2440 kg 2440 kg 2440 kg	H 72 Indénor H 78	72 x 100 88 x 80 78 x 100	7,5/1 21/1 7,5/1	40 29 51,5 37 52 36 4000 tr/mn
1600 9 CV Essence 11 CV Essence 11 CV Essence HW 8 CV Diesel 8 CV Diesel HW	HY 72 HY 1600 HW 1600 HY série IN 2 HW série IN 2	Décembre 1967 Septembre 1968 Octobre 1969 Octobre 1968 Octobre 1969	05 200 051 05 346 351 05 283 651 05 483 051 05 429 911	2975 kg 2975 kg 3200 kg 2975 kg 3200 kg	H 72 H 78 H 78 Indénor Indénor	72 x 100 78 x 100 78 x 100 88 x 80 88 x 80	7,5/1 7,5/1 7,5/1 21/1 21/1	40 29 52 38 52 38 51,5 37 51,5 37 4000 tr/mn
C 35 9 CV Essence 8 CV Diesel	BF série BC BF série BG	Mars 1974 Décembre 1979	02 BC 5001 01 BG 8501	3500 kg 3500 kg	B 20/614 B 25/637	86 x 85,5 93 x 92	8/1 22,25/1	65 47 4750 tr/mn 69,5 50 4000 tr/mn

DEFINITION DU TYPE GARANTIE
(tous pays)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3 CV dont la fabrication est arrêtée :	2 CV ou 3 CV	DZZ
Berlines 2 CV 6 :	2 CV 6	KA
Dyane 4 :	DYANE 4	DZZ
Dyane 6 :	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B) :	F 250	DZZ
AMI 8 Berline freins à disque :	AMI 8	DZZ
AMI 8 Break freins à disque :	AMI 8 B	DZZ
AMI 8 Service freins à disque :	AMI 8 S	DZZ
Fourgonnette AK Type 400 :	F 400	DZZ
MEHARI (4 x 4) :	MEHARI 4 x 4	CE
MEHARI (4 x 2) :	MEHARI 4 x 2	CA
Fourgonnette ACADIANE :	ACADIANE	CD
AMI Super Berline :	AM SUP	DZZ
AMI Super Break et Commerciale :	AMM SUP B	DZZ
AMI Super Fourgonnette Service :	AMI SUP S	DZZ
LN Berline (3 CV) :	LN Berline	DZZ
LN « Entreprise » (3 CV) :	LN Service	DZZ
LNA Berline (4 CV) :	LNA	RD
LNA « Entreprise » (4 CV) :	LN Entreprise	RE
VISA Berlines (652 cm ³)	VISA	VA
VISA « E » Berline (1124 cm ³) :	VISA	VB
VISA « X » Berline (1219 cm ³) :	VISA	VE
VISA II Berline (652 cm ³) :	VISA II	VJ
VISA II « L » et Super « E » Berline (1124 cm ³) :	VISA II	VG
VISA II Super « X » Berline (1219 cm ³) avec BV 4 rapports :	VISA II	VH
VISA II Super « X » Berline (1219 cm ³) avec BV 5 rapports :	VISA II	VL
GS Berline 1015 cm ³ et GSX :	GS 10-GSX 10	GA
GS Break et Commerciale 1015 cm ³ :	GS 10 B	GE
GS Service 1015 cm ³ :	GS 10 S	GF
GS Berline 1130 cm ³ et GS X :	GS 11-GSX 11	GA
GS Break 1130 cm ³ :	GS 11 B	GE
GS « Entreprise » 1130 cm ³ :	GS 11 S	GF
GS Berline 1220 cm ³ sans convertisseur :	GS 12	GB
GS Berline 1220 cm ³ avec convertisseur :	GS 12	DZZ
GS Berline 1220 cm ³ (GSX2) :	GSX2 - 12	DZZ
GS Berline 1300 cm ³ (GSX3) :	GSX3 - 13	GL
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur :	GS 12 B	GC
GS Break et Commerciale 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur :	GS 12 B	DZZ
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club sans convertisseur	GS 12 S	GD
GS Service 1220 cm ³ ou GS 1220 cm ³ Club avec convertisseur	GS 12 S	DZZ
GSA 1130 cm ³ Berline { 4 vitesses et 5 vitesses (→ 07/81) :	GSA Spécial	YA
GSA 1130 cm ³ Break { 4 vitesses et 5 vitesses (→ 07/81) :	GSA Spécial BK	YE
GSA Berline (BV mécanique) :	GSA Berline	YL
GSA Berline (BV convertisseur) :	GSA Berline	YR

DEFINITION DU TYPE GARANTIE (suite)
(tous pays)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
GSA Break [BV mécanique] :	GSA Break	YS
GSA Break [BV convertisseur] (→ 07/81) :	GSA Break	YV
GSA Spécial Entreprise [6 CV] (→ 07/81) :	GSA Entreprise	YF
GSA Spécial Entreprise [7 CV] :	GSA Entreprise	YM
CX Berline 1985 cm ³ :	CX 2000	MB
CX Berline 2175 cm ³ :	CX 2200	DZZ
CX Break 1985 cm ³ Carburateur :	CX 2000 BK	DZZ
CX Berline 2175 cm ³ Diesel :	CX 2200 BDI	DZZ
CX Break 2175 cm ³ Diesel :	CX 2200 BKDI	MH
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur (→ 07/80) :	CX 2400	MJ
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur (07/80→) :	CX 2400	MY
CX Break 2350 cm ³ Carburateur :	CX 2400	MW
CX Prestige 2350 cm ³ Carburateur (07/80→) :	CX 2400	MZ
CX Berline 2350 cm ³ Injection Electronique :	CX 2400 IE	ME
CX Berline 2350 cm ³ BV automatique (Injection Electronique)	CX 2400 IE	MT
CX Prestige Injection :	CX 2400 IE	ML
CX Prestige Injection BV automatique :	CX 2400 IE	MV
CX Berline 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BDI	MM
CX Limousine Diesel :	CX 2500 LDI	MS
CX Break 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BKDI	MN
CX Berline Prestige Carburateur :	CX Prestige Carbu.	MK
CX Breaks dérivés :		
- Ambulance Normalisée :	CX 2400 Carbu.	MF
	CX 2200 Diesel	MH
	CX 2500 Diesel	MN
- Familiale :	CX 2400 Carbu.	MF
	CX 2200 Diesel	MH
	CX 2500 Diesel	MN
CX Berline REFLEX et ATHENA :	CX 2 litres	MP
CX Break REFLEX :	CX 2 litres	MR
CX Berline 2350 cm ³ Injection Electronique [GTi] :	CX 2400 IE	NA
CX Prestige Injection BV mécanique :	CX 2400 IE	NE
Tous modèles « D » :	DS -ID TT	DZZ
1000 Essence :	1000 ES	HES
1600 Essence :	1600 ES	HES
1000 Diesel :	1000 DI	HDL
1600 Diesel :	1600 DI	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 32 DI	DZZ
Fourgon - Pick-up Essence :	C.35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel [7 CV] :	C 35 Diesel	DZZ
Fourgon - Pick-up Diesel [8 CV] :	C 35 Diesel	BG
Fourgon - Pick-up Essence :	C 25 Essence	UA
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 25 Diesel	UB
GARANTIE PIECES DE RECHANGE :	P.R.	AZZ

CITROËN SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION		N° 81-102 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS	CONCERNE : Les moteurs 2,5 litres DIESEL		Le 18 Décembre 1981
APPLICATION : TOUS PAYS	ATELIER	MAGASIN	STATION SERVICE CX - C 25 et C 35 DIESEL

Depuis les N° moteurs suivants :

- CX : 185 102 3070
- CX Pièces de Rechange : 185 100 9404
- C 35 : 192 1018 136
- C 25 : 1 GJ 0200 2688

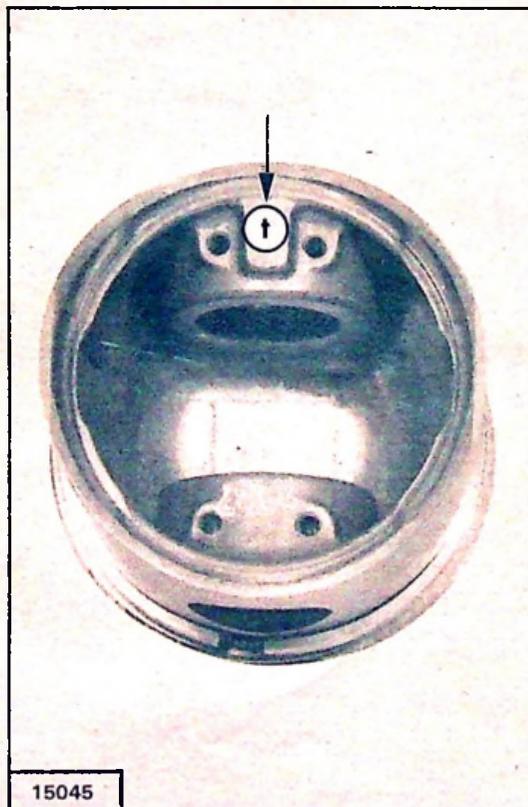
Les carters sont usinés à une seule cote d'alésage [qui correspond à la classe A2].

La précision d'usinage permet de supprimer l'appariage carter/pistons :

- ϕ Alésage cylindres : 93,015 [tolérance $\pm 0,0075$],
- ϕ Usinage pistons : 92,911 [tolérance $\pm 0,009$].
- Jeu de fonctionnement résultant : 0,087 à 0,012 mm.

Repérage : Carter-cylindres : A2,

Pistons : Fournisseurs P. de C. ou AEF repère « t ».



REPARATION.

Les possibilités de réalésage à : 93,25 mm
 93,50 mm,
 93,75 mm,

sont inchangées.

Les jeux de fonctionnement à respecter sont (à titre indicatif) :

- Pistons de P. de C. (profil de jupe V 17) 0,088 à 0,113 mm
- Pistons A.E.F. 0,10 à 0,12 mm

CITROËN SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION		N° 82-103 TT	
				DIFFUSION : TOUS PAYS
APPLICATION : TOUS PAYS	ATELIER	MAGASIN	STATION SERVICE	2 CV - VISA SUPER et CX Tous Types

2 CV

Depuis **Juillet 1981**, sur les véhicules 2 CV (AZ, série KA) Année Modèle 82 équipés de freins avant à disque, évolution du Numéro de Séquence de la boîte de vitesses.

Ce numéro, qui était : 62/...
devient 438/...

VISA SUPER TOUS TYPES

De nouveaux numéros de séquence remplacent, **progressivement**, les anciens numéros.

VEHICULES	N° DE SEQUENCE	
	Ancien	Nouveau
VISA Super FRANCE jusqu'à A.M. 81 VISA Super EXPORT sauf SUEDE jusqu'à VISA II	408-011	
VISA Super SUEDE	408-103	BU. 03
VISA Super FRANCE depuis A.M. 81 VISA II Super EXPORT sauf SUEDE	408-019	BT. 19
VISA Super « X » Boîte 4 rapports	408-016	BT. 16
VISA Super « X » Boîte 5 rapports		BT. 23

CX

Depuis **Septembre 1981**, de nouveaux numéros de séquence de boîte de vitesses se substituent, **progressivement**, aux anciens numéros.

Se reporter aux Notes Techniques N° : 81-178 MA et 82-182 MA

CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION	VEHICULES TOUS TYPES
APPLICATION : TOUS PAYS	CONCERNE : ANNÉE MODÈLE 1983	N° 82-106 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS	APPELLATIONS COMMERCIALES APPELLATIONS TECHNIQUES	Le 11 Octobre 1982
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : CLASSEUR DE NOTES N° MAN 006050</i>		

Tableaux de correspondance :

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, pour l'année-modèle 1983.

Ils précisent également le "TYPE GARANTIE" de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 5 et 6).

T.S.V.P.

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1983	INDEXE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIQUÉ	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
2 CV 2CV 6 Berline Tous Types	AZ série KA	Février 1970	88 KA 2001	A 06/635	74 x 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
DYANE 6 Berline Confort	AY série CB	Février 1970	82 CB 4001	AM 2	74 x 70 (602 cm³)	9/1	30 21,5 5750 tr/mn
MEHARI Méhari 4 x 2 Méhari 4 x 4	AY série CA AY série CE	Octobre 1968 Décembre 1979	12 CA 7001 00 CE 5001	A 06/635	74 x 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
LNA Berline LNA (3 CV) Berline LNA 11 E-11 RE (4 CV)	RB série RF RB série RG	Juillet 1982 Juillet 1982	00 RF 0051 00 RG 0051	V 06/644 109/5 F	77 x 70 (652 cm³) 72 x 69 (1124 cm³)	9,5/1 9,7/1	34,5 24,8 5500 tr/mn 50 36 5500 tr/mn
VISA Berline Visa et Visa Club (3 CV) Berline Super «E» (5 CV) Berline "L" Berline "GT" Berline "CHRONO"	VD série VF VD série VG VD série VS VD série VR	Juillet 1982 Mars 1981 Juillet 1982 Mars 1982	00 VF 0051 12 VG 7501 00 VS 0001 à 00 VS 1000 et, à partir de 00 VS 1029 00 VR 1011	V 06/644 109/5 F 150/B 156/A	77 x 70 (652 cm³) 72 x 69 (1124 cm³) 75 x 77 (1360 cm³) 75 x 77 (1360 cm³)	9,5/1 9,7/1 9,3/1 10,2/1	34,5 24,8 5500 tr/mn 50 36 5500 tr/mn 80 58 5800 tr/mn 93 67 5800 tr/mn
GSA Berline 6 CV Break 6 CV	GX série YA GX série YE	Juillet 1980	06 YA 5001 02 YE 0001	G 11/631	74 x 65,5 (1129 cm³)	9/1	56,5 41 5750 tr/mn
GSA Berline Spécial-Pallas-X1-X3 BV mécanique (7 CV) Break : Spécial-Club BV mécanique (7 CV) Berline : Pallas - C matic. BV convertisseur (8 CV)	GX série YL GX série YS GX série YR	Juillet 1979 Juillet 1979 Juillet 1979	31 YL 1001 05 YS 7501 01 YR 5101	G 13/646	79,4 x 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	63,8 47 5500 tr/mn

BERLINES ET BREAKS : « BX - CX » MODÈLE 1983
commercialisées en France

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1983	INDEXE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIQUÉ	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
BX Berline BX Berline BX 14 E - 14 RE Berline BX 16 RS - 16 TRS	XB série XA XB série XD XB série XB	Septembre 1982 Septembre 1982 Septembre 1982	00 XA 0051 00 XD 0051 00 XB 0051	150 A 150 C 171 A	75 x 77 (1360 cm³) 75 x 77 (1360 cm³) 83 x 73 (1580 cm³)	9,3/1 9,3/1 9,5/1	62 44,6 5500 tr/mn 72 51,8 5750 tr/mn 90 64,8 6000 tr/mn
CX 2 litres Essence Berlines : 20 - 20 TRE Breaks et Dérivés : 20	MA série MP MA série MR	Juillet 1979 Juillet 1979	09 MP 2001 01 MR 2701	829 A5	88 x 82 (1995 cm³)	9,2/1	106 76,5 5500 tr/mn
CX 2,4 litres Inject. Essence Berlines Pallas I.E. BVA ou BV5 Berline GTi Berline Prestige BV.5 Berline Prestige BV.A Break et Dérivé I.E.	MA série MT MA série NA MA série NE MA série MV MA série MX	Juillet 1980 Juillet 1981 Juillet 1981 Juillet 1980 Janvier 1982	03 MT 0001 01 NA 4001 00 NE 2901 00 MV 7101 00 MX 2501	M 23/622	93,5x85,5 (2350 cm³)	8,75/1	128 92 4800 tr/mn
CX 2,5 litres Diesel Limousine Berlines : 25 D - Pallas D Breaks et Dérivés : 25 D	MA série MS MA série MM MA série MN	Décembre 1979 Février 1978 Février 1978	01 MS 1501 18 MM 1601 04 MN 0001	M 25/629	93 x 92 (2500 cm³)	22,25/1	75 54 4250 tr/mn

CAMIONNETTES ET UTILITAIRES « A - LNA - VISA - GSA - C25 - C35 TOUTS TYPES MODELE 1983
commercialisés en France

APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1983	P.T.C.	MOTEURS			
					INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDRE (mm)	RAPPORT VOLUME-TRIQUE	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
3 CV « ACADIANE »	AY série CD	Février 1978	13 CD 2001	1155 kg	AM 2 A	74 X 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
LNA « Entreprise » (4 CV)	RB série RE	Novembre 1978	04 RE 2501	1035 kg	V 06/644	77 X 70 (652 cm³)	9,5/1	34,5 24,8 5250 tr/mn
(6 CV)	RB série RH	Juillet 1982	00 RH 0051	1090 kg	109/5 F	72 X 69 (1124 cm³)	9,7/1	50 36 5500 tr/mn
VISA Entreprise (4 CV)	VD série VF	Juillet 1982	00 VF 0051	1075 kg	V 06/644	77 X 70 (652 cm³)	9,5/1	34,5 24,8 5500 tr/mn
"L" Entreprise (6 CV)	VD série VG	Février 1982	12 VG 7501	1235 kg	109/5 F	72 X 69 (1124 cm³)	9,7/1	50 36 5500 tr/mn
GSA GSA Spécial «Entreprise» (7 CV)	GX série YM	Juillet 1981	00 YM 4001	1365 kg	G 13/646	79,4 X 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	63,8 47 5500 tr/mn
C 25 Essence Gamme 1000	280 A 10	Novembre 1981	042001	2450 kg	XM 7 T XN 1 T XN 1 T	84 X 81 (1796 cm³) 88 X 81 (1971 cm³)	7,5/1 8/1	50 56,5
Gamme 1300	280 B 20			2800 kg				
C 25 Diesel Gamme 1000	280 G 20			3100 kg				
Gamme 1300	280 A 50 280 B 50 280 G 50	Mars 1974	02 BC 7501 02 BG 7601	3500 kg 3500 kg	U 25/651	93 X 92 (2500 cm³)	22,25/1	54,4
C 35 9 CV Essence	BF série BC	Décembre 1979		3500 kg	B 20/614 B 25/637	86 X 85,5 (1985 cm³) 93 X 92 (2500 cm³)	8/1 22,25/1	65 47 4750 tr/mn 69,5 50 4000 tr/mn
8 CV Diesel	BF série BG			3500 kg				

DEFINITION DU TYPE GARANTIE
(tous pays)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3 CV dont la fabrication est arrêtée :	2 CV ou 3 CV	DZZ
Berlines 2 CV 6 :	2 CV 6	KA
Dyane 4 :	DYANE 4	DZZ
Dyane 6 :	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B) :	F 250	DZZ
AMI 8 Berline freins à disque :	AMI 8	DZZ
AMI 8 Break freins à disque :	AMI 8 B	DZZ
AMI 8 Service freins à disque :	AMI 8 S	DZZ
Fourgonnette AK Type 400 :	F 400	DZZ
MEHARI (4 x 4) :	MEHARI 4 x 4	CE
MEHARI (4 x 2) :	MEHARI 4 x 2	CA
Fourgonnette ACADIANE :	ACADIANE	CD
AMI Super Berline :	AM SUP	DZZ
AMI Super Break et Commerciale :	AMM SUP B	DZZ
AMI Super Fourgonnette Service :	AMI SUP S	DZZ
LN Berline (3 CV) :	LN Berline	DZZ
LN « Entreprise » (3 CV) :	LN Service	DZZ
LNA Berline (4 CV) :	LNA	RD
LNA « Entreprise » (4 CV) :	LN Entreprise	RE
LNA (3 CV) :	LNA	RF
LNA 11 E - LNA 11 RE :	LNA 11	RG
LNA « Entreprise » (4 CV) :	LNA Entreprise	RG
LNA « Entreprise » (6 CV) :	LNA Entreprise	RH
VISA Berlines (652 cm³)	VISA	VA
VISA « E » Berline (1124 cm³) :	VISA	VB
VISA « X » Berline (1219 cm³) :	VISA	VE
VISA II Berline (652 cm³) :	VISA II	VJ
VISA II « L » et Super « E » Berline (1124 cm³) :	VISA II	VG
VISA II Super « X » Berline (1219 cm³) avec BV4 rapports :	VISA II	VH
VISA II Super « X » Berline (1219 cm³) avec BV5 rapports :	VISA II	VL
VISA et VISA Club :	VISA	VF
VISA « Entreprise » (4 CV) :	VISA Entreprise	VF
VISA Super "E" - "L" :	VISA	VG
VISA « Entreprise » "L" :	VISA Entreprise	VG
VISA "GT" :	VISA	VS
VISA "Chrono" :	VISA	VR
GS Berline 1015 cm³ et GSX :	GS 10-GSX 10	GA
GS Break et Commerciale 1015 cm³ :	GS 10 B	DZZ
GS Service 1015 cm³ :	GS 10 S	DZZ
GS Berline 1130 cm³ et GS X :	GS 11-GSX 11	GA
GS Break 1130 cm³ :	GS 11 B	DZZ
GS « Entreprise » 1130 cm³ :	GS 11 S	DZZ
GS Berline 1220 cm³ sans convertisseur :	GS 12	DZZ
GS Berline 1220 cm³ avec convertisseur :	GS 12	DZZ
GS Berline 1220 cm³ (GSX2) :	GSX2 - 12	DZZ
GS Berline 1300 cm³ (GSX3) :	GSX3 - 13	DZZ
GS Break et Commerciale 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club sans convertisseur :	GS 12 B	DZZ
GS Break et Commerciale 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club avec convertisseur :	GS 12 B	DZZ
GS Service 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club sans convertisseur	GS 12 S	DZZ
GS Service 1220 cm³ ou GS 1220 cm³ Club avec convertisseur	GS 12 S	DZZ

DEFINITION DU TYPE GARANTIE (suite)
(tous pays)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
GSA 1130 cm ³ Berline { 4 vitesses et 5 vitesses (→ 07/81) :	GSA Spécial	YA
GSA 1130 cm ³ Break { 4 vitesses et 5 vitesses (→ 07/81) :	GSA Spécial BK	YE
GSA Berline (BV mécanique) :	GSA Berline	YL
GSA Berline (BV convertisseur) :	GSA Berline	YR
GSA Break (BV mécanique) :	GSA Break	YS
GSA Break (BV convertisseur) (→ 07/81) :	GSA Break	YV
GSA Spécial Entreprise (6 CV) (→ 07/81) :	GSA Entreprise	YF
GSA Spécial Entreprise (7 CV) :	GSA Entreprise	YM
BX :	BX	XA
BX 14 E - 14 RE :	BX	XD
BX 16 RS - 16 TRS :	BX	XB
CX Berline 1985 cm ³ :	CX 2000	DZZ
CX Berline 2175 cm ³ :	CX 2200	DZZ
CX Break 1985 cm ³ Carburateur :	CX 2000 BK	DZZ
CX Berline 2175 cm ³ Diesel :	CX 2200 BDI	DZZ
CX Break 2175 cm ³ Diesel :	CX 2200 BKDI	DZZ
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur (→ 07/80) :	CX 2400	DZZ
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur (07/80 →) :	CX 2400	MY
CX Break 2350 cm ³ Carburateur :	CX 2400	MW
CX Prestige 2350 cm ³ Carburateur (07/80 →) :	CX 2400	MZ
CX Berline 2350 cm ³ Injection Electronique :	CX 2400 IE	ME
CX Berline 2350 cm ³ BV automatique (Injection Electronique) :	CX 2400 IE	MT
CX Prestige Injection :	CX 2400 IE	ML
CX Prestige Injection BV automatique :	CX 2400 IE	MV
CX Berline 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BDI	MM
CX Limousine Diesel :	CX 2500 LDI	MS
CX Break 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BKDI	MN
CX Berline Prestige Carburateur :	CX Prestige Carbu.	DZZ
CX Breaks dérivés :		
- Ambulance Normalisée :	CX 2400 Carbu.	DZZ
	CX 2200 Diesel	DZZ
	CX 2500 Diesel	MN
- Familiale :	CX 2400 Carbu.	DZZ
	CX 2200 Diesel	DZZ
	CX 2500 Diesel	MN
	CX I.E.	MX
CX Berline REFLEX et ATHENA :	CX 2 litres	MP
CX Break REFLEX :	CX 2 litres	MR
CX Berline 2350 cm ³ Injection Electronique (GTi) :	CX 2400 IE	NA
CX Prestige Injection BV mécanique :	CX 2400 IE	NE
CX Break Injection Electronique :	CX IE BK	MX
Tous modèles « D » :	DS -ID TT	DZZ
1000 Essence :	1000 ES	HES
1600 Essence :	1600 ES	HES
1000 Diesel :	1000 DI	HDL
1600 Diesel :	1600 DI	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 32 DI	DZZ
Fourgon - Pick-up Essence :	C 35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel (7 CV) :	C 35 Diesel	DZZ
Fourgon - Pick-up Diesel (8 CV) :	C 35 Diesel	BG
Fourgon - Pick-up Essence :	C 25 Essence	UA
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 25 Diesel	UB
GARANTIE PIECES DE RECHANGE :	P.R.	AZZ

CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION	VEHICULES ESSENCE
APPLICATION : TOUS PAYS	CONCERNE : VEHICULES A MOTEUR ESSENCE <hr style="width: 20%; margin: auto;"/> Réglage antipollution	N° 82 - 107 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS		Le 13 Décembre 1982
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : CLASSEUR DE NOTES N° MAN 006050</i>		

MISE EN CONFORMITÉ DES VÉHICULES AVEC LES NORMES ANTIPOLLUTION

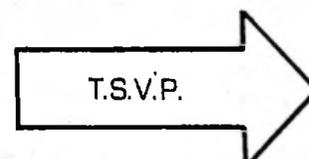
CONTRAIREMENT à ce qui a été annoncé par la note INFORMATION REPARATION N° 81-104 TT du 30 Novembre 1981, la teneur volumétrique maximum autorisée en monoxyde de carbone (*CO corrigé*) des gaz d'échappement émis au régime du ralenti est toujours de **4,5%**.

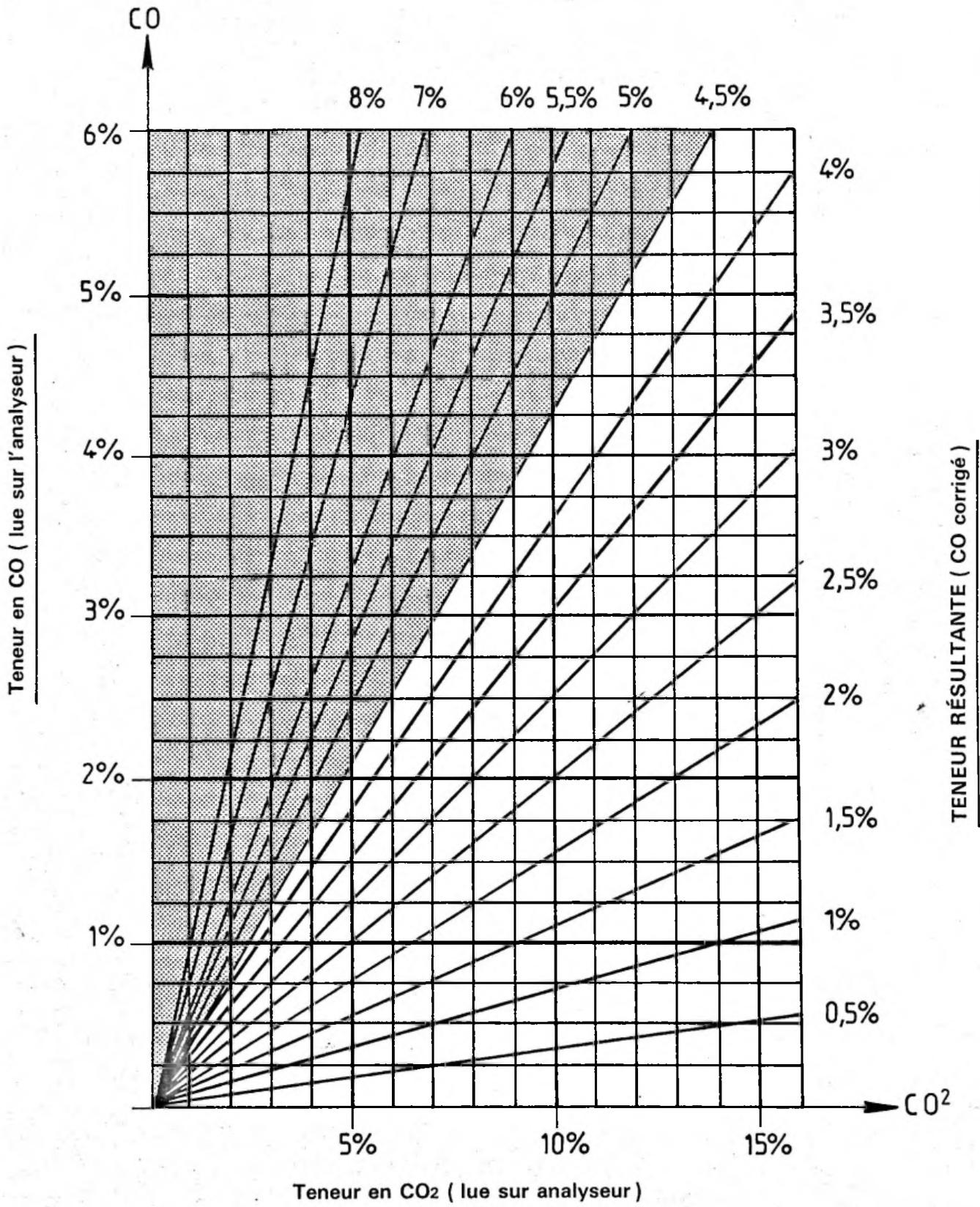
La date de parution de l'arrêté exigeant une teneur de 3,5% sera communiquée ultérieurement.

Rappel : Cette teneur exprimée en *CO corrigé* est la résultante des teneurs en CO et en CO₂ lues sur l'analyseur, suivant la formule :

$$\text{Teneur CO corrigé} = \frac{15 \times \text{Teneur CO lue}}{\text{Teneur CO lue} + \text{Teneur CO}_2 \text{ lue}} \leq 4,5$$

et peut être tirée directement de l'abaque page 2.





CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION	VEHICULES TOUS TYPES
APPLICATION : TOUS PAYS	CONCERNE : ANTIPARASITAGE <hr/> Généralités	N° 82 - 108 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS		Le 13 Décembre 1982
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : CLASSEUR DE NOTES N° MAN 006050</i>		

PRESENTATION

Les appareils faisant appel aux ondes radioélectriques (autoradio, radio-téléphone, émetteur récepteur) peuvent être perturbés dans leur fonctionnement par des ondes parasites.

Celles-ci peuvent être provoquées par : des organes électriques (ex : interruption d'un circuit....), des organes mécaniques (ex : contacts métalliques...), l'électricité statique (conditions atmosphériques...).

La réglementation précise que les véhicules automobiles doivent être antiparasités afin de ne pas gêner la réception radiophonique ou de télévision en dehors de la voiture (fils de bougie).

Cet antiparasitage est insuffisant pour la réception à l'intérieur du véhicule, il faut alors procéder à une protection complémentaire.

ANTIPARASITAGE

L'antiparasitage d'un véhicule est fonction d'un certain nombre de points :

- Type du véhicule (différence dans la fonction allumage),
- Constitution de la carrosserie (emploi de matériaux composites),
- Installation électrique,
- Modèle d'appareil embarqué (autoradio, téléphone ...),
- Position de l'antenne (quand la position est imposée).

Ceci met en relief le fait que le travail fait sur un véhicule n'est pas systématiquement transposable sur un autre véhicule du même type.

Il est donc indispensable, pour effectuer un travail correct, de procéder avec méthode.

T.S.V.P.

1. Recherche de la source et du rayonnement :

Pour pouvoir supprimer les parasites, il faut intervenir soit, au niveau :

- De l'organe générateur des parasites,
- De l'organe rayonnant,
- De l'organe acheminant les parasites.

Le traitement de l'organe générateur de parasites se fait à l'aide d'un condensateur, d'une self, d'un filtre ou d'une combinaison de plusieurs éléments.

Le traitement de l'organe rayonnant se fait par une mise à la masse (tresse, blindage ...).

Le traitement de l'organe acheminant les parasites se fait par l'une ou l'autre méthode, ou le déplacement de l'organe.

Remarque : Les parasites, de source extérieure au véhicule, ne peuvent être traités que par un réglage d'accord d'antenne et une bonne masse de l'antenne.

2. Cheminement des parasites.

Les parasites peuvent arriver au récepteur par un des conducteurs suivants :

- Antenne et coaxial,
- Fils d'alimentation,
- Fils de haut-parleur (exceptionnellement),
- Par rayonnement direct sur le poste.

3. Parasites extérieurs :

Les parasites ayant pour cause des phénomènes physiques liés aux ondes et à leur propagation ne peuvent pas être éliminés (sifflement d'interférence ...).

4. Méthode de déparasitage d'un véhicule :

- **But :** Le but du déparasitage est de dévier l'énergie des parasites vers la masse (tresse, condensateur) ou de bloquer l'énergie (self).
Comme les énergies en question sont très faibles, l'efficacité du travail effectué est tributaire de la bonne qualité des contacts et de la distance entre la source et l'organe de déparasitage (le plus court possible).

- **Équipement de base :** Il se compose, en plus des fils de bougies réglementaires, d'une bonne installation de l'antenne et du poste (choix des emplacements de montage des différents éléments, de l'alimentation et de la masse).

- **Équipement complémentaire :** Tout équipement complémentaire ne doit être installé qu'après un essai du poste sur le véhicule en marche et une identification de l'organe en cause.
Le déparasitage s'effectue alors en se reportant aux documents édités, soit par le constructeur du véhicule, soit par le fournisseur des équipements antiparasites (exigences différentes pour GO, PO, OC et FM).

- **Identification de la source :** Le premier travail à effectuer est l'identification de la voie empruntée par les parasites pour pénétrer dans le récepteur (voir tableau).

- Matériel :

- Antenne d'essais et antenne fictive (brancher un condensateur de 65 à 80 pF entre l'âme et la masse d'une fiche d'antenne).
- Source extérieure d'alimentation (batterie ...).
- Conducteurs électriques (fils, fils blindés, tresse ...) ou matériels spécialisés (voir Catalogue Equipement Réf. : MAN 001982).

PARASITES (matérialisation)	CONDITIONS D'ESSAIS (utilisation normale du véhicule)	METHODE D'IDENTIFICATION	INTERVENTIONS	ELEMENTS UTILISABLES (Par exemple)
CHEMINEMENT ANTENNE/COAXIAL	Moteur tournant	Débrancher le coaxial du récepteur et brancher une antenne d'essais et éventuellement une antenne fictive (voir matériel). Le parasite disparaît.	Vérifier : - Emplacement et cheminement - Mise à la masse - Isolation et continuité (par échange éléments)	
FILS D'ALIMENTATION - Fil +	Moteur tournant	Alimentation extérieure. Le parasite disparaît.	Monter un filtre et/ou un fil blindé et/ou changer le parcours du fil.	Filtre : ZC 9 865 368 U ou : ZC 9 865 369 U
- Fil de masse	Moteur tournant	Déplacer la prise de masse. Le parasite disparaît.	Fixer le fil sur une fixation dont la masse est reconnue bonne.	
FILS DE H.P.	Moteur tournant	Déplacer les fils. Le parasite disparaît.	Changer le parcours des fils.	

SOURCE CIRCUIT ALLUMAGE - Crépitements et craquements	Moteur tournant	Débrancher l'excitation du générateur (MOTEUR ARRÊTÉ) Intervenir si les parasites persistent.	Vérifier l'état du circuit d'allumage. Pose d'un condensateur (+ bobine). Pose d'un filtre (rupteur) Pose d'un doigt de distributeur résistant	Condensateur : - Véh. TT sauf A et CX IE : 5 490 966 - Véh. A-TT : 5 413 338 - Véh. CX IE : 75 491 751 ou kit (Allumage + alternateur). - Alum. classique : ZC 9 865 360 U - Alum. avec résistance : ZC 9 865 361 U - Véh. 2 CV/Dyane : ZC 9 865 359 U Filtre : ZC 9 865 363 U Véh. CX IE : 5 428 390
CIRCUIT DE CHARGE - Générateur Sifflements - Régulateur	Moteur tournant	Même méthode que ci-dessus. Intervenir si les parasites disparaissent. Sifflement lié au régime moteur Moteur accéléré, mettre en marche un accessoire (phare/lunette chauffante)	Pose d'un condensateur ou d'un filtre. Pose d'un condensateur	Condensateur : véh. TT : 5 490 965 ou kit (voir circuit allumage). Filtre : ZC 9 865 364 U
ACCESSOIRES - Sifflements et craquements	Accessoires en fonctionnement	Débrancher l'accessoire incriminé. Le parasite disparaît.	Pose d'un condensateur ou d'un filtre, ou une masse, ou un blindage ou déplacement de l'organe.	Filtre : ZC 9 865 365 U ZC 9 865 366 U ZC 9 865 370 U

RAYONNEMENT TOUTES PIÈCES MÉTALLIQUES. - Crépitements et craquements	Véhicule roulant	Assurer la liaison à la masse de l'organe soupçonné de rayonner, puis la couper. Le parasite réapparaît.	Pose d'une tresse de masse s'assurant d'un contact parfait.	Tresse N° P.R. : 95 545 378 N° P.R. : 5 407 732 et kits antiparasitage (voir Catal. Accessoires)
COMPARTIMENT MOTEUR - crépitements et craquements	Moteur tournant	Interposer entre le compartiment moteur et l'antenne, un rideau métallique relié à la masse du véhicule. Les parasites disparaissent.	Pose d'une grille reliée à la masse, au-dessus des organes	Véh. BX : Grille n° P.R. : 95 591 014
FAISCEAU ÉLECTRIQUE - crépitements et craquements	Moteur tournant	Vérifier le cheminement du faisceau électrique à proximité du coaxial et de l'antenne. Changer le cheminement, les parasites disparaissent.	Positionner le faisceau électrique en conséquence.	REMARQUE : A vérifier dans les véhicules possédant des commandes électriques sur l'habillage intérieur du pavillon.
CHARGES STATIQUES	Véhicule en marche, à vitesse élevée sur route sèche.	Assurer une bonne liaison électrique entre tous les éléments métalliques [carrosserie et mécanique]. Éviter les liaisons en boucle (groupes d'éléments reliés entre eux mais pas à l'ensemble du véhicule).	Tresse N° P.R. : 95 545 378 N° P.R. : 5 407 732 et kits antiparasitage (voir Catal. Accessoires)	

CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION	VEHICULES TOUS TYPES
APPLICATION : FRANCE	CONCERNE : LUBRIFICATION DES BOÎTES DE VITESSES MÉCANIQUES	N° 83-109 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS		Le 14 Mars 1983
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : CLASSEUR DE NOTES N° MAN 006050</i>		

Depuis **Février 1983**, la Société **TOTAL** commercialise, en **FRANCE**, l'huile
"TOTAL TRANSMISSION TM MULTIGRADE"
 en remplacement de l'huile "TOTAL E.P. 80 W 85 W
 pour la lubrification des boîtes de vitesses mécaniques (tous types) ponts et différentiels.

Cette huile, Multigrade Extrême Pression, correspond à la **spécification MIL-L-2105 C** et assure le **service API : GL5**.

Sa viscosité à **100°C** la classe **S.A.E. 90** et sa très faible viscosité à **- 26°C** en fait une super **S.A.E. 80 W**.

"TOTAL TRANSMISSION TM MULTIGRADE" est disponible en :

- Bidons de 2 litres (cartons de 12),
- Bidons de 20 litres,
- Fûts de 215 litres.

CITROËN SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION	VEHICULES TOUS TYPES
APPLICATION : TOUS PAYS	CONCERNE : COMMANDE D'EMBRAYAGE AVEC BUTÉE EN APPUI CONSTANT	N° 83 - 112 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS		Le 18 Juillet 1983
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : CLASSEUR DE NOTES N° MAN 006050</i>		

I. RAPPEL : Certains véhicules sont équipés d'une commande d'embrayage du type "en appui constant" (pas de garde à la butée) d'où appellation "Embrayage garde nulle".
Le réglage est à effectuer après intervention sur l'embrayage ou sur ses commandes. Il n'y a pas de réglage périodique à réaliser car, par sa conception, en fonctionnement, suite à l'usure du disque, la pédale de débrayage "remonte", la course de débrayage augmente, donc le débrayage est assuré.

II. REGLAGE - MODE OPERATOIRE

Ⓐ LNA 4 cylindres Tous Types :

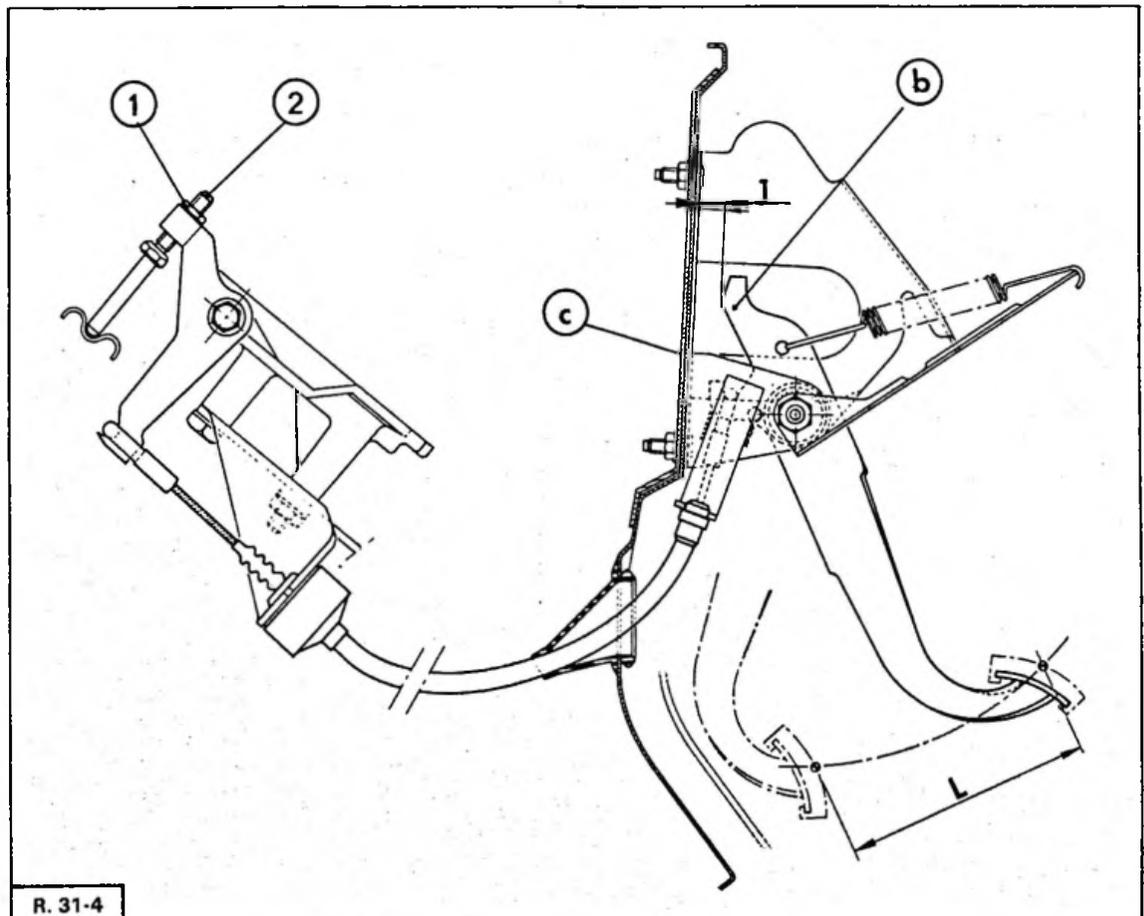
La butée en appui sur le diaphragme et la pédale au repos, il faut obtenir un jeu J entre l'extrémité de la pédale « b » et le support du pédalier « c ».

Pour cela :

1°) Dans l'habitacle : Placer une cale de **13 mm en J**. Maintenir la pédale vers le haut en plaçant une tige de poussée entre le dessous de la pédale et le plancher.

2°) Côté groupe motopropulseur : Desserrer l'écrou ①, agir sur la vis ② afin de mettre en appui la butée sur le diaphragme et d'éliminer les jeux aux deux extrémités du câble d'embrayage. Serrer l'écrou ①.

Le réglage effectué, vérifier la course de la pédale (L) qui doit être de 115 mm minimum.

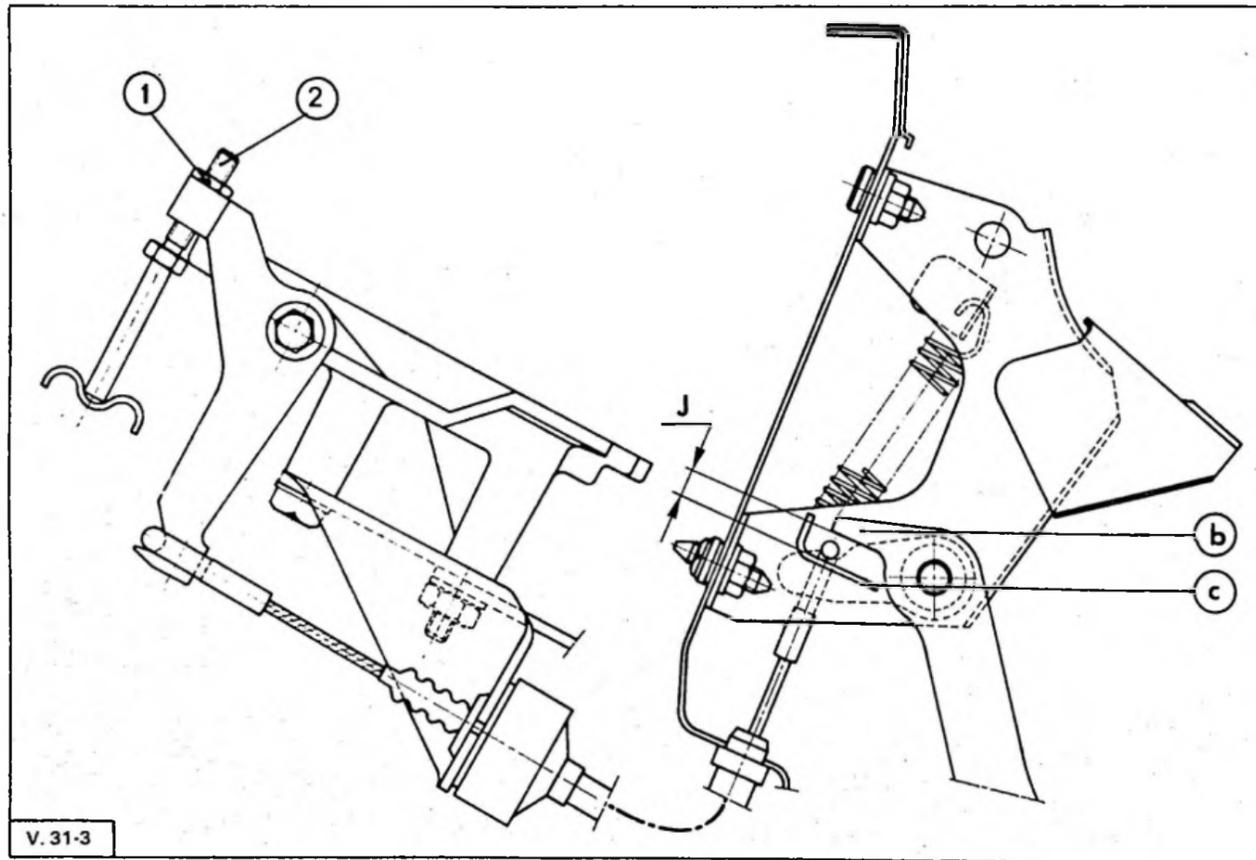


B) VISA 4 cylindres Tous Types depuis l'Année-Modèle 1981 :

La butée en appui sur le diaphragme et la pédale au repos, il faut obtenir un jeu **J** entre l'extrémité de la pédale « **b** » et la butée du pédalier « **c** ».

Pour cela :

- 1°) Dans l'habitacle : Placer une cale de **10 mm en J**. Maintenir la pédale vers le haut, en plaçant une tige de poussée entre le dessous de la pédale et le plancher.
 - 2°) Côté groupe motopropulseur : Desserrer l'écrou **(1)**, agir sur la vis **(2)** afin de mettre en appui la butée sur le diaphragme et d'éliminer les jeux aux deux extrémités du câble d'embrayage. Serrer l'écrou **(1)**.
- Le réglage effectué, vérifier la course de la pédale qui doit être de 120 mm minimum.

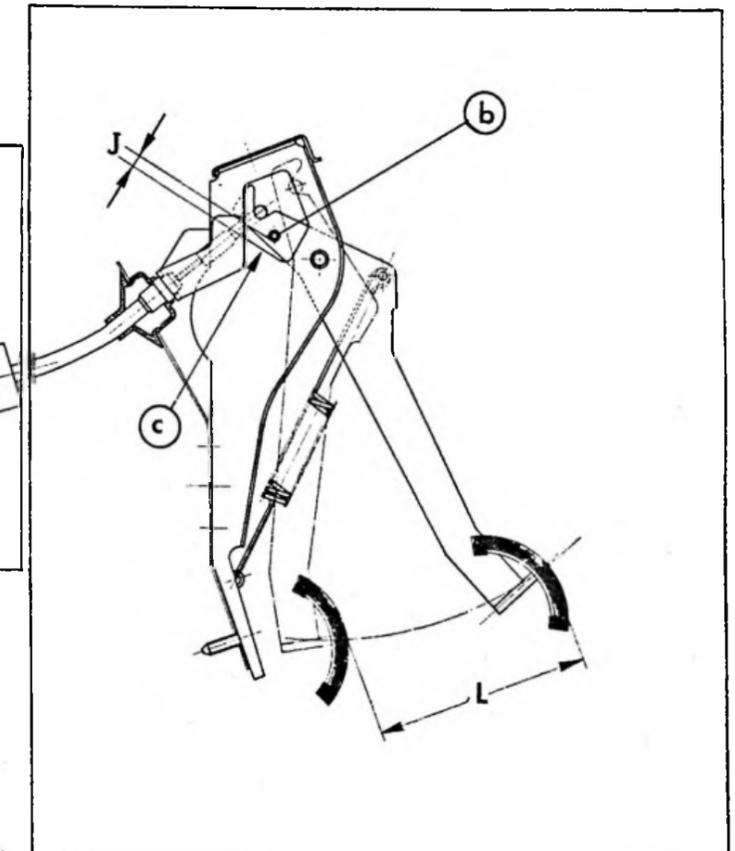
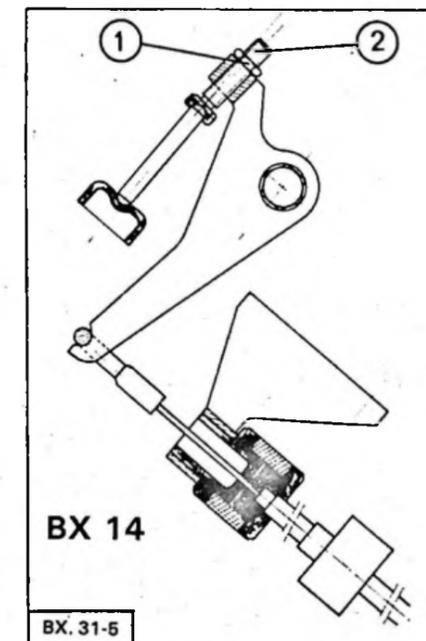
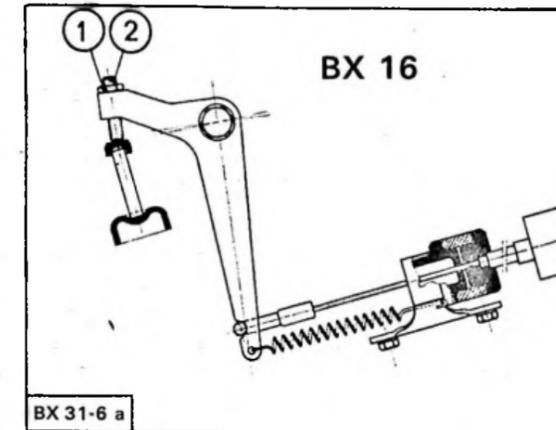


C) BX Tous Types :

La butée en appui sur le diaphragme et la pédale au repos, il faut obtenir un jeu **J** entre le téton « **b** » de la pédale et la butée du pédalier « **c** ».

Pour cela :

- 1°) Dans l'habitacle : Placer une cale de **8 mm en J**. Maintenir la pédale vers le haut, en plaçant une tige de poussée entre le dessous de la pédale et le plancher.
 - 2°) Côté groupe motopropulseur : Desserrer l'écrou **(1)**, agir sur la vis **(2)** afin de mettre en appui la butée sur le diaphragme et d'éliminer les jeux aux deux extrémités du câble d'embrayage. Serrer l'écrou **(1)**.
- Le réglage effectué, vérifier la course de la pédale (**L**) qui doit être de 130 mm minimum.



(D) CX Diesel Turbo :

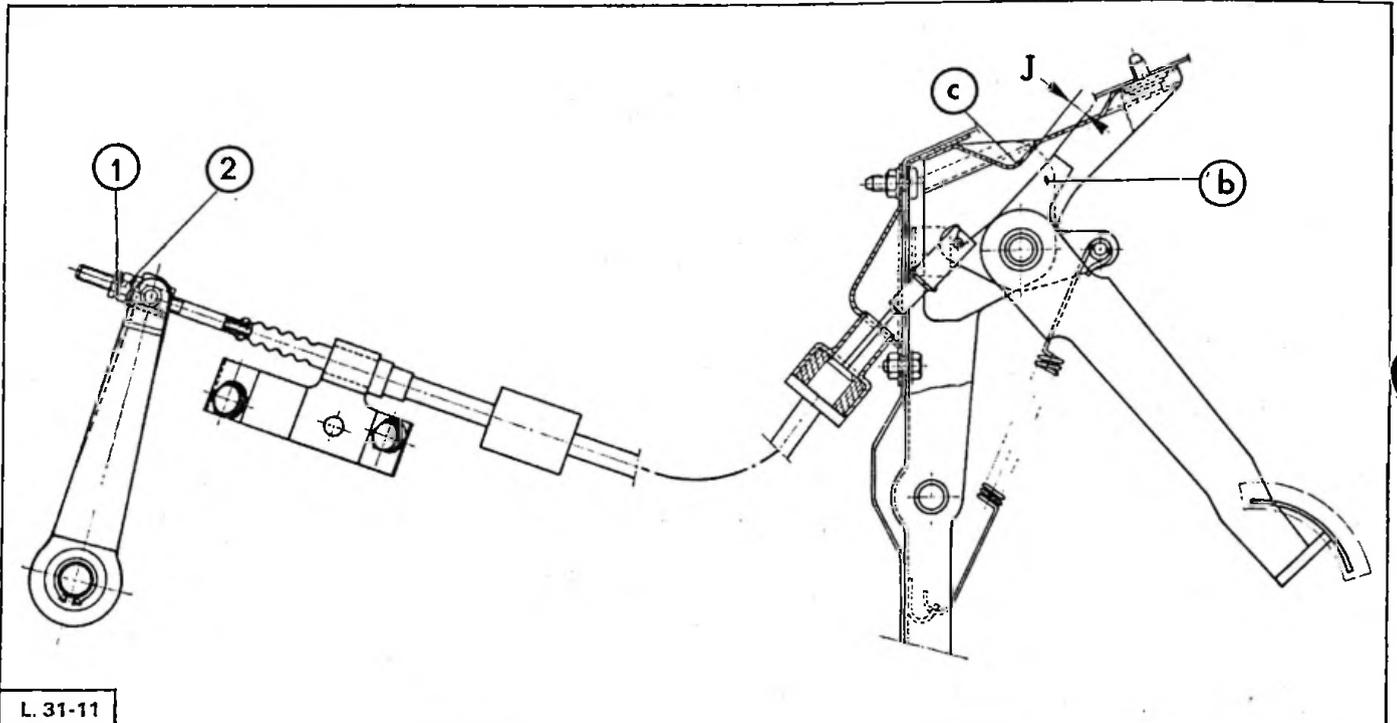
La butée en appui sur le diaphragme et la pédale au repos, il faut obtenir un jeu **J** entre l'extrémité de la pédale « **b** » et la butée du pédalier « **c** ».

Pour cela (sur pont élévateur ou sur fosse) :

1°) Dans l'habitacle : Placer une cale de **5,5 mm en J**. Maintenir la pédale vers le haut, en plaçant une tige de poussée entre le dessous de la pédale et le plancher.

2°) Côté groupe motopropulseur : Desserrer le contre-écrou **(1)**, agir sur la vis **(2)** afin de mettre en appui la butée sur le diaphragme et d'éliminer les jeux aux deux extrémités du câble d'embrayage. Serrer le contre-écrou **(1)**.

Le réglage effectué, vérifier la course de la pédale qui doit être de 135 mm minimum.



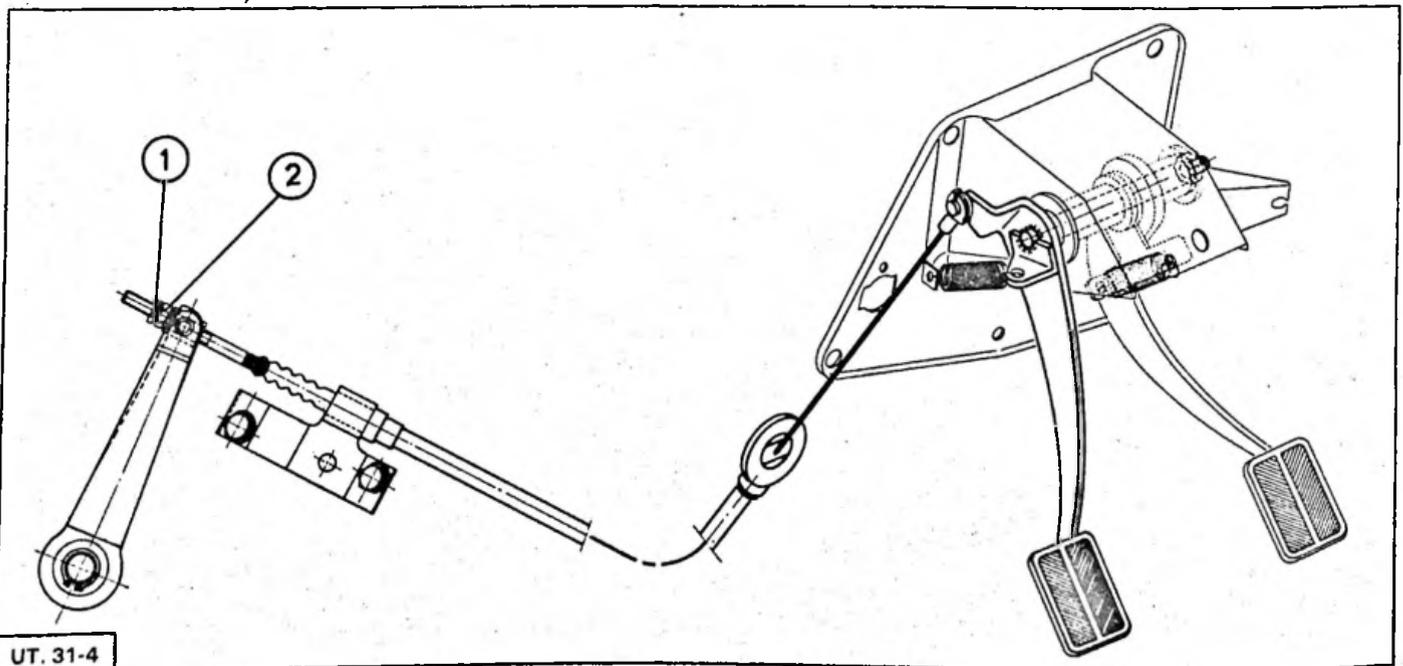
(E) C 25 Essence et Diesel Tous Types :

La butée en appui sur le diaphragme et la pédale au repos, celle-ci doit être à la même hauteur que la pédale de frein.

Pour cela :

- Desserrer le contre-écrou **(1)**.
- Agir sur l'écrou **(2)** afin de mettre en appui la butée sur le diaphragme, jusqu'à ce que la pédale de débrayage soit à la même hauteur que la pédale de frein.
- Serrer le contre-écrou **(1)**.

Le réglage effectué, vérifier la course de la pédale qui doit être de 180 mm environ (à titre indicatif).



CITROËN SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	INFORMATION REPARATION	VEHICULES TOUS TYPES
APPLICATION : FRANCE	CONCERNE : ANNÉE MODÈLE 1984	N° 83-113 TT
DIFFUSION : TOUS PAYS	APPELLATIONS COMMERCIALES APPELLATIONS TECHNIQUES	Le 18 Juillet 1983
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : CLASSEUR DE NOTES N° MAN 006050</i>		

Tableaux de correspondance :

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme et utilitaires, pour l'année-modèle 1984.

Ils précisent également le "TYPE GARANTIE" de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 5 et 6).

BERLINES ET BREAKS : « A - LNA - VISA - GSA » MODÈLE 1984
commercialisés en France

VEHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1984	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIPIQUE	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
2 CV 2CV 6 Berline Tous Types	AZ série KA	Février 1970 <i>A partir de 10/83</i>	96 KA 6001 KA 000 001	A 06/635	74 x 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
MEHARI Mehari 4 x 2 Mehari 4 x 4	AY série CA AY série CE	Octobre 1968 Décembre 1979	13 CA 3001 00 CE 6001	V 06/644	77 x 70 (652 cm³)	9,5/1	34,5 24,8 5500 tr/mn
LNA Berline LNA (3 CV)	RB série RF	Juillet 1982	02 RF 2001	V 06/644	77 x 70 (652 cm³)	9,5/1	34,5 24,8 5500 tr/mn
VISA Berline Visa et Visa Club (3 CV) Berline 11 RE (5 CV) Berline 11 E Berline "GT"	VD série VF VD série VG VD série VS VD série VR	Juillet 1982 Mars 1981 Juillet 1982 Mars 1982	07.VF 5001 25 VG 0001 04 VS 0001 00 VR 6001	V 06/644	77 x 70 (652 cm³)	9,5/1	34,5 24,8 5500 tr/mn
GSA Berline Spécial-Pallas-X1-X3 BV mécanique (7 CV) Break : Spécial-Club BV mécanique (7 CV)	GX série YL GX série YS	Juillet 1979 Juillet 1979	39 YL 0001 08 YS 5001	G 13/646	79,4 x 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	63,8 47 5500 tr/mn

BERLINES ET BREAKS : « BX - CX » MODÈLE 1984
commercialisés en France

VEHICULES				MOTEURS							
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1984	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIPIQUE	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)				
BX Berline BX	XB série XA XB série XD XB série XB	Septembre 1982 Septembre 1982 Septembre 1982	01 XA 0001 03 XD 7001 06 XB 2001	150 A 150 C 171 B	75 x 77 (1360 cm³) 75 x 77 (1360 cm³) 83 x 73 (1580 cm³)	9,3/1 9,3/1 9,5/1	62 44,6 5500 tr/mn 72 51,8 5750 tr/mn 92,5 67 6000 tr/mn				
CX 2 litres Essence Berlines : 20 - 20 TRE Breaks et Dérivés : 20	MA série MP MA série MR	Juillet 1979 Juillet 1979	12 MP 5001 01 MR 9001	829 A5	88 x 82 (1995 cm³)	9,2/1	106 76,5 5500 tr/mn				
CX 2,5 litres Inject. Essence Berlines 25 Pallas I.E. Berlines 25 GTi Berline 25 Prestige Breaks 25 TR et Dérivés	MA série NG MA série NH MA série NJ	Juillet 1983 Juillet 1983 Juillet 1983	00 NG 0051 00 NH 0051 00 NJ 0051	M 25/659	93x92 (2500 cm³)	8,75/1	138 100 5000 tr/mn				
CX 2,5 litres Diesel <i>Atmosphérique</i> Berlines : 25 D - Pallas D Breaks et Dérivés : 25 D <i>TURBO</i> LIMOUSINE Berline 25 RD - 25 TRD Breaks 25 TRD	MA série MM MA série MN MA série ND MA série NB MA série NC	Février 1978 Février 1978 Juillet 1983 Avril 1983 Juillet 1983	20 MM 9501 05 MN 8001 00 ND 0051 00 NB 8001 00 NC 0051	M 25/629 M 25/648	93 x 92 (2500 cm³) 93 x 92 (2500 cm³)	22,25/1 21/1	75 54 4250 tr/mn 95 70 3700 tr/mn				

VEHICULES				MOTEURS				
APPELLATION COMMERCIALE	DESIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODELE	PREMIER N° EN 1984	P.T.C.	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALESAGE - COURSE CYLINDREE	RAPPORT VOLUME-TRIQUÉ	PUISSANCE DIN (CV) ISO (kW)
3 CV « ACADIANE »	AY série CD	Février 1978	15 CD 3001	1155 kg	AM 2 A	74 X 70 (602 cm³)	8,5/1	29 21 5750 tr/mn
LNA « Entreprise » [4 CV]	RB série RE	Novembre 1978	05 RE 0001	1035 kg	V 06/644	77 X 70 (652 cm³)	9,5/1	34,5 24,8 5250 tr/mn
[6 CV]	RB série RH	Juillet 1982	00 RH 3001	1090 kg	109/5 F	72 X 69 (1124 cm³)	9,7/1	50 36 5500 tr/mn
VISA Entreprise [4 CV]	VD série VF	Juillet 1982	07 VF 5001	1075 kg	V 06/644	77 X 70 (652 cm³)	9,5/1	34,5 24,8 5500 tr/mn
11 E Entreprise [6 CV]	VD série VG	Février 1982	25 VG 0001	1235 kg	109/5 F	72 X 69 (1124 cm³)	9,7/1	50 36 5500 tr/mn
GSA GSA Spécial «Entreprise» [7 CV]	GX série YM	Juillet 1981	01 YM 0001	1365 kg	G 13/646	79,4 X 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	63,8 47 5500 tr/mn
C 25 E (essence) Gamme 1000	280 A 10 280 C 10 280 B 20 280 C 20 280 G 20	Novembre 1981	105001	2450 kg 2450 kg 2800 kg 2500 kg 3100 kg	XM 7 T XM 7 T XN 1 T XN 1 T XN 1 T	84 X 81 (1796 cm³) 88 X 81 (1971 cm³)	7,5/1 8/1	50 56,5
Gamme 1300	280 A 50 280 B 50 280 C 50 A 280 C 50 B 280 G 50			2550 kg 2900 kg 2550 kg 2600 kg 3100 kg	U 25/651	93 X 92 (2500 cm³)	22,25/1	54,4
C 25 D (Diesel) Gamme 1000								
Gamme 1300								
C 35 RE 9 CV Essence	BF série BC	Mars 1974	03 BC 1001	3500 kg	B 20/614	86 X 85,5 (1985 cm³)	8/1	65 47 4750 tr/mn
C 35 RD 8 CV Diesel	BF série BG	Décembre 1979	03 BG 7001	3500 kg	B 25/637	93 X 92 (2500 cm³)	22,25/1	69,5 50 4000 tr/mn

DEFINITION DU TYPE GARANTIE
(tous pays)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
Tous modèles 2 CV et 3 CV dont la fabrication est arrêtée :	2 CV ou 3 CV	DZZ
Berlines 2 CV 6 :	2 CV 6	KA
Dyane 4 :	DYANE 4	DZZ
Dyane 6 :	DYANE 6	CB
Fourgonnette 2 CV Type 250 (AZU série A) ou (AZU série B) :	F 250	DZZ
TOUS MODELES AMI 8 :	AMI 8	DZZ
Fourgonnette AK Type 400 :	F 400	DZZ
MEHARI (4 x 4) :	MEHARI 4 x 4	CE
MEHARI (4 x 2) :	MEHARI 4 x 2	CA
Fourgonnette ACADIANE :	ACADIANE	CD
Tous modèles AMI SUPER :	AMI SUPER	DZZ
Tous modèles LN :	LN	DZZ
LNA Berline (4 CV) :	LNA	RD
LNA « Entreprise » (4 CV) :	LNA Entreprise	RE
LNA (3 CV) :	LNA	RF
LNA 11 E - LNA 11 RE :	LNA 11	RG
LNA « Entreprise » (4 CV) :	LNA Entreprise	RG
LNA « Entreprise » (6 CV) :	LNA Entreprise	RH
VISA Berlines (652 cm³)	VISA	DZZ
VISA « E » Berline (1124 cm³) :	VISA	DZZ
VISA « X » Berline (1219 cm³) :	VISA	VE
VISA II Berline (652 cm³) :	VISA II	VJ
VISA II « L » et Super « E » Berline (1124 cm³) :	VISA II	VG
VISA II Super « X » Berline (1219 cm³) avec BV 4 rapports :	VISA II	VH
VISA II Super « X » Berline (1219 cm³) avec BV 5 rapports :	VISA II	VL
VISA et VISA Club :	VISA	VF
VISA « Entreprise » (4 CV) :	VISA Entreprise	VF
VISA Super "E" - "L" - "11 RE" - "11 E" :	VISA	VG
VISA « Entreprise » "L" :	VISA Entreprise	VG
VISA "GT" :	VISA	VS
VISA "Chrono" :	VISA	VR
Tous modèles GS :	GS	DZZ
GSA 1130 cm³ Berline 4 vitesses et 5 vitesses (→ 07/81) :	GSA Spécial	YA
GSA 1130 cm³ Break 4 vitesses et 5 vitesses (→ 07/81) :	GSA Spécial BK	YE
GSA Berline (BV mécanique) :	GSA Berline	YL
GSA Berline (BV convertisseur) :	GSA Berline	YR
GSA Break (BV mécanique) :	GSA Break	YS
GSA Break (BV convertisseur) (→ 07/81) :	GSA Break	YV
GSA Spécial Entreprise (6 CV) (→ 07/81) :	GSA Entreprise	YF
GSA Spécial Entreprise (7 CV) :	GSA Entreprise	YM

DEFINITION DU TYPE GARANTIE (suite)
(tous pays)

VEHICULES	Type Garantie	
	APPELLATION	SYMBOLE
BX :	BX	XA
BX 14 E - 14 RE :	BX	XD
BX 16 RS - 16 TRS :	BX	XB
Tous modèles CX 1985 cm ³ :	CX 2000	DZZ
Tous modèles CX 2175 cm ³ :	CX 2200	DZZ
Tous modèles CX 2175 cm ³ DIESEL :	CX 2200	DZZ
Tous modèles CX 2350 cm ³ (→ 7/80) :	CX 2400	DZZ
CX Berline 2350 cm ³ Carburateur (7/80 →) :	CX 2400 B	DZZ
CX Break et dérivés 2350 cm ³ Carburateur (7/80 →) :	CX 2400 BK	DZZ
CX Prestige 2350 cm ³ Carburateur (07/80 →) :	CX Prestige carbu	DZZ
CX Berline 2350 cm ³ Injection Electronique (→ 7/81) : ...	CX 2400 BIE	ME
CX Berline 2350 cm ³ BV automatique (Injection Electronique)	CX 2400 BIE	MT
CX Prestige Injection (→ 07/81) :	Prestige I.E.	DZZ
CX Prestige Injection BV automatique (→ 07/83) :	Prestige IE	MV
CX Berline 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BDI	MM
CX Limousine Diesel (→ 07/83) :	CX 2500 LDI	MS
CX Break et dérivés 2500 cm ³ Diesel :	CX 2500 BKDI	MN
CX Breaks 2350 cm ³ injection et dérivés :	CX 2400 BKIE	MX
Berline REFLEX et ATHENA, 20 - 20 TRE :	CX 2 litres	MP
CX Break REFLEX 20 et dérivés :	CX 2 litres	MR
CX Berlins 2350 cm ³ Injection Electronique (7/81 →) : ...	CX 2400 BIE	NA
CX Prestige Injection BV mécanique (7/81 → 7/83) : ...	Prestige IE	NE
CX Berline 2500 cm ³ Diesel TURBO :	CX 2500 BDIT	NB
CX Limousine 2500 cm ³ Diesel TURBO (07/83 →) :	CX 2500 LDIT	ND
CX Break 2500 cm ³ Diesel TURBO :	CX 2500 BKDIT	NC
CX Berline 2500 cm ³ Injection Electronique	CX 2500 BIE	NG
CX Prestige Injection (7/83 →) :	Prestige IE	NH
CX Break 2500 cm ³ injection électronique et dérivés : ...	CX 2500 BK IE	NJ
Tous modèles « D » :	DS -ID TT	DZZ
1000 Essence :	1000 ES	HES
1600 Essence :	1600 ES	HES
1000 Diesel :	1000 DI	HDL
1600 Diesel :	1600 DI	HDL
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 32 DI	DZZ
Fourgon - Pick-up Essence :	C 35	BC
Fourgon - Pick-up Diesel (7 CV) :	C 35 Diesel	DZZ
Fourgon - Pick-up Diesel (8 CV) :	C 35 Diesel	BG
Fourgon - Pick-up Essence :	C 25 Essence	UA
Fourgon - Pick-up Diesel :	C 25 Diesel	UB
GARANTIE PIECES DE RECHANGE :	P.R.	AZZ

CITROËN SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	NOTE TECHNIQUE	VEHICULES TOUS TYPES
APPLICATION : FRANCE	CONCERNE : VEHICULES <hr/> FONCTIONNANT AUX G.P.L.	N° 84-116 TT
DIFFUSION : FRANCE		Le 17 Mai 1984
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : RECUEIL DE NOTES N° MAN 006050</i>		

I. RAPPEL DES DIFFERENTES CATEGORIES DE VEHICULES DE LA GAMME FONCTIONNANT AUX G.P.L

1. Véhicules équipés d'origine de l'option G.P.L :

- ACADIANE - Moteur 602 cm³.
- LNA Entreprise - Moteur 652 cm³.
- VISA et VISA Club - Moteur 652 cm³.

Une Notice descriptive complémentaire est fournie avec celle du véhicule.

Les pièces provenant de véhicules Témoins ou Non Témoins faisant l'objet d'une demande de Garantie doivent être envoyées au Centre Expertise Garantie de NANTERRE.

2. Véhicules dont les moteurs peuvent fonctionner aux G.P.L. et pour lesquels nous préconisons les équipements Century :

Mis au point en collaboration avec COFREM et montés par le Réseau COFREM MOTOR GAZ et la Société AUGEREAU-HEULIEZ suivant nos recommandations

- 2 CV - Moteur 602 cm³.
- LNA - Moteur 652 cm³.
- VISA Entreprise - Moteur 652 cm³.
- GSA - Moteurs 1130 - 1220 - 1300 cm³.
- BX 16 - Moteur 1580 cm³, depuis Janvier 1983.
- C 25 - Moteur 1971 cm³, depuis Année-Modèle 84.
- C 35 - Moteur 1911 cm³.
- CX 2000 - Moteur 1996 cm³.

Ces véhicules doivent être soumis à une présentation individuelle au Service des Mines par le propriétaire ou le transformateur.

3. Véhicules dont les moteurs ne sont pas équipés de sièges de soupapes permettant le fonctionnement aux G.P.L :

- VISA 11 - Moteur 1124 cm³.
- LNA 11 - Moteur 1124 cm³.
- BX et BX 14 - Moteur 1360 cm³.
- BX 16 - Moteur 1580 cm³, avant Janvier 1983.
- C 25 1000 - Moteur 1796 cm³.
- C 25 1300 - Moteur 1971 cm³, avant Année-Modèle 1984.

Ces moteurs peuvent fonctionner aux G.P.L. avec un minimum de risques, à condition d'augmenter les jeux de fonctionnement des soupapes de 0,05 mm lors du montage de l'adaptation et de contrôler et régler, si nécessaire, ces jeux lors des opérations d'entretien périodique

Ces véhicules doivent être soumis à une présentation individuelle au Service des Mines par le propriétaire ou le transformateur.

Les conditions Générales de Vente "Garantie" sont restrictives (voir Note de la GARANTIE CENTRALE).

II. RAPPEL DES NOTES TECHNIQUES ET CATALOGUES CONCERNANT LE G.P.L. :**- Notes Techniques :**

80-212 A	du 05.09.80	ACADIANE G.P.L
81-21 RB	du 09.03.81	LNA G.P.L
82-16 VD1	du 14.04.82	VISA G.P.L
82-218 A	du 02.11.82	Evolutions ACADIANE G.P.L
82-29 RB	du 02.11.82	Evolutions LNA G.P.L

- Information Réparation :

83-114 TT G.P.L du 07.11.83 Contrôle et remise en état d'un vaporiseur-détendeur.

- Note Garantie Centrale :

GC 820006 C 01 du 08.01.82 Garantie pièces G.P.L

- Catalogues D.P.R. :

CAT 010720 - AYU G.P.L
CAT 010721 - LNA G.P.L

CITROËNSERVICES A LA CLIENTELE
Département Technique Après-Vente**NOTE TECHNIQUE****VEHICULES
TOUS TYPES**

APPLICATION :

TOUS PAYS

CONCERNE :

**CX - BX - VISA
Tous Types****N° 85-128 TT**

DIFFUSION :

TOUS PAYS**Barillets de portes**

Le 20 Décembre 1985

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : RECUEIL DE NOTES N° MAN 006050

Pour la réparation, le Département des Pièces de Rechange vient de mettre en vente :

- des barillets à paillettes interchangeables.
- un sachet contenant toutes les séquences de paillettes réservées à notre Société.

Cette opération a pour but de réduire les temps et délais de réparation dans le cas fréquent où seulement un ou deux barillets sont à remplacer.

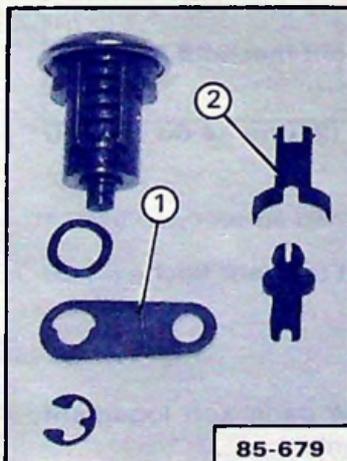
C'est le réparateur lui-même qui compose le barillet suivant le numéro de clé

JEU DE PAILLETES, Réf. 95 615 125 :

Le conditionnement se compose de cinq sachets contenant chacun 30 paillettes dans la séquence indiquée sur chaque sachet (1 - 2 - 4 - 6 - 8).

ATTENTION : Ne pas mélanger les paillettes de différentes séquences.**BARILLETS A PAILLETES INTERCHANGEABLES :** (vendus unitairement).

Ces barillets sont spécifiques "réparation" car ils comportent des particularités de fabrication pour permettre la pose ou l'extraction des paillettes, ce qui n'est pas le cas des pièces montées d'origine sur les véhicules.

**95 615 120 :** Barillet de porte avant gauche ou droite pour véhicules CX et BX (07/82 →)

Le Réparateur monte lui-même la biellette (1) dans le sens convenable, suivant qu'il s'agit d'une porte gauche ou droite.

ATTENTION :

Après pose des paillettes, ne pas oublier de graisser le barillet et de mettre en place le protecteur (2) des paillettes avant montage sur véhicule.

**95 615 121 :** Barillet de porte avant gauche "VISA".**95 615 122 :** Barillet de porte avant droite "VISA".

Ne peuvent être montés que sur véhicules sortis après 06/83.

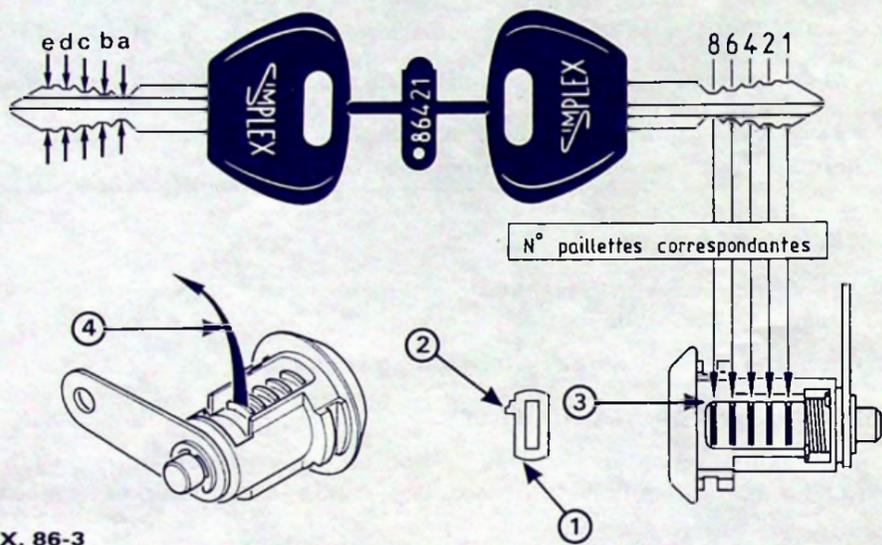
Ils sont utilisables sur les véhicules C.15 depuis leur sortie.



95 615 123 : Barillet de porte de coffre BX – VISA
Peut être monté sur BX (07/82 →) et VISA (07/83 →)
(sauf commande de serrure centralisée, en BX).

95 615 124 : Barillet de trappe à carburant BX – VISA.
Peut être monté sur BX (07/82 →) et VISA (07/83 →)

MONTAGE DES PAILLETES SUR UN BARILLET :



A l'aide d'une pince à bec fin, engager une à une les paillettes dans leur logement respectif, en fonction du numéro de la clé (voir dessin ci-dessus).

Chaque paillette doit être engagée dans son logement par la face (1) et l'ergot (2) orienté du côté du ressort (3) du barillet.

Extraction d'une paillette :

A l'aide d'une pince à bec fin, tirer verticalement pour l'extraire de son logement (suivant flèche (4) du schéma).

Vérification :

Après montage, s'assurer du fonctionnement du barillet en engageant la clé dans son logement (toutes les paillettes doivent exactement affleurer par rapport au cylindre du barillet).

En cas d'erreur, remplacer la paillette non conforme.

REMARQUE :

Il est possible de retrouver le numéro de clé dans le cas où celui-ci a été égaré, en procédant de la manière suivante :

– Relever dans l'ordre les cotes a, b, c, d et e, sur la clé, à l'aide d'un pied à coulisse ou même, éventuellement, d'un réglet.

– En fonction de ces cotes, procéder au montage des paillettes, sachant que :

- 4 mm correspondent à une paillette N° 8.
- 5 mm correspondent à une paillette N° 6.
- 6 mm correspondent à une paillette N° 4.
- 7 mm correspondent à une paillette N° 2.
- 8 mm correspondent à une paillette N° 1.

NOTA : Le Département des Pièces de Rechange continue à fournir les jeux de barillets complets ainsi que les clés suivant numéro mais dans ce cas particulier, sur commande seulement.

TABLEAU DES BARILLETS P.R. A PAILLETES INTERCHANGEABLES

	CX	BX	VISA	C.15
Porte avant (gauche ou droite) 07/82 →	95 615 120	95 615 120	/	/
Porte avant gauche 06/83 →			95 615 121	95 615 121 (10/84 →)
Porte avant droite 06/83 →			95 615 122	95 615 122 (10/84 →)
Porte de coffre { 07/82 → 07/83 →		95 615 123 * /	95 615 123	
Trappe à carburant { 07/82 → 07/84 →		95 615 124 /	95 615 123	

* Sauf commande centralisée.



CITROËN
SERVICES A LA CLIENTÈLE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

SUIVANT PAYS

CONCERNE :

LUBRIFIANTS

N° 87-140 TT

DIFFUSION :

TOUS PAYS

PRECONISATIONS "TOTAL"

Le 30 Janvier 1987

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS RECUEIL DE NOTES N° MAN 006050

Cette note annule et remplace la note N° 84-155 TT du 16 Avril 1984.

Dans le but de mieux adapter les lubrifiants aux exigences de différents matériels, les préconisations de la gamme TOTAL sont modifiées.

PÉRIODICITÉ DES VIDANGES DES MOTEURS

RAPPEL : Moteurs **ESSENCE** = 7 500 km, 10 000 km ou 12 500 km (suivant modèle)
Moteur **DIESEL** = 5 000 km ou 7 500 km (suivant modèle)

MOTEURS ESSENCE TOUS TYPES

ALLEMAGNE	Toutes saisons	▶	TOTAL GTS PLUS 10 W 40 TOTAL GTS PLUS 15 W 40
	Régions très froides (à partir de - 10° C)	▶	TOTAL GTS PLUS 10 W 40
ESPAGNE	Toutes saisons	▶	TOTAL GTS PLUS 15 W 40
AUTRICHE SUISSE ITALIE	Toutes saisons	▶	TOTAL GTS PLUS 10 W 40
GRECE	Toutes saisons	▶	TOTAL GTS PLUS 15 W 50
BELGIQUE HOLLANDE	Toutes saisons	▶	TOTAL INTEGRAL 10 W 40 TOTAL INTEGRAL 15 W 40
	Régions très froides (à partir de - 10° C)	▶	TOTAL INTEGRAL 10 W 40
GRANDE-BRETAGNE	Toutes saisons	▶	TOTAL GOLD 15 W 40
FRANCE	Toutes saisons (sauf CX GTi Turbo)	▶	TOTAL GTi PLUS 10 W 30 TOTAL GTS PLUS 10 W 40
	Toutes saisons CX GTi Turbo	▶	TOTAL GTV 15 W 50 TOTAL GTS PLUS 10 W 40

MOTEURS DIESEL
VISA - BX - CX - C 15 - C 25 - C 35

EUROPE sauf GRANDE-BRETAGNE et FRANCE	Toutes saisons	▶	TOTAL DIESEL 2001 15 W 40 TOTAL RUBIA TM 15 W 40 TOTAL RUBIA S 30
	0° C à - 16° C	▶	TOTAL DIESEL 2001 15 W 40 TOTAL RUBIA TM 15 W 40 TOTAL RUBIA S 20 W 20
	à partir de - 12° C	▶	TOTAL RUBIA S 10 W
GRANDE-BRETAGNE	Toutes saisons	▶	TOTAL DIESEL
FRANCE	Toutes saisons jusqu'à - 15° C	▶	TOTAL SUPER DIESEL PLUS 15 W 40
	à partir de - 12° C	▶	TOTAL RUBIA S 10 W

BOITES DE VITESSES

I. Mécaniques Tous Types

EUROPE sauf FRANCE	Toutes saisons	▶	TOTAL TRANSMISSION BV 75 W/80 W TOTAL EP 80 W/85 W TOTAL EP 80
FRANCE	Toutes saisons	▶	TOTAL TRANSMISSION BV 75 W/80 W

II. C MATIC Tous Types

EUROPE	Toutes saisons	▶	TOTAL FLUIDE T
--------	----------------	---	----------------

III. Automatique BX - CX

EUROPE	Toutes saisons	▶	TOTAL DEXRON
--------	----------------	---	--------------

FREINS HYDRAULIQUES - FLUIDE SYNTHETIQUE

EUROPE sauf France	Toutes saisons	▶	TOTAL HBF
FRANCE	Toutes saisons	▶	TOTAL FLUIDE SY

FREINS HYDRAULIQUES - LIQUIDE MINERAL - INSTALLATION HYDRAULIQUE

EUROPE	Toutes saisons	▶	LIQUIDE VERT TOTAL LHM
--------	----------------	---	---------------------------

CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT
Moteurs Essence ou Diesel Tous Types

TOTAL ANTIGEL



CITROËN
SERVICES A LA CLIENTÈLE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

INFO'RAPID

VEHICULES TOUS TYPES

Responsables des Ateliers

CE - SUCC - FILIALES

CONCERNE :

VEHICULES TOUS TYPES

Monte de pneumatiques "NEIGE"

N° 87-139 TT

Le 30 Janvier 1987

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : CLASSEUR DE NOTES N° MAN 006050

« COPIE A MESSIEURS LES AGENTS » (SECONDE DIFFUSION AU RESEAU PRIMAIRE)

Cette note regroupe les affectations des pneumatiques NEIGE de fourniture MICHELIN pour les véhicules de l'ensemble de la gamme.

Pressions de gonflage = pression de monte de base + 0,2 bar, sauf C 25 et C 35 : pression de monte de base conservée.

Pneumatiques M + S 200 { * : non disponibles en Allemagne et en Suisse (tous modèles)
** : disponibles en France

VEHICULE	MONTE DE BASE	MONTE "NEIGE"				
		M + S 4 TOUS PAYS (cloutable)	M + S 45 TOUS PAYS (cloutable)	M + S 89 FRANCE (cloutable)	M + S 100 TOUS PAYS (non cloutable)	M + S 200* CLOUTÉ (impératif)
2 CV	125 R 15 135 R 15			• •	•	
AXEL	145 R 13 160/65 R 340			•	• •	•
LNA	135 R 13				•	•
VISA	135 R 13 145 R 13 160/65 R 340 155/70 R 13 185/60 R 13			•	• • • 155/70 R 13 165/65 R 13	• •
C 15	135 R 13 REINF 145 R 13 REINF 155 R 13				145 R 13 145 R 13 •	145 R 13 145 R 13 •
AX	135/70 R 13 155/70 R 13 175/60 R 13				• • 165/65 R 13	
BX	145 R 14 155 R 14 165/70 R 14 185/60 R 14				• • • 165/70 R 14 165/65 R 14 175/65 R 14	• • •** •**
CX	195/70 R 14 190/65 R 390 210/55 R 390		• 200/60 R 390		•	•** 185 R 14 •
C 25	165 R 14 185 R 14 185/75 R 14	175 R 14 • •			•	
C 35	195/75 R 16	•				



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

INFO'RAPID

**VEHICULES
TOUS TYPES**

Responsables des Ateliers

CE - SUCC - FILIALES

CONCERNE :

LUBRIFIANTS

Liquide Hydraulique Minéral

N° 88-152 TT

Le 29 Avril 1988

372

« COPIE A MESSIEURS LES AGENTS »
(SECONDE DIFFUSION AU RESEAU PRIMAIRE)

Depuis **Avril 1988**, TOTAL commercialise un nouveau Liquide Hydraulique Minéral :

TOTAL LHM PLUS

Ce produit, d'une viscosité améliorée à basse température, a été testé en service réel depuis plusieurs mois. TOTAL LHM PLUS est miscible et compatible, en toutes proportions, avec TOTAL LHM et l'ensemble des fluides hydrauliques minéraux actuellement commercialisés.

TOTAL LHM PLUS est le seul liquide hydraulique minéral répondant au nouveau cahier des charges CITROËN.

Le LHM PLUS est disponible sous les appellations :

- CITROËN LHM PLUS, en bidons de 1 litre, sous la référence ZCP 830 095, au Département Pièces de Rechange CITROËN.
- TOTAL LHM PLUS, en bidons de 1 litre et en tonnelets de 56 litres, dans la gamme TOTAL,



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

TOUS PAYS

CONCERNE :

CX - BX - AX - VISA - C. 15

N° 88-153 TT

DIFFUSION :

TOUS PAYS

**Barillets à paillettes
interchangeables**

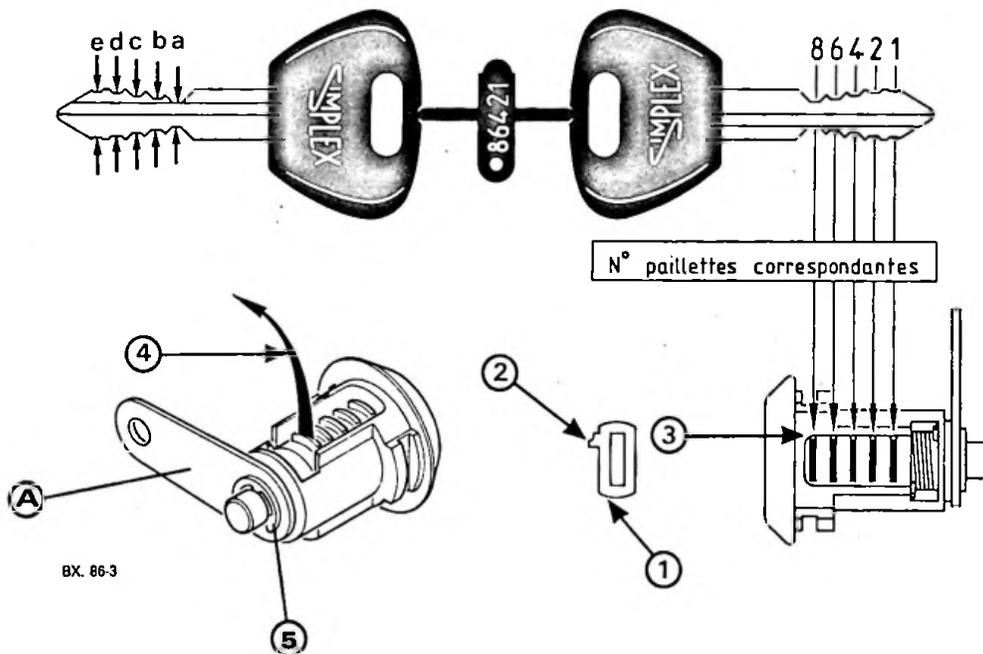
Le 29 Avril 1988

489

Complément à la Note Technique N° 85 - 128 TT du 20 Décembre 1985.

A partir du 1^{er} Mai 1988, les BARILLETS A PAILLETES INTERCHANGEABLES seront fournis sans les biellettes de commande d'ouverture "A".

Pour chaque véhicule, il sera vendu un sachet de biellettes correspondantes.
(Voir tableau des pièces au verso).



PRINCIPE DE MONTAGE (Rappel) :

Chaque paillette doit être engagée dans son logement par la face (1), l'ergot (2) orienté du côté du ressort (3) du barillet.

● Extraction d'une paillette :

A l'aide d'une pince à bec fin, tirer verticalement pour l'extraire de son logement (suivant flèche (4) du schéma).

● Vérification :

Après montage, s'assurer du fonctionnement du barillet en engageant la clé dans son logement (toutes les paillettes doivent exactement affleurer par rapport au cylindre du barillet).

En cas d'erreur, remplacer la paillette non conforme.

● Pose de la biellette correspondante :

Engager la biellette dans le sens convenable et la fixer par le clip (5).



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

INFO'RAPID

VEHICULES TOUS TYPES

Responsables des Ateliers

CE - SUCC - FILIALES

CONCERNE :

VEHICULES TOUS TYPES
Équilibreur de volet arrière

N° 88-154 TT

Le 31 Mai 1988

482

« COPIE A MESSIEURS LES AGENTS »
(SECONDE DIFFUSION AU RESEAU PRIMAIRE)

Après contrôle, il s'avère que, dans de nombreux cas, l'échange des équilibreurs de volet arrière présentés en RETOUR GARANTIE n'est pas justifié.

Seules les deux constatations suivantes doivent entraîner l'échange de l'un ou des deux équilibreurs :

1 - Le volet arrière ne tient pas à la position d'ouverture maximale :

Équilibreur détaré, fuite de gaz.

2 - Le volet arrière est difficile ou impossible à lever suite au blocage des équilibreurs et ce, dans les conditions normales d'utilisation :

- Absence d'objet lourd sur tablette arrière.
- Absence de neige sur volet arrière.
- Tige d'équilibreur non tordue.
- Tige et embouts de fixation non détériorés.

Dans l'un ou l'autre cas, NE REMPLACER que l'équilibreur incriminé.

Dans le cas de crissements ou de broutements, graisser légèrement les rotules.

TEMPS DE FACTURATION : SANS CHANGEMENT (0,20 H).



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE

VÉHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

Filiales EUROPE

CONCERNE :

**VEHICULES TOUS TYPES
ANNÉE-MODÈLE 1989**

N° 88-157 XT

DIFFUSION :

Filiales EUROPE

**TRAVAUX A EXÉCUTER
A LA PREMIÈRE RÉVISION**

Le 1^{er} Juillet 1988

537

IMPORTANT

- Cette note annule et remplace l'ensemble des Notes déjà parues sur le sujet.
- Elle regroupe les opérations à effectuer sur l'ensemble des véhicules de la gamme "Année-Modèle 1989".
- Il est conseillé de n'effectuer cette révision qu'aux environs de **1 500 km.**

- Les opérations citées doivent être exécutées gratuitement.
- Les vérifications et les mises au point éventuelles qui en résultent sont indispensables pour que les clients aient toute satisfaction de leur véhicule.

Seules les fournitures :

- d'huile neuve, en remplacement de l'huile de vidange de l'ensemble moteur et éventuellement boîte de vitesses,
- de cartouche filtrante d'huile moteur,
- de liquide de complément du ou des lave-glaces,

seront facturées au client.

① C 35 Diesel

REGLAGE DE LA POMPE D'INJECTION BOSCH

REGLAGE DES COMMANDES (moteur chaud).

Ralenti accéléré : Vérifier que le câble (1) n'est pas tendu, sinon agir sur le tendeur de gaine.

Ralenti normal : Vis du conjoncteur-disjoncteur desserrée, ressort de rappel (2) et biellette d'accélération (3) décrochés, le régime doit être de 725 ± 25 tr/mn.

Sinon agir sur la vis-butée (4).

Régler la longueur de la biellette pour obtenir $L1 = 14$ mm.

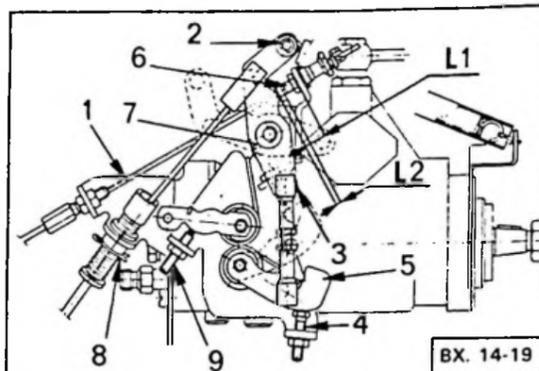
Le levier d'accélération (5) étant en appui sur la vis-butée (4) :

$L2 = 0,1 \begin{matrix} +0,3 \\ 0 \end{matrix}$, sinon agir sur la vis (6).

Réglage de la commande d'accélération :

Pédale appuyée à fond : le levier (5) doit être en appui sur la vis (7) ; sinon déplacer l'agrafe (8).

REMARQUE : Les réglages des vis (7) et (9) ne doivent jamais être modifiés.



② C 35 Diesel

REGLAGE DE LA POMPE D'INJECTION ROTO DIESEL Type DPA

Réglage de la commande de ralenti accéléré :

Moteur froid : Le câble (1) doit être tendu et le levier (2) en position MAXI (en butée à droite) ; sinon agir sur le tendeur du câble ou le serre-câble.

Moteur chaud : Vérifier que le câble (1) est sans tension et que le levier (2) est en butée à gauche ; il doit exister un déplacement du câble, supérieur à 6 mm.

Réglage de la commande d'accélérateur (moteur arrêté) :

Levier (3) en appui sur (5) (pédale à fond) ou sur (4) (câble sans tension).

Réglage du débit résiduel :

Pousser le levier de stop (6) et engager la pige **P** ($\varnothing = 3$ mm).

Placer une cale **C** d'épaisseur 2 mm (→) entre le levier (3) et la vis (4).

Débloquer le contre-écrou et ajuster le régime à 800 ± 25 tr/mn en tournant la vis (4).

Serrer (7), déposer **P** et **C**.

Réglage du ralenti (850 ± 25 tr/mn) :

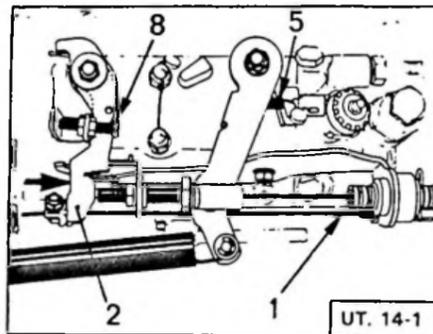
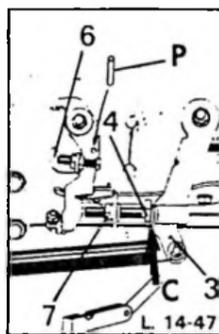
Desserrer le contre-écrou et agir sur la vis (8).

Contrôle de la décélération :

Accélérer le moteur à 3000 tr/mn.

Si la «plongée» est :

- trop importante : dévisser (4) de 1/4 de tour,
- trop lente : visser de 1/4 de tour.



③ C 25 Diesel

REGLAGE DE LA POMPE D'INJECTION BOSCH VE R 272-1

MOTEUR FROID

Contrôle et réglage de la commande de ralenti accéléré :

S'assurer en poussant (→) le levier (a) qu'il se trouve en butée. Sinon, effectuer le réglage au moyen du serre-câble (3). Ajuster au moyen de l'arrêt de gaine (b).

MOTEUR CHAUD

Contrôle de la commande d'accélérateur :

- S'assurer que le câble du ralenti accéléré (c) n'est plus sous tension.

- Appuyer à fond sur la pédale d'accélérateur (moteur à l'arrêt.

- Vérifier que le levier (2) est en appui sur la butée (4). Sinon, modifier la position de l'épingle de câble.

Réglage du ralenti :

Desserrer la vis (5) jusqu'à suppression du contact du levier (2) sur l'extrémité de la vis.

Régler le ralenti entre 750 et 800 tr/mn en agissant sur la vis-butée de ralenti (1).

Réglage du débit résiduel (anti-calage) :

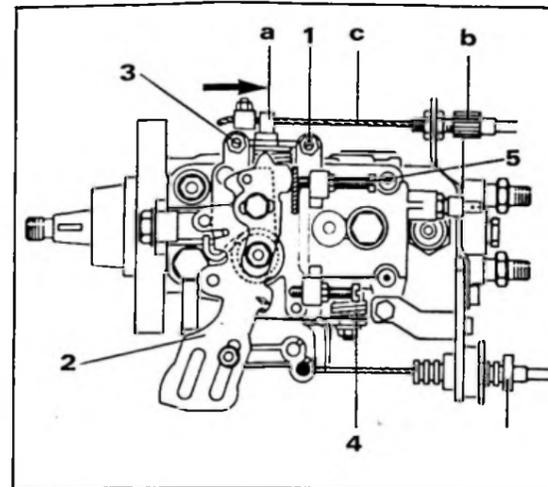
Engager une cale d'épaisseur 1 mm entre le levier (2) et la vis-butée (5).

Régler la vis-butée (5) pour obtenir un régime supérieur de 50 tr/mn au régime de ralenti. Déposer la cale.

Réglage du ralenti accéléré :

Mettre le levier (a) en appui sur la vis-butée (3) de ralenti accéléré.

Régler le régime moteur à 950 ± 50 tr/mn en agissant sur la vis-butée.



④ C 25 - C 25 Diesel Turbo

REGLAGE DE LA POMPE D'INJECTION ROTO DIESEL Type DPA

Réglage de la commande de ralenti accéléré :

Moteur froid : Le câble (1) doit être tendu et le levier (2) en position MAXI (en butée à droite) ; sinon agir sur le tendeur du câble ou le serre-câble.

Moteur chaud : Vérifier que le câble (1) est sans tension et que le levier (2) est en butée à gauche ; il doit exister un déplacement du câble, supérieur à 6 mm.

Réglage de la commande d'accélérateur

(moteur arrêté) :

Levier (3) en appui sur (5) (pédale à fond) ou sur (4) (câble sans tension).

Réglage du débit résiduel :

Pousser le levier de stop (6) et engager la pige **P** ($\varnothing = 3$ mm).

Placer une cale **C** d'épaisseur 1,5 mm (→) entre le levier (3) et la vis (4).

Débloquer le contre-écrou et ajuster le régime à 800 ± 25 tr/mn en tournant la vis (4).

Serrer (7), déposer **P** et **C**.

Réglage du ralenti (850 ± 25 tr/mn) :

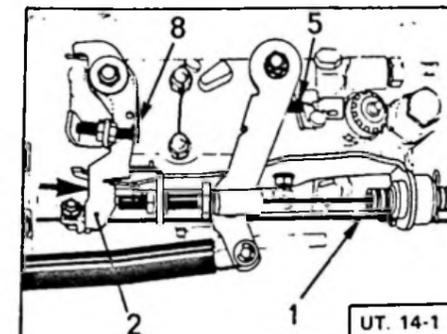
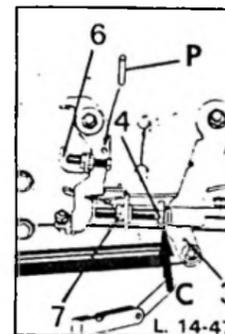
Desserrer le contre-écrou et agir sur la vis (8).

Contrôle de la décélération :

Accélérer le moteur à 3000 tr/mn.

Si la «plongée» est :

- trop importante : dévisser (4) de 1/4 de tour,
- trop lente : visser de 1/4 de tour.



⑤ Diesel

Toutes saisons
TOTAL DIESEL MAX 10W40
TOTAL SUPER DIESEL PLUS 15W40
Régions très froides (à partir de -10° C)
TOTAL DIESEL MAX 10W40

Essence

Toutes saisons
TOTAL GTi 3 10W40
TOTAL GTS PLUS 15W40
(sauf CX 25 IE Turbo 2)
TOTAL GTV 15W50 (CX 25 IE Turbo 2)

APPELLATIONS COMMERCIALES FRANÇAISES

- ⑥ BV Mécaniques : TOTAL Transmission BV 75 W/80 W
BV Automatiques : TOTAL DEXRON

- ⑦ Additif "Glace Net" été : ZC 9 858 242 U — Liquide prêt à l'emploi :
1 litre : ZC 875 279 U
1/2 litre : ZC 875 280 U



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

FRANCE

CONCERNE :

VEHICULES TOUS TYPES SAUF CX

N° 88-158 TT

DIFFUSION :

TOUS PAYS

**TRAVAUX A EXECUTER
A LA PREMIERE REVISION**

Le 1^{er} Juillet 1988

532

IMPORTANT

- Cette note annule et remplace l'ensemble des Notes déjà parues sur le sujet.
- Elle regroupe les opérations à effectuer sur l'ensemble des véhicules de la gamme "ANNÉE-MODÈLE 1989".
- Il est conseillé de n'effectuer cette révision qu'aux environs de **1 500 km.**

- Les opérations citées doivent être exécutées gratuitement.
- Les vérifications et les mises au point éventuelles qui en résultent sont indispensables pour que les clients aient toute satisfaction de leur véhicule.

Seules les fournitures :

- d'huile neuve, en remplacement de l'huile de vidange de l'ensemble moteur et éventuellement boîte de vitesses,
- de cartouche filtrante d'huile moteur,
- de liquide de complément du ou des lave-glaces,

seront facturées au client.

VEHICULES		RALENTIS (tr / mn)	ANTIPOLLUTION		OBSERVATIONS
			CO	CO ₂	
C 35		850 à 900	0,8 à 1,4 %	> 9 %	
C 25		800 à 850	0,5 à 2,5 %	≥ 9 %	
BX GTI 16 soupapes		non réglable	0,8 à 1,5 %	> 13 %	
BX 19 GTI	BVM	800 à 850	2 à 2,5 %	> 10 %	Climatiseur en fonction : 950 à 1 000 tr/mn
	BVA	800 à 850 (vitesse engagée)			
BX 19 TRS	BVM	650 à 700	0,8 à 1,5 %	> 10 %	Climatiseur en fonction : 850 à 950 tr/mn
	BVA	650 à 750 (vitesse engagée)			
BX 16	BVM	750 à 850	0,8 à 1,5 %	> 10 %	Climatiseur en fonction : 900 à 1 000 tr/mn
	BVA	750 à 850 (vitesse engagée)			
BX 15		650 à 750	0,8 à 1,5 %	> 10 %	Climatiseur en fonction : 850 à 950 tr/mn
BX – BX 14		700 à 800	0,8 à 1,2 %	> 9 %	
C 15					
AX SPORT		800 à 900	1 à 2 %		
AXGT		700 à 800	0,8 à 1,2 %		
AX 10 – 11 – 14					
VISA 4 cyl.		700 à 750			
AXEL 12		700 à 750	0,5 à 1,5 %	> 10 %	
AXEL 11		900 à 950	1 à 2,5 %	> 9 %	
VISA 2 Cyl		750 à 850	0,8 à 1,2 %		
A tous types		800 à 850	0,8 à 1,5 %		

Voir
au
dos

① C 35 Diesel

REGLAGE DE LA POMPE D'INJECTION BOSCH

REGLAGE DES COMMANDES (moteur chaud).

Ralenti accéléré : Vérifier que le câble (1) n'est pas tendu, sinon agir sur le tendeur de gaine.

Ralenti normal : Vis du conjoncteur-disjoncteur desserrée, ressort de rappel (2) et biellette d'accélération (3) décrochés, le régime doit être de 725 ± 25 tr/mn.

Sinon agir sur la vis-butée (4).

Régler la longueur de la biellette pour obtenir $L1 = 14$ mm.

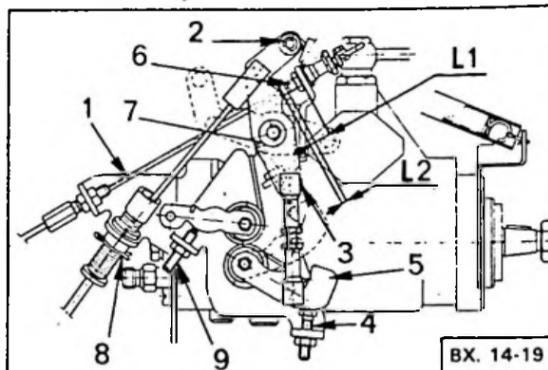
Le levier d'accélération (5) étant en appui sur la vis-butée (4) :

$L2 = 0,1 \begin{matrix} +0,3 \\ 0 \end{matrix}$, sinon agir sur la vis (6).

Réglage de la commande d'accélération :

Pédale appuyée à fond : le levier (5) doit être en appui sur la vis (7) ; sinon déplacer l'agrafe (8).

REMARQUE : Les réglages des vis (7) et (9) ne doivent jamais être modifiés.



② C 35 Diesel

REGLAGE DE LA POMPE D'INJECTION ROTO DIESEL Type DPA

Réglage de la commande de ralenti accéléré :

Moteur froid : Le câble (1) doit être tendu et le levier (2) en position MAXI (en butée à droite) ; sinon agir sur le tendeur du câble ou le serre-câble.

Moteur chaud : Vérifier que le câble (1) est sans tension et que le levier (2) est en butée à gauche ; il doit exister un déplacement du câble, supérieur à 6 mm.

Réglage de la commande d'accélérateur

(moteur arrêté) :

Levier (3) en appui sur (5) (pédale à fond) ou sur (4) (câble sans tension).

Réglage du débit résiduel :

Pousser le levier de stop (6) et engager la pignone P ($\varnothing = 3$ mm).

Placer une cale C d'épaisseur 2 mm (→) entre le levier (3) et la vis (4).

Débloquer le contre-écrou et ajuster le régime à 800 ± 25 tr/mn en tournant la vis (4).

Serrer (7), déposer P et C.

Réglage du ralenti (850 ± 25 tr/mn) :

Desserrer le contre-écrou et agir sur la vis (8).

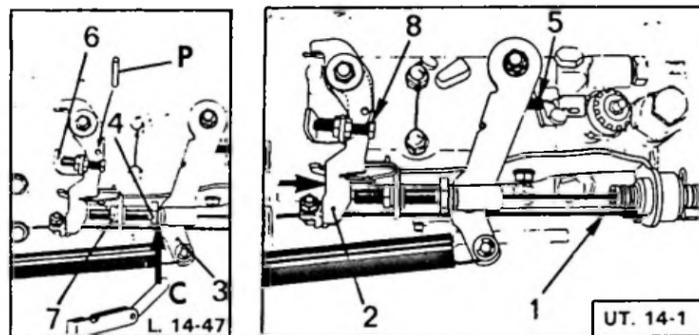
Contrôle de la décélération :

Accélérer le moteur à 3000 tr/mn.

Si la «plongée» est :

– trop rapide : dévisser (4) de 1/4 de tour,

– trop lente : visser de 1/4 de tour.



③ C 25 - C 25 Diesel Turbo

REGLAGE DE LA POMPE D'INJECTION ROTO DIESEL Type DPC

Réglage de la commande de ralenti accéléré :

Moteur froid : Le câble (1) doit être tendu et le levier (2) en position MAXI (en butée à droite) ; sinon agir sur le tendeur du câble ou le serre-câble.

Moteur chaud : Vérifier que le câble (1) est sans tension et que le levier (2) est en butée à gauche ; il doit exister un déplacement du câble, supérieur à 6 mm.

Réglage de la commande d'accélérateur

(moteur arrêté) :

Levier (3) en appui sur (5) (pédale à fond) ou sur (4) (câble sans tension).

Réglage du débit résiduel :

Pousser le levier de stop (6) et engager la pignone P ($\varnothing = 3$ mm).

Placer une cale C d'épaisseur 1,5 mm (→) entre le levier (3) et la vis (4).

Débloquer le contre-écrou et ajuster le régime à 800 ± 25 tr/mn en tournant la vis (4).

Serrer (7), déposer P et C.

Réglage du ralenti (850 ± 25 tr/mn) :

Desserrer le contre-écrou et agir sur la vis (8).

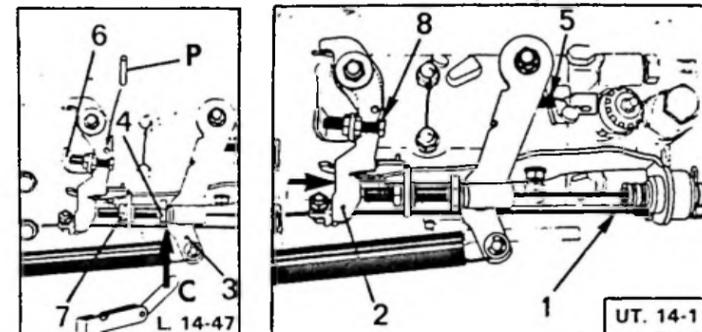
Contrôle de la décélération :

Accélérer le moteur à 3000 tr/mn.

Si la «plongée» est :

– trop rapide : dévisser (4) de 1/4 de tour,

– trop lente : visser de 1/4 de tour.



④ Diesel

Toutes saisons
TOTAL DIESEL MAX 10W40
TOTAL SUPER DIESEL PLUS 15W40
Régions très froides (à partir de -10° C)
TOTAL DIESEL MAX 10W40

Essence

TOTAL GTi 3 10 W 40
TOTAL GTS PLUS 15W40
(sauf CX 25 IE Turbo 2)
TOTAL GTV 15W50 (CX 25 IE Turbo 2)

- ⑤ BV Mécaniques : TOTAL Transmission BV 75 W/80 W
BV Automatiques : TOTAL DEXRON

- ⑥ Additif "Glace Net" été : ZC 9 858 242 U — Liquide "Toutes Saisons" prêt à l'emploi :
1 litre : ZC 875 279 U
1/2 litre : ZC 875 280 U



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

TOUS PAYS

CONCERNE :

PEINTURE

N° 88-159 TT

DIFFUSION :

TOUS PAYS

*Référence teintes des pare-chocs,
bandeaux et élargisseurs*

Le 20 Septembre 1988

361

TABLEAU RECAPITULATIF DES TEINTES DE PARE-CHOCS ET AUTRES ELEMENTS D'HABILLAGE EXTERIEURS EN POLYPROPYLENE.

TEINTES PARE-CHOCS Code 7/84 → (...) ancien code éventuel	TEINTES CARROSSERIE - CODE (...) ancien code éventuel	VEHICULES Démarrage série → Arrêt éventuel Repère P : Pièces PR à peindre
BEIGE - FAH (GAH)	BEIGE COLORADO - EDB BEIGE SLOUGHI - EDH BEIGE IMPALA - EDY	BX : 9/82 → 6/83 P BX : 7/83 → 6/84 P GSA Cottage : 7/83 → 6/84 BX : 7/83 → 6/85 P
BEIGE - FDX	BEIGE SPHINX - ECD	BX - CX : 6/84 → 6/86 P
JAUNE - FAJ (GAJ)	JAUNE CEDRAT - EDG (GDG)	BX (9/82 → 6/84) P
BRUN - FFH	BRUN MAYA - EFH	BX - CX : 7/86 → P
ROUGE - FJA (GJA)	ROUGE VALLELUNGA - EKB	BX : 9/82 → 6/87 P VISA GTI : 12/84 → 6/87 P
ROUGE - FJX	ROUGE FURIO - EJX	BX : 7/87 → P AX Sport : 2/88 → P AX GT : 10/87 → P
ROUGE - FJF	ROUGE FLORENTIN - EJU	BX - CX : 7/85 → P
ROUGE - FKN (GKN)	ROUGE DELAGE - EKA	BX - CX : 6/83 → P
CASSIS - FKU	CASSIS NACRE - EKU	CX : 10/87 → P
BLEU - GLH	BLEU LAGUNE - ENC (GNA)	BX : 9/82 → 6/83 P
BLEU - FLJ (GLJ)	BLEU ARGENTE (GNE) BLEU CAMARGUE - ENX (GNX)	BX : 9/82 → 6/83 P BX : 7/83 → 6/84 P
BLEU - FMK	BLEU IRIS - EMK	BX : 7/85 → 7/88 P
BLEU - FPU	BLEU MAGNETIC - EPU	BX - CX : 12/86 → P (y.c. Leader)
BLEU - FMQ	BLEU MEMPHIS - EMQ	BX - CX : 6/87 → P
VERT - FQF (GPF)	VERT TUILERIES - ERD (GRD)	BX : 9/82 → 6/84 P
VERT - FQK	VERT CALI - ERA	BX - CX : 7/84 → 8/86 P
BLANC - FWE	BLANC CREMANT - EWA	BX - CX : 7/84 → P VISA GTi : 12/84 → 9/85 P
BLANC - FWZ (GWZ)	BLANC MEIJE - EWT (GWB) (ACO88)	BX : 9/82 → P CX : 7/85 → P

TEINTES PARE-CHOCS Code 7/84 → (...) ancien code éventuel	TEINTES CARROSSERIE - CODE (...) ancien code éventuel	VEHICULES Démarrage série → Arrêt éventuel Repère P : Pièces PR à peindre
BLANC - FWT	BLANC MEIJE - EWT (GWB) (ACO88)	VISA GT Tonic : 8/83 → 11/84 VISA GTi : 9/85 → AX SPORT : 6/87 → AX GT : 6/88 →
BLANC MEIJE - EWT (Peinture polyuréthane)	BLANC MEIJE - EWT (GWB) (ACO88)	VISA CHRONO : 5/83 → 9/83 P
GRIS - FYF (GSF)	GRIS PERLE - EVE	CX : 7/85 → P BX : 9/82 → P
GRIS - FYG (GSG)	BLEU ROMANTIQUE - EPT GRIS RENARD - EVB GRIS NEPTUNE - EVF (GVF)	BX : 6/83 → 12/86 P CX : 7/85 → 12/86 P BX : 7/84 → 6/87 P CX : 7/85 → 6/87 P BX : 9/82 → 6/84 P
GRIS - FYL (AC 132) (Pièces P.R. vendues teintées dans la masse)	GRIS PERLE - EVE NOIR EXY	VISA GTi : 12/84 → VISA GTi : 12/84 → GSA : 9/79 → 6/81 VISA : 6/82 →
NOIR - FXX (GXA)	BLEU NUIT - ELK NAVY - ENH NOIR ÓNYX - EXY	BX : 7/83 → 6/84 P BX : 7/84 → 6/85 P BX : 9/82 → P CX : 7/85 → P VISA : Séries spéciales P (WEST-END - PLATINE - CARTE NOIRE)
GRIS FYE (GSE)	Toutes teintes	VISA - C 15 : 3/81 → AXEL (Tous Types) AX : 9/86 → GSA : 6/81 → 7/84

VERSIONS LEADER

VISA essence Noir FXX (Pièces P.R. à peindre par le réparateur)

VISA diesel : Noir FXX (Pièces P.R. vendues teintées dans la masse)

BX - CX : Gris FYG pour carrosserie gris Perle "EVE" (pièces P.R. à peindre par le réparateur)

BX 16 SOUPAPES AM. 88

(Couleurs : gris perlé, noir, rouge Furio, gris météore, blanc Meije).

Les pare-chocs et élargisseurs latéraux sont peints dans le même coloris que la carrosserie et vernis dans le cas des métallisés et du noir.

Pour leur mise en peinture, utiliser la même laque que la carrosserie et y ajouter 10 % d'assouplissant (référence suivant fournisseur).

Pour les bicouches (métallisées et noires) ajouter l'assouplissant dans le vernis.

MISE EN PEINTURE DES PARE-CHOCS :

- Pièces apprêtées (type P.R.) : voir Note Technique BX (14) N° 6.
- Pièces non apprêtées : voir Note Equipement N° 84-10.

RAPPEL : Lors de la mise en peinture de pièces apprêtées, il ne faut en aucun cas appliquer de primaire d'adhérence.



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :
TOUS PAYS

CONCERNE :
ANNÉE MODÈLE 1989

N° 88-160 TT

DIFFUSION :
TOUS PAYS

**APPELLATIONS COMMERCIALES
APPELLATIONS TECHNIQUES**

Le 20 Septembre 1988

58

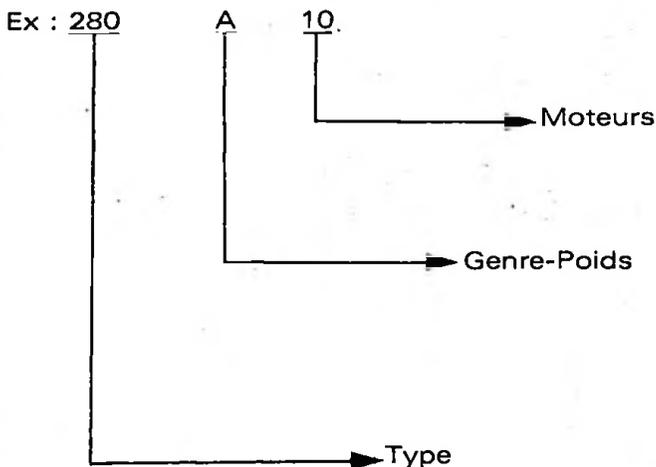
Tableaux de correspondance :

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme ou utilitaires, pour l'année-modèle 1989.

Ils précisent également le "TYPE GARANTIE" de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 6-7 et 8).

VÉHICULES C 25 Tous Types

Particularités de la désignation aux Mines :



- 10 = Essence 1 800 cm³.
- 20 = Essence 2 L (78 CV)
- 30 = Essence 2 L (85 CV)
- 40 = Essence 2 L (85 CV - CP)
- 50 = Diesel 2,5 L Atmos
- 60 = Diesel 1,905 L
- 90 = Diesel 2,5 L Turbo

- A = Fourgon 1.000
- B = Fourgon 1.400
- C = Voiture particulière 9 places.
- G = Châssis cabine. Plancher cabine.

BERLINES ET BREAKS : "A - AX - VISA - AXEL" MODÈLE 1989

VÉHICULES				MOTEURS					
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1989	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉ-TRIQUÉ	PUISSANCE		
							ISO (KW)	DIN (CV)	tr/min
2 CV 6 Berlines Tous Types	AZ série KA	Février 1970	KA 322701	A 06/635	74 X 70 (602 cm ³)	8,5/1	21	29	5750
AX 10E-10RE-10TRE* 3 portes	ZA série ZA	Septembre 1986	15 ZA 7001	} C1A } H1B } H1A } HAZ } K1G } KAY } K2A } KDZ } M4A } K9A	70 X 62 (954 cm ³)	9,4/1	32,5	45	5200
AX 10E-10RE-10TRE* 5 portes	ZA série ZH	Septembre 1987	07 ZH 1001		70 X 62 (954 cm ³)	9,4/1	32,5	45	5200
AX 11E*-11RE-11TRE 3 portes	ZA série ZB	Septembre 1986	14 ZB 5001		72 X 69 (1124 cm ³)	9,4/1	40	55	5800
AX 11RE-11TRE 5 portes	ZA série ZJ	Septembre 1987	07 ZJ 5001		72 X 69 (1124 cm ³)	9,4/1	40	55	5800
AX 11E*-11RE*-11TRE 3 portes*	ZA série ZP	Juillet 1987	01 ZP 0001		72 X 69 (1124 cm ³)	8,8/1	40	55	5000
AX 11RE*-11TRE 5 portes*	ZA série ZS	Septembre 1987	00 ZS 5001		72 X 69 (1124 cm ³)	8,8/1	40	55	5000
AX 14 TRS - 14 TZS 3 portes	ZA série ZC	Septembre 1986	06 ZC 3001		75 X 77 (1360 cm ³)	9,3/1	50,5	70	5600
AX 14 TRS - 14 TZS 5 portes	ZA série ZK	Septembre 1987	03 ZK 9001		75 X 77 (1360 cm ³)	9,3/1	50,5	70	5600
AX 14 TRS* - 14 TZS 3 portes*	ZA série ZR	Mai 1987	00 ZR 7001		75 X 77 (1360 cm ³)	8,8/1	44,1	60	5200
AX 14 TRS* - 14 TZS 5 portes*	ZA série ZN	Septembre 1987	00 ZN 4001		75 X 77 (1360 cm ³)	8,8/1	44,1	60	5200
AX GT	ZA série ZD	Octobre 1987	01 ZD 8001		75 X 77 (1360 cm ³)	9,3/1	61,5	85	6400
AX GT*	ZA série ZW	Juillet 1988	00 ZW 0001		75 X 77 (1360 cm ³)	8,8/1	58	80	6200
AX SPORT	ZA série ZL	Mars 1987	02 ZL 3001		75 X 77 (1360 cm ³)	9,6/1	69	95	6800
AX 14 D 3 portes	ZA série ZT	Septembre 1988	00 ZT 0001		75 X 77 (1360 cm ³)	22/1	38,3	53	5000
AX 14 D 5 portes	ZA série ZU	Septembre 1988	00 ZU 0001	75 X 77 (1360 cm ³)	22/1	38,3	53	5000	
VISA	VD série VF	Juillet 1982	30 VF 8001	V 06/644	77 X 70 (652 cm ³)	9,5/1	24,8	34,5	5500
VISA 10 E	VD série PC	Mars 1986	09 PC 0001	108 C	70 X 62 (954 cm ³)	9,3/1	32	45	6000
VISA 11 E - 11 RE	VD série VG	Mars 1981	59 VG 8001	109/5 F	72 X 69 (1124 cm ³)	9,7/1	36	50	5500
VISA 17 D* - 17 RD*	VD série VT	Mars 1984	34 VT 5001	161 A	80 X 88 (1769 cm ³)	23/1	43,5	60	4600
C 15 Familiale Essence (1124)*	VD série PZ	Juillet 1988	00 PZ 0001	H1A	72 X 69 (1124 cm ³)	9,4/1	40	55	5800
C 15 Familiale Essence (1360)*	VD série SC	Juillet 1988	00 SC 0001	K1G	75 X 77 (1360 cm ³)	9,3/1	48,5	67	5400
C 15 Familiale Diesel*	VD série PG	Juillet 1985	01 PG 4001	161 A	80 X 88 (1769 cm ³)	23/1	43,5	60	4600
AXEL 11 - 11 R	TA série TB	Juin 1984	08 TB 1501	G11/631	74 X 65,6 (1129 cm ³)	9/1	41,7	57,4	6250
AXEL 12 TRS	TA série TF	Juin 1984	03 TF 2001	T13/653	79,4 X 65,6 (1299 cm ³)	8,7/1	44,2	61,5	5500
AXEL 1301*	TA série TG	Juin 1984	00 TG 0001	T13/654	79,435 X 65,6 (1301 cm ³)	8,7/1	44,2	61,5	5500

* Modèle EXPORT

BERLINES ET BREAKS BX MODÈLE 1989

VÉHICULES				MOTEURS					
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1989	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉ-TRIQUÉ	PUISSANCE		
							ISO (KW)	DIN (CV)	tr/min
BX (1124 cm ³)*	XB série EP	Juillet 1988	00 EP 0001	H1A	72 X 69 (1124 cm ³)	9,4/1	40	55	5800
BX	XB série ER	Juillet 1988	00 ER 0001	} K1G	75 X 77 (1360 cm ³)	9,3/1	50,5	70	5600
BX 14 E EVASION	XB série ES	Septembre 1988	00 ES 0001		KDZ	75 X 77 (1360 cm ³)	8,8/1	58	80
BX 14 E* - 14 RE* - 14 TRE	XB série FG	} Janvier 1987	00 FG 0001	} B 1 A/A	83 X 73 (1580 cm ³)	9,35/1	58	80	5600
BX 14 E* - Evasion - Break*	XB série FH		00 FH 0001		B1E	83 X 73 (1580 cm ³)	8,65/1	53,5	80
BX 15 RE - 16 RE*	XB série EE	Juillet 1988	03 EE 8001	} B2C	83 X 73 (1580 cm ³)	8,95/1	68	94	6000
BX 15 RE* - 15 TRE*	XB série FA	Septembre 1982	00 FA 0001		BAY	83 X 73 (1580 cm ³)	8,6/1	54,5	75
BX 15 RE Break*	XB série FB	Juillet 1985	00 FB 0001	} 180 Z	83 X 73 (1580 cm ³)	9,8/1	76	105	6250
BX 16 S. - 16 RS - 16 TRS	XB série XB	Juillet 1986	47 XB 6001		D2C	83 X 73 (1580 cm ³)	8,65/1	70	96
BX 16 RS Evasion - Break*	XB série XE	Mars 1986	02 EA 0001	} D2A	83 X 88 (1905 cm ³)	9,3/1	75	105	5600
BX 16 RS* - 16 TRS dépoll*	XB série XW	Mars 1986	01 EB 5001		DFZ	83 X 88 (1905 cm ³)	8,4/1	75	104
BX 16 RS-13TRS Evasion Dépoll*-Break	XB série XG	Juillet 1986	05 XH 1001	} DDZ	83 X 88 (1905 cm ³)	8,4/1	80	110	6000
BX 16 RI* - 16 TRI*	XB série XH	Juillet 1986	02 XM 0001		D6A	83 X 88 (1905 cm ³)	9,3/1	90	125
BX 16 TRI Break*	XB série XM	Mars 1986	01 XN 4101	} DKZ	83 X 88 (1905 cm ³)	9,18/1	88	122	6000
BX 19 TRS Evasion - Break*	XB série XN	Mars 1986	00 XW 8001		D6C	83 X 88 (1905 cm ³)	10,4/1	116	160
BX 19 TRI*	XB série XE	Juillet 1988	00 XX 8001	} DFV	83 X 88 (1905 cm ³)	9,7/1	108	148	6400
BX 19 TRI Break*	XB série EA	Juillet 1988	02 EA 0001		161 A	80 X 88 (1769 cm ³)	23/1	43,5	60
BX 19 RI* - 19 TRI*	XB série EB	Juillet 1988	01 EB 5001	} D9B	83 X 88 (1905 cm ³)	23,5/1	51	71	4600
BX 19 GTi	XB série XG	Juillet 1988	05 XH 2001		DJZ	83 X 88 (1905 cm ³)	23,5/1	47	65
BX 19 TRI Evasion	XB série XH	Juillet 1988	02 XM 0001	} A8A	83 X 88 (1905 cm ³)	22,1	65	90	4300
BX 19 GTi*	XB série XM	Juillet 1988	01 XN 4101						
BX 19 TRI*	XB série XN	Juillet 1988	00 EW 0001						
BX 19 RI* - 19 TRI*	XB série XE	Juillet 1988	05 EG 6001						
BX 19 GTi	XB série EH	Juillet 1988	00 EH 5001						
BX 19 TRI Evasion	XB série EY	Juillet 1988	00 EY 0001						
BX 19 GTi*	XB série EZ	Juillet 1988	00 EZ 0001						
BX GTi 16 soupapes	XB série EJ	Juillet 1987	01 EJ 2001						
BX 16 Valve*	XB série EJ	Mars 1986	00 FC 4001						
BX D - BX 17 RD*	XB série FC	Septembre 1985	08 XP 3001						
BX 19 RD - 19 TRD	XB série XP	Juillet 1987	45 XC 5001						
BX 19 D - 19 RD Evasion - Break*	XB série XC	Juillet 1987	08 XF 2001						
BX 19 D - 19 TRD dépoll*	XB série XF	Juillet 1986	01 XU 6001						
BX 19 RD dépoll* - Break*	XB série XU	Juillet 1986	01 XV 5001						
BX RD Turbo - TRD Turbo	XB série XV	Mars 1988	01 EK 8001						
BX TRD Turbo Evasion	XB série EK	Mars 1988	00 EL 8001						

* Modèle EXPORT

VÉHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1989	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉTRIQUE	PUISSANCE ISO (KW) DIN (CV) tr/min
CX 20 RE	MA série MP	Juillet 1979	19 MP 8001	J 6 RA 500	88 X 82 (1995 cm³)	9,2/1	76,5 106 5500
CX 20 RE Break et dérivés	MA série MR	Juillet 1979	04 MR 9501				
CX 22 TRS	MA série NR	Juillet 1985	05 NR 0001	J 6 T. A 500	88 X 89 (2165 cm³)	9,8/1	83 115 5600
CX 22 RS Break* Familiale*	MA série NS	Juillet 1986	02 NS 5001				
CX 25 GTi	MA série NG	Juillet 1983	07 NG 8001	M 25/659	93 X 92 (2500 cm³)	8,75/1	100 138 5000
CX 25 TRI Break*	MA série NJ	Juillet 1983	03 NJ 5001				
CX 25 Prestige "Automatique"	MA série NH	Juillet 1983	01 NH 7001	M 25/666	93 X 92 (2500 cm³)	8,5/1	122 168 5000
CX 25 Prestige Turbo 2	MA série NP	Juillet 1985	01 NP 8001				
CX 25 D - 25 RD	MA série NK	Septembre 1984	05 NK 7001	M 25/660	93 X 92 (2500 cm³)	22,25/1	54 75 4250
CX 25 RD Break	MA série MM	Février 1978	27 MM 0001				
CX 25 RD - TRD Diesel Turbo 2	MA série MN	Février 1978	10 MN 7001	M 25/669	93 X 92 (2500 cm³)	21/1	88 120 3900
CX 25 Limousine Diesel Turbo 2	MA série NT	Mars 1987	03 NT 8001				
CX 25 D Turbo 2 Break	MA série NU			00 NU 5001			
	MA série NV		01 NV 6001				

* Modèle EXPORT

Versions "Entreprise" et VEHICULES UTILITAIRES C 15 Modèle 1989

VÉHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1989	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉTRIQUE	PUISSANCE ISO (KW) DIN (CV) tr/min
AX 10 E Entrep. vitrée ADM-Poste	ZA série ZA/T	Janvier 1988	15 ZA 7001	C1A	70 X 62 (954 cm³)	9,4/1	32,5 45 5200
AX 10 Entrep. vitrée EDF	ZA série ZA/RT	Janvier 1988	15 ZA 7001	C3A	70 X 62 (954 cm³)	8,2/1	30 42 5200
AX 10 E Entrep. vitrée*	ZA série ZE	Janvier 1987	02 ZE 4001	C1A	70 X 62 (954 cm³)	9,4/1	32,5 45 5200
AX 11 RE Entreprise	ZA série ZB/T	Janvier 1988	14 ZB 5001	H1A	72 X 69 (1124 cm³)	9,4/1	40 55 5800
AX 11 E Entreprise*	ZA série ZM	Septembre 1987	00 ZM 2001	HAZ	72 X 69 (1124 cm³)	8,8/1	40 55 5000
AX 14 D Entreprise	ZA série ZV/T	Septembre 1987	00 ZV 0001	K9A	75 X 77 (1360 cm³)	22/1	38,3 53 5000
C 15 E (954 cm³ - 475 kg)	VD série SD	Juillet 1988	00 SD 1501	C1A	70 X 62 (954 cm³)	9,4/1	32,5 45 5200
C 15 E (1124 cm³ - 600 kg)	VD série PX		00 PX 0001	1465	H1A	72 X 69 (1124 cm³)	9,4/1
C 15 E (1124 cm³ - 765 kg)	VD série PY		00 PY 0001				
C 15 E (1360 cm³ - 600 kg)	VD série SA		00 SA 0001	K1G	75 X 77 (1360 cm³)	9,3/1	48,5 57 5400
C 15 E (1360 cm³ - 765 kg)	VD série SB	Octobre 1984	00 SB 0001				
C 15 Diesel 600 kg	VD série PB	Juillet 1987	13 PB 2001				
C 15 Diesel 765 kg	VD série PP		01 PP 4001	161 A	80 X 88 (1769 cm³)	23/1	43,5 60 4600

Versions "Entreprise" et VEHICULES UTILITAIRES C 25 - C 35 Modèle 1989

VÉHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1989	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉTRIQUE	PUISSANCE ISO (KW) DIN (CV) tr/min
AXEL "Entreprise"	TA série TH	Juin 1984	03 TH 2501	G11/631	74 X 65,6 (1129 cm³)	9/1	41,7 57,4 6250
AXEL 12 TRS "Entreprise"	TA série TJ	Juin 1984	02 TJ 5001	T12/653	79,4 X 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	44,2 61,5 5500
BX 14 E "Entreprise"	XB série ER/T	Juillet 1988	00 ER 0001	K1G	75 X 77 (1360 cm³)	9,3/1	50,5 70 5600
BX 14 E Evasion "Entreprise"	XB série ES/T	Juillet 1988	00 ES 0001				
BX 16 RS "Entreprise"	XB série XB/T	Février 1984	47 XB 6001	B2C	83 X 73 (1580 cm³)	8,95/1	68 94 6000
BX 16 S Evasion "Entrep."	XB série XC/T	Février 1986	05 XE 8701				
BX 19 D "Entreprise"	XB série XC/T	Février 1984	45 XC 5001	D9B	83 X 88 (1905 cm³)	23,5/1	51 71 4600
BX 19 D Evasion "Entrepr."	XB série XF/T	Février 1986	08 XF 2001				
CX 25 Break "Entreprise"	MA série MN	Février 1978	10 MN 7001	M25/660	93 X 92 (2500 cm³)	22,25/1	54 75 4250
C 25 E Gamme 1000	280 A 10	Novembre 1981	536001	169 B	84 X 81 (1796 cm³)	7,5/1	50 69 4800
C 25 E Gamme 1400	280 C 10						
C 25 D Gamme 1000	280 C 20						
C 25 D Gamme 1400	280 B 20						
C 25 D Gamme 1000	280 G 20						
C 25 D Gamme 1400	280 A 50			U 25/661	93 X 92 (2500 cm³)	22,25/1	54 75 4250
C 25 D Gamme 1000	280 B 50						
C 25 D Gamme 1400	280 B 50			U 25/673	93 X 92 (2500 cm³)	21/1	70 95 3700
C 25 D Gamme 1000	280 G 50						
C 25 D Turbo Gamme 1000	280 C 90	Juillet 1987		B 20/614 B 25/637	86 X 85,5 (1985 cm³) 93 X 92 (2500 cm³)	8/1 22,25/1	47 65 4750 50 69,5 4000
C 25 D Turbo Gamme 1400	280 B 90						
C 25 D Turbo Gamme 1000	280 G 90						
C 35 RE 9 CV Essence	BF série BC	Mars 1974	04 BC 1201				
C 35 RD 8 CV Diesel	BF série BG	Décembre 1979	07 BG 2501				

RAPPEL DES TYPES GARANTIES EN COURS

VÉHICULES (Appellation Commerciale)	TYPE GARANTIE
Berlines 2 CV 6	KA
MÉHARI (4 X 2)	CA
ACADIANE	CD
LNA (3CV)	RF
LNA 11 E - LNA 11 RE	RG
LNA "Entreprise" (4 CV)	RG
LNA "Entreprise" (6 CV)	RH
AX 10 E - 10 RE (3 portes)	ZA
AX 11 RE - 11 TRE (3 portes)	ZB
AX 14 TRS - 14 TZS (3 portes)	ZC
AX 10 E - 10 RE (5 portes)	ZH
AX 11 RE - 11 TRE (5 portes)	ZJ
AX 14 TRS - 14 TZS (5 portes)	ZK
AX GT	ZD
AX GT (EXPORT)	ZW
AX SPORT	ZL
AX 11 RE - 11 TRE (3 portes) (EXPORT)	ZP
AX 11 RE - 11 TRE (5 portes) (EXPORT)	ZS
AX 14 TRS - 14 TZS (3 portes) (EXPORT)	ZR
AX 14 TRS - 14 TZS (5 portes) (EXPORT)	ZN
AX 10 "Entreprise"	ZE
AX 11 "Entreprise"	ZF
AX 11 "Entreprise" (EXPORT)	ZM
AX Diesel 3 portes	ZT
AX Diesel 5 portes	ZU
AX Diesel Entreprise	ZV
VISA II "L" et Super "E" Berline (1 124 cm ³)	VG
VISA et VISA Club - "Entreprise" (4 CV)	VF
VISA Super "E" - "L" - "11 RE" - "11 E" - "Entreprise" "L"	VG
VISA "GT"	VS
VISA Berline 14 TRS	PE
VISA 14 RS - 14 TRS (Export)	PH
VISA 17 D - 17 TRD - 17 D "Entreprise"	VT
VISA Administration 11 E - 11 RE	VK
VISA Entreprise - Administration	VK
VISA 10 E	PC
VISA GTi	PD
VISA Familiale Essence (1124 cm ³) (EXPORT)	PF
VISA Familiale Essence (1124 cm ³) (EXPORT)	PZ
VISA Familiale Essence (1 360 cm ³) (EXPORT)	PK
VISA Familiale Essence (1 360 cm ³) (EXPORT)	PN
VISA Familiale Essence (1 360 cm ³) (EXPORT)	SC
VISA Familiale Essence (1 118 cm ³)	PT
VISA Familiale Essence (1 294 cm ³)	PU
VISA Familiale Diesel (EXPORT)	PG
Fourgonnette C 15 E (1124 cm ³)	PA
Fourgonnette C 15 E (1124 cm ³) (600 kg)	PX
Fourgonnette C 15 E (1124 cm ³) (765 kg)	PY
Fourgonnette C 15 E (954 cm ³)	PL
Fourgonnette C 15 E (954 cm ³) (475 kg)	SD
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³)	PJ
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³) (600 kg)	SA
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³) (765 kg)	SB
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³) (EXPORT)	PM
Fourgonnette C 15 E 600 kg (1118 cm ³)	PS
Fourgonnette C 15 E 600 kg (1294 cm ³)	PV
Fourgonnette C 15 E 765 kg (1294 cm ³)	PW
Fourgonnette C 15 D (600 kg)	PB
Fourgonnette C 15 D (765 kg)	PP

RAPPEL DES TYPES GARANTIES EN COURS (Suite)

VÉHICULES (Appellation Commerciale)	TYPE GARANTIE
AXEL 11	TB
AXEL 12 TRS	TF
AXEL 12 TRS 1301 (EXPORT)	TG
AXEL 11 Entreprise	TH
AXEL 12 TRS Entreprise	TJ
GSA Berline (BV mécanique)	YL
GSA Break (BV mécanique)	YS
GSA Spécial Entreprise (7 CV)	YM
BX	XA
BX (1124 cm ³) (EXPORT)	XR
BX 14 E - 14 RE	XD
BX 14 E dépoll (EXPORT)	XT
BX (1124 cm ³) (EXPORT)	EP
BX	ER
BX 14 E - 14 RE - 14 TRE (EXPORT)	FG
BX 15 RE	EE
BX 15 RE - 15 TRE (EXPORT)	FA
BX 16 RS - 16 TRS	XB
BX 16 RS - 16 TRS dépoll (EXPORT)	XW
BX 16 TRI (EXPORT)	EA
BX 19 TRI (EXPORT)	XM
BX 19 RI - BX 19 TRI (EXPORT)	EW
BX Sport	XJ
BX 19 GT - BX 19 TRS	XG
BX 19 GTi	EG
BX 19 GTi (EXPORT)	EY
BX GTi 16 soupapes	EJ
BX 16 Valve (EXPORT)	FC
BX D	XP
BX 19 D - 19 TRD	XC
BX 19 D - 19 TRD dépoll (EXPORT)	XU
BX 19 RD Turbo - 19 TRD Turbo	EK
BX 14 E Entreprise	XD
BX 14 E Evasion	XY
BX 14 E Evasion (EXPORT)	EC
BX 14 E Evasion	ES
BX 14 E Break (EXPORT)	FH
BX 15 RE Break (EXPORT)	FB
BX 16 RS Entreprise	XB
BX 16 RS Administration	XK
BX 16 RS Evasion	XE
BX 16 RS - TRS Evasion dépoll (EXPORT)	XX
BX 16 TRI Evasion (EXPORT)	EB
BX 16 RS Evasion Administration	XS
BX 19 TRS Evasion	XH
BX 19 TRI Evasion (EXPORT)	XN
BX 19 Evasion dépoll (EXPORT)	XV
BX 19 TRI Evasion	EH
BX 19 TRI Break (EXPORT)	EZ
BX 17 D Evasion (EXPORT)	ED
BX 19 RD Evasion	XF
BX 19 D - 19 TRD	XC
BX TRD Turbo Evasion	EL

RAPPEL DES TYPES GARANTIES EN COURS (Suite)

VÉHICULES (Appellation Commerciale)	TYPE GARANTIE
CX Berline 2 500 cm ³ Diesel	MM
CX Break et dérivés 2 500 cm ³ Diesel	MN
CX Berline REFLEX et ATHENA 20 et dérivés	MP
CX Break REFLEX 20 et dérivés	MR
CX Berline 2 500 cm ³ Diesel TURBO	NB
CX Limousine 2 500 cm ³ Diesel TURBO (07/83→)	ND
CX Break et dérivés 2 500 cm ³ Diesel TURBO	NC
CX Berline 2 500 cm ³ Injection Electronique	NG
CX Prestige Injection (07/83 →)	NH
CX Break 2 500 cm ³ Injection Electronique et dérivés	NJ
CX 25 GTi TURBO	NK
CX 25 Prestige TURBO	NP
CX 22 Berline	NR
CX 22 Break (EXPORT)	NS
CX 25 RD - TRD Diesel TURBO 2	NT
CX 25 Limousine Diesel TURBO 2	NU
CX 25 Diesel TURBO 2 Break	NV
C 35 Essence Tous Types	BC
C 35 Diesel Tous Types	BG
C 25 Essence Tous Types	UA
C 25 Diesel Tous Types	UB
GARANTIE PIÈCES DE RECHANGE	YY
Tout autre véhicule non répertorié et antérieur à l'année-modèle 1987	DZZ



CITROËN
SERVICES APRÈS-VENTE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

TOUS PAYS

CONCERNE :

VEHICULES TOUS TYPES

N° 89-166

DIFFUSION :

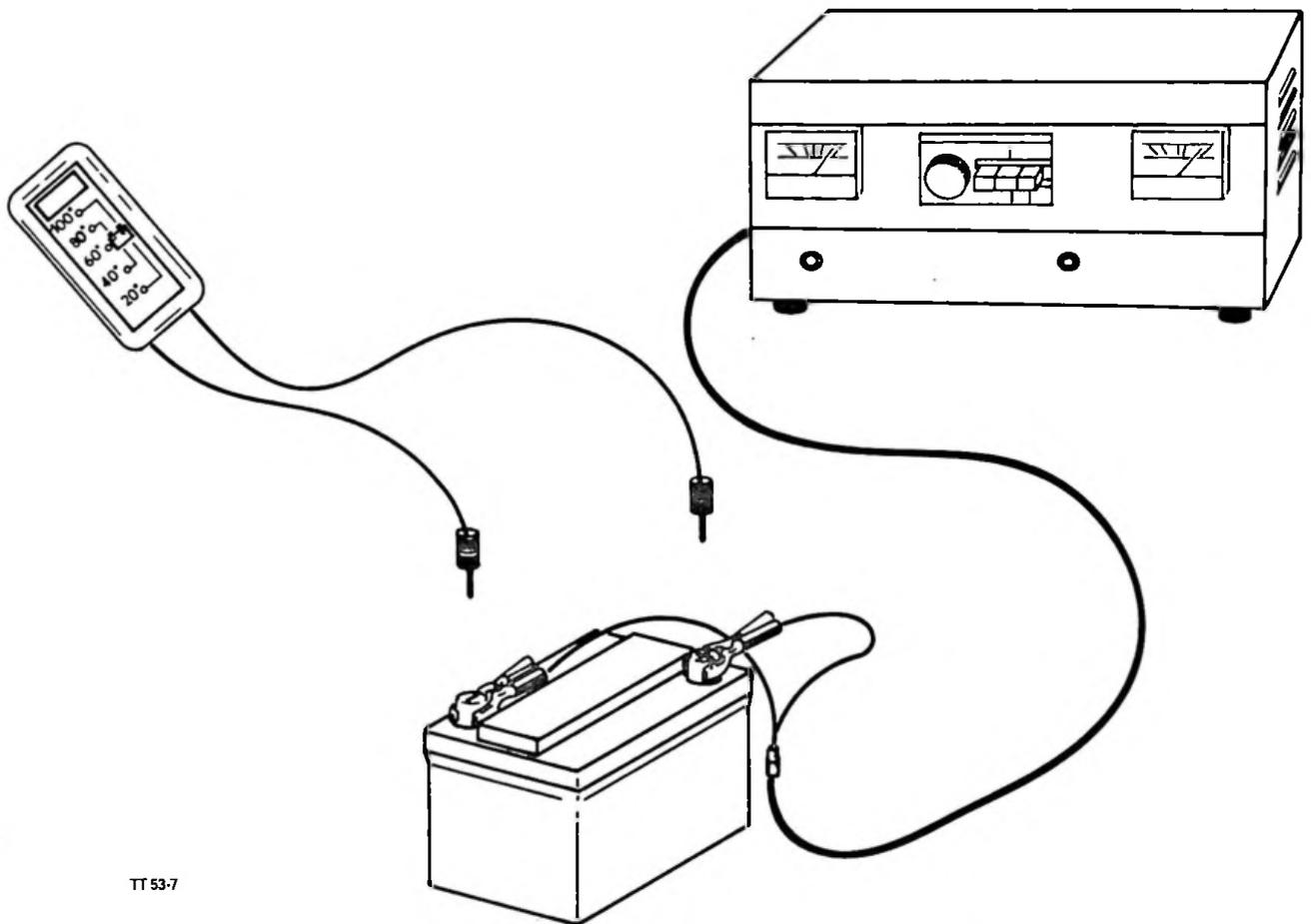
TOUS PAYS

Batteries

Le 28 Février 1989

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : RECUEIL DE NOTES N° MAN 106050

129



TT 53-7

SOMMAIRE

CHAPITRES :

I – RECHARGE.

II – CONTROLES :

a) en utilisation.

b) de l'état batterie.

I – RECHARGE :

LA RECHARGE DES BATTERIES DOIT ETRE IMPÉRATIVEMENT RÉALISÉE AVEC UN CHARGEUR AUTORÉGULÉ A TENSION CONSTANTE ET A INTENSITÉ VARIABLE.

Des batteries de technologie, de capacité et (ou de) niveaux de charge différents ne pouvant être rechargées ensemble (branchement en parallèle), il est donc **nécessaire** de procéder à des recharges unitaires.

A savoir aussi qu'une batterie, complètement déchargée ou froide, peut ne pas accepter la charge pendant plusieurs heures après le branchement du chargeur. Il faudra donc la maintenir sous tension avant de la déclarer défectueuse.

Les appareils actuellement homologués sont :

1°) STE C.F.E.C.
Réf. DARY type CF 30 (en mode "automatic").

2°) STE BOSCH
Réf. SL 2470 E.

Utiliser **IMPÉRATIVEMENT** des chargeurs à tension constante comprise entre 14,8 et 15,5 volts.

La tension donnée par l'appareil étant constante, l'intensité se réglera automatiquement en fonction de l'état de décharge et de la capacité de la batterie.

La durée de la charge sera fonction de son pourcentage de charge ou de sa tension relevée :

CHARGE OU TENSION	TEMPS DE CHARGE MINIMUM
● Inférieur à 20 % ou à 12 V.	24 H.
● De 20 à 60 % ou de 12 à 12,3 V.	12 H.
● Supérieur à 60 % ou à 12,3 V.	6 H.

Le contrôle, à l'aide d'un Davitest ou d'un Voltmètre, de l'état de charge, ne pourra être valablement réalisé que sur une batterie stabilisée, c'est-à-dire qu'elle n'ait pas subi de charge ou de recharge depuis une heure minimum.

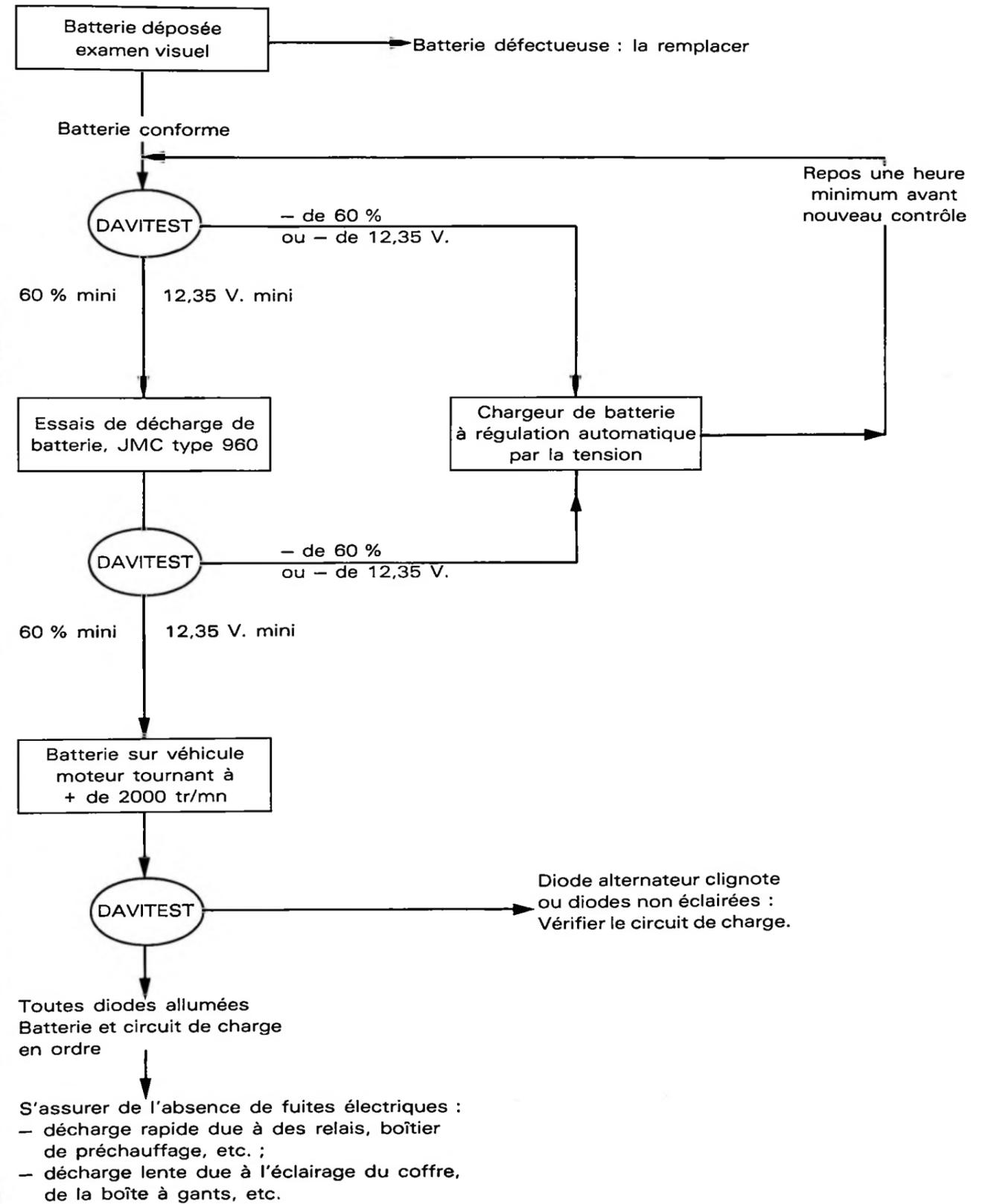
II – CONTROLES :

a) En utilisation :

Il est recommandé de vérifier les niveaux d'électrolyte à l'entrée des périodes estivales et hivernales dans les cas de fonctionnement à forte température : climats chauds et utilisations intensives.

L'éventuel complément de niveau doit être effectué avec de l'eau distillée ou déminéralisée.

b) Etat batterie



 CITROËN SERVICES APRÈS-VENTE TECHNIQUE APRÈS-VENTE	<h1>NOTE TECHNIQUE</h1>	<h1>VEHICULES TOUS TYPES</h1>
APPLICATION : TOUS PAYS	CONCERNE : VEHICULES TOUS TYPES Liquide de refroidissement	N° 89-167
DIFFUSION : TOUS PAYS		Le 28 Février 1989
CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : RECUEIL DE NOTES N° MAN 106050		

655

Les moteurs de conception moderne atteignent des températures de fonctionnement élevées afin d'améliorer leur rendement. De plus, pour une même motorisation, la quantité du refroidissement est tributaire de l'architecture des véhicules.

Pour cela, les circuits de refroidissement ont évolué ces dernières années, notamment :

- Pompes à eau (encombrement, vitesse de rotation).
- Radiateurs (constitution).
- Pressurisation du circuit, supérieure à 1 bar.
- Qualité des durits.
- Colliers de fixation des durits.
- Composition du liquide de refroidissement.

Il est donc impératif d'utiliser un liquide de refroidissement répondant à des spécifications précises afin d'obtenir un fonctionnement optimum et une longévité du moteur.

Caractéristiques nécessaires à tout liquide de refroidissement moteur :

- Protéger contre les basses températures (de série : -18°C toute l'année, sauf EUROPE du Nord : -30°C).
- Absorber l'acidité résultant de la fabrication des pièces neuves (Ph).
- Garantir un bon échange calorifique.
- Garantir une bonne stabilité chimique dans le temps.
- Assurer la fonction anticorrosion.
- Devoir être compatible avec les différents constituants du circuit de refroidissement (durits, pièces plastique).

Pour remplir ces fonctions, le liquide doit contenir :

- Des produits antigel.
- Des additifs anticorrosion.
- Des additifs de neutralisation des produits indésirables dans l'eau (sulfates, nitrates, ...)
- Des stabilisants chimiques du Ph (tampon d'alcalinité).
- Des stabilisants chimiques (stabilité dans le temps).
- Des anti-moussants.

Utiliser en conséquence les liquides de refroidissement (concentré ou prêt à l'emploi) disponibles au Département des Pièces de Rechange et qui possèdent l'ensemble des qualités énumérées ci-dessus.



CITROËN
SERVICES APRÈS-VENTE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

INFO'RAPID

VEHICULES TOUS TYPES

Responsables des Ateliers

CE - SUCC - FILIALES

CONCERNE :

BOITIER TESTEUR 4097-T

Réactualisation

N° 89-168 TT

Le 15 Juin 1989

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : RECUEIL DE NOTES N° MAN 106050

1396

« COPIE A MESSIEURS LES AGENTS »
(SECONDE DIFFUSION AU RESEAU PRIMAIRE)

REACTUALISATION DES BOITIERS

Par le Fournisseur : Ets EGON
ZA de l'Ouvèze
84110 VAISON-LA-ROMAINE

A l'occasion de la sortie du véhicule XM, le boîtier **4097-T** doit être réactualisé. Pour ce faire, vous devez adresser vos boîtiers chez le Fournisseur qui effectuera une mise à jour du micro-processeur et augmentera la longueur du faisceau.

La mise à jour vous sera directement facturée au prix forfaitaire de 120 F (H.T., frais de port retour compris).

NOTA :

L'appareil devra être expédié dans son coffret d'origine avec sa notice.

Il est souhaitable de joindre une étiquette autocollante libellée à votre nom et à votre adresse.



CITROËN
SERVICES APRÈS-VENTE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

NOTE TECHNIQUE

VÉHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

TOUS PAYS

CONCERNE :

ANNÉE MODÈLE 1990

N° 89-174 TT

DIFFUSION :

TOUS PAYS

**APPELLATIONS COMMERCIALES
APPELLATIONS TECHNIQUES**

Le 29 Septembre 1989

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : RECUEIL DE NOTES N° MAN 106050

778

Tableaux de correspondance :

Les tableaux ci-joints indiquent les principales caractéristiques et les premiers numéros dans la série du type, des véhicules de tourisme ou utilitaires, pour l'année-modèle 1990.

Ils précisent également le "TYPE GARANTIE" de ces véhicules ainsi que celui des modèles antérieurs (voir pages 8-9 et 10).

VÉHICULES C 25 Tous Types

Particularités de la désignation aux Mines :

Ex : 280

A

10

Moteurs - BV - Transmissions

Genre-Poids

Type

- 10 = Essence 1 800 cm³.
- 20 = Essence 2 L (78 CV)
- 22 = Essence 2 L (78 CV) BV 5
- 30 = Essence 2 L (85 CV)
- 40 = Essence 2 L (85 CV - CP)
- 44 = Essence 2 L (85 CV - CP) 4 x 4
- 50 = Diesel 2,5 L Atmos
- 54 = Diesel 2,5 L Atmos - 4 x 4
- 60 = Diesel 1,905 L
- 62 = Diesel 1,905 L - BV 5
- 90 = Diesel 2,5 L Turbo
- 94 = Diesel 2,5 L Turbo - 4 x 4

- M = Fourgon 800
- A = Fourgon 1000
- B = Fourgon 1400
- J = Fourgon 1800 Grand Volume
- C = Voiture particulière 9 places
- P = Plateau cabine 800 D
- T = Plateau cabine 800 E
- R = Chassis cabine 800
- G = Chassis cabine - Plancher cabine 1400
- H = Plateau cabine 1400
- K = Chassis cabine 1800
- L = Plateau cabine 1800

BERLINES ET BREAKS : "A - AX - C 15 FAMILIALE - AXEL" MODÈLE 1990

VÉHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1990	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIQUE	PUISSANCE ISO (KW) DIN (CV) tr/min
2 CV 6 Berlins Tous Types	AZ série KA	Février 1970	KA 352001	A 06/635	74 X 70 (602 cm³)	8,5/1	21 29 5750
AX 10E - TGE* - TRE* 3 portes	ZA série ZA	Septembre 1986	26 ZA 3001	C1A	70 X 62 (954 cm³)	9,4/1	32,5 45 5200
AX 10RE - TGE* - TRE* 5 portes	ZA série ZH	Septembre 1987	15 ZH 1001				
AX 11TGE - TRS 3 portes	ZA série ZB	Septembre 1986	20 ZB 3001	H1B H1A	72 X 69 (1124 cm³) 72 X 69 (1124 cm³)	9,4/1 9,4/1	40 55 5800 40 55 5800
AX 11E* - TE* - TGE* - RE* TRE* - TRS* 3 portes*							
AX 11RE - TGE - TRS 5 portes*	ZA série ZJ	Septembre 1987	15 ZJ 4001	HAZ	72 X 69 (1124 cm³)	8,8/1	40 55 5000
AX 11E* - TE* - TGE* - RE* TRE* - TRS* 5 portes							
AX 11 TGE* - TRE* 3 portes	ZA série ZP	Juillet 1987	01 ZP 8001	HDZ	72 X 69 (1124 cm³)	9,4/1	44,1 60 6200
AX 11 TGE* - TRE* 3 portes	ZA série ZS	Septembre 1987	00 ZS 8001				
AX 11 TE* - TGE* - TRE* TRS* 3 portes	ZA série DA	Septembre 1989	00 DA 0001	K1G K1F*	75 X 77 (1360 cm³) 75 X 77 (1360 cm³)	9,3/1 8,8/1	50,5 70 5600 48,5 67 5400
AX 11 TE* - TGE* - TRE* TRS* 5 portes	ZA série DB	Septembre 1989	00 DB 0001				
AX 14 TRS 3 portes	ZA série ZC	Septembre 1986	07 ZC 7001	KDZ	75 X 77 (1360 cm³)	8,8/1	58 80 6200
AX 14 TE* - TRS 3 portes	ZA série ZK	Septembre 1987	06 ZK 3001				
AX 14 TRS 5 portes	ZA série ZW	Juillet 1988	00 ZW 6511	K2A	75 X 77 (1360 cm³)	9,3/1	61,5 85 6400
AX 14 TRS 3 portes*	ZA série ZX	Juillet 1989	00 ZX 0001				
AX 14 TRS 5 portes*	ZA série ZD	Octobre 1987	05 ZD 0001	KDZ	75 X 77 (1360 cm³)	8,8/1	58 80 6200
AX GT 3 portes	ZA série ZY	Juillet 1989	00 ZY 0001				
AX GT 5 portes	ZA série ZW	Juillet 1988	00 ZW 6511	M4A	75 X 77 (1360 cm³)	9,6/1	69 95 6800
AX GT 3 portes*	ZA série ZX	Juillet 1989	00 ZX 0001				
AX GT 5 portes*	ZA série ZL	Mars 1987	02 ZL 9801	K9A	75 X 77 (1360 cm³)	22/1	38,3 53 5000
AX SPORT	ZA série ZT	Septembre 1988	03 ZT 3001				
AX 14 D 3 portes	ZA série ZU			05 ZU 2001	HDZ	72 X 69 (1124 cm³)	9,4/1
AX 14 D 5 portes							
C 15 Familiale Essence (1124)*	VD série SF	Septembre 1989	00 SF 0001	H1A	72 X 69 (1124 cm³)	9,4/1	40 55 5800
C 15 Familiale Essence (1124)*	VD série PZ	Juillet 1988	00 PZ 3001	K1G	75 X 77 (1360 cm³)	9,3/1	48,5 67 5400
C 15 Familiale Essence (1360)*	VD série SC	Juillet 1988	00 SC 2501	161 A	80 X 88 (1769 cm³)	23/1	43,5 60 4600
C 15 Familiale Diesel*	VD série PG	Juillet 1985	01 PG 8001				
AXEL 11 - 11 R	TA série TB	Juin 1984		G11/631	74 X 65,6 (1129 cm³)	9/1	41,7 57,4 6250
AXEL 12 TRS	TA série TF	Juin 1984		T13/653	79,4 X 65,6 (1299 cm³)	8,7/1	44,2 61,5 5500
AXEL 1301*	TA série TG	Juin 1984	00 TG 0001	T13/654	79,435 X 65,6 (1301 cm³)	8,7/1	44,2 61,5 5500

*Modèle EXPORT

*Modèle EXPORT

BERLINES ET BREAKS BX ESSENCE MODÈLE 1990

VÉHICULES				MOTEURS			
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1990	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE - COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUME-TRIQUE	PUISSANCE ISO (KW) DIN (CV) tr/min
BX (1124 cm³)*	XB série EP	Juillet 1988	01 EP 8001	H1A	72 x 69 (1124 cm³)	9,4/1	40 55 5800
BX 14 TE - TGE - TE* - RE* - TRE*	XB série ER	Juillet 1988	05 ER 7501	K1G	75 x 77 (1360 cm³)	9,3/1	50,5 70 5600
BX 14 E EVASION - Break*	XB série ES		00 ES 7001	K1H*	75 x 77 (1360 cm³)	8,8/1	48,5 67 5400
BX 14 RE* - TRE*	XB série FG	Septembre 1988	00 FG 7001	KDZ	75 x 77 (1360 cm³)	8,8/1	58 80 5600
BX 14 TE Break*	XB série FH		00 FH 3001	B1A/A	83 x 73 (1580 cm³)	9,35/1	58 80 5600
BX 15 TGE - 16 RE*	XB série EE	Janvier 1987	07 EE 3001	B1E	83 x 73 (1580 cm³)	8,65/1	53,5 60 5600
BX 15 TRE*	XB série FA	Juillet 1988	00 FA 7001	B2C	83 x 73 (1580 cm³)	8,95/1	68 94 6000
BX 15 RE Break*	XB série FB		00 FB 3001	BAY	83 x 73 (1580 cm³)	8,6/1	54,5 75 5600
BX 16 RS* - TS* - TRS - TGS - TGS*	XB série XB	Septembre 1982	52 XB 5001	180 Z	83 x 73 (1580 cm³)	9,8/1	76 105 6250
BX 16 RS Evasion - Break*	XB série XE		06 XE 8001	B6D	83 x 73 (1580 cm³)	9,8/1	83 115 6250
BX 16 RS* - 16 TRS dépoll*	XB série XW	Juillet 1985	01 XW 2001	BDZ	83 x 73 (1580 cm³)	9,2/1	65 89 6000
BX 16 RS - 16 TRS Dépoll* - Break	XB série XX	Juillet 1986	01 XX 0001	D2E	83 x 88 (1905 cm³)	9,3/1	78 107 6000
BX 16 TRI*	XB série EA	Mars 1986	02 EA 3501	D2C	83 x 88 (1905 cm³)	8,65/1	70 96 5750
BX 16 TRI Break*	XB série EB	Mars 1986	01 EB 7001	D2A	83 x 88 (1905 cm³)	9,3/1	75 105 5600
BX 16 TRI Break*	XB série FL	Octobre 1988	00 FL 4501	DFZ	83 x 88 (1905 cm³)	8,4/1	75 104 6000
BX 16 TRI Break*	XB série FV	Septembre 1989	00 FV 0001	DDZ	83 x 88 (1905 cm³)	8,4/1	80 110 6000
BX 16 RI*	XB série FW	Septembre 1989	00 FW 0001	D6A	83 x 88 (1905 cm³)	9,3/1	90 125 5500
BX 16 RI Break*	XB série FS	Juillet 1989	00 FS 0001	DKZ	83 x 88 (1905 cm³)	9,18/1	88 122 6000
BX 19 TRS - TGS* - TRS*	XB série FT	Juillet 1989	00 FT 0001	D6C	83 x 88 (1905 cm³)	10,4/1	116 160 6500
BX 19 TRS EVASION - *	XB série FE	Février 1989	00 FE 3001	DFW	83 x 88 (1905 cm³)	9,7/1	108 148 6400
BX 19 TRS 4 x 4	XB série FF	Février 1989	00 FF 3001				
BX 19 EVASION 4 x 4 - Break*	XB série FG	Juillet 1986	15 XG 6501				
BX 19 TRS	XB série XH	Juillet 1986	06 XH 4001				
BX 19 TRS Evasion - Break*	XB série XI	Juillet 1986	02 XM 3001				
BX 19 TRI*	XB série XM	Mars 1986	00 EW 4501				
BX 19 RI* - 19 TRI*	XB série EW	Juillet 1988	00 FN 3001				
BX 4 WD*	XB série FN	Juillet 1989	00 FP 3001				
BX 4 WD EVASION*	XB série FP	Juillet 1989	00 EG 2001				
BX 19 GTi	XB série EG	Juillet 1986	00 EH 7301				
BX 19 TRI Evasion - Break*	XB série EH	Juillet 1988	00 FR 0001				
BX GTi 4 x 4	XB série FR	Juillet 1989	00 EY 4001				
BX 19 GTi*	XB série EY	Juillet 1988	00 EZ 4001				
BX 19 TRI* Break*	XB série EZ	Juillet 1988	00 FX 0001				
BX GTi 4 WD*	XB série FX	Septembre 1989	02 EJ 1001				
BX 16 soupapes - 16 Valve*	XB série EJ	Juillet 1987	00 FC 9001				
BX 16 Valve*	XB série FC	Mars 1986					

*Modèle EXPORT

VEHICULES UTILITAIRES C 25 MODELE 1990

VÉHICULES				MOTEURS				
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1990	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE-COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉTRIQUE	PUISSANCE	
							ISO (KW) DIN (CV) tr/min	
C 25 E version 800*	280 M 22 T 22 R 22	Septembre 1989		170 B	88 x 81 (1971 cm ³)	8/1	55 69 5000	
							49 69 5000	
							55 78 5000	
	version 1000	280 A 10 C 10 A 20 C 20	Novembre 1981		170 B	88 x 81 (1971 cm ³)	8/1	61,8 84 4750
								55 78 5000
								55 78 5000
								55 78 5000
	version 1400	280 B 20 H 20 G 20 C 20	Novembre 1981	673 001	170 B	88 x 81 (1971 cm ³)	8/1	55 78 5000
								55 78 5000
								55 78 5000
								55 78 5000
								55 78 5000
version 1800* et G.A. France	280 J 30 L 30 K 30 J 40 L 40 K 40 G 40	Septembre 1989		170 D*	88 x 81 (1971 cm ³)	8,8/1	61,8 84 4750	
							61,8 84 4750	
							61,8 84 4750	
							61,8 84 4750	
							61,8 84 4750	
C 25 D version 800*	280 M 62 P 62 R 62	Mai 1989		D9B*	83 x 88 (1905 cm ³)	23/1	51 71 4600	
							51 71 4600	
							51 71 4600	

* EXPORT GA = Grandes Administrations
REMARQUE : Quelques véhicules C 25 Année Modèle 1990 portent un numéro de chassis ANTERIEUR à 673 001

VEHICULES UTILITAIRES C 25 MODELE 1990 (Suite)

VÉHICULES				MOTEURS				
APPELLATION COMMERCIALE	DÉSIGNATION AUX MINES	DATE DE SORTIE DU MODÈLE	PREMIER N° EN 1990	INDICE PLAQUE MOTEUR	ALÉSAGE-COURSE CYLINDRÉE	RAPPORT VOLUMÉTRIQUE	PUISSANCE	
							ISO (KW) DIN (CV) tr/min	
C 25 D version 1000	280 A 50 C 50 C 54	Novembre 1981 Janvier 1989		U25/661	93 x 92 (2500 cm ³)	22,25/1	54 75 4250	
							51 71 4600	
							70 95 3700	
	version 1400	280 B 50 B 54 H 50 G 54 C 50	Novembre 1981 Janvier 1989	673 001	U25/661	93 x 92 (2500 cm ³)	22,25/1	54 75 4250
								54 75 4250
								54 75 4250
								54 75 4250
	version 1800* et GA France	280 B 60 H 60 G 60 C 60	Décembre 1987		D9B*	83 x 88 (1905 cm ³)	23/1	51 71 4600
								51 71 4600
								51 71 4600
								51 71 4600
								51 71 4600
version 1800* et GA France	280 J 50 L 50 K 50 J 90 L 90 K 90	Février 1989		U25/661	93 x 92 (2500 cm ³)	22,25/1	54 75 4250	
							54 75 4250	
							54 75 4250	
							54 75 4250	
							54 75 4250	

* EXPORT GA = Grandes Administrations
REMARQUE : Quelques véhicules C 25 Année Modèle 1990 portent un numéro de chassis ANTERIEUR à 673001

RAPPEL DES TYPES GARANTIES EN COURS

VÉHICULES (Appellation Commerciale)	TYPE GARANTIE
Berlines 2 CV 6	KA
MÉHARI (4 X 2)	CA
ACADIANE	CD
LNA (3CV)	RF
LNA 11 E - LNA 11 RE	RG
LNA "Entreprise" (4 CV)	RG
LNA "Entreprise" (6 CV)	RH
AX 10 E - 10 RE - 10 GTE - TRE (3 portes)	ZA
AX 11 RE - 11 TRE - E - TE - TRS - TGE - TRE (3 portes)	ZB
AX 14 TRS - TGS - TE (3 portes)	ZC
AX 10 E - 10 RE - TGE - TRE (5 portes)	ZH
AX 11 RE - 11 TRE - E TE - TGE - TRS (5 portes)	ZJ
AX 14 TRS - 14 TGS (5 portes)	ZK
AX GT (3 portes)	ZD
AX GT (5 portes)	ZY
AX SPORT	ZL
AX GT (3 portes) (EXPORT)	ZW
AX GT (5 portes) (EXPORT)	ZK
AX 11 RE - TRE - TGE (3 portes) (EXPORT)	ZP
AX 11 RE - TRE - TGE (5 portes) (EXPORT)	ZS
AX 11 TE - TGE - 11 TRE-TRS (3 portes) (EXPORT)	DA
AX 11 TE - TGE - TRE-TRS (5 portes) (EXPORT)	DB
AX 14 TRS - 14 TGS (3 portes) (EXPORT)	ZR
AX 14 TRS - 14 TGS (5 portes) (EXPORT)	ZN
AX 10 "Entreprise"	ZE
AX 11 "Entreprise"	ZF
AX 11 "Entreprise" (EXPORT)	ZM
AX 11 E "Entreprise" (EXPORT)	DC
AX Diesel 3 portes	ZT
AX Diesel 5 portes	ZU
AX Diesel Entreprise	ZV
VISA II "L" et Super "E" Berline (1 124 cm ³)	VG
VISA et VISA Club - "Entreprise" (4 CV)	VF
VISA Super "E" - "L" - "11 RE" - "11 E" - "Entreprise" "L"	VG
VISA "GT"	VS
VISA Berline 14 TRS	PE
VISA 14 RS - 14 TRS (Export)	PH
VISA 17 D - 17 TRD - 17 D "Entreprise"	VT
VISA Administration 11 E - 11 RE	VK
VISA Entreprise - Administration	VK
VISA 10 E	PC
VISA GTi	PD
VISA Familiale Essence (1124 cm ³) (EXPORT)	PF
VISA Familiale Essence (1124 cm ³) (EXPORT)	PZ
VISA Familiale Essence (1124 cm ³) (EXPORT)	SF
VISA Familiale Essence (1 360 cm ³) (EXPORT)	PK
VISA Familiale Essence (1 360 cm ³) (EXPORT)	PN
VISA Familiale Essence (1 360 cm ³) (EXPORT)	SC
VISA Familiale Essence (1 118 cm ³)	PT
VISA Familiale Essence (1 294 cm ³)	PU
VISA Familiale Diesel (EXPORT)	PG
Fourgonnette C 15 E (1124 cm ³)	PA
Fourgonnette C 15 E (1124 cm ³) (600 kg)	PX
Fourgonnette C 15 E (1124 cm ³) (600 kg) EXPORT	SE
Fourgonnette C 15 E (1124 cm ³) (765 kg)	PY
Fourgonnette C 15 E (954 cm ³)	PL
Fourgonnette C 15 E (954 cm ³) (475 kg)	SD
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³)	PJ
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³) (600 kg)	SA
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³) (765 kg)	SB
Fourgonnette C 15 E (1360 cm ³) (EXPORT)	PM
Fourgonnette C 15 E 600 kg (1118 cm ³)	PS
Fourgonnette C 15 E 600 kg (1294 cm ³)	PV
Fourgonnette C 15 E 765 kg (1294 cm ³)	PW
Fourgonnette C 15 D (600 kg)	PB
Fourgonnette C 15 D (765 kg)	PP

RAPPEL DES TYPES GARANTIES EN COURS (Suite)

VÉHICULES (Appellation Commerciale)	TYPE GARANTIE
AXEL 11	TB
AXEL 12 TRS	TF
AXEL 12 TRS 1301 (EXPORT)	TG
AXEL 11 Entreprise	TH
AXEL 12 TRS Entreprise	TJ
GSA Berline (BV mécanique)	YL
GSA Break (BV mécanique)	YS
GSA Spécial Entreprise (7 CV)	YM
BX	XA
BX (1124 cm ³) (EXPORT)	XR
BX 14 E - 14 RE	XD
BX 14 E dépoll (EXPORT)	XT
BX (1124 cm ³) (EXPORT)	EP
BX - 14 TE - TGE - RE - TRE	ER
BX 14 E - RE - TRE (EXPORT)	FG
BX 15 RE - TGE	EE
BX 15 TRE (EXPORT)	FA
BX 16 RS - TRS - TS - TGS	XB
BX 16 RS - TRS dépoll (EXPORT)	XW
BX 16 TRI (EXPORT)	EA
BX 16 GTI (EXPORT)	FL
BX 16 TRI (EXPORT)	FY
BX 19 TRI (EXPORT)	XM
BX 19 RI - BX 19 TRI (EXPORT)	EW
BX Sport	XJ
BX 19 GT - BX 19 TRS	XG
BX 19 TRS - TGS - TRS (EXPORT)	FS
BX 19 TRS 4 x 4	FE
BX 4 WD	FN
BX 19 GTi	EG
BX 19 GTi (EXPORT)	EY
BX 19 GTi 4 x 4	FR
BX 19 GTi 4 WD	FX
BX GTi 16 soupapes	EJ
BX 16 Valve (EXPORT)	FC
BX D - BX 17 RD	XP
BX 19 D - 19 TRD	XC
BX 19 D - 19 TRD dépoll (EXPORT)	XU
BX 19 RD Turbo - 19 TRD Turbo	EK
BX 14 E Entreprise	XD
BX 14 E Evasion	XY
BX 14 E Evasion (EXPORT)	EC
BX 14 E Evasion	ES
BX 14 E Break (EXPORT)	FH
BX 15 RE Break (EXPORT)	FB
BX 16 RS Entreprise	XB
BX 16 RS Administration	XK
BX 16 RS Evasion	XE
BX 16 RS - TRS Evasion dépoll (EXPORT)	XX
BX 16 TRI Evasion (EXPORT)	EB
BX 16 RS Evasion Administration	XS
BX 16 RI Evasion	FW
BX 19 TRS Evasion	XH
BX 19 TRI Evasion (EXPORT)	XN
BX 19 Evasion dépoll (EXPORT)	XV
BX 19 TRI Evasion	EH
BX 19 TRI Break (EXPORT)	EZ
BX 19 TRS Evasion	FT
BX 19 Evasion 4 x 4	FF
BX 4 WD Evasion	FP
BX 17 D Evasion (EXPORT)	ED
BX 19 RD Evasion	XF
BX 19 D - 19 TRD	XC
BX TRD Turbo Evasion	EL

RAPPEL DES TYPES GARANTIES EN COURS (Suite)

VÉHICULES (Appellation Commerciale)	TYPE GARANTIE
CX Berline 2 500 cm ³ Diesel	MM
CX Break et dérivés 2 500 cm ³ Diesel	MN
CX Berline REFLEX et ATHENA 20 et dérivés	MP
CX Break REFLEX 20 et dérivés	MR
CX Berline 2 500 cm ³ Diesel TURBO	NB
CX Limousine 2 500 cm ³ Diesel TURBO (07/83 →)	ND
CX Break et dérivés 2 500 cm ³ Diesel TURBO	NC
CX Berline 2 500 cm ³ Injection Electronique	NG
CX Prestige Injection (07/83 →)	NH
CX Break 2 500 cm ³ Injection Electronique et dérivés	NJ
CX 25 GTi TURBO	NK
CX 25 Prestige TURBO	NP
CX 22 Berline	NR
CX 22 Break (EXPORT)	NS
CX 25 RD - TRD Diesel TURBO 2	NT
CX 25 Limousine Diesel TURBO 2	NU
CX 25 Diesel TURBO 2 Break	NV
XM 2 L	AB
XM 2 L Injection	AC
XM 2 L Injection (EXPORT)	AH
XM V6	AG
XM V6 (EXPORT)	AD
XM D 12	AE
XM TURBO D 12	AF
C 35 Essence Tous Types	BC
C 35 Diesel Tous Types	BG
C 25 Essence Tous Types	UA
C 25 Diesel Tous Types	UB
GARANTIE PIÈCES DE RECHANGE	YY
<p style="text-align: center;">Tout autre véhicule non répertorié et antérieur à l'Année Modèle 1988</p>	DZZ



CITROËN
SERVICES APRÈS-VENTE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :
TOUS PAYS

CONCERNE :
REPARTITION DES TEINTES
EXERCICE 1989-1990

N° 89-169 TT

DIFFUSION :
TOUS PAYS

Le 23 Mai 1989

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : **RECUEIL DE NOTES N° MAN 006050**

711

EXERCICE 88-89 : Aucune note n'a été faite du fait que l'exercice précédent (87-88) était reconduit intégralement. Le Bleu Fidji (Ref EMW) initialement prévu sur AX et BX a été abandonné pour la série, toutefois près de deux cents véhicules ont été fabriqués. Couleur des pare-chocs pour BX : Bleu FMW

EXERCICE 89-90 :

Les tableaux ci-joints indiquent les références des peintures et leur répartition par type de véhicule. Ces références sont portées sur le véhicule par un tampon, dans le compartiment moteur.

Elles se composent de cinq lettres

Exemple : gris AXINITE : ETMbR

ETM = Référence teinte b = Référence fabricant R = Qualité

(S = Synthétique R = Peinture vernie)

Ces cinq lettres permettent l'identification de la teinte et la nature de la laque ou du système utilisé en fabrication.

L'ensemble de ces renseignements est **indispensable** pour obtenir le meilleur service des Fournisseurs pour la laque de réparation.

Le dernier tableau indique les fournisseurs de peinture ayant présenté des gammes permettant la réparation des véhicules.

Cas particulier : Sur C 25 le marquage est trois chiffres et une lettre (ex : 684 F)

IMPORTANT :

Les changements de teinte carrosserie des véhicules ne sont plus liés à l'Année-Modèle.

ELEMENTS DIVERS	COULEUR	2 CV	AXEL	AX	BX	CX	XM
Jante Tôle	Gris EVA Gris FTU Gris FVA	• •	 •	 •		•	•
Jante Alliage	Gris FVY Gris FVA Gris EVE Noir EXY Gris EYU		•	•	16 valves GTI •	•	•
Zones stylisées	Noir satiné EXX Gris anthracite ETV			•	Berline Break		
Intérieur volet	Beige FDA Gris FYC				Break		

COULEUR	2 CV.	AXEL	AX	BX	CX Break	XM
Beige ATLAS		ECF fS (1)				
*Beige TANIS						ECM cR (3)
Blanc CREMANT			EWA bS (1) eS	EWA cS (1) mS (1) eS		
Blanc MEIJE	EWT - S(1)	EWT fS (1)	EWT bS (1) eS	EWT cS (1) EWT mS (1) eS	EWT mS (1)	EWT cR (2)
Bleu CELESTE	EMB - S (1)					
Bleu MAGNETIC		EDU fR (3)				
Bleu MEMPHIS			EMQ bR (3) eR	EMQ cR (3) mR (3) eR	EMQ mR (3)	EMQ cR (3)
*Bleu OLYMPE			EMD bR (3) eR	EMD cR (3) mR (3) eR		EMD cR (3)
Bleu des TROPIQUES	EPW-S (1)					
*Brun CASTOR			EEG br eR	EEG cR EEG mR (3) eR	EEG cR (3)	
Brun MAYA		EFH fR (3)				
*Gris AXINITE		(3)	ETM bR (3) eR	ETM cR (3) mR (3) eR	ETM mR (3)	ETM cR (3)
*Gris DOLMEN						ETB cR (3)
Gris METEORE			EYY bR (3) eR	EYY cR (3) mR (3) eR		EYY cR (3)
Gris PERLE		EVE fR (3)	EVE bR (3) eR	EVE cR (3) mR (3) eR	EVE mR (3)	EVE cR (3)
Jaune RIALTO	EAA. S (1)					
Noir ONYX	EXY - S (1)		EXY bR (2) eR	EXY cR (2) mR (2) eR		EXY cR (2)
Rouge DELAGE	EKA. S (1)		EKA bS (1) eS	EKA cS (1) mS (1) eS		EKA cR (2)
Rouge FLORENTIN				EJU cR (3) mR (3) eR	EJU mR (3)	
Rouge FURIO			EJX bS (1) eS	EJX cS (1) mS (1) eS		
* Rouge MANDARIN						EJV cR (4)
Rouge VALLELUNGA	EKB. S (1)	EKB fS (1)				
* Vert AMANDIER						ERH cR (3)

- (1) Peinture opaque (brillant direct)
(2) Peinture opaque vernie
(3) Peinture métallisée vernie
(4) Peinture nacré vernie
• Teintes nouvelles

COULEUR	C 15	COULEUR	Code C 25	Code IVI	C 35
Beige ATLAS	ECF es	Beige TROPIC	ECC	283 F	ECC
Blanc MEIJE	EWT es	Blanc CORFOU	EWB	224 F	EWB
Bleu CELESTE	EMB es	Blanc VOILE	EWD	684 F	EWD
Brun CASTOR (3)	EEG eR	Bleu CASCADE (3)	ELJ	498 J	
Gris PERLE (3)	EVE eR	Bleu FJORD	ELF	462 F	ELF
Rouge FURIO	EJX eS	Bleu NAVIRE	ENY	466 F	
Noir ONYX (vernis)	EXY eR	Gris SATELLITE (3)	EYV	049 F	
		Orange SIMBAD	EHM	294 F	
		Rouge SANGRO	EKE	149 F	EKE
		Vert AQUARIUS	ESN	373 F	

(3) Peinture métallisée vernie

TEINTES RESERVEES (véhicules Tous Types)

COULEUR	CITROEN CODE	FIAT	VEHICULES (éventuel et non limitatif)
Bleu EDF (87)	EMG		AX - BX - C 15 - C 35
Bleu TELECOM	EMF	825 F	AX - BX - C 15 - C 35
Bleu PTT Poste	ENA	884 F	AX
Bleu Ral	EMJ		AX
Bleu SAVIEM	ENN		C 15 - C 25 - C 35
Bleu NUIT (ou MINUIT)	ELK		
Bleu FRANCE EXPRESS	EPL	469 F	
Bleu GENDARMERIE (foncé)	ENB		BX - AX
Gris ARMEE	EVD		BX - AX
Gris POMPES FUNEBRES	EVM		
Jaune PTT Poste	EDC	277 F	AX - BX - C 15
Jaune SERVICE CITROEN	EDD	206 F	C 35 - C 15
Jaune TAXI (ITALIEN)	EBH		BX - XM
Jaune HERTZ	EBW	864 F	C 25
Beige MESSENGER	ECH	035 F	C 25
Beige ARISTOCRAT	EBK	036 F	C 25
Beige TAXI (R.F.A)	ECC (ral 1015)		BX - XM
Orange RTT (Belgique)	EHB		
Orange P et C	EHP	207 F	AX - BX - C 15 - C 25 - C 35
Rouge POMPIERS	EKC	107 F	AX - C 15
Rouge Ral 3000	EJH		C 15
Vert moyen OTAN	ESG		AX KAKI
Vert MATTEI	ESR		C 35
Vert INTERCOM	EQN		C 35
Vert LA REDOUTE	EOB		C 25
Vert ONF BUSSING	ERB	302 F	
Vert ONF SNCB	ESL (ral 6009)	301 F	

HARMONIE COULEUR DE PARE CHOCS AVEC COULEUR CARROSSERIE

COULEUR CARROSSERIE	COULEUR PARE CHOCS			
	AX E TE-TGE-TRS-GT		BX (sauf 16 soupapes)	CX (Break)
Blanc CREMANT (EWA)	Gris FYB		Blanc FWE	—
Blanc MEIJE (EWT)	Gris FYB	Blanc FWT	Blanc FWZ	Blanc FWZ
Bleu MEMPHIS (EMQ)	Gris FYB		Bleu FMQ	—
Bleu OLYMPE (EMD)	Gris FYB		Bleu FMF	—
Brun CASTOR (EEG)	Gris FYB		Brun FEG	—
Gris AXINITE (ETM)	Gris FYB		Gris FYB	Gris FYB
Gris METEORE (EYY)	Gris FYB		Gris FYY	Gris FYY
Gris PERLE (EVE)	Gris FYB	Gris FYF	Gris FYF	Gris FYF
Noir ONYX (EXY)	Gris FYB	Noir FXX	Noir FXX	—
Rouge DELAGE (EKA)	Gris FYB		Rouge FKN	—
Rouge FURIO (EJX)	Gris FYB	Rouge FJX	Rouge FJX	—
Rouge FLORENTIN (EJU)	—		Rouge FJF	Rouge FJF

XM Tous Types :

- pare chocs partie supérieure, bandeaux latéraux : gris FYB (teinte masse),
- pare chocs partie inférieure : peinture couleur carrosserie,
- enjoliveur baie de pare brise, rétroviseurs : peinture gris FYB.

BX 16 soupapes : Pare chocs, grilles d'aération latérales, becquet, élargisseurs : Peinture couleur carrosserie.

BX "haut de gamme" : Les pare chocs sont bicolores (pièces nouvelles)

- partie haute : teintées masse gris FYB,
- partie basse : peinture couleur carrosserie.

FOURNISSEURS :

RAISON SOCIALE	ADRESSE	TELEPHONE
AKZO COATINGS (SIKKENS)	164, rue Ambroise Croizat 93204 SAINT-DENIS	(1) 48 20 61 64
BASF (RM)	B.P. 26 - Z.I. 60600 CLERMONT-DE-L'OISE	44 77 77 77
DU PONT DE NEMOURS	28, route du bassin N° 6 - 92230 GENNEVILLIERS	(1) 47 99 02 51
HERBERTS (Division STANDOX)	23, rue de Paris 78560 PORT MARLY	(1) 39 58 86 90
MAX MEYER FRANCE	Z.I. Les Malines-Lisses 91027 EVRY	(1) 64 97 53 44
PPG (CORONA)	168, av. Paul-Vaillant-Couturier 93126 LA COURNEUVE	(1) 48 35 77 77
SOPROG (DUCO)	28, route du bassin N° 6 - 9220 GENNEVILLIERS	(1) 47 99 02 51
SPIES HECKER (BERGER)	7, rue de Rouen - B.P. 43 - 78520 LIMAY	(1) 34 77 33 60
VALENTINE	185, av. des Grésillons - BP 153 - 92230 GENNEVILLIERS	(1) 47 91 91 91



CITROËN
SERVICES APRÈS-VENTE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

NOTE TECHNIQUE

VÉHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

TOUS PAYS

CONCERNE :

**VÉHICULES TOUS TYPES
"AM 90"**

N° 89-176 TT

DIFFUSION :

TOUS PAYS

Monte de pneumatiques "NEIGE"

Le 15 Novembre 1989

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS: RECUEIL DE NOTES N° MAN 106050

827

Affectation des pneumatiques "NEIGE" fourniture MICHELIN, pour véhicules "AM 90" :



APPELLATION DES PNEUMATIQUES

XM + S 100 : NON CLOUTABLES	ou	Q = 160 km/h T = 190 km/h	XM + S 89 :	CLOUTABLES	Q = 160 km/h
XM + S 200 :	OBLIGATOIREMENT CLOUTÉS	Q = 160 km/h	XCM + S 4 :	CLOUTABLES	N = 130 km/h
XM + S 300 :	NON CLOUTABLES	H = 210 km/h	XCM + S 200 :	CLOUTABLES	N = 130 km/h

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- La pression des pneus neige est identique à la "monte Série"
- Respecter le sens de roulage du pneu (repère "←").
- Il est impératif de respecter les indices de charge déterminés pour chaque véhicule.
- La vitesse maxi du véhicule est déterminée par l'indice de vitesse du pneu.

INDICES DE CAPACITES DE CHARGE PAR PNEU

Indice	Charge kg						
62	265	71	345	80	450	89	580
63	272	72	355	81	462	90	600
64	280	73	365	82	475	91	615
65	290	74	375	83	487	92	630
66	300	75	387	84	500	93	650
67	307	76	400	85	515	94	670
68	315	77	412	86	530	95	690
69	325	78	425	87	545	96	710
70	335	79	437	88	560	97	730

INDICES DE VITESSE

Symboles de vitesse	Vitesse en km/h	Symboles de vitesse	Vitesse en km/h
K	110	R	170
L	120	S	180
M	130	T	190
N	140	U	200
P	150	V	210
Q	160	H	210

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"			
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé		Toléré
					XM+S100 Q	XM+S89 Q	
2 CV	125 R 15 X 135 R 15 X	4.J 15 ALFH 3.30 4.J 15 ALFH 3.30		72 72	135 R 15 *	* *	

VEHICULE "AXEL"

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"			
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé		Toléré
					XM+S100 Q	XM+S200 Q	
AXEL 11	145 R 13 MX	4.B 13 FHBM 3-35		74	*	*	
AXEL 12	155/70 R 13 MX	4.00 B 13 FH 3-30		75	*	*	145 R 13

VEHICULE "AX"

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"			
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé		Toléré
					XM+S100 Q	XM+S200 Q	
AX 10	135/70 R 13 MXL	4.00 B 13 FH 3.20		68	*	*	145/70R13
AX 10-11	145/70 R 13 MXL	4.00 B 13 FH 3.20		71	*	*	145/70R13
AX 11-14	155/70 R 13 MXL	4.50 B 13 FH 3.25		75	*	*	155/70R13
AX Di-INJ	145/70 R 13 MXL	4.50 B 13 FH 3-25		71	*	*	145/70R13
AX 11-14-D	155/70 R 13 MXL		4 1/2 J 13 CH 3-23	75	*	*	
AX GT	155/65 R 14 MXL	5. J 14 FH 3.14	5. J 14 CH 3.14	74	*	*	
AX SPORT	165/60 R 14 MXV	5 1/2 J 14 FH 3.9	5 1/2 J 14 CH 3.9	74	155/65R14	*	

* Dimension des pneumatiques identique à la "Monte Série"

VEHICULE "BX"

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"			
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé		Toléré
					XM+S100 Q	XM+S200 Q	
14	145 R 14 MX	4.50 B 14 FH 4-30		76	* (Q)	*	165/70R14
16	155 R 14 MX	5.00 B 14 FH 4-25	5.00 B 14 CH 4-25	80	* (Q)	*	175/65R14
14-16-19 D	165/70 R 14 MXL	5.00 B 14 FH 4-25	5.00 B 14 CH 4-25	81	* (Q)	*	175/65R14
14-15-16 (TG)	165/70 R 14 MXL	5. J 14 FH 4-25	5.00 B 14 CH 4-25	81	* (Q)	*	175/65R14
GTi	185/60 R 14 MXV	5 1/2 J 14 FH 4-18	5 1/2 J 14 CH 4-18	82	* (T)	175/65R14	175/65R14
TRI	165/70 R 14 MXV	5.00 B 14 FH 4-25	5.00 B 14 CH 4-25	81	* (Q)	*	175/65R14
16S	195/60 R 14 MXV2		6. J 14 CH 4-15	85	* (T)	185/65R14	185/65R14
4x4	165/70 R 14 MXT4	5.00 B 14 FH 4-25	5.00 B 14 CH 4-25				monte série de pneus tous temps
4x4 GTi	185/60 R 14 MXT4	5 1/2 J 14 FH 4-18	5 1/2 J 14 CH 4-18				monte série de pneus tous temps
19 TZS	175/65 R 14 MXL	5.00 B 14 FH 4-25	5.00 B 14 CH 4-25	82	* (T)	*	165/70R14
19 TZI EVA	175/65 R 14 MXV	5.00 B 14 FH 4-25	5.00 B 14 CH 4-25	82	* (T)	*	165/70R14

VEHICULE "XM"

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"			
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé		Toléré
					XM+S100 T	XM+S200 Q	
2 L CARBU 7 CV	175/70 R 15 MXL	5 1/2 J 15 H2 5-40		87	185/65R15		185/65R15
2 L CARBU 9 CV	185/65 R 15 MXV2	5 1/2 J 15 H2 5-40	6. J 15 CH 5-45	87	*	*	*
2 L INJ	195/60 R 15 MXV2	6. J 15 H2 5-45	6. J 15 CH 5-45	91	*	*	185/65R15
V6 Amb.	205/60 R 15 MXV2	6. J 15 H2 5-45	6. J 15 CH 5-45	91	195/65R15		185/65R15
D12 ATMO Séd.	175/70 R 15 MXL	5 1/2 J 15 H2 5-40		87	185/65R15		185/65R15
D12 ATMO Har.	185/65 R 15 MXL	5 1/2 J 15 H2 5-40		87	*	*	*
D12 ATMO	185/65 R 15 MXV2		6. J 15 CH 5-45	87	*	*	*
D12 TURBO	195/65 R 15 MXV2	6. J 15 H2 5-45	6. J 15 CH 5-45	91	*	*	195/60R15

(*) Dimension des pneumatiques identique à la "Monte Série"

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"			
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé		Toléré
					XM+S100 T	XM+S200 Q	
Evasion	195/70 R 14 MXL	5 1/2 J 14 FH 5-45		91	*	*	185 R 14
Evasion	195/70 R 14 MXV		6. J 14 CH 5-45	91	*	*	185 R 14

VEHICULE "C 15"

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"				
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé			Toléré
					XM+S100 Q	XM+S200 Q	XCM+S200 N	
475 kg	135 R 13 MX REINF	4.50 B13 FCH 4-30		74	145 R 13			
600 kg	145 R 13 MX REINF	4.50 B13 FCH 4-30		78	145 R 13			
600 kg	155 R 13 MX	4.50 B13 FCH 4-30		78	*	*		
765 kg	155 R 13 XCA	4.50 B13 FCH 4-30		85		*	*	

VEHICULE "C 25" - "C 35"

Véhicule	MONTE DE BASE			MONTE "NEIGE"				
	Pneus	Roues tôle	Roues alliage	Indice de charge	Préconisé			Toléré
					XM+S100 Q	XM+S200 Q	XCM+S4	
C 25	185 R14 XZX REINF	6 JK 14		94	*	*		
	185/75 R 14 XCA	6 JK 14		102			185/75R14	
C 35	195/75 R 16 XCA	5.1/2 JK 16		107		*	*	
	195/75 R 16 XCA	5.1/2 JK 16		107		*	*	
	205/75 R 16 XCA	5.1/2 JK 16		107		*	*	

* Dimension des pneumatiques identique à la "Monte Série".



CITROEN
SERVICES APRÈS-VENTE
TECHNIQUE APRÈS-VENTE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :
TOUS PAYS

CONCERNE :
VEHICULES TOUS TYPES

N° 90-182

DIFFUSION :
TOUS PAYS

Collage des vitres

Le 28 Février 1990

CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : **RECUEIL DE NOTES N° MAN 106050**

893

COLLAGE DES VITRES AVEC LE PRODUIT GURIT BICOMPOSANT "BETAMATE E 2400"

La solution de collage avec un produit bicomposant n'est pas destinée à remplacer la solution traditionnelle, en monocomposant, mais elle **permet de réduire de manière importante le temps d'immobilisation d'un véhicule** dans le cas d'une simple opération de remplacement d'une vitre "collée".

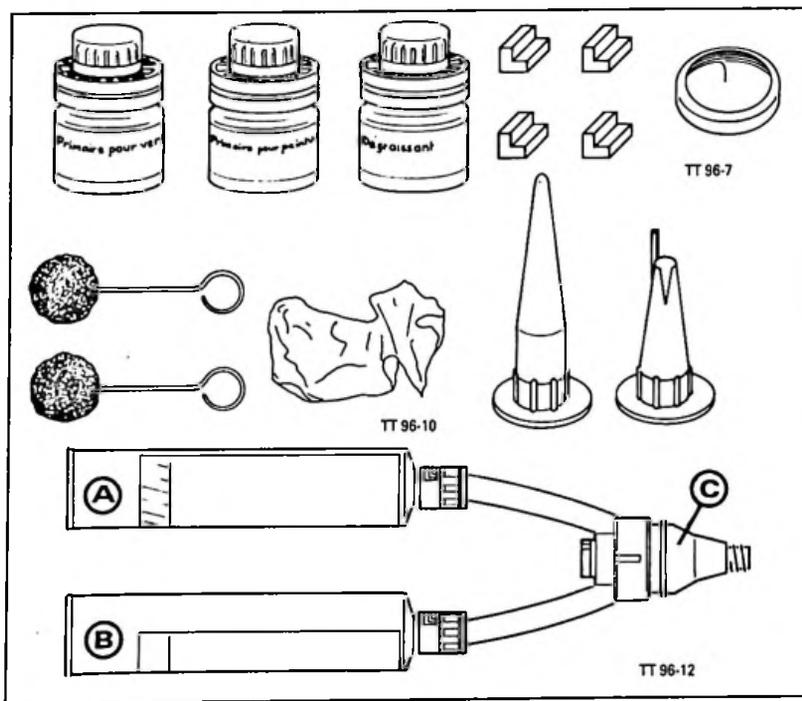
IMMOBILISATION D'UN VEHICULE (APRES COLLAGE)

- PRODUIT BICOMPOSANT "BETAMATE E 2400" : 1/2 heure
- PRODUIT MONOCOMPOSANT : 5 heures minimum

● NECESSAIRE DE COLLAGE BICOMPOSANT :

Référence D.P.R. :

ZCP 830 185 A.



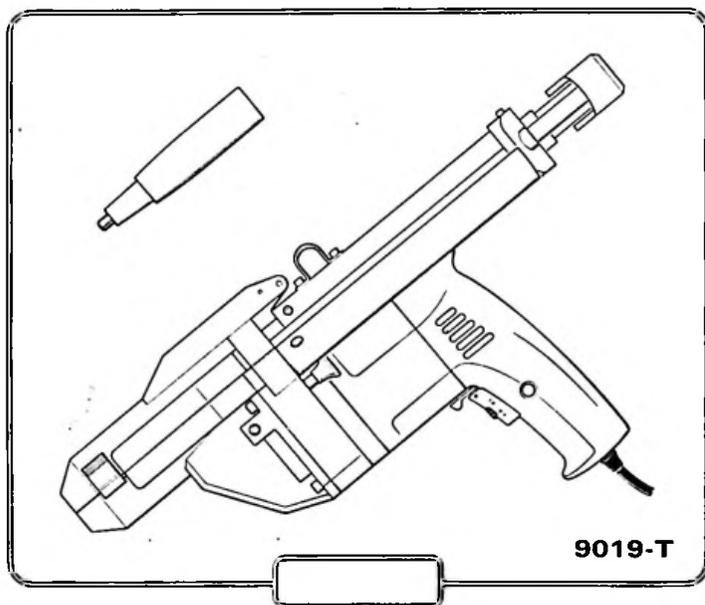
COMPOSITION

- 1 Flacon de primaire pour verre.
- 1 Flacon de primaire pour laque.
- 1 Flacon de dégraissant.
- 2 Applicateurs pour primaire.
- 1 Cartouche d'adhésif (A).
- 1 Cartouche d'accélérateur (B).
- 1 Mélangeur dynamique (C).
- 1 Buse prédécoupée.
- 1 Buse non découpée.
- 1 Corde à piano.
- 4 Cales en caoutchouc.
- 1 Chiffon.

► PREPARATION AVANT COLLAGE.

- Identique à celle réalisée pour l'application d'un produit monocomposant traditionnel :
- dégraissage des surfaces
 - application du primaire correspondant au support dans les zones de collage.

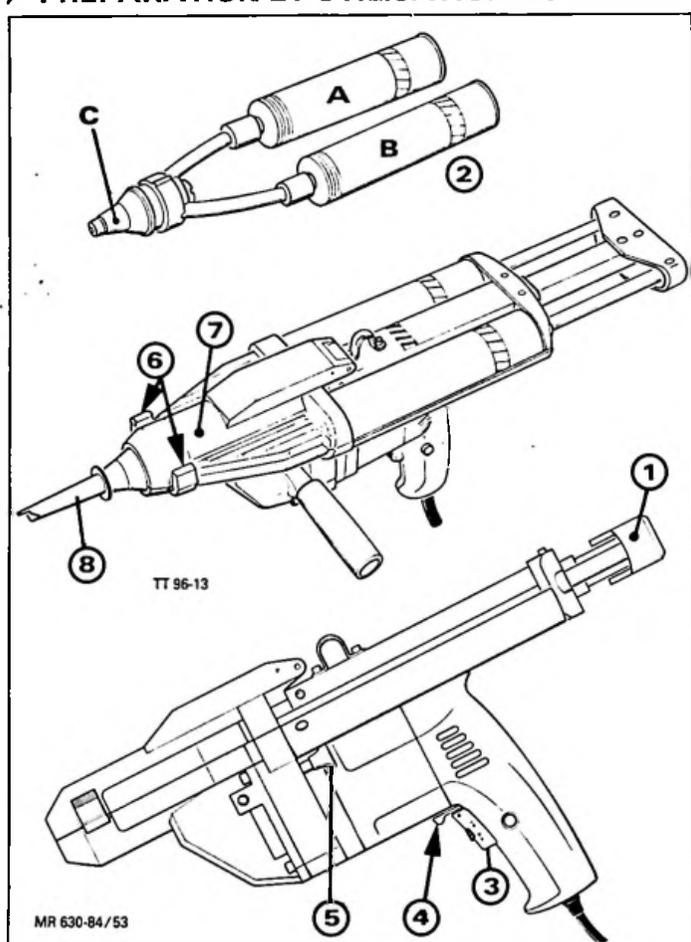
• **MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.**



PISTOLET ELECTRIQUE "BETAGUN"

Référence : **9019-T**

► **PREPARATION ET UTILISATION DU PISTOLET 9019-T.**



• **Equipement du pistolet :**

Brancher l'appareil sur courant 220 V. Retirer le piston (1) pour permettre l'introduction du produit de collage (2) dans le pistolet, appuyer sur la gachette (3) en inversant le sens de marche avec le levier (4), accélérer le mouvement en appuyant sur le bouton (5).

Appuyer sur les deux verrous (6) et ouvrir le couvercle (7).

Introduire l'ensemble (2), cartouches A et B plus le mélangeur C dans le pistolet et refermer le couvercle. Visser la buse (8) sur le mélangeur.

REMARQUE :

Il est inutile de retirer les opercules sur les fonds et sorties de cartouches. Cette opération est réalisée automatiquement par le pistolet.

• **Application du produit.**

— Avant de procéder à l'extrusion du produit, s'assurer que tous les éléments sont en place (ventouses, cales de positionnement). Si un aide est nécessaire pour la mise en place de la vitre, il doit être prêt à opérer immédiatement.

Procéder à l'extrusion du produit (suivant la gamme correspondante du manuel de réparation carrosserie).

Appliquer immédiatement la vitre sur le véhicule.

IMPORTANT

- Le temps compris entre le début d'extrusion, et la fin de la mise en place de la vitre doit être de 7 minutes maximum, (ensuite le produit durcit dans le mélangeur et n'est plus utilisable). Compte-tenu de cette contrainte de temps, l'opérateur doit être déjà initié au collage des vitres.
- Le nécessaire de collage bicomposant ne peut être utilisé dans les cas où il y a une mise en œuvre trop longue (pavillons réhaussés) ou une succession d'éléments à coller (élargisseurs d'ailes, portes, etc...).



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

NOTE DOCUMENTATION

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

FRANCE

DIFFUSION : **FRANCE**

EUROPE Grande EXPORT
de langue française

CONCERNE :

**DOCUMENTS TECHNIQUES
DISPONIBLES AU DÉPARTEMENT
DES PIÈCES DE RECHANGE**

N° 88-01

Le 29 Avril 1988

480

Veuillez trouver ci-après les tableaux de tous les **DOCUMENTS TECHNIQUES EN FRANÇAIS** édités par les **Services à la Clientèle**, indiquant les références par type de véhicule.

Ces Documents Techniques sont destinés aux magasins et ateliers de Réparation et leurs prix figurent au tarif P.R. France : CAT 020 600 H.

MODE DE COMMANDE DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE :

La documentation technique doit être commandée selon les mêmes processus que ceux utilisés pour les Pièces de Rechange.

Toutes les commandes de documents doivent être adressées à :

AUTOMOBILES CITROËN

Pièces de Rechange

141, boulevard Mac Donald

B.P. N° 8

75922 PARIS Cedex 19

Tél. : (1) 40.34.24.24 Telex : CITRO 214 323 F

DIFFUSION DES ADDITIFS :

Les additifs (payants) sont diffusés systématiquement au **RÉSEAU** en fonction des besoins exprimés. Pour le « **HORS RÉSEAU** », les additifs seront fournis sur commande.

TABLE DES MATIÈRES

I. Véhicules Tous Types

– Véhicules « A » Tous Types	Pages 3-4
– Véhicules « AX » Tous Types	Page 4
– Véhicules « VISA et C 15 » Tous Types	Page 5
– Véhicules « AXEL » Tous Types	Page 6
– Véhicules « BX » Tous Types	Page 6
– Véhicules « CX » Tous Types	Page 7
– Véhicules « C 25 » Tous Types	Page 8
– Véhicules « C 35 » Tous Types	Page 8
– Véhicules « LN et LNA » Tous Types	Page 9
– Véhicules « GSA » Tous Types	Page 9
– Véhicules « GS » Tous Types	Page 10
– Véhicules « D » Tous Types	Page 10
– Véhicules « SM »	Page 10
– Véhicules « H »	Page 10

II. Documents Techniques divers :

– Recueils de Notes Techniques et Information Réparation - Notes Outillage	Page 11
– Classeurs et Catalogues divers	Page 11
– Carnets de Poche	Page 12
– Fiches Contrôle Electronique - Fiches Carburateurs	Page 12
– Catalogue Equipements et Produits	Page 12
– Anticorrosion - Traitement des véhicules	Page 12

VEHICULES TOUS TYPES

VEHICULES « A » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE REPARATION	A Tous Types (1963 →) Fascicule I : Caractéristiques Réglages - Contrôles	MAN 108541	Edition avec M à J N° 1 incluse : 12/83
	A Tous Types (1963 →) Fascicule IV : Electricité Chauffage - Climatisation	MAN 208544	Edition avec M à J N° 2 incluse : 12/83
	A Tous Types (1963 →) Fascicule V : Carrosserie	MAN 008545	Réédition : 07/81 M à J N° 1 incluse
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE « SIMPLIFIE »	AZL 4 - AZL 6 (→ 07/1979)	CAT 010111	Édition : 09/84 M à J N° 3 : 09/85
	AZL 6 - (07/1979 →)	CAT 011117	<i>A paraître</i>
	AZU - AKS (→ 05/78)	CAT 010141	Édition : 10/84 M à J N° 3 : 11/85
	ACADIANE	CAT 011146	Édition : 12/85
	DYANE (→ 07/83)	CAT 010126	Édition : 01/87
	MEHARI	CAT 010136	Édition : 12/85
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE	ACADIANE «G.P.L.»	CAT 010720	Édition : 02/82 M à J N° 1 : 04/83
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	AZL - 2 CV 4 - 2 CV 6 (→ 07/79)	MIC 000111	Édition : 09/84 M à J N° 5 : 04/88
	AZL - 2 CV 6 (07/79 →)	MIC 001116	Édition : 03/86 M à J N° 4 : 10/87
	AZU - AKS (→ 05/78)	MIC 000141	Édition : 10/84 M à J N° 4 : 05/86
	ACADIANE (02/78 →)	MIC 001147	Édition : 02/88

VEHICULES « A » TOUS TYPES (suite)

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	MEHARI (03/68 →)	MIC 000136	Édition : 12/85 M à J N° 4 : 12/87
	DYANE (→ 07/83)	MIC 000126	Édition : 01/87 M à J N° 3 : 03/88
	AMI 8 (→ 06/78)	MIC 000161	Édition : 11/84 M à J N° 5 : 02/87
	AMI SUPER (→ 06/76)	MIC 000166	Édition : 12/84 M à J N° 5 : 02/88
TEMPS DE FACTURATION	2 CV 4 - 2 CV 6		Sur demande au MAV
	MEHARI		Sur demande au MAV
	250 - 400	TPS 208542	Édition : 10/81
	DYANE - ACADIANE		Sur demande au MAV
	AMI	TPS 208544	Édition : 12/81

VEHICULES « AX » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE RÉPARATION	AX Mécanique 1	MAN 008921	Édition : 09/86
		ADD. 1008921	A paraître
	AX Carrosserie	MAN 008923	Édition : 09/86
		ADD. 1008923	Additif N° 1 : 04/88 au MAN 008923
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE SIMPLIFIÉ	AX (09/86 →)	CAT 010261	Édition : 10/87
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	AX (09/86 →)	MIC 000260	Édition : 10/87 M à J N° 1 : 01/88
BROCHURE MOTEUR	Moteur type TU	BRE 098927	Édition : 02/87
BROCHURE B.V.	Boîte de vitesses type MA	BRE 098928	Édition : 01/87
TEMPS DE FACTURATION	AX	TPS 008920	Édition : 02/87
	AX "Export"	TPS 098920	Édition : 02/87

VEHICULES « VISA » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE RÉPARATION	VISA « SPECIAL » « CLUB » (VD 1) Fascicule I : Méca. Electr.	MAN 008571	Mise à jour N° 1 incluse : 06/79
	VISA « SUPER » (VD 2) Fascicule II : Méca - Electr.	MAN 408572	Edition : 04/84 avec M à J N° 1 à 4 incluses
	VISA Berlins - C 15 Mécanique (Ess. et Di.)	MAN 1008581	Edition : 04/84 avec ADD N° 1
		ADD 1008581	Additif N° 1 : 09/85 au MAN 008581
VISA Berlins - C 15 Carrosserie (Ess. et Di.)	MAN 1008583	Edition : 04/84 avec ADD N° 1	
	ADD 1008583	Additif N° 1 : 10/85 au MAN 008583	
BROCHURE MOTEUR	XUD	BRE 098885	Edition : 09/84
	E 1 A - G 1 A (C 15 Essence)	BRE 008587	Edition : 03/88
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE « SIMPLIFIÉ »	VISA (07/82 →)	CAT 011172	Edition : 09/86
	C 15 (10/84 →)	CAT 010252	Edition : 08/87
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	VISA (→ 07/82)	MIC 000175	Édition : 09/85 M à J N° 4 : 11/87
	VISA (07/82 →)	MIC 001172	Edition : 09/86 M à J N° 4 : 11/87
	C 15 (10/84 →)	MIC 000252	Edition : 08/87 M à J N° 1 : 11/87
TEMPS DE FACTURATION	VISA TT (→ AM 85)		Sur demande au MAV
	VISA Berlins-C15 (Ess - Di) (AM 85 →) sauf "Export"	TPS 008580	Edition : 07/86
	VISA Berlins-C15 (Ess - Di) (AM 85 →) "Export"	TPS 098580	Edition : 07/86

VEHICULES « AXEL »

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE RÉPARATION	AXEL Mécanique	MAN 008911	Edition : 09/84
	AXEL Carrosserie	MAN 008913	Edition : 09/84
CATALOGUE PIÈCES DE RECHANGE « SIMPLIFIÉ »	AXEL (07/84 →)	CAT 010242	Edition : 04/87
MICROCATALOGUE PIÈCES DE RECHANGE	AXEL (07/84 →)	MIC 000242	Edition : 04/87 M à J N° 2 : 03/88
TEMPS DE FACTURATION	AXEL	TPS 008910	Edition : 10/86
	AXEL "Export"	TPS 098910	Edition : 10/86

VEHICULES « BX » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE RÉPARATION	BX Mécanique 1	MAN 3008881	Edition : 10/82 (avec M à J N°1, N° 2 + ADD N°3)
		ADD 3008881	Additif N° 3 : 01/86 au MAN 008881
	BX Mécanique 2	MAN 3008882	Edition : 10/82 (avec M à J N° 1, N° 2 + ADD N° 3)
		ADD 3008882	Additif N° 3 : 04/88 au MAN 008882
	BX Carrosserie	MAN 4008883	<i>A paraître</i>
		ADD 4008883	Additif N° 4 : 04/88 au MAN 008883
BROCHURE MOTEUR	XU 5-171	MAN 008884	Edition : 07/83
	XUD	BRE 098885	Edition : 09/84
CATALOGUE PIÈCES DE RECHANGE « SIMPLIFIÉ »	BX (→ 07/86)	CAT 010233	Edition : 02/86
	BX (07/86 →)	CAT 011231	Edition : 11/87
MICROCATALOGUE PIÈCES DE RECHANGE	BX (→ 07/86)	MIC 000233	Edition : 02/86 M à J N° 4 : 10/87
	BX (07/86 →)	MIC 001231	Edition : 10/87
TEMPS DE FACTURATION	BX TT (→ 07/86)	TPS 008881	<i>A paraître</i>
	BX TT (07/86 →)	TPS 008882	<i>A paraître</i>

VEHICULES « CX » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE RÉPARATION	CX Mécanique Carrosserie	MAN 008531	Édition : 07/87
	CX boîte de vitesses automatique (Fascicule VII)	MAN 008507	Édition : 11/80
	CX Schémas électriques	MAN 008515	Édition : 12/84
BROCHURE MOTEUR	CX Courroie crantée Atmo - Turbo	BRE 098514	Édition : 09/84
CATALOGUE PIÈCES DE RECHANGE « SIMPLIFIÉ »	CX (→ 06/79)	CAT 010191	
	CX (06/79 → 06/81)	CAT 011192	
	CX (06/81 → 07/85)	CAT 012193	
	CX (07/85 →)	CAT 013191	Edition : 10/86
MICROCATALOGUE PIÈCES DE RECHANGE	CX (→ 06/79)	MIC 000191	Édition : 07/84 M à J N° 5 : 11/86
	CX (06/79 → 06/81)	MIC 001192	Édition : 09/85 M à J N° 3 : 10/87
	CX (06/81 → 07/85)	MIC 002193	Édition : 11/85 M à J N° 4 : 11/87
TEMPS DE FACTURATION	CX Mécanique		<i>Sur demande au MAV</i>
	CX Carrosserie		<i>Sur demande au MAV</i>

VEHICULES « C 25 » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE REPARATION	C 25 Fascicule I : Mécanique Electricité	MAN 3008891	Édition : 10/81 (avec M à J N° 1, N° 2 + ADD N° 3)
		ADD 3008891	Additif N° 3 : 03/88 au MAN N° 008891
	C 25 Fascicule II : Carrosserie	MAN 2008892	Edition : 10/81 (avec M à J N° 1 + ADD N° 2)
		ADD 2008892	Additif N° 2 : 11/85 au MAN 008892
BROCHURE MOTEUR	C 25 Di courroie crantée	BRE 098514	Edition : 09/84
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE « SIMPLIFIE »	C 25 (11/81 →) Essence et Diesel	CAT 010224	Edition : 09/86
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	C 25 (11/81 →) Essence et Diesel	MIC 000224	Edition : 09/86 M à J N° 4 : 12/87
TEMPS DE FACTURATION	C 25 Tous Types		Sur demande au MAV

VEHICULES « C 35 » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE REPARATION	C 35 Essence et Diesel	MAN 706400	Édition : 03/88
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE « SIMPLIFIE »	C 35	CAT 010217	Édition : 04/87
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	C 35	MIC 000217	Edition : 04/87 M à J N° 3 : 03/88
TEMPS DE FACTURATION	C 35	TPS 006400	A paraître

VEHICULES « LN » et « LNA » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE REPARATION (→ AM 83)	LN - LNA (→ 01/83) Fascicule I : Mécanique Electricité	MAN 008561	Réédition : 12/77 avec M à J N° 1 incluse M à J N° 2 : 04/79
	LN (→ 05/83) Fascicule II : Carrosserie	MAN 008562	Réédition : 03/80
MANUEL DE REPARATION (AM 83 →)	LNA Mécanique 1	MAN 008861	Édition : 01/83
	LNA Mécanique 2	MAN 008862	Édition : 11/82 M à J N° 1 : 04/83
	LNA Carrosserie	MAN 008863	Édition : 05/83
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE « SIMPLIFIE »	LN - LNA (→ 07/82)	CAT 010155	Edition : 02/85 M à J N° 2 : 09/85
	LNA (07/82 →)	CAT 011153	A paraître
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE	LNA « G.P.L. »	CAT 010721	Edition : 02/82 M à J N° 1 : 04/83
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	LN - LNA (→ 07/82)	MIC 000155	Edition : 02/85 M à J N° 4 : 05/87
	LNA (07/82 →)	MIC 001153	Edition : 02/88
TEMPS DE FACTURATION	LN - LNA		Sur demande au MAV

VEHICULES « GSA » TOUS TYPES

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
MANUEL DE REPARATION	GSA Fascicule I : Mécanique Electricité	MAN 208551	Réédition avec M à J N° 2 incluse : 12/83
	GSA Fascicule II : Carrosserie	MAN 008552	Mise à jour N° 2 : 01/84
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE « SIMPLIFIE »	GSA (→ 07/86)	CAT 012186	Edition : 02/87
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	GSA (→ 07/86)	MIC 002186	Edition : 02/87 M à J N° 2 : 11/87
TEMPS DE FACTURATION	GSA		Sur demande au MAV

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
VEHICULES « GS TOUS TYPES »			
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE «SIMPLIFIE»	GS (→ 06/75)	CAT 010181	Edition : 01/85 M à J N° 2 : 10/85
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	GS (09/70 → 06/75)	MIC 000181	Edition : 01/85 M à J N° 4 : 01/87
	GS (06/75 → 06/80)	MIC 001181	Edition : 09/84 M à J N° 4 : 03/86
TEMPS DE FACTURATION	GS		Sur demande au MAV
VEHICULES « D » TOUS TYPES			
MANUEL DE REPARATION	D Tous Types Fascicule III : Remises en état	MAN 005833	Réédition : 04/75 3 Mises à jour incluses
TEMPS DE FACTURATION	D Tous Types	MAN 208382	Edition 12/81
VEHICULES « SM »			
MANUEL DE REPARATION	SM Tous Types Fascicule II : Déposes et Poses	MAN 005812	Réédition : 05/74 2 mises à jour incluses
VEHICULES « H »			
CATALOGUE PIECES DE RECHANGE «SIMPLIFIE»	H Tous Types (→ 01/82) Essence et Diesel	CAT 010201	Edition : 10/84 M à J N° 3 : 10/85
MICROCATALOGUE PIECES DE RECHANGE	H Tous Types (→ 01/82) Essence et Diesel	MIC 000201	Edition : 10/84 M à J N° 5 : 01/88
TEMPS DE FACTURATION	H Tous Types (→ 01/82)		Sur demande au MAV

DOCUMENTS TECHNIQUES DIVERS

DOCUMENTS TECHNIQUES DIVERS

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
RECUEIL DE NOTES TECHNIQUES INFORMATION REPARATION NOTES OUTILLAGE	9/81 → 7/82	MAN 008690	Jusqu'à épuisement
	9/82 → 7/83	MAN 008700	Jusqu'à épuisement
	9/83 → 7/84	REC 001984	Jusqu'à épuisement
	9/84 → 7/85	REC 001985	Edition : 11/85
	9/85 → 7/86	REC 001986	Edition : 11/86
	9/86 → 7/87	REC 001987	Edition : 11/87
CLASSEUR POUR NOTES TECHNIQUES	AX	MAN 008920	Edition : 09/86
	LNA (AM 83 →)	MAN 008870	Edition : 03/83
	VISA (AM 83 →)	MAN 108590	Réédition : 12/85
	BX (AM 83 →)	MAN 008890	Edition : 02/83
	CX (AM 83 →)	MAN 108530	Réédition : 06/85
	Véh. Util. (C25-C35) (AM 83 →)	MAN 108900	Réédition : 03/86
CLASSEUR POUR NOTES OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	Tous Types	MAN 108950	Réédition : 06/85
CLASSEUR POUR CATALOGUE P.R.	Tous Types	CAT 000613	
		CAT 001700	A image de Marque
CATALOGUE GARNISSAGE	Tous Types A.M. 1984 A.M. 1985 A.M. 1986 A.M. 1987	CAT 015697 CAT 016697 CAT 017697 CAT 018697	10/83 12/84 : A1 10/85 : A2 10/86 : A3
CATALOGUE «OUTILLAGE»	Tous Types	CAT 013700	Edition : 05/87
CATALOGUE «ACCESSOIRE»	Tous Types	CAT 013715	Edition : 01/87 M à J N° 2 : 01/88
ORDRE NUMERIQUE	Tous Types	CAT 020600 H	Edition : 03/88
P.A.M.	Tous Types	CAT 014714	Edition : 05/87
ECHANGE «STANDARD»	Tous Types	CAT 011725	Edition : 06/87 M à J N° 1 : 12/87

DOCUMENTS REPARATIONS DIVERS

DESIGNATION DOCUMENT	Spécification	N° Document	Observations
CARNET DE POCHE	Véhicules utilitaires: mod. 84	CAR 000841	Edition : 1984
	Voitures particulières : mod. 85	CAR 000850	Edition : 1985
	Véhicules utilitaires : mod. 85-86	CAR 000861	Edition : 1985
	Voitures particulières : mod. 87	CAR 000870	Edition : 1987
	Voitures particulières : mod. 88	CAR 000880	Edition : 1988
	Véhicules utilitaires : mod. 87-88	CAR 000881	<i>A paraître</i>
FICHES «CARBURATEURS» (REMISE EN ETAT)	Additif à MAN 008720	MAN 108720	03/82
	Tous Types	MAN 008721	Réédition du MAN 008720 + MAN 108720
FICHES «CONTROLE ELECTRONIQUE»	LNA - LNA 11 VISA 650 - Super E - Chrono - GT BX - BX 14 - BX 16	MAN 006286	08/83
CATALOGUE EQUIPEMENTS ET PRODUITS DE REPARATION	Equipements et produits utilisés dans les ateliers de réparation	EQU 001987	Edition : 1987 Non vendu : Sur demande au TAV
ANTICORROSION TRAITEMENT DES VEHICULES	Véhicules Tous Types	BRE 002986	Edition : 07/86